Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17515 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

VENDREDI 18 MAI 2001

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

■ Juan Marsé
■ « Les Misérables » suite et fin
■ Elias Sanbar

L'avenir de la Corse

■ Les députés ont voté les principales dispositions du futur statut de l'île

■ Pouvoirs législatifs, enseignement de la langue, aménagement du littoral

■ Divisée, la droite s'y est majoritairement opposée

Lire pages 6 et 7

► www.lemonde.fr/corse

Vache folle : le rapport qui accuse des ministres

● La commission d'enquête du Sénat sur les farines animales critique la gestion par l'Etat de la crise de la vache folle ● Elle met en cause les quatre ministres de l'agriculture de la période 1994-2001 ● Elle leur reproche d'avoir retardé des mesures de précaution sanitaire

COMMENT les ministres de l'agriculture successifs ont-il géré, lors de la crise de la vache folle, l'affaire des farines animales destinées à l'alimentation du bétail ? Mal, répond la commission d'enquête du Sénat, qui a rendu publiques ses conclusions, jeudi 17 mai. Ses critiques portent eessentiellemnt sur la période 1994-2001 et concernent donc surtout quatre ministres, Jean Puech (gouvernement Balladur), Philippe Vasseur (gouvernement Juppé), Louis Le Pensec et Jean Glavany (gouvernements Jospin). La commission affirme que, pendant ces sept années, le ministère de l'agriculture a *« cherché constamment à empêcher ou à retarder l'édiction des mesures de précaution qui se sont avérées ensuite être des mesures de sécurité sanitaire, au motif qu'elles n'avaient pas de fondement scientifique »*.

La commission relève notamment que l'administration du ministère a nié, en 1994, l'hypothèse – qui s'est ensuite révélée exacte – de la transmission à l'homme de la maladie. A cette époque pourtant, des scientifiques avaient alerté les pouvoirs publics sur ce risque. Elle note qu'en 1996 l'agriculture a ralenti le retrait global des abats dans la fabrication des farines animales, mesure appliquée par la Grande-Bretagne dès 1990. En 1996 également, la Commission européenne avait édicté des mesures de précaution, chez les équarrisseurs, dans la fabrication des farines animales ; la France a attendu 1998 pour les mettre en application. Elle remarque enfin que le ministère de l'agriculture a refusé, jusqu'à la fin 2000, l'interdiction totale des farines animales, alors que d'autres ministères, notamment la santé, le demandaient depuis le début de 1999. Plus généralement, le rapport du Sénat regrette la mainmise du ministère de l'agriculture, surtout de son administration, au détriment du ministère de la santé.

Lire page 10 et notre éditorial page 16

► www.lemonde.fr/prion

S. DUPONT/CONTACT PRESS IMAGES

ISRAËL-PALESTINE

Voyage en Terre sainte

Ecrivain, spécialiste du monde musulman, Gilles Kepel revient de Terre sainte. De Nazareth à Tel-Aviv, de Ramallah à Gaza, il décrit un kaléidoscope communautaire qui voit se côtoyer, en s'ignorant ou en se combattant, Arabes israéliens de toutes tendances, juifs orthodoxes et laïcs militants, Palestiniens pro-Arafat et pro-Hamas. Chronique informée et brillante en forme de carnet de route. p. 14 et 15

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Nissan renoue avec les profits

LE CONSTRUCTEUR automobile japonais Nissan, dont Renault est le principal actionnaire, a renoué en l'an 2000 avec les bénéfices. Son président, ex-numéro deux de Renault, Carlos Ghosn, a annoncé, jeudi 17 mai, que le groupe avait réalisé près de 20 miliards de francs (3,06 miliards d'euros) de profits. Ce redressement spectaculaire est salué par tous les observateurs japonais. M. Ghosn, considéré comme le sauveur de Nissan, est devenu une star dans ce pays. Renault affronte actuellement, en Europe, un passage à vide. Ses relations avec sa filiale vont devenir plus complexes.

Lire page 18

► www.lemonde.fr/renault-nissan

L'histoire de Lulu Wang, qui risque la peine de mort en Chine pour un meurtre à Paris

IL S'APPELLE Lulu Wang. A vingt-deux ans, il est devenu la cause d'un imbroglio juridico-diplomatique entre Paris et Pékin. Ce ressortissant chinois est soupçonné du meurtre d'une jeune Taïwanaise commis le 26 février dans le 11e arrondissement de Paris. Confiée à la brigade criminelle, l'enquête a vite permis de faire de lui le principal suspect. Il aurait tué de quarante-deux coups de couteau Yen Fen Weï, vingt-cinq ans, une amie de sa compagne, Xiao Yan Liu, chez laquelle cette dernière s'était réfugiée après une violente dispute.

Le témoignage de Mlle Liu, qui avait retrouvé le corps sans vie de son amie, avait orienté les soupçons vers Lulu Wang. Lorsque les policiers ont voulu l'interpeller, il était déjà trop tard. Il avait réussi à prendre la fuite vers son pays, par Bordeaux et Londres. Du coup, l'interception par la police d'un avion Paris-Pékin, en bout de piste à Roissy, s'était conclue par un échec : il y avait plusieurs M. Wang à bord, aucun ne portait le prénom de Lulu. Des renseignements ont cependant permis aux enquêteurs de localiser le fuyard chez sa mère à Quingdao, une ville de la province du Shandong à environ 800 kilomètres au sud de Pékin.

La brigade criminelle s'est alors tournée vers les autorités chinoises via un attaché de police, dont la France dispose pour la première fois en République populaire depuis le mois d'octobre 2000. La réponse a été quasi immédiate : les Chinois ont interpellé Lulu Wang, et obtenu de lui des aveux complets, jetant dans l'embarras leurs collègues parisiens. La Chine n'extrade pas ses nationaux. En revanche, elle peut les juger pour un crime commis à l'étranger. A cause du meurtre commis à Paris, Lulu Wang pourrait être condamné à mort à Quingdao. Vingt ans après l'abolition de la peine capitale en France, le risque d'une exécution à la sauvette en Chine devenait l'objet d'une réelle inquiétude. La police et la justice françaises ne risquaient-elles pas d'être accusées de complicité ?

A la suite d'une commission rogatoire internationale délivrée par le juge d'instruction Jean-Baptiste Parlos, deux policiers français se sont rendus du 19 au 24 avril en Chine. Ils ont pu entendre Lulu Wang à la maison d'arrêt de Quingdao ; celui-ci a réitéré ses aveux devant une assemblée de treize personnes, expliquant son geste par la légitime défense. Les enquêteurs parisiens ont également pu recueillir un prélèvement de salive du suspect, et obtenir la copie des trois auditions effectuées par les Chinois. En dépit d'un accueil protocolaire digne de ministres, ils ont refusé, quant à eux, de transmettre aucune pièce aux autorités chinoises, comme il leur avait été ordonné à Paris. Les Français espèrent ainsi éviter le risque d'une condamnation à mort et de l'exécution de Lulu Wang.

Les Chinois ont à leur tour sollicité une autorisation pour venir à Paris consulter le dossier français. La réponse à cette demande appartient conjointement aux ministères des affaires étrangères et de la justice qui pourraient en faire une monnaie d'échange. La France donnerait accès au dossier d'instruction aux Chinois ; en contrepartie, ceux-ci prendraient l'engagement de ne pas condamner à mort Lulu Wang. Une manière de conclure positivement le premier exemple de coopération policière franco-chinoise.

Pascal Ceaux

F. MILLER/SIPA

GUERRE D'ALGÉRIE

La justice et Aussaresses

Le parquet de Paris a ordonné, jeudi 17 mai, une enquête préliminaire sur les propos tenus dans *Le Monde* par le général Aussaresses sur la torture et les exécutions sommaires pendant la guerre d'Algérie. Mais il a écarté toutes poursuites pour *« crimes contre l'humanité »*.

p. 9 et quatre points de vue p. 17

► www.lemonde.fr/algerie-torture

Algérie, menaces sur la presse

DILEM

LE PARLEMENT algérien a décidé, mercredi 16 mai, d'alourdir les peines pour diffamation et de sanctionner les prêches « subversifs » dans les mosquées. Le caricaturiste de la *Liberté*, Dilem, et l'ensemble des journalistes s'inquiètent pour la liberté de la presse.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 518 - 7,50 F

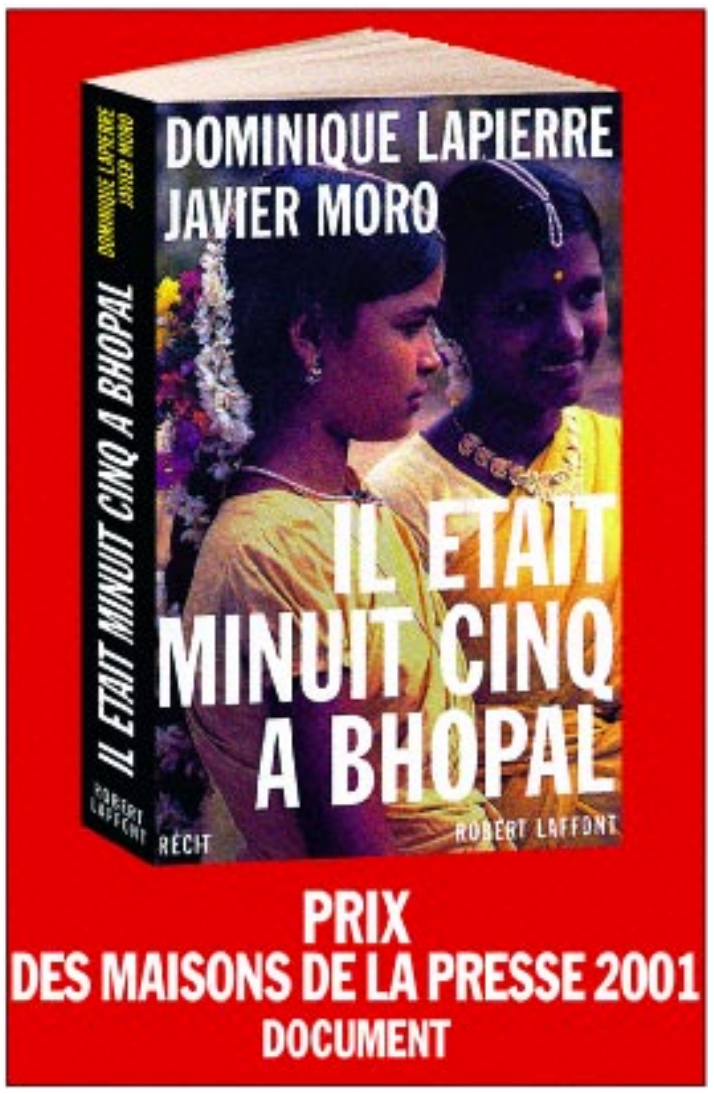

La Bourse ou l'emploi ?

L'ANNONCE en rafale de plans de licenciement a suscité révolte et incompréhension. Une mauvaise pédagogie a tenté de récupérer ces réactions légitimes. Les coupables usuels ont été convoqués ; en vrac, la Bourse, les actionnaires, les erreurs de gestion, le cynisme des chefs d'entreprise, etc. Mais les situations auxquelles s'appliquaient ces discours généreux étaient fort hétérogènes. Que faire si les Français en particulier et les Européens en général ne veulent pas changer aussi souvent de téléphones mobiles que les constructeurs ne l'anticipaient ? Que faire si des entreprises découvrent que leur investissement n'est plus suffisamment rentable ? Faut-il interdire les licenciements et donc, pour être cohérent, établir une loi interdisant les fermetures d'entreprises ? Cela est concevable, mais encore faudrait-il que l'on changeât de système économique. Or depuis deux décennies nous vivons une transition, celle de l'économie mixte vers l'économie de marché, comme l'atteste la quasi-disparition du premier concept de tous les discours.

La grande affaire des deux dernières décennies fut bien la réhabilitation politique du profit et de la sphère du marché. L'Europe a pour l'instant adopté une « Constitution libérale », confiant l'essentiel du pouvoir économique à deux institutions indépendantes, la Banque centrale européenne et la direction de la concurrence de la Commission européenne. Les politiques publiques ne peuvent à la fois inciter les entreprises à être plus compétitives et leur interdire de s'adapter aux variations de leur environnement. On ne peut non plus feindre de soudainement découvrir ce qu'il y a de violent dans un plan de licenciement, après avoir fait de l'aggravation du chômage l'instrument premier des politiques économiques. On feint aussi de découvrir la grande fragilité des personnels licenciés, alors même que l'on sait que c'est cette fragilité qui, en modifiant les rapports de force entre salariés et entrepreneurs, a suscité la modération salariale, que l'on veut aujourd'hui ériger en principe intangible de saine gestion.

Il y a, en bref, dans les plans de licenciement, une part de responsabilité publique dont les gouvernements ne peuvent s'exonérer aussi facilement. Pour passer d'un régime à l'autre, d'une économie mixte dominée par la sphère publique à une économie de marché dominée par les intérêts privés, notamment ceux des détenteurs du capital financier, il fallait accomplir une révolution.

Jean-Paul Fitoussi pour Le Monde

Lire la suite page 16 et nos informations page 8

► www.lemonde.fr/restructurations

MOUNE JAMET/H&K

FESTIVAL DE CANNES

Rivette enchante la Croisette

Deux heures et demie de bonheur. Avec *Va savoir*, présenté dans la Sélection officielle, Jacques Rivette a réussi une comédie énergique et jubilatoire servie par quatre acteurs inspirés, Jeanne Balibar, Sergio Castellitto (*en photo*), Marianne Basler et Jacques Bonnaffé. p. 29 à 31

► www.lemonde.fr/cannes

International	2	Aujourd'hui	25
France	6	Météorologie-Jeux	28
Société	10	Culture	29
Régions	12	Guide culturel	31
Horizons	14	Carnet	33
Entreprises	18	Kiosque	34
Communication	21	Abonnements	34
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

MAGHREB **Le Parlement algérien a adopté, mercredi 16 mai, lors d'une séance houleuse, des amendements au Code pénal durcissant la législation sur la presse et la diffamation. ● LES PRÊCHES « subversifs » dans les mosquées seront sanctionnés. Seules sont autorisées à les délivrer les personnes ayant été «désignées par l'autorité publique». ● LES AMENDEMENTS sur la diffamation, sur les outrages à l'arméee, aux représentants de l'ordre public et sur les atteintes au chef de l'Etat, surnommés « amendements Dilem », du nom du plus célèbre des caricaturistes algériens, sont dénoncés par les opposants politiques et les journalistes comme une grave hypothèque sur le droit et la liberté d'expression. ● DILEM, publié tous les jours par le quotidien francophone *Liberté*, connaît un succès populaire important. Son album, *Boutef président*, a déjà été réédité trois fois.**

Un arsenal répressif contre la presse et les « prêches subversifs » en Algérie

En dépit de la mobilisation des journalistes, l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 16 mai, des amendements au code pénal durcissant les sanctions pour diffamation « par voie écrite » ou « électronique ». Les sermons dans les mosquées ne devront pas être « contraires à la cohésion sociale »

ALGER
correspondance

Les journalistes algériens auront eu beau se mobiliser, rien n'y a fait : le projet de révision du Code pénal prévoyant, d'une part, d'alourdir les peines pour diffamation contre les corps constitués, d'autre part de sanctionner les prêches jugés *« subversifs »* dans les mosquées, a été adopté, mercredi soir 16 mai, par le Parlement algérien, lors d'une séance houleuse.

L'auteur du projet, Ahmed Ouyahia, actuellement ministre de la justice, s'est appuyé comme prévu sur la majorité au Parlement des deux partis proches du pouvoir, le Front de libération nationale (FLN) et le Rassemblement national démocratique (RND). Les amendements réformant le Code pénal ont été adoptés par 207 voix pour et 118 contre.

La défection inattendue et remarquée des autres partis de la coalition gouvernementale, comme les deux partis islamistes, le Mouvement de la société pour la paix (MSP) et Ennahda (Renaissance,) qui ont voté contre, n'a pas suffi à éviter les fameux « amendements Dilem » sur la presse, du nom d'un célèbre caricaturiste redouté par le pouvoir *(voir les dessins ci-contre)*.

Parmi ces amendements, l'article 144 *bis* prévoit désormais des peines de trois mois à douze mois de prison et des amendes variant entre 50 000 dinars et 250 000 dinars (5 000 francs à 25 000 francs) contre quiconque porte *« attente au président de la République en termes contenant l'injure, l'insulte et la diffamation, soit par l'écrit, soit par le dessin »* et cela quel que soit le moyen utilisé : *« diffusion sonore, image, support électronique, informatique et autres »*.

Dessins de Dilem parus dans le quotidien algérien « Liberté » ces dernières années. Ils ont été tirés du recueil « Boutef Président » (Casbah éditions, disponible à la FNAC).

L'article 87 *bis* 10 prévoit une peine de trois ans à cinq ans de prison contre toute personne se livrant à des prêches *« susceptibles de porter atteinte à la cohésion de la société » (lire ci-dessous)*.

INCIDENT SÉRIEUX

Les journalistes ne se faisaient pas trop d'illusions sur l'attitude de l'Assemblée nationale. Aussi, l'opposition manifestée par les islamistes, membres de la coalition gouvernementale, a été une surprise inespérée. Les critiques récurrentes à l'encontre du président Bouteflika, accusé d'avoir des visées *« totalitaires »*, ont brusquement pris du poids. Auteurs d'une pétition nationale contre ce qu'ils appellent des *« lois scélérates »*, les journalistes ne sont pas les seules cibles d'un texte qui bride toutes les formes d'expression, sous prétexte de protéger le président et les corps constitués de la diffamation.

Ce dispositif répressif a été voulu et décidé par le chef de l'Etat, irrité d'être constamment – et méchamment – croqué par une nouvelle génération de caricaturistes algériens. M. Bouteflika est également convaincu que la presse algérienne est, en grande partie, responsable de la *« mauvaise image internationale de l'Algérie »*.

Le chef de l'Etat s'était publiquement indigné, l'année dernière, de la *« légèreté »* des peines prévues en cas d'outrage et d'attaques contre les institutions. La presse algérienne avait pris ces propos pour une déclaration de guerre, et une promesse de lui *« tordre le cou »*. Les appréhensions des journalistes se trouvent aujourd'hui largement justifiées, même si la commission juridique de l'Assemblée a quelque peu atténué le projet initial.

En ce qui concerne les prêches dans les mosquées, les peines se voient alourdies. L'examen des dispositions sur ce sujet a d'ailleurs donné lieu à un incident sérieux, lors de la séance de mercredi. Un député du RND, saisissant le moment où un député islamiste intervenait pour défendre un amendement, s'est tourné vers les journalistes pour leur signifier haut et fort qu'il s'agissait d'*« un égorgeur »*. La colère des députés islamistes a failli tourner au pugilat et les excuses du député du RND n'ont guère apaisé la tension dans l'hémicycle.

HARCÈLEMENT JUDICIAIRE

La presse était, jeudi matin, violemment critique à l'égard du FLN et du RND dont *« les députés, sans honte aucune et sans courage, ont décidé hier, répondant au vœu du président de la République, de bâillonner le peuple »*, selon l'expression du journal *El Watan*.

Pour sa part, *Le Matin* estimait que *« le système politique algérien, bâti sur l'allégeance, la rapine et la rente, interdit aux députés du RND et du FLN d'avoir un honneur à défendre. (...) Ces hommes-là ne sont pas des élus du peuple mais d'indigents fonctionnaires désignés par le pouvoir occulte, qui ne doivent rien à la démocratie et qui ne voient, en conséquence, aucune raison de lui être redevables »*.

Se défendant de vouloir bénéficier d'*« un droit à la diffamation »*, les journalistes algériens considèrent qu'en l'absence d'une définition précise de cette notion, et surtout d'une justice indépendante, la voie est désormais ouverte à une pratique étouffante de harcèlement judiciaire. Cela pourrait générer des réflexes redoublés d'autocensure et entraîner à terme la banqueroute de titres qui, à quelques exceptions près, n'ont pas de solide assise financière.

Le nouveau texte donne en effet au parquet, dépendant du gouvernement, le pouvoir de déclencher les poursuites judiciaires de manière « automatique », c'est-à-dire sans nécessiter le dépôt préalable d'une plainte.

« DROIT DE VIE ET DE MORT »

C'est ainsi que les représentants du parquet, *« dont les dérives par le passé sont de notoriété publique, auront droit de vie et de mort sur les journalistes. Ils auront à apprécier tant l'information que le commentaire et, par extension, l'opinion. Les nouvelles dispositions ouvrent donc grande la porte à l'arbitraire »*, écrivait récemment Fayçal Metaoui du journal *El Watan*.

Répondant aux multiples critiques contre son projet, Ahmed Ouyahia s'était défendu de vouloir porter atteinte à la liberté d'expression. Pour le ministre, il s'agissait d'un texte *« préventif mais pas répressif »*. *« Nous ne sommes pas assez fous pour nous attaquer à la liberté d'expression,* avait-il fait valoir, *alors que nous nous ouvrons sur le monde en nous préparant à ratifier l'accord d'association avec l'Union européenne. »*

Le texte doit à présent passer devant le Conseil de la nation (le Sénat), mais son adoption ne devrait être qu'une formalité sur la route de ce qu'un député de l'opposition a appelé l'*« extinction finale de la vie politique »*.

► www.lemonde.fr/algerie

Le FFS d'Ait Ahmed propose la dissolution du gouvernement

Le Front des forces socialistes (FFS) d'Ait Ahmed vient d'adresser au pouvoir un mémorandum pour une sortie de la crise. Il propose la dissolution du gouvernement et du Parlement au profit d'institutions qui seraient transitoires, avec la participation de l'armée.

Dans une première réaction très négative à ces propositions, le journal *L'Expression*, proche de la présidence, remarque que le FFS, en adressant ce document, vendredi dernier, au président ainsi qu'à deux généraux de l'armée, (Mohamed Lamari et Mohamed Mediene), *« signifie que la totalité de l'édifice institutionnel du pays n'est qu'une vaste mascarade »*.

Dilem le caricaturiste : le cauchemar du pouvoir, mais une revanche pour la jeunesse

DE TOUS les quotidiens francophones d'Algérie, *Liberté* est le seul qui se lise par la fin ! C'est là, en effet, en dernière page, que sévit chaque jour le plus irrévérencieux des caricaturistes algériens, Dilem. Et si ce journal s'enorgueillit d'un tirage quotidien de 150 000 exemplaires, il le doit sans doute en grande partie à ce « Plantu algérien » de trente-trois ans.

PORTRAIT

« Je suis souvent le premier étonné de ce que mon journal laisse passer ! Mais mes patrons me soutiennent... »

Dilem est le cauchemar du pouvoir à Alger. Chef d'Etat, généraux, hommes politiques, religieux... aucun d'eux n'échappe à son trait dévastateur. Sa principale tête de turc, c'est le président, *« Boutef »*, qu'il aime représenter en nain avec des oreilles d'âne ou en schtroumpf avec des couettes. Dilem est si féroce qu'on est presque tenté, par moments, de prendre ses victimes en pitié ! Sexuellement impuissants, analphabètes, pleutres et véreux : voilà comment sont croqués les « maîtres du pays ».

« Je suis un sale gamin, qui fait ça comme un jeu, incapable de se censurer !, raconte-t-il, faussement penaud. *Je suis souvent le premier étonné de ce que mon journal laisse passer ! Mais mes patrons me soutiennent, ils ont du courage !*

Du courage, lui-même n'en manque pas. Pendant les pires années de la décennie 1990, il a dû s'exiler en France et faxer ses dessins à partir de Paris, tant les menaces sur sa vie étaient sérieuses. Il est à présent de retour à Alger, *« tonique, drôle, violent »*, comme le résume son confrère du *Monde* à qui il est souvent comparé, Jean Plantu.

Dilem est à la fois un symbole, une catharsis et une revanche pour la population algérienne, pour la jeunesse surtout. *« Tout au long des années les plus sanglantes qu'a traversées le pays, il nous a appris à rire de nos deuils, puis... des responsables de nos deuils ! »*, dit de lui le journaliste Ihsane El Kadi. Entre humour noir et rire jaune, entre irrévérence et indécence, le jeune caricaturiste n'a jamais cessé de brocarder la *nomenklatura* au pouvoir, lui assénant des coups d'une violence inouïe, peu regardant sur la nature de ces coups, portés largement au-dessous de la ceinture... *« Il n'est pas seulement drôle et talentueux, il nous venge de toutes nos frustrations ! Quand il insulte de la pire manière ceux qui dirigent le pays, on a le sentiment que c'est nous qui leur crachons à la figure »*, avoue un jeune. *« Il fait dans le crado, dans le populo. Il a un talent instinctif, proche des jeunes des quartiers défavorisés, bien plus percutant qu'une analyse politique sérieuse »*, souligne un autre.

UNE ÉCUELLE DE CHIEN

Confirmation de ce succès : l'album *Boutef Président* a dû être réédité trois fois depuis qu'il est sorti en Algérie en août dernier, et il figure toujours en tête des meilleures ventes. Dans ce recueil, on retrouve tous les ingrédients chers à Dilem : une Marianne algérienne voilée, des généraux entourés de mouches (répulsives), des islamistes survolés de chauves-souris, et toujours, une écuelle de chien, symbole de la portion congrue réservée au peuple...

Quels que soient l'audace et le talent de ce dessinateur, on aurait tort, cependant, d'évaluer la liberté de la presse algérienne à l'aune de ses caricatures. D'une certaine façon, Dilem a jusque-là servi, sans le vouloir bien entendu – et pour combien de temps encore ? – d'alibi à un régime opposé par nature à une information indépendante. *« Regardez donc ces caricatures,* ont toujours fait valoir les caciques au pouvoir, *vous n'avez même pas droit à une telle liberté d'expression en France ! »*

Dilem lui-même n'est pas dupe. Il sait bien que ses dessins *« disent tout »* et dédouanent dans le même temps ses confrères de leur mission : enquêter, vérifier, rendre compte. *« C'est dommage qu'il me revienne le rôle de dire, par le biais de mes dessins, que les généraux doivent partir,* soupire-t-il. *Ca m'emmerde de me prendre au sérieux ! Je ne devrais être là que pour amuser la galerie... »*

Florence Beaugé

Un arsenal juridique qui prévoit des sanctions plus lourdes et des poursuites automatiques

● **Prêches illégaux** (article 87 *bis* 10) : Est passible d'une peine allant de un an à trois ans de prison et d'une amende de 10 000 dinars algériens (DA, 10 dinars équivalent environ à 1 franc) à 100 000 dinars toute personne qui prêche ou qui tente de le faire à l'intérieur d'une mosquée ou d'un lieu public sans qu'elle soit désignée ou agréée par l'autorité publique habilitée, ou autorisée par celle-ci pour le faire. Est aussi passible d'une peine de trois à cinq ans de prison et d'une amende de 50 000 DA à 200 000 DA toute personne qui, par le biais des prêches, se livre à des pratiques contraires à la noble mission de la mosquée, ou susceptibles de porter atteinte à la cohésion de la société (...).

● **Outrage à un représentant de l'ordre public** (article 144) : Est passible d'une peine allant de deux mois à deux ans et d'une amende de 10 000 DA à 500 000 DA, ou de l'une d'elles, toute personne qui insulte un juge, un fonctionnaire ou l'un des représentants de l'ordre public, par une parole, un geste, une menace, une correspondance, un écrit ou un dessin durant l'exercice de leur profession et ce dans l'intention de porter atteinte à leur honneur, à leur autorité ou au respect qu'impose leur profession.

● **Atteinte au président de la République** (article 144 bis) : Est passible d'une peine allant de trois mois à douze mois et d'une amende de 50 000 à 250 000 DA, ou de l'une d'elles, toute personne qui porte atteinte au président de la République par des expressions contenant de l'insulte, de l'outrage ou de la diffamation, que ce soit par un écrit, un dessin, une déclaration ou par tout moyen de diffusion de son et d'image, ou support électronique, informatique ou autre. Le parquet entame automatiquement les démarches de poursuite pénale.

● **Responsabilité des publications** (article 144 *bis* 1) : En cas de crime cité dans l'article 144 *bis*, à travers une publication quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou autre, la poursuite pénale se fera à l'encontre de l'auteur du crime et des responsables de la publication et de la rédaction et à l'encontre de la publication elle-même. Dans ce cas, l'auteur incriminé sera passible d'une peine de trois à douze mois et d'une amende de 50 000 à 250 000 DA, ou de l'une des deux peines, alors que la publication devra s'acquitter d'une peine allant de 500 000 à 2 500 000 DA. Le parquet entamera automatiquement les démarches de poursuite pénale.

● **Outrage à l'armée** (article 146) : Le recours à l'insulte, l'outrage et la diffamation à travers les moyens précisés par les articles 144 et 144 *bis* 1 à l'encontre du Parlement (...), des tribunaux, des cours de justice, de l'Armée nationale populaire, ou de toute autre autorité de l'ordre public, est passible des peines indiquées dans les deux articles susmentionnés.

Le gouvernement de Silvio Berlusconi sera formé d'ici au 13 juin

Le vainqueur des législatives a été reçu par le chef de l'Etat

M. Berlusconi a été reçu, pendant deux heures, par le président de la République, Carlo Azeglio Ciampi. L'entretien a permis d'évoquer le calendrier avant la formation du gouvernement et les échéances internationales. Les résultats du scrutin du 13 mai suscitent des contestations de la part de Forza Italia et de la Ligue du Nord.

ROME
de notre correspondante

Silvio Berlusconi a été reçu pendant presque deux heures, mercredi 16 mai, par le président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, dans son palais du Quirinal. L'entretien a porté, notamment, sur le retour du dialogue entre les différentes forces politiques du pays, la nécessité d'un gouvernement fort qui sera formé d'ici au 13 juin, l'épineuse question du conflit d'intérêts et la préparation de la réunion du G8 à Gênes, le 20 juillet. Le futur président du conseil, de retour à Rome pour la première fois depuis les élections de dimanche, est ressorti de sa visite présidentielle plutôt guilleret. Il s'est offert une *« petite promenade à pied dans le jardin pentu en dessous du Capitole, comme un citoyen normal »*, a confié, l'un des ses gardes du corps.

Via del Plebiscito, au siège de son parti Forza Italia (FI), Silvio Berlusconi a fait distribuer une mise au point sur le sort de quatorze sièges restés vacants au Parlement par le jeu pervers du système électoral italien. *« Ils doivent revenir à FI »*, a-t-il affirmé dans l'attente d'un recours qui sera déposé par sa formation devant la Cour de cassation. Puis il a évoqué les longs et cordiaux appels téléphoniques de Jacques Chirac (vingt minutes) et du George W. Bush (treize minutes). M. Berlusconi a sans doute parlé de la préparation du sommet du G8 à Gênes, du 20 au 22 juillet. Avant cela, il devra se rendre à une réunion de l'OTAN à Bruxelles, le 13 juin, et le 20 juin à Göteborg, pour le sommet européen.

LE « SYNDROME DE LA FLORIDE »

A propos de l'Union et de son élargissement aux pays de l'Est, le futur ministre de l'économie, Giulio Tremonti, a nettement freiné, lors de l'émission « Porta a Porta », sur Rai Uno, mercredi soir. La Ligue du Nord n'étant pas en mesure de peser sur ses choix, le futur gouvernement de Silvio Berlusconi a en effet inscrit, en première priorité, le développement du Mezzogiorno. Si l'élargissement arrive trop vite, les fonds de l'Union européenne iraient aux nouveaux membres et non plus au Sud italien, qui a largement contribué à la victoire de la droite et tout particulièrement la Sicile, où Forza Italia a enlevé tous les mandats-directs de députés et de sénateurs. Autre réorientation réaliste signalée par Giulio Tremonti : le gouvernement recule sur une baisse nette et rapide des impôts annoncée dans le programme de campagne.

Au lendemain des législatives, le *« syndrome de la Floride »*, comme aiment à dire en exagérant les commentateurs, gagne peu à peu la Péninsule. Umberto Bossi, leader de la Ligue du Nord, souhaite un nouveau comptage dans certaines circonscriptions. Antonio Di Pietro, à la tête de l'Italie des valeurs (3,9 % des voix), est persuadé que son mouvement a atteint le quorum de 4 %, et demande, lui aussi, des vérifications. Enfin, les marchandages pour la distribution des portefeuilles battent leur plein. Umberto Bossi demande pour les siens, soit le poste de ministre de l'intérieur soit la présidence de la Chambre des députés.

Après sa visite au Quirinal, Silvio Berlusconi s'est entretenu, mercredi soir, via Del Plebiscito, avec ses autres alliés de la Maison des libertés, notamment Gianfranco Fini (Alliance nationale, post-fasciste), qui sera vice-président du conseil, et Pierferdinando Casini, qui ont été rejoints plus tard par Fedele Confalonieri, président de Mediaset (société regroupant les trois chaînes de Silvio Berlusconi). Lourd emploi du temps pour ce premier retour dans la capitale.

Danielle Rouard

M. Aznar refuse une « discussion à l'irlandaise » sur la question basque

Le chef de l'exécutif espagnol reconnaît que le Parti populaire a été trop « optimiste » lors des élections en Euskadi, emportées par le PNV en raison d'un « transfert des radicaux vers les modérés »

MADRID
de notre correspondante

Dimanche 13 mai, les Basques ont accordé leur confiance au nationalisme modéré du Parti nationaliste basque (PNV) plutôt qu'à l'alternative offerte par le Parti populaire (PP) de José Maria Aznar et les socialistes, formant le bloc « constitutionnalistes ». La « révolution » électorale antinationaliste tant annoncée a donc échoué. La déception est flagrante au sein du PP. Le chef du gouvernement, José Maria Aznar, a tiré ses premières conclusions de façon sereine et ferme en recevant, mercredi 16 mai, quelques journalistes étrangers.

D'abord, M. Aznar repousse jusqu'à la notion d'échec : *« Dans cette élection,* explique-t-il, *il y a eu 160 000 électeurs de plus qu'en 1998 qui ont voté : 90 000 pour nous, les constitutionnalistes, 70 000 pour les nationalistes. En fait, le PNV a obtenu le plein des voix en raison d'un transfert dans le camp nationaliste des radicaux vers les modérés. Bien sûr, nous aurions préféré gagner trois sièges, plutôt qu'un seul, mais si on considère les chiffres, non seulement le PP a obtenu le meilleur vote de toute son histoire au Pays basque mais, dans son ensemble, le bloc nationaliste recule et celui des "constitutionnalistes" progresse. En 1986, ils avaient 40 points d'avance sur nous, aujourd'hui même pas 10. »*

Cette croisade contreproductive de « satanisation » du nationalisme a-t-elle été une erreur de tactique ? *« Ceux qui sont la cible de la croisade menée par le terrorisme : c'est nous »,* dit-il fermement avant d'ajouter *: « Quatorze morts déjà dans mon parti et combien d'autres contraints de vivre sous escorte policière ? »* Et de souligner l'effort accompli par le PP et les socialistes, qui ont *« courageusement et pour la première fois, proposé une véritable alternative de gouvernement que nous continuerons à défendre »*. Pour qu'elle s'implante davantage, il aurait fallu *« plus de temps »*, regrette-il car *« les temps de maturation de la société sont lents au Pays basque, en raison notamment de la terreur. Avoir pensé qu'en un an on pouvait renverser un état de fait qui dure depuis vingt ans, était sans doute très optimiste »*, admet José Maria Aznar.

> « Ils (le PNV) disent qu'ils seront fermes contre le terrorisme et ne pactiseront plus avec les suppôts de l'ETA, mais dans le même temps leur programme parle de souveraineté »

Pour l'instant la parole est aux vainqueurs et le dialogue semble être le mot clé même s'il recouvre diverses approches. Ainsi, Xavier Arzalluz, chef de file du PNV, a évoqué *« une table de discussion à l'irlandaise »*, pour en finir avec la violence. Juan José Ibarrexte, chef du gouvernement basque sortant, espère former le prochain gouvernement *« avant l'été »*. La tâche est compliquée. Faute de majorité absolue, il faudra au minimum des alliances ponctuelles. Pour cela, le dialogue est nécessaire. Seul Euskal Herritarrok, bras politique de l'ETA, sera exclu si ce mouvement ne condamne pas la violence, a précisé M. Ibarrexte.

Depuis Madrid, M. Aznar regarde, avec un intérêt teinté de méfiance, ces grandes manœuvres basques. Quid de l'accord antiterroriste avec les socialistes ? *« Nous avons signé un pacte de fond. On va voir s'ils le maintiennent. »* Quant au dialogue : *« Au fond,* dit-il, *ce qui compte est le pourquoi de ce dialogue. Si c'est pour créer une entente dans le cadre des institutions, du statut basque et de la Constitution, le PP répondra présent. Maintenant, s'il s'agit de "table de discussion à l'irlandaise" pour établir la souveraineté, qu'ils ne comptent pas sur nous. »*

A l'évidence, José Maria Aznar n'a pas l'intention de changer sa politique envers le nationalisme. Ceux qui doivent changer, à son avis, c'est le PNV. *« Ils ont été déloyaux envers la Constitution »* en s'alliant, il y a deux ans, avec Euskal Herritarrok, fait-il remarquer. *« Ils ont les cartes en mains, à eux de jouer. Et je ne sais pas ce qui en sortira. Ils disent qu'ils seront fermes contre le terrorisme, feront respecter la pluralité et ne pactiseront plus avec les suppôts de l'ETA. Bien, mais dans le même temps, leur programme parle de souveraineté et ils ont recueilli 80 000 votes indépendantistes radicaux »*, conclut le président du gouvernement.

Marie-Claude Decamps

► www.lemonde.fr/paysbasque2001

Israël rejette un appel au gel total des colonies de peuplement

ISRAËL a rejeté deux des critiques du rapport de la Commission d'*« établissement des faits »*, ou Commission Mitchell – du nom de son président, un ancien sénateur américain – tout en qualifiant le document de *« tentative constructive et positive de briser le cycle de violence et faciliter la reprise des négociations de paix »*. L'Autorité palestinienne considère que le document est une base *« sensée et cohérente pour résoudre la crise et ouvrir de nouveaux pourparlers »* avec l'Etat juif.

Dans sa réponse remise mardi 15 mai aux Etats-Unis, Israël rejette l'appel de la Commission à un gel total des colonies de peuplement et conteste l'accusation d'usage *« excessif »* de la force contre les manifestants palestiniens. *« La question des colonies est l'une des questions* (qui) *sont renvoyées aux négociations sur le statut définitif »* des territoires palestiniens, a plaidé le ministre sans portefeuille, Danny Naveh. Quant à la violence, elle *« n'est pas*, selon lui, *à l'initiative d'Israël »* qui ne fait que *« riposter à des attaques palestiniennes »*.

De son côté, l'Autorité palestinienne accepte *« intégralement le rapport Mitchell et rejette toute réserve* (...) *surtout si elle émane d'Israël »*, a déclaré le ministre palestinien de l'information, Yasser Abed Rabbo. Il a invité la communauté internationale à *« appeler à une rencontre au plus haut niveau de toutes les parties afin de développer un mécanisme d'application des recommandations de la Commission »*.

VISITES À PARIS

Le président palestinien, Yasser Arafat, est attendu à Paris le 23 mai et le premier ministre israélien, Ariel Sharon, le 6 juin. D'après un responsable américain qui a requis l'anonymat, une rencontre pourrait avoir lieu entre le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, et M. Arafat dans les prochaines semaines.

Mercredi, les Etats-Unis ont jugé *« inutile »* une demande palestinienne de réunion urgente du Conseil de sécurité des Nations unies sur la violence dans les territoires palestiniens. – *(AFP, Reuters.)*

TROIS QUESTIONS A...

THORBJOERN JAGLAND

1 Outre vos fonctions de ministre des affaires étrangères de Norvège, vous êtes membre de la commission présidée par l'ancien sénateur américain George Mitchell, dont le rapport vient de proposer une série de mesures visant à rétablir la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Et vous revenez d'Israël. Quel peut être l'impact des conclusions de la commission sur l'actuelle situation au Proche-Orient ?

Le rapport de la commission Mitchell, c'est le rapport de la dernière chance pour Israël et les Palestiniens. Si les deux parties échouent à l'utiliser de manière constructive, ils ne pourront jamais revenir à la table des négociations, du moins dans un futur proche. Avec les possibilités d'une crise majeure dans la région qu'un tel échec pourrait provoquer.

2 Comment peut-on envisager les moyens de sortir de l'impasse actuelle ?

Dans ce rapport, nous avons mis l'accent sur un certain nombre de mesures, notamment le gel des colonies (en territoire occupé), une cessation de la violence par les Palestiniens et leur promesse de contrôler les groupes armés. A cet égard, la situation ne cesse de se dégrader : je suis convaincu que des armes arrivent régulièrement dans Gaza. Nous avons également envoyé un signal en Israël à propos des comportements de ses soldats : ils doivent faire preuve de retenue et ne pas utiliser d'arme mortelle. Il s'agit donc de recommandations très pratiques.

Par ailleurs, nous ne pensons pas que la formule proposée par Israël, qui pose comme préalable toute cessation de violence par les Palestiniens, soit réaliste. La violence doit cesser de manière simultanée car les Palestiniens ne sont pas capables de contrôler la situation et de demander *(à leur peuple)* d'arrêter la violence s'ils n'obtiennent pas quelque chose en échange.

3 Que reste-t-il aujourd'hui de la paix d'« Oslo » ? Le processus initié en 1992, est-il mort ?

Il serait très dangereux d'affirmer que le processus d'Oslo est mort. Car il a permis aux Israéliens et aux Palestiniens de se reconnaître mutuellement. Si Oslo est mort, cela voudrait dire qu'on est revenu à la situation qui prévalait avant 1992 *(avant les conversations secrètes en Norvège entre les envoyés de Yasser Arafat et Israël)*. Le problème aujourd'hui est que les deux parties se sont révélées incapables d'appliquer sur le terrain ce qu'elles avaient décidé à Oslo. Le processus a été très lent. Vu sous cet angle, Oslo est mort.

Propos recueillis par Bruno Philip

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

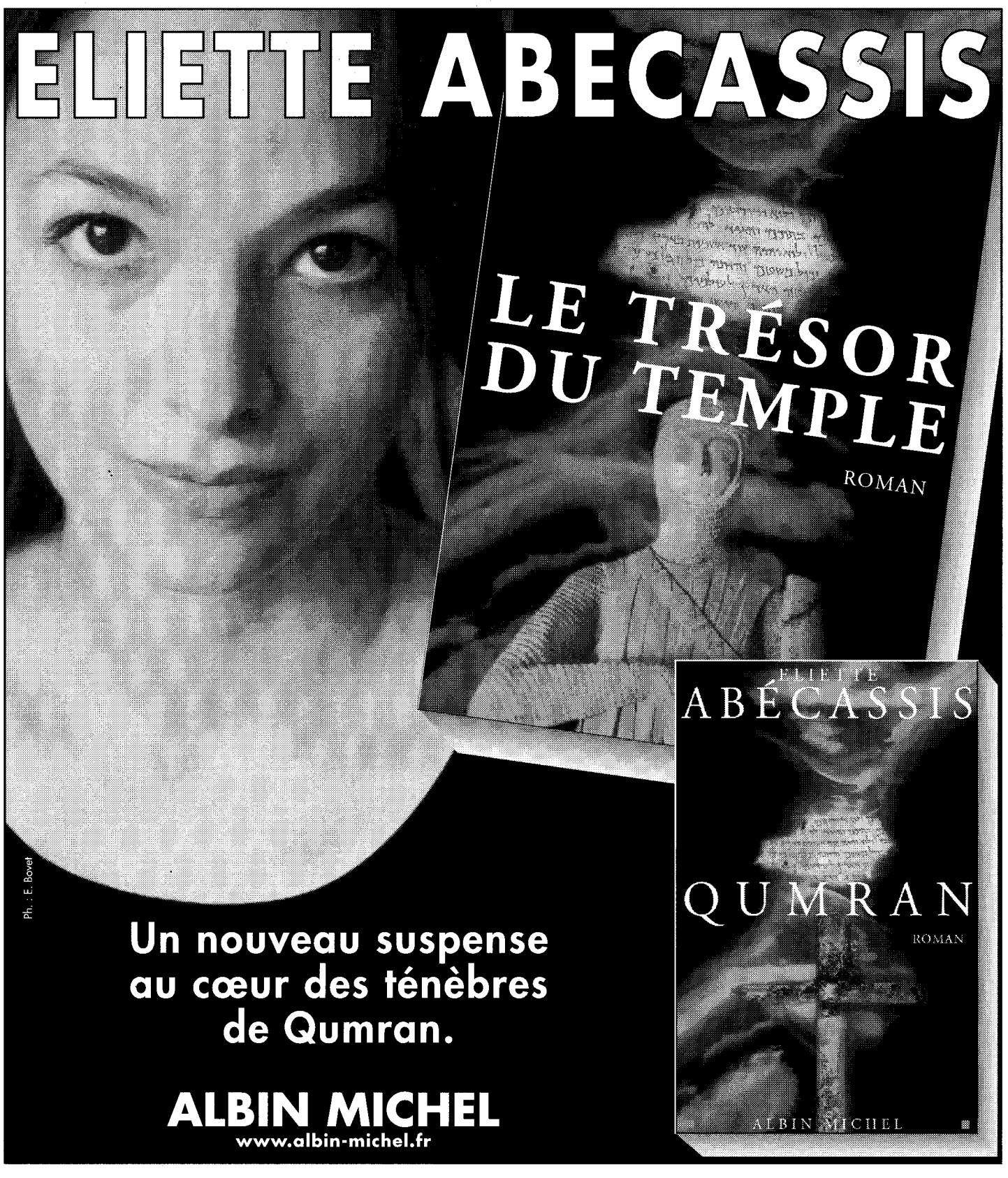

L'expansion des paramilitaires met en danger le fragile processus de paix en Colombie

Les milices d'extrême droite revendiquent l'enlèvement de 190 ouvriers agricoles

Le plus important enlèvement de masse enregistré ces dernières années en Colombie a eu lieu mardi 15 mai. 190 ouvriers agricoles des palmeraies de Villanueva, dans l'est, ont été emmenés par un commando de paramilitaires. L'action a été revendiquée par les Autodéfenses unies de Colombie (AUC). Dans une interview au *Monde*, leur chef, Carlos Castaño, estime qu'il ne fait que défendre les classes moyennes contre la guérilla.

BOGOTA
de notre correspondante

Les Autodéfenses unies de Colombie (AUC) ont juré de réussir là où l'armée colombienne a échoué : en finir avec la guérilla. Apparues dans les années 1980 et aujourd'hui présentes dans 40 % des municipalités du pays, ces milices d'extrême droite et leurs 8 150 hommes en armes (selon les chiffres du ministère de la défense) sont aujourd'hui un acteur essentiel de l'inextricable conflit colombien. Mardi 15 mai, les *« paras »* se sont encore signalés par un nouvel enlèvement de masse : 190 ouvriers agricoles des palmeraies de Villanueva, à 280 kilomètres au nord-est de Bogota.

Ces milices ne constituent pas seulement un obstacle sérieux aux négociations de paix engagées par le gouvernement avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communistes) et l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste) : elles représentent aussi, selon l'ambassade des Etats-Unis à Bogota, *« la principale menace à l'Etat de droit en Colombie »*. Pour la première fois, le département d'Etat américain a inclus les AUC dans son annuaire 2000 des organisations terroristes. En s'inquiétant de la *« dégradation du conflit colombien »*, le rapport du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme, présenté en avril à Genève, confirme que les AUC sont désormais *« responsables de la majorité des massacres, menaces, disparitions forcées et déplacements de populations »*.

Pour les observateurs colombiens, les AUC sont une réponse aux exactions de la guérilla et à l'incapacité du gouvernement d'assurer la sécurité des régions rurales. Toutefois, pour Mauricio Romero, chercheur à l'Université nationale de Bogota, le phénomène doit être compris dans son contexte historique. *« Les milices rurales sont apparues dans la mouvance des premières négociations de paix engagées en 1982. La perspective de profondes réformes a conduit élites politiques locales et propriétaires terriens menacés à réagir, avec l'appui des militaires et l'argent de la mafia »*, explique l'universitaire.

Le sud du Bolivar sous haute tension

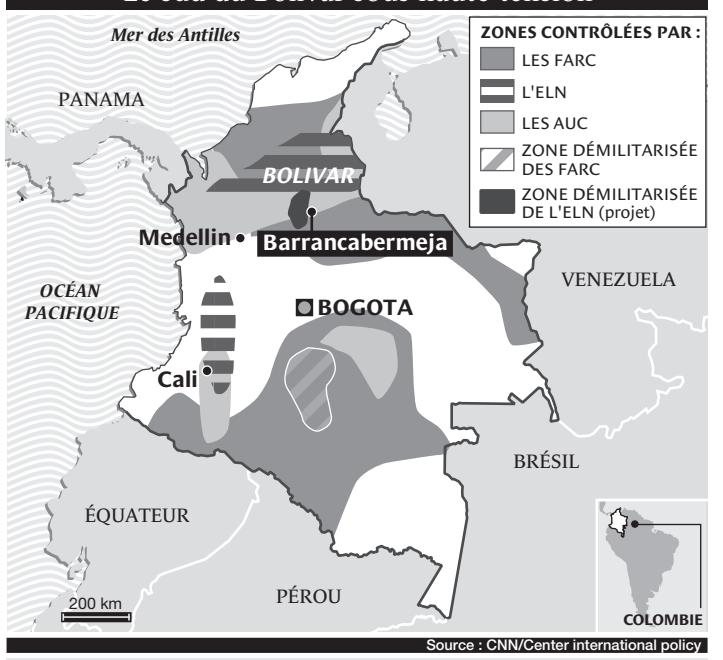

Source : CNN/Center international policy

Dans le sud du département du Bolivar, à 300 km au nord de la capitale, Bogota, les paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC) et l'Armée de libération nationale (ELN) s'affrontent violemment. Le gouvernement avait accepté d'octroyer à cette guérilla très affaiblie une enclave démilitarisée pour la tenue de négociations. Les AUC et les populations concernées s'y opposent farouchement. Le sud du Bolivar et la ville pétrolière de Barrancabermeja, « prise » par les paramilitaires à la guérilla sous l'oeil bienveillant des militaires, sont devenus le symbole de la capacité du gouvernement à s'imposer sur les acteurs armés.

EFFECTIFS CROISSANTS

La forte croissance des effectifs paramilitaires, depuis l'ouverture des négociations de paix engagées par le président Pastrana depuis janvier 1999 avec les guérillas, corrobore cette thèse. Selon les chiffres du ministère de la défense colombien, les effectifs des AUC ont augmenté de 80 % en deux ans, soit cinq fois plus que ceux de la guérilla.

Les paramilitaires disputent à la guérilla territoires et richesses du pays, parmi lesquelles la coca. Pour la guérilla, les paramilitaires ne sont que l'instrument du terrorisme d'Etat et la preuve du double jeu du pouvoir politique. Les statistiques montrent indiscutablement que la diminution des cas de violations des droits de l'homme dus aux militaires est allée de pair avec l'augmentation des crimes imputables aux AUC.

Le paramilitarisme n'en est pas pour autant une politique d'Etat. Le général Tapias, commandant en chef des forces armées, s'en défend. *« Certains militaires, à titre individuel, se sont commis avec les Autodéfenses, mais jamais l'institution militaire en tant que telle »*, explique-t-il. Selon Mauricio Romero, *« les AUC sont relativement autonomes de l'armée pour la bonne raison qu'elles en sont indépendantes financièrement, grâce notamment à l'argent de la drogue »*.

DES « LIENS ALARMANTS »

En Colombie comme ailleurs, l'armée régulière est bien mal armée pour gagner une guerre irrégulière. *« Virez-moi les ONG de défense des droits de l'homme et je vous assure que l'armée viendra à bout de la guérilla »*, résume un sous-officier. Sur le terrain, les relations entre militaires et paramilitaires vont de la complicité ouverte ou de la tolérance passive à l'affrontement direct. Selon le ministère de la défense, au cours de l'année 2000, 89 paramilitaires ont été tués lors de combats et 315 ont été capturés. Ils seraient aujourd'hui plus de 800 dans les prisons colombiennes.

Soumis aux pressions de la communauté internationale, l'Etat affirme que la lutte contre les paramilitaires est devenue une priorité. En octobre 2000, 388 militaires soupçonnés de complicité avec les paramilitaires ont été mis à pied. Malgré ces efforts, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme s'inquiète, dans son rapport, des *« liens alarmants »* qui persistent entre l'armée et les groupes d'autodéfense.

A en croire les déclarations publiques, les AUC font l'unanimité contre elles. Mais, en privé, un cadre d'entreprise de Bogota confesse ce que de nombreux Colombiens pensent : *« Carlos Castaño et ses hommes sont des assassins sanguinaires mais, sans eux, la guérilla serait déjà là. »*

M. D.

Carlos Castaño, chef des Autodéfenses unies de Colombie (AUC)

« Nous sommes un mouvement patriotique d'antisubversion civile »

DÉPARTEMENT DU BOLIVAR (nord de la Colombie)
de notre envoyée spéciale

Au début des années 1990, Fidel Castaño, dont le père a été enlevé et assassiné par la guérilla, fonde les Autodéfenses paysannes de Cordoba et Uraba. A sa mort, Carlos, son frère, a fait de l'organisation un mouvement national.

« Comment définissez-vous votre mouvement, les Autodéfenses unies de Colombie (AUC) ?

– Nous ne sommes pas des paramilitaires, mais un mouvement patriotique d'antisubversion civile, unique au monde. Notre seul ennemi est la guérilla, qui a pris pour objectif militaire les classes moyennes. La tâche des Autodéfenses est de les défendre.

– La guérilla n'est-elle pas la conséquence des injustices sociales dans le pays ?

– Non, elle en est la cause. Et le trafic de drogue qui a permis au conflit colombien de survivre à la fin de la guerre froide est aujourd'hui au centre du problème. Je n'arrive pas à comprendre comment les Européens croient encore que nous avons ici une "bonne" guérilla, luttant les armes à la main pour la justice sociale. L'argent de la drogue a tout corrompu : le Congrès, le gouvernement, l'Eglise, les guérilleros. Et je ne vais pas jouer les martyrs puisque mon organisation, aussi, vit en partie de la drogue. Ce ne sont pas les Petites Sœurs des pauvres qui vont en finir avec une *« narcoguérilla »*, mais des *« narco-autodéfenses »*.

– Comment justifier des actes comme le récent massacre de l'Alto Naya où une quarantaine de paysans ont été assassinés par vos hommes ?

– Un groupe des Autodéfenses est entré dans une zone contrôlée par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'Armée de libération nationale (ELN). Après deux jours de combat, les guérilleros, acculés par mes troupes, ont subitement disparu et se sont transformés en paysans. Vous devez comprendre que, dans une guerre irrégulière, l'ennemi doit être éliminé où qu'il soit. Il est faux de dire que nous avons utilisé des tronçonneuses ; vous savez qu'un fusil-mitrailleur peut faucher un arbre : il peut aussi couper un homme en deux. Faute de prisons, je suis obligé d'exécuter les guérilleros et, dans ce cas, c'est avec une balle dans la tête.

– Il est difficile de croire que c'est en tuant les plus misérables que vous allez régler les problèmes du pays...

CARLOS CASTAÑO

« L'argent de la drogue a tout corrompu : le gouvernement, l'Eglise, les guérilleros. Et mon organisation, elle aussi, vit en partie de la drogue »

– Mao disait que la paysannerie est à la guérilla ce que l'eau est au poisson. Et maintenant, on entend dire que les AUC veulent "vider l'eau". Non. Ce que nous voulons, c'est purifier l'eau. Dans une guerre irrégulière, les troupes s'affrontent peu et les civils sont plus exposés que les combattants. C'est terrible.

– Vous ne croyez pas à la politique de paix du président Pastrana ?

– J'y ai cru. Au sein de l'état-major des AUC, j'ai défendu les concessions faites à la guérilla. Je voulais que le monde entier comprenne que les FARC ne veulent pas la paix mais le pouvoir. Le président Pastrana se refuse toujours à l'admettre et son aveuglement est désormais coupable. Andrés Pastrana est un traître à la patrie qui, sous couvert de négociations de paix, livre le pays à la guérilla.

– Le gouvernement est soumis aux pressions croissantes de la communauté internationale, qui demande à l'armée des résultats en matière de lutte contre les paramilitaires. Pourriez-vous être amenés à lutter de front contre les militaires ?

– Les militaires nous ont toujours combattu. Mais les AUC refuseront toujours l'affrontement avec l'armée. Les pressions de la communauté internationale peuvent influencer le haut commandement mais, sur le terrain, personne ne pourra jamais diviser des frères, unis contre un même ennemi. Je n'ai pas à craindre l'armée parce qu'elle ne peut rien me faire.

– Vous avez été catalogué comme l'un des dix grands prédateurs de la presse dans le monde...

– Je peux vous assurer que j'ai toujours respecté la liberté et la subjectivité de la presse. Mais je ne peux pas accepter que le journalisme devienne une arme au service de l'un des acteurs du conflit. Au cours de leur existence, les AUC ont exécuté deux journalistes locaux qui étaient, en fait, des guérilleros.

– Pouvez-vous indiquer leur nom ?

– Je ne m'en souviens plus.

– La croissance des AUC a été rapide. Selon les chiffres du gouvernement, vous disposez aujourd'hui de huit mille hommes. Comment pouvez-vous garantir un contrôle effectif de vos troupes ?

– Je dispose de treize mille hommes présents sur 70 % du territoire national. La croissance exponentielle des AUC s'est faite au détriment de la qualité. Il devient plus difficile d'éviter les excès, mais ceux-ci n'ont pas augmenté proportionnellement à nos effectifs. Les AUC bénéficient dans l'opinion d'un taux de popularité de 11 %, alors que celui de la guérilla ne dépasse pas 3 %.

– Cela ne fait pas pour autant des AUC un mouvement très populaire...

– Je ne peux pas espérer devenir populaire, étant donné les méthodes condamnables que je suis contraint d'utiliser...

– La justice vient de vous condamner à soixante ans de prison pour le massacre de 1997 à Mapiripán, un village de cultivateurs de coca...

– J'ignorais que j'avais été condamné. Je n'ai jamais renié mes actes, mais je ne suis pas un délinquant. Si je viole la loi, c'est au nom d'un droit inaliénable et universel : le droit à la légitime défense individuelle et collective. Je suis là pour sauver ma vie et celle de millions de Colombiens.

– Mais la justice internationale ne vous le pardonnera pas...

– Je suis partisan de la justice universelle. Il faut bien que quelqu'un condamne Milosevic. Moi-même, je suis prêt à me rendre devant les tribunaux internationaux, quand la guerre sera gagnée et à condition que les dirigeants des FARC et de l'ELN y aillent avec moi. Cela dit, je crois que la Colombie devra opter pour une réconciliation à la sud-africaine. Je sais que j'ai été un vrai patriote et que le peuple me pardonnera. »

Propos recueillis par Marie Delcas

Balkans : la pression s'accentue sur la guérilla albanaise

SKOPJE. La pression s'est brusquement accrue sur les groupes armés albanais du sud de la Serbie et de Macédoine, et un ultimatum a été lancé aux rebelles de Macédoine avant jeudi 17 mai à 12 heures. Mercredi, la Force multinationale de paix au Kosovo (KFOR) a proposé une amnistie aux combattants de la guérilla albanaise du sud de la Serbie (UCPMB) qui accepteront de se rendre avant le 24 mai – la date prévue pour l'entrée de l'armée yougoslave dans cette bande de territoire qui leur sert de base. Quatre-vingts rebelles, selon la KFOR, se sont spontanément rendus mercredi.

Dans un autre geste d'apaisement, la diplomatie européenne faisait pression sur la Macédoine, aux prises elle aussi avec un mouvement albanais armé, l'UCK (Armée de libération des Albanais de Macédoine). *« Le gouvernement macédonien doit faire preuve de retenue dans sa manière d'utiliser la force contre les extrémistes albanais »*, a déclaré, mercredi à Skopje, la ministre suédoise des affaires étrangères, Anna Lindh, au nom de l'Union européenne. – *(AFP.)*

La justice iranienne fait preuve de clémence envers un journaliste

TÉHÉRAN. La cour d'appel a ramené, mardi 15 mai, de dix ans à six mois de prison la condamnation frappant le journaliste Akbar Ganji. M. Ganji, 45 ans, le plus célèbre journaliste iranien, une des « bêtes noires » de la justice et pourfendeur des dirigeants conservateurs, avait été condamné, en janvier, par le tribunal révolutionnaire de Téhéran à dix ans de prison et à cinq ans d'exil intérieur, essentiellement pour sa participation à une conférence jugée *« anti-islamique »*, organisée avec les Verts allemands, à Berlin en avril 2000.

La cour d'appel a rejeté, notamment, l'accusation d'*« atteinte à la sécurité de l'Etat »*, appliquée aux autres condamnés de la conférence de Berlin pour ne retenir que celle de *« propagande »* contre le régime. Ce journaliste, étant emprisonné depuis plus d'un an, devrait être libéré très prochainement, selon son avocat. – *(AFP.)*

Sécurité maritime : le Parlement européen veut des boîtes noires

STRASBOURG. Le Parlement européen a maintenu, mercredi 16 mai, une position différente de celle du conseil des ministres des transports des Quinze, sur deux propositions de directives concernant les inspections des navires dans les ports et la responsabilité financière des sociétés de classification. De ce fait, une conciliation devra se faire entre ces deux institutions colégislatrices, qui disposeront d'un délai de cinq mois pour trouver un compromis. La commission espère qu'elles auront la volonté politique d'aboutir plus rapidement.

Les deux institutions concernées sont désormais d'accord sur le nombre de navires à inspecter, qui constituait le principal point de friction, mais le Parlement persiste à demander que tous les navires de plus de 300 tonnes soient équipés de boîtes noires dans les cinq ans. Il est partisan de sanctions financières moins élevées que ne le demande le conseil, en cas de faute mineure des sociétés de classification. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

● **CHINE : le chercheur américain Li Shaomin,** détenu en Chine depuis fin février, a été formellement accusé d'espionnage au profit de Taïwan, a indiqué, jeudi 17 mai, un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin. Agé de quarante-cinq ans, titulaire d'un doctorat en sociologie de l'université américaine de Princeton et naturalisé américain, Li Shaomin est professeur associé au département de marketing à la City University de Hongkong. Les autorités de Pékin avaient refusé de préciser les motifs de sa détention. – *(AFP.)*

■ **INDE : deux prêtres et un séminariste de l'ordre des salésiens ont été assassinés**, mercredi 16 mai à Ngarian Hills, au sud-est d'Imphal, capitale de l'Etat du Manipur. Cet assassinat, qui fait suite à des menaces de mort contre les religieux catholiques, a été imputé à un ou plusieurs groupes armés de guérilleros qui luttent pour l'indépendance du Manipur. Les victimes sont le Père Andreas Kindo, administrateur du noviciat de la province salésienne de Dimapur, le Père Raphaël Paliakara, maître des novices et un séminariste, Joseph Shinui.

■ **EUROPE : les eurodéputés ont voté,** mercredi à Strasbourg, par 246 voix contre 237 et 19 abstentions, un calendrier de travail pour 2002 qui maintient des sessions écourtées de quatre jours dans la capitale alsacienne. Nicole Fontaine, présidente du Parlement, a sans succès tenté de rétablir le cinquième jour (vendredi), supprimé en 2000 par une majorité de députés, qui protestent contre les déplacements incessants entre Bruxelles et Strasbourg. – *(Corresp.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le président George W. Bush a invité**, mercredi 16 mai, les ministres des finances et des affaires étrangères de 35 pays africains à venir en octobre à Washington discuter de la coopération économique, montrant ainsi sa volonté de suivre la voie tracée par Bill Clinton pour resserrer les liens avec l'Afrique sub-saharienne. Cette réunion sera institutionnalisée par la création d'un forum de coopération économique et commerciale avec l'Afrique. – *(AFP.)*

■ **FRANCE-RUSSIE : l'extradition vers Moscou de l'homme d'affaires ukrainien Mikhaïl Jivilo,** arrêté à Paris le 22 février et accusé de tentative de meurtre contre un gouverneur de Sibérie par la justice russe, a été rejetée, mercredi 16 mai, par la cour d'appel de Paris, conformément aux réquisitions du parquet général. M. Jivilo a été remis en liberté aussitôt. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : un accident d'avion militaire**, mercredi 16 mai, dans la province de Malatya, à 500 kilomètres à l'est d'Ankara, aurait causé la mort de trente-quatre de ses passagers, la plupart officiers. Selon des témoins, l'avion aurait explosé en vol. Il y a trois survivants. C'est la plus importante catastrophe aérienne dans ce pays depuis 1994. – *(AFP, Reuters.)*

■ **YÉMEN : le haut conseil de défense du Yémen a annoncé,** mercredi 16 mai, la fin du service militaire obligatoire dès dix-huit ans. Le nouveau règlement, prenant effet immédiatement, précise que l'armée et les forces de sécurité seront désormais ouvertes aux seuls jeunes volontaires. – *(AP.)*

■ **OMS : le nombre des cas de lèpre dans le monde a diminué de 90 % en dix ans,** a annoncé, mercredi 16 mai à Genève, la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Gro Harlem Brundtland. Ce résultat correspond à l'objectif fixé par les Etats membres de l'OMS, qui souligne toutefois que la lèpre n'est pas encore complètement maîtrisée dans six pays : Brésil, Inde, Madagascar, Mozambique, Birmanie et Népal. Environ 11 millions de malades ont pu être guéris au cours des quinze dernières années grâce à l'amélioration de l'accès des communautés à risque au diagnostic précoce et au traitement gratuit. – *(AFP.)*

Jacques Gautier
Bijoux d'art

PIÈCES UNIQUES
36, rue Jacob 75006 Paris
Tél/fax 01 42 60 84 33

RÉPUBLIQUE **Les députés ont adopté, mercredi 16 mai, les trois articles clés du projet de loi relatif à la Corse, notamment l'article premier, qui autorise l'Assemblée de Corse, sous le contrôle du Parlement, à déroger à des dispositions législatives et réglementaires. ● LA LANGUE CORSE sera enseignée à tous les élèves des écoles maternelles et primaires dans le cadre des horaires d'enseignement normaux. Il sera également possible d'adapter la loi sur l'aménagement et la protection du littoral. ● LA DROITE a voté majoritairement contre ces trois articles essentiels du projet. Elle peine cependant à présenter un front commun contre celui-ci. ● LE PROCUREUR général de Bastia, Bernard Legras, met en évidence, dans un rapport de juillet 2000, les risques d'infiltration du grand banditisme dans le tissu économique et les milieux politiques de l'île.**

Les députés autorisent la Corse à « déroger » aux lois nationales

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 16 mai, les articles sensibles du projet de statut concernant les compétences, l'enseignement de la langue et l'aménagement du littoral. Daniel Vaillant n'a pas exclu une extension à l'ensemble des régions des pouvoirs dévolus à l'île

L'IMPORTANT, ce n'est pas seulement que le débat ait eu lieu, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Il fallait aussi qu'il soit inscrit dans le « marbre » du *Journal officiel*. Au cas où il serait saisi sur le projet de loi relatif à la Corse, le Conseil constitutionnel doit pouvoir s'appuyer sur l'intention du législateur. Quant aux Corses, ils veulent avoir, au-delà de la réforme actuelle, des assurances sur la « deuxième étape », qui conduira éventuellement, en 2004, à une révision constitutionnelle.

Comme l'a répété José Rossi (DL, Corse-du-Sud), mercredi 16 mai, au deuxième jour du débat, *« on ne sait pas qui sera le premier ministre en 2004 »*. Alors, le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant a dit les mots qu'attendaient, sans doute, la plupart des élus corses présents dans les tribunes des visiteurs. *« Si le gouvernement a admis dès juillet 2000 la nécessité d'une seconde étape pour définir l'organisation institutionnelle de l'île, il a toujours affirmé que celle-ci ne sera engagée qu'au vu de l'évaluation de la présente loi et du retour à la paix civile »*, a déclaré le ministre de l'intérieur. M. Rossi a apprécié, les greffiers ont noté.

La « traduction juridique » des accords de Matignon, et rien de plus. Mercredi, l'Assemblée a adopté les deux articles sensibles du projet de loi – l'article 1, relatif aux compétences de l'Assemblée de Corse, et l'article 7, sur l'enseignement du corse –, tels qu'ils avaient été minutieusement réécrits par la commission des lois. Autre disposition phare, l'article 12, qui adapte la loi littoral de 1986, a été approuvé dans la nuit de mercredi à jeudi. Le débat devait continuer jeudi, avant le vote solennel, prévu le 22 mai.

Ces trois articles 1, 7 et 12 sont *« au cœur du marchandage politique »*, a lancé François Fillon (Sarthe), porte-parole du groupe RPR. La droite a tenté, en vain, de déplacer le débat sur la décentralisation. Au nom des trois groupes de l'opposition, M. Fillon a défendu un amendement visant à inscrire tout *« nouveau transfert de compétences et de ressources à la collectivité territoriale de Corse »*, au-delà de la *« présente loi »*, dans le cadre d'*« une loi de décentralisation portant sur l'ensemble des collectivités territoriales »*.

Défavorable à l'amendement, le ministre de l'intérieur n'a toutefois pas fermé la porte à une future réforme : *« Plusieurs députés ont souhaité que l'on étende le dispositif du projet à d'autres régions. Cela n'est pas contraire aux vues du gouvernement, qui a des projets et de l'ambition en matière de décentralisation »*, a ajouté M. Vaillant, évoquant le projet de loi sur la démocratie locale, actuellement *« soumis au Conseil d'Etat »*. L'amendement de la droite, soutenu par Jean-Pierre Chevènement (MDC, Belfort), a été rejeté.

Le débat sur la décentralisation ainsi écarté, le gouvernement est vite « revenu » à l'article 1, *« totalement réécrit »* par la commission des lois. Selon la nouvelle mouture – l'amendement 260 – *« le pouvoir réglementaire de la collectivité territoriale de Corse s'exerce dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi »*. Par ailleurs, le gouvernement s'est appuyé sur une décision du Conseil constitutionnel de 1993 pour donner à l'Assemblée de Corse *« la possibilité de procéder à des expérimentations comportant, le cas échéant, des dérogations aux règles* [législatives] *en vigueur »*.

L'AMENDEMENT 260

Tour à tour, les élus de l'opposition hostiles au texte ont mis en doute la constitutionnalité de l'amendement 260. *« Je ne crois pas que la décision du Conseil constitutionnel de juillet 1993 autorise à reconnaître de manière générale la possibilité de déroger à la loi »*, a soutenu le porte-parole de l'UDF, Pierre Albertini (Seine-Maritime), sous le regard approbateur du chevènementiste Jean-Pierre Michel (Haute-Saône). *« Si vous voulez être cohérents, il faut préciser les domaines dans lesquels vous nous demandez d'habiliter l'Assemblée de Corse à rédiger elle-même les décrets. Si c'est clair, net et précis, alors cela mérite d'être rediscuté »*, a déclaré Pierre Lellouche (RPR, Paris). Au balcon, Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione, a pris des notes, et hoché la tête lorsque le porte-parole des Verts, Noël Mamère (Gironde), a indiqué que l'amendement 260 était *« plus restrictif »* que la version du gouvernement.

Une explication de texte s'imposait. Le rapporteur avait tout prévu et a lu une note de trois pages intitulée : *« le travail effectué »*. Les yeux rivés sur le texte, articulant chaque mot, que chacun pourra lire dans le *JO*, M. Le Roux a déclaré : *« La nouvelle rédaction issue de l'amendement voté par la commission ne mentionne plus la possibilité pour l'Assemblée d'adapter directement les décrets d'application des lois, mais elle précise que celle-ci devra au préalable être habilitée par le législateur pour fixer des règles adaptées aux spécificités de l'île. »* L'amendement 260 a été adopté par 59 voix contre 12 : 54 PS ont voté pour, de même que l'UDF Pierre Méhaignerie, 3 DL et M. Mamère (Verts) ; 6 RPR, 4 MDC et 2 radicaux de gauche ont voté contre. Enfin, 2 élus RPR, 3 PCF et Nicole Ameline (DL) se sont abstenus.

La droite a rejeté plus massivement l'article 12 « paillotes », comme l'appelle M. Fillon. A main levée, le RPR, l'UDF et DL ont voté contre, tandis que le PS l'a approuvé, ainsi que M. Rossi et Paul Patriarche (DL, Haute-Corse). Le PCF s'est abstenu. Cet article confie à l'Assemblée de Corse, et non plus à l'Etat, le soin de définir la liste des *« espaces naturels remarquables »*. Il l'autorise à construire des aménagements légers dans la bande dite des 100 mètres, définie par la loi littoral, à l'exclusion de toute forme d'hébergement.

En moins d'une demi-heure, la Corse a gagné le droit de s'occuper des monuments historiques, des télécommunications et du sport. Jean Baggioni (RPR), président du conseil exécutif de Corse, a quitté la tribune du public, pris d'une colère froide, parce qu'il n'avait obtenu que des transferts partiels de compétence sur la culture, le sport, la formation, l'environnement. *« Le rapporteur et le ministre de l'intérieur n'ont pas respecté l'esprit et les propos du premier ministre. Le centralisme parisien a gagné »*, s'indignait-il.

Ariane Chemin et Clarisse Fabre

► www.lemonde.fr/corse

Le corse, l'occitan et le franco-provençal parlent « au cœur et à la tripe » des élus

***« MOI,** je suis occitan, et je regrette de n'avoir pu l'apprendre à l'école »*, lance Gérard Saumade (app. MDC, Hérault). *« J'ai appris l'occitan avant le français »*, ajoute Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes). *« Je souhaite que le franco-provençal devienne matière à option pour le baccalauréat »*, renchérit Michel Bouvard (RPR, Savoie). Avant d'adopter sans changement l'article 7 du projet de loi, qui prévoit que *« la langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse »*, l'Assemblée nationale s'est offert, mercredi 16 mai au soir, une petite promenade dans les vies privées, un vagabondage couleur sépia dans l'enfance et les terroirs, un détour dans les rêves des élus. Y compris – surtout – chez ceux qui ont voté contre l'article : le MDC et le RPR, ainsi qu'une partie de l'UDF, de DL, et chez les communistes, qui se sont abstenus. La *« charge émotionnelle et politique »* du sujet est vive, souligne Nicole Ameline (DL, Calvados). L'article 7 revêt un caractère *« hautement symbolique »*, dit Pierre Albertini (UDF, Seine-Maritime), il parle *« au cœur et à la tripe »*, a dit Paul Patriarche (app. DL, Haute-Corse), regrettant seulement *« de ne pouvoir le dire en Corse »*. On est pourtant loin de la passion de juillet 2000, quand les « accords de Matignon » avaient annoncé *« un enseignement généralisé de la langue corse »*. La droite se fait discrète et accommodante. Mme Ameline rappelle l'*« évidence »* qu'il y a à *« préserver et promouvoir les langues régionales, patrimoine de l'humanité »*. M. Albertini s'inquiète seulement de l'existence d'*« une orthographe homogène lorsqu'il s'agira d'écrire le corse au tableau »*. François Fillon, qui demande la suppression de l'article 7, a préparé un amendement de repli demandant que l'apprentissage du corse soit remplacé par *« une initiation »*. José Rossi (DL, Corse-du-Sud), explique que cette initiation, comme l'*« enseignement optionnel »* réclamé par Jean-Pierre Chevènement, serait *« en recul »* par rapport à la pratique.

Comme la veille, la droite laisse les « souverainistes » de gauche attaquer le gouvernement. Georges Sarre estime que *« les parents qui refuseront que leurs enfants apprennent le corse seront victimes de discrimations, de menaces, de violence, d'exclusion »* et que les enseignants recrutés deviendront des *« militants de l'ethnicisme »*.

M. Rossi, M. Patriarche et Noël Mamère viennent au secours du gouvernement. M. Mamère (Verts, Gironde) affirme, seul, que *« la langue corse est constitutive du peuple corse »*, utilisant *« à dessein »* l'expression censurée en 1991 par le Conseil constitutionnel dans le statut de Pierre Joxe. Une heure et demie plus tard, l'article est adopté *« dans sa rédaction la plus haute »*, se réjouit M. Rossi, celle de la loi de 1996 sur l'enseignement du tahitien en Polynésie. *« Il sera rejeté par le Conseil constitutionnel »*, prédit M. Fillon. Bruno Le Roux, le rapporteur, s'amuse encore de la seule péripétie de la discussion : s'il n'y avait eu M. Albertini, personne n'aurait pris garde que l'article 7 omettait de préciser qu'il s'agissait d'un enseignement généralisé dans les écoles maternelles et primaires *« de Corse »*. *« Preuve que chacun de ceux qui ont examiné le texte étaient bien convaincu de son caractère optionnel ! »*, a lancé le rapporteur dans l'Hémicycle.

Ar. Ch.

Les dérogations à la loi littoral

L'article 12 du projet de loi déroge, sur trois points, à la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

● **La liste des espaces remarquables**. Les espaces les plus beaux sont les plus menacés par l'urbanisation. Pour les protéger, la loi littoral confie à un décret en Conseil d'Etat le soin d'en dresser la liste. Actuellement, en Corse, Canettu, La Testa, Rundinara, Palumbaghja, Nonza, Barcaggiu, Tuara, Piantarella, Ostriconi ou Saleccia, notamment, ont été classés « espaces remarquables ». Le projet de loi propose que l'Assemblée de Corse puisse directement établir et modifier cette liste, sans le contrôle du Conseil d'Etat.

● **La bande des 100 mètres.** La loi littoral interdit toute construction *« sur une bande de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage »*. Le projet de loi prévoit que la collectivité territoriale de Corse pourra déterminer des espaces de cette bande littorale dans lesquels pourront être autorisés *« des aménagements légers et des constructions non permanentes destinés à l'accueil non hôtelier du public »*. C'est le cas des fameuses « paillottes ».

● **Les zones urbanisées.** La loi littoral précise que, dans les communes littorales, l'extension de l'urbanisation peut se faire *« soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement »*. Le projet de loi donne à l'Assemblée de Corse la possibilité de définir, de façon dérogatoire, *« des règles relatives à l'extension de l'urbanisation, adaptées aux particularités géographiques locales »*. Le Conseil d'Etat a jugé cette disposition contraire à la Constitution.

Le droit de saisine du statut Joxe est tombé en désuétude

OUTRE la possibilité d'adaptation des textes réglementaires ou législatifs qu'il donne à l'Assemblée de Corse, l'article premier du projet de loi reprend, également, l'article 26 de l'actuel statut de l'île, voté en 1991, et qui élargissait une compétence déjà esquissée dans le statut de 1982.

Ce fameux article 26 donne la possibilité à la collectivité territoriale de Corse de présenter – au Parlement ou au gouvernement – des propositions tendant à modifier ou à adapter des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration.

L'Assemblée de Corse a utilisé ce droit d'interpellation à seize reprises au cours des dix dernières années. Avec si peu de succès, cependant, que les élus de l'île se sont lassés d'y recourir. Ils ne l'ont plus utilisée qu'une seule fois depuis 1996.

Sur les seize saisines, en effet, deux seulement ont été suivies d'effet. La première, adoptée par l'Assemblée de Corse le 20 février 1995 alors que la fonction publique de l'île était en plein conflit social, visait à obtenir que la Corse soit classée en zone zéro (la plus avantageuse) pour l'indemnité de résidence des fonctionnaires. Cette demande devait effectivement être intégrée au protocole d'accord signé le 10 mars 1995 avec cinq des huit syndicats insulaires.

La seconde a porté sur l'abrogation, par le projet de loi de finances pour 1999, des arrêtés Miot qui exonèrent, de fait, les héritiers corses de droits de succession depuis près de deux siècles. Le 15 décembre 1998, Lionel Jospin donnait satisfaction aux élus corses et suspendait pour un an cette abrogation, le temps de mettre en place un dispositif fiscal spécifique permettant aux contribuables corses de ne pas être soumis au régime de droit commun...

SANS SUITE

A ces deux exceptions près, les propositions de l'Assemblée de Corse n'ont pas été prises en compte. Sont ainsi restées sans suite une demande d'instauration d'un service minimum dans les transports maritimes entre la Corse et le continent ; une proposition pour une politique de la plaisance et de la croisière en Corse ; ou encore une autre sur les conditions de la pêche en eaux douce.

Le gouvernement a également opposé une fin de non-recevoir au souhait des élus corses d'acquérir une plus grande autonomie dans la définition la carte scolaire, de voir le Syndicat des travailleurs corses (STC) reconnu comme syndicat représentatif, d'obtenir l'intégration du patrimoine foncier des chemins de fer dans le patrimoine de la collectivité territoriale de Corse ou encore l'élargissement du régime des aides directes et indirectes que celle-ci est habilitée à octroyer aux entreprises.

Si toutes ces propositions ont essuyé un échec, plusieurs d'entre elles ont toutefois ressurgi à l'occasion du processus de Matignon. Celles sur le patrimoine foncier des chemins de fer et sur le régime d'aides directes et indirectes ont même été intégrées au projet de loi. La proposition de reconnaissance du STC fait, quant à elle, l'objet d'un amendement de José Rossi (DL).

Lætitia Van Eeckhout

Certains socialistes voteront le texte sans enthousiasme

Henri Emmanuelli exprime notamment ses réticences sur la langue corse

DÉPUTÉS modèles, levez-vous ! Sagement alignés dans le sillage de leur chef de groupe, Jean-Marc Ayrault, les élus socialistes adopteront sans barguigner le projet de loi sur la Corse, mardi 22 mai. Et tant pis pour les états d'âme qui lézardent toujours les certitudes. *« Il n'y a pas de vie politique sans discipline de vote*, résume René Dosière (Aisne). *Il m'est arrivé, dans le passé, d'exprimer des réserves, voire mon opposition, avant de me plier à la volonté générale au moment du scrutin. »*

Dans la catégorie des élus *« sceptiques »* mais qui ne rejoindront pas la coalition hétéroclite des opposants, Henri Emmanuelli figure en tête de liste. Le président de la commission des finances *« n'est pas partisan du processus »* initié par Matignon, pointant du doigt l'article 7 relatif à la langue corse. *« Je ne suis pas pour qu'on crée à des enfants, dans certains milieux, un handicap supplémentaire. Ceux qui font de la langue des symboles devraient se souvenir qu'autrefois, ils étaient portés par des milieux très conservateurs et ce n'était pas un hasard. »*

DÉBATS APAISÉS

Si M. Emmanuelli a conclu sa démonstration par une observation tranchée en liant les thèmes fédéralistes *« à la droite ou l'extrême droite »*, il n'envisage pas d'afficher ses critiques lors du vote solennel. *« Je me tais car je ne veux pas hypothéquer les chances* [du projet] *si elles existent. »* Devant la tournure apaisée des débats, Jean-Marc Ayrault ne s'offusque pas des dissonances qui ont traversé le groupe. *« Les réticences ont été évoquées, mais un large consensus s'est dégagé au fil des discussions. »*

Avant d'en arriver au quitus, il a fallu surmonter doutes et exaspérations. Au terme des accords de Matignon en juillet 2000, le groupe socialiste navigue à vue. *« Il y a eu un flottement à ce moment »*, reconnaît François Loncle (Eure). Débute alors une longue phase d'explications de texte engagée par le rapporteur du texte, Bruno Le Roux (Seine-Saint-Denis) et le président de la commission des lois, Bernard Roman (Nord). René Dosière, qui fut rapporteur du projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie sous le gouvernement de Michel Rocard, rejoint le duo. Puis c'est au tour de Jean-Pierre Blazy (Val-d'Oise) de renforcer la cellule des pédagogues après avoir surmonté ses propres réticences.

La plupart des députés PS n'ont encore qu'une connaissance marginale du projet gouvernemental. Absorbés par d'autres dossiers nationaux ou uniquement imprégnés du quotidien de leur circonscription, ils ne retiennent que l'écume *« inquiétante »* du texte.

« Sur l'article 1, qui octroie à l'Assemblée de Corse un pouvoir législatif encadré, il a fallu lutter contre les idées reçues », assure M. Dosière. Il est vrai que le remodelage de l'article sur la langue n'a pas apporté de clarté. Dans le camp des « réticents », figuraient Yves Durand (Nord) ou Jacques Fleury (Somme). La Gauche socialiste a, elle aussi, entonné sa petite musique sur un air de dissonances. M. Loncle attribue ces interprétations divergentes aux lignes qui traversent le PS. *« Nous comptons, nous aussi, des jacobins,* remarque le président de la commission des affaires étrangères. *Ce sont d'ailleurs les mêmes qui dénoncent la circulaire Lang sur les langues régionales. »*

L'économiste Gérard Fuchs (Seine-Maritime) pestait contre les dispositions fiscales particulières concédées à l'île. *« Quand je lui ai fait observer que l'exonération sur les successions n'englobait plus les biens mobiliers, il a été plus nuancé »*, explique René Dosière.

Mais le député de l'Aisne reconnaît que le groupe PS accomplira son devoir *« sans enthousiasme »* pour tracer *« un chemin plein d'embûches »*. Au fil de ses médiations, il a recensé trop de frustrations et d'incompréhensions sur *« les aides »* accordées dans le passé pour susciter un véritable élan de sympathie pour cette réforme. *« Globalement, la Corse ne bénéficie pas d'une bonne image de marque auprès des élus »*, observe M. Dosière, qui note chez certains d'entre eux une vision *« caricaturale »* de l'île et de ses habitants.

LE PRÉCÉDENT DU PACS

Bruno Le Roux admet que de nombreux députés maîtrisent mal *« un sujet compliqué que tous n'ont pas étudié à fond. »*. Mais il se félicite de la disponibilité des élus PS. Quitte à sonner le rappel comme il a dû le faire, mercredi, avant le vote de l'article 1, pour éviter que ne se répète le précédent fâcheux du PACS, repoussé en raison du nombre insuffisant de députés socialiste dans l'hémicycle.

Pour autant, il n'y a pas que des élus socialistes désabusés à l'Assemblée nationale. Jean-Pierre Bæumler (Haut-Rhin) s'appuie sur le régime particulier en vigueur en Alsace pour défendre le projet de loi sans états d'âme : *« J'ai rassuré les collègues qui m'ont interrogé, je ne vois aucun risque et je ne comprends pas tout ce tintamarre. Il faut soutenir toutes les mesures qui renforcent la décentralisation. »*

Elie Barth

L'opposition s'efforce de paraître unie sur un sujet qui la divise

EN L'ESPACE de vingt-quatre heures, les dispositions des députés de l'opposition à l'égard du débat sur la Corse ont radicalement changé. Ayant d'abord annoncé qu'elle l'aborderait avec prudence, en présentant, selon la formule de François Fillon, porte-parole du RPR, *« des amendements de main tendue au gouvernement »*, la droite a finalement engagé la discussion dans la cacophonie. Les plus réfractaires au projet de loi, particulièrement au RPR, ont *in extremis* décidé de reprendre leurs troupes en main, pour isoler les partisans d'une approbation du texte négocié entre le gouvernement et les élus de Corse.

Mardi 15 mai au matin, Edouard Balladur se déclare, sous réserve, disposé à voter le texte. M. Fillon dit au même moment *« peut-être »* à ce projet, tandis que Nicolas Sarkozy, dans *Le Monde,* appelle l'opposition à ne pas faire de la Corse *« un enjeu partisan »*. Or Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, annonce, à midi, que les députés gaullistes voteront contre un projet qui *« prépare l'indépendance »*. En début d'après-midi, M. Fillon accuse le gouvernement de donner *« une prime à la violence »* en concédant à l'île un statut spécifique qu'il refuse aux autres régions. Mercredi, Alain Juppé (RPR) indique qu'il votera contre un texte qui *« comporte trop de risques »*. François Sauvadet, porte-parole du groupe UDF, annonce que son groupe, qui la veille *« s'orientait vers l'abstention »*, *« évolue »* désormais *« vers un vote majoritairement contre »*. Le résultat de ce changement de pied ne s'est pas fait attendre : mercredi, lors de l'important débat sur l'enseignement de la langue corse, les trois porte-parole des groupes étaient pratiquement les seuls représentants de l'opposition en séance et, dans les couloirs, l'après-midi, l'embarras était manifeste chez un certain nombre d'élus.

> Lors du débat sur l'enseignement de la langue corse, les trois porte-parole des groupes étaient pratiquement les seuls représentants de l'opposition en séance

Cette embardée est d'autant plus surprenante que l'opposition avait préparé collectivement ce débat. Observatrice silencieuse tout au long du processus de Matignon, elle y a consacré trois réunions de l'intergroupe RPR-UDF-DL, avant que les principales figures de l'opposition ne s'expriment au fond. *« Au fil des réunions, le climat s'était détendu »*, témoigne José Rossi (DL), député de Corse-du-Sud et président de l'Assemblée de Corse. Les élus RPR, comme les libéraux et les centristes, ont à l'esprit qu'en cas de victoire de leur camp ils seront appelés à gérer à leur tour le dossier corse. Ceux qui refusent la dévolution à l'Assemblée de Corse de pouvoirs d'adaptation réglementaire et législatif – la majorité – voteront donc contre, mais aborderont la discussion avec prudence. Et, puisqu'il y a aussi des partisans du texte et des élus qui souhaitent s'abstenir, aucune consigne n'est affichée. Si Alain Madelin, président de Démocratie libérale, s'est engagé sans réserve en faveur du texte du gouvernement, ses homologues du RPR et de l'UDF, Michèle Alliot-Marie et François Bayrou, s'en tiennent au silence.

Pour expliquer le changement de ton au RPR, M. Fillon accuse M. Balladur et M. Sarkozy. *« A la fois par conviction, pour tenir compte de certaines personnalités du groupe, et pour assurer une certaine compatibilité avec les positions de l'UDF et de DL, j'ai eu l'attitude la plus ouverte, modérée et humble possible sur ce dossier,* explique-t-il. *Le problème est que, compte tenu de mes propos modérés, le plaidoyer de Balladur et Sarkozy pour un vote favorable a provoqué un réflexe de crispation au sein du groupe. »*

D'autres évoquent, pêle-mêle, le refus d'*« agir avec un pistolet sur la tempe »* (Patrick Devedjian, RPR, Hauts-de-Seine), la présence des nationalistes corses dans les tribunes de l'Assemblée (Renaud Donnedieu de Vabres, UDF, Indre-et-Loire), la pression d'électeurs hostiles au texte (Hervé Morin, UDF, Eure) ou les réponses insatisfaisantes de Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, et du rapporteur, le socialiste Bruno Le Roux (Dominique Perben, RPR, Saône-et-Loire).

La raison du durcissement d'une partie de l'opposition se trouve sans doute aussi dans la nouvelle rédaction proposée par le rapporteur pour l'article 1 du projet de loi, le plus controversé, sur le pouvoir d'adaptation réglementaire. La version initiale du texte, en ce qu'elle soulevait à l'évidence de sérieuses difficultés constitutionnelles, permettait à une opposition tout aussi partagée, sur le fond, que la majorité, de trouver un angle d'attaque unificateur : quelles que soient les ambitions décentralisatrices, à l'évidence inégalement partagées dans l'opposition, quelles que soient les conceptions de l'unité de la République, la critique de l'inconstitutionnalité offrait un angle d'attaque incontestable.

Elle présentait accessoirement l'avantage d'être aussi celui de Jacques Chirac, qui, le 13 février, avait refusé d'inscrire à l'ordre du jour du conseil des ministres une première version du projet de loi sur la Corse en invoquant les *« difficultés constitutionnelles soulevées par le Conseil d'Etat »*.

De l'aveu même de députés de l'opposition, l'amendement présenté par M. Le Roux, le 10 mai (*Le Monde* du 12 mai) réduit le risque d'inconstitutionnalité. Avant le durcissement à droite, M. Fillon avait dit de cette nouvelle rédaction qu'elle *« lève une des objections que nous avions contre le texte »*. Pierre Albertini, porte-parole de l'UDF, estimait que ce *« recul »* avait *« changé la donne »* et rendait *« possible, en l'état, un vote positif »*.

L'amendement Le Roux a finalement privé l'opposition de l'argument constitutionnel, à l'abri duquel elle pouvait masquer ses désaccords. Du coup, l'opposition a été conduite à changer de registre et à se confronter, une fois encore, à ses divisions au sujet de la décentralisation et de la République. Sachant combien elles sont profondes, particulièrement au RPR, M. Debré a préféré fermer le débat, plutôt que de le voir s'ouvrir en séance publique.

Cécile Chambraud et Jean-Baptiste de Montvalon

A l'été 2000, le procureur de Bastia dénonçait la faiblesse de l'Etat face au grand banditisme

PLUSIEURS hauts magistrats, à Paris et en Corse, estiment que l'Etat a délaissé le front ouvert, au printemps 2000, contre le grand banditisme, par le ministère de la justice, dirigé par Elisabeth Guigou. Le dispositif alors mis en place pour coordonner l'action publique contre les intérêts nationaux et internationaux du banditisme insulaire leur semble avoir été abandonné par l'équipe de la nouvelle ministre, Marilyse Lebranchu.

Ainsi le constat d'impuissance des pouvoirs publics en matière de lutte contre le grand banditisme, fait par le procureur général près la cour d'appel de Bastia, Bernard Legras, et remis à la chancellerie à l'été 2000, conserve-t-il son actualité. Ce document, resté confidentiel jusqu'à maintenant, a été révélé par *Le Parisien* du 15 mai. M. Legras jugeait l'arsenal juridique et les moyens d'enquête alors disponibles en Corse insuffisants pour espérer mettre en péril l'activité délictueuse des principales figures du banditisme résidant en Corse et leur infiltration dans le tissu économique et politique insulaire.

L'équipe de malfaiteurs, connue sous le nom de « Brise de mer », en souvenir d'un café de Bastia où ses membres avaient pour habitude de se réunir, disposerait d'un patrimoine estimé entre 800 millions de francs et 1 milliard de francs. Souvent suspectés, rarement condamnés, ils échappent depuis vingt ans aux sanctions réservées aux forfaits dont on les accuse. *« L'erreur,* écrit M. Legras dans son rapport, *a certainement consisté à avoir une approche globalisante et donc à mettre en œuvre des actions inadaptées. Il s'agit, en réalité d'une criminalité protéiforme, à l'organisation très complexe, pratiquée par des groupuscules constitués sur une base familiale, qui se sont associés en fonction des circonstances, mais qui ont toujours conservé leur autonomie. Les membres de ces équipes ne se sont pas enfermés dans les secteurs traditionnels du banditisme (vol à main armée, machines à sous, drogue, prostitution), mais ils ont investi leurs butins dans les secteurs de l'économie traditionnelle. »* La prégnance de ces personnes sur l'économie locale serait d'autant plus aisée que l'île connaît une pénurie de capitaux.

« ORGANISATION FÉODALE »

Dans le sud de l'île, M. Legras décrit l'existence d'une criminalité construite *« sur une organisation féodale »*. *« Tous mes interlocuteurs, sans exception,* dit-il, *m'ont présenté Jean-Baptiste Colonna, dit Jean-Jé, comme l'élément majeur, incontournable de la criminalité organisée en Corse-du-Sud. Mais, pour citer le responsable d'un service local, "tout le monde a planché sur lui, le fisc a beaucoup travaillé, en vain". Vérification faite, aucune procédure n'est actuellement diligentée à l'encontre de M. Colonna, aucune condamnation ne figure à son casier judiciaire. »* Cet ancien de la French Connection est présenté comme le propriétaire, en sous-main, de plusieurs hôtels et établissements de nuit sur l'île, *« dirigés par des prête-noms »*. Il aurait également des intérêts importants en Afrique et en Amérique.

Au titre des lacunes du système judiciaire, M. Legras relève *« le caractère éminemment aléatoire de la coopération internationale en matière pénale »*. Ainsi, pour la seule enquête ouverte sur des faits de blanchiment d'argent découvert sur l'île de Cavallo, dans l'extrême sud de la Corse, le procureur général indique que *« si la justice française avait voulu opérer à armes égales, elle aurait dû effectuer des investigations dans plusieurs pays : Panama, Etats-Unis, Brésil, Luxembourg, Liechtenstein, Suisse, Italie, Belize, Monaco, Espagne, Angleterre, île de Man, Jersey »*.

Par ailleurs, les services de police, estime-t-il, se sont consacrés essentiellement aux affaires de terrorisme, *« délaissant les autres formes de criminalité »*. L'absence de volonté politique sur le terrain du grand banditisme a été accentuée, affirme le procureur de Bastia, par l'*« inconstance de l'Etat »*. Des initiatives de coordination de l'action des différents services de l'Etat ainsi que les échanges entre les parquets généraux de Bastia et d'Aix-en-Provence, ont fait long feu. Le procureur stigmatise l'Unité de coordination de recherche anti-mafia (Ucram) du ministère de l'intérieur, dont l'action, dit-il, *« se borne à organiser l'accueil de délégations étrangères »*.

Plus surprenant encore, au titre des difficultés rencontrées par la justice pour lutte contre le banditisme, M. Legras évoque le refus de la direction centrale de la police judiciaire, et notamment du numéro deux de ce service, Roger Marion, de lui communiquer les éléments détenus sur le grand banditisme. *« J'ai dû constater que les services locaux et nationaux du ministère de l'intérieur ne disposaient pas ou disaient ne pas disposer d'éléments de synthèse sur la criminalité organisée en Corse.* (...) *Je dirai, pour rester mesuré, que cette fin de non-recevoir est éminemment désagréable. »*

Sollicité par *Le Monde,* le procureur général Legras s'est refusé, mercredi 16 mai, à tout commentaire sur le contenu de son rapport. Il a seulement souligné que le dispositif judiciaire actuellement en place en Corse maintient *« un niveau de sécurité publique que l'on n'avait pas connu depuis des années »*.

Jacques Follorou

Jean-Michel Lemétayer devrait être élu président de la FNSEA

LES 69 MEMBRES du conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), la principale organisation paysanne, étaient convoqués, jeudi 16 mai, pour un ordre du jour simple : élection d'un président en remplacement de Luc Guyau, en fonctions depuis 1992 ; situation de l'outre-mer ; questions diverses. Jean-Michel Lemétayer, secrétaire général adjoint de la FNSEA, était seul candidat déclaré pour cette fonction.

M. Lemétayer connaît tout de la production laitière : qualités organoleptiques, taux de matières grasses, système des quotas de production, aides, chemins vicieux de la listeria, rapports virils avec les distributeurs ou les multinationales du fromage et du beurre comme avec les coopératives de proximité. Il est depuis six ans président de la Fédération nationale des producteurs de lait et du Comité national d'information laitière, efficace lobby qui a toujours, au Salon de l'agriculture, un stand très animé où Jacques Chirac se fait un plaisir de venir échanger quelques mots et déguster un verre de lait fraise.

Sans compter une place au Conseil économique et social, à Paris, et à l'organisme régional similaire en Bretagne, la présidence du conseil d'administration de l'Institut supérieur de formation agroalimentaire de Rennes et – fonction à laquelle il tient *« presque plus que tout »* – la présidence du Salon professionnel de l'élevage Space, qui, chaque année, à la mi-septembre, accueille plus de 100 000 visiteurs à Rennes. Cumulard, M. Lemétayer ? *« Oui, un peu*, reconnaît-il, *mais ce n'est pas par volonté carriériste. Quelque chose m'intéresse ? Alors je fonce, je prends, donc parfois ça fait des grosses journées. »* Grand, le cheveu court poivre et sel, ce Breton est à la tête d'un groupement agricole d'exploitation en commun, en association avec sa sœur, dans la petite commune de Vignoc (où il est né il y a quarante-neuf ans), au nord de Rennes. Il élève une cinquantaine de prim'holstein.

NOUVEAU STYLE

Voudra-t-il, demain, travailler *« en équipe »*, rompant en cela avec le style autoritaire et personnel de M. Guyau ? Il le promet dans sa lettre de candidature et dit sa *« volonté de continuer, en équipe et dans l'unité, à servir l'agriculture dans un contexte extrêmement difficile »*. Ambitieux ? *« Je n'aime pas intriguer. Je ne suis pas un homme de pouvoir mais de caractère. Mais j'ai senti que plusieurs amis me poussaient à briguer la présidence de la FNSEA et que je pouvais être plus fédérateur que d'autres. »*

Le futur président n'est pas dogmatique. *« Le gouvernement ne veut pas la cogestion ? Ce n'est pas un drame, engageons un dialogue régulier et négocions au mieux, ce sera aussi efficace. »* A la tête des producteurs de lait, il est parvenu, depuis un accord signé en 1998 avec les industriels, à faire en sorte que le prix payé aux éleveurs soit revalorisé. Une nouvelle augmentation de 6 à 7 centimes est prévue pour l'été. La Confédération paysanne voit en lui *« le défenseur de l'agroalimentaire et des restructurations »*. Il lui réplique que *« si les paysans sont forts et ne bradent pas les prix, ils n'ont à redouter ni les industriels ni la grande distribution »*.

François Grosrichard

Communistes et socialistes s'opposent sur le droit de licenciement

La gauche du PS a convaincu une quarantaine de députés de signer une proposition destinée à étendre de façon significative la période pendant laquelle l'administration du travail peut invalider un plan social

A l'Assemblée nationale, des dissensions sont apparues entre députés socialistes et communistes dans le débat sur le projet de loi de modernisation sociale. Le texte, qui veut limiter les licenciements dans les grands groupes industriels, doit être une nouvelle fois discuté, mardi 22 mai, à l'Assemblée nationale. Mercredi 16 mai, l'examen des amendements en commission a notamment provoqué la colère de Maxime Gremetz (PCF), qui a abandonné les débats, tout comme les autres députés de son groupe. Le PS éprouve également des difficultés à aplanir les divergences apparues en son sein. Le rapporteur socialiste, Gérard Terrier, voit dans les propositions de la Gauche socialiste, visant à durcir le texte, le *« retour masqué de l' autorisation administrative de licenciement »*. Lundi 21 mai, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, doit rencontrer M. Gremetz.

RIEN ne va plus dans la majorité. La discussion sur le projet de loi de modernisation sociale, prévue à l'Assemblée nationale mardi 22 mai, provoque de violents remous entre socialistes et communistes et dans les rangs du PS lui-même. Les uns menacent de voter contre le texte défendu par Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, tout en multipliant les manifestations de mauvaise humeur ; les autres se disputent sur la stratégie à tenir et les propositions à soutenir. Motif de cette agitation : les licenciements dans les grands groupes, Mercredi 16 mai, il n'a été pratiquement question que de cela... Adopté sans trop d'accrocs en première lecture à l'Assemblée en janvier, le volet emploi du projet s'est compliqué avec l'annonce de licenciements chez Marks & Spencer, Danone et Valeo.

Après un passage au Sénat, fin avril, qui a en quelque sorte servi de répétition, le texte revient maintenant au Palais-Bourbon, où altercations et conciliabules se sont succédé mercredi tout au long de la journée. Mercredi, l'examen des amendements en commission des affaires sociales a tourné court. Porte-parole du groupe PCF, Maxime Gremetz a claqué la porte. *« Nous commençons à discuter alors que le gouvernement n'a pas déposé ses amendements. Le rapporteur* [PS] *présente les siens, longs de deux pages, sans que nous ayons pu les regarder et il faudrait voter pour ? »*, s'est échauffé le député de la Somme, reparti en laissant sur la table les 19 propositions de son groupe, toutes rejetées en son absence.

Quelques heures plus tard, lors de la reprise de la discussion sur les autres volets du texte, Muguette Jacquaint (PCF, Seine Saint-Denis), *« solidaire »*, adoptait la même attitude : la grève. Aucun communiste n'a participé aux travaux de la commission. Le groupe a, par ailleurs, réclamé un vote solennel sur le texte, tout comme il en réclamera un, dans la foulée, sur celui qui contient le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). *« Je traduis cela comme un vote de pression sur la majorité. Comment les communistes espèrent-ils justifier leur position favorable en première lecture et négative aujourd'hui ? C'est suicidaire ! »*, tentait de se rassurer le rapporteur socialiste, Gérard Terrier.

Las, côté PS, les choses ne vont pas très fort non plus. Mercredi, la réunion du groupe n'a pas permis de lever les divergences internes. La veille, déjà, une première réunion s'était soldée par l'apparition de tensions, au point que la discussion avait rebondi, dans la soirée, au bureau national du PS, contraignant l'invité du jour, le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, Guy Hascoët, à patienter vingt minutes à la porte. Objet de la querelle : l'amendement du président (PS) de la commission des affaires sociales, Jean Le Garrec, et de M. Terrier, sur la définition du licenciement économique.

RÉDACTION ACCÉLÉRÉE

Actuellement, le code du travail lie ces licenciements *« notamment »* à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques, adverbe non exclusif que voudrait supprimer une partie de la gauche. Or, si la proposition de MM. Le Garrec et Terrier aboutit bien à faire disparaître le mot, elle lui substitue la notion de *« réorganisations destinées à sauvegarder la compétitivité des entreprises »*. Tour à tour, Alain Vidalies, Eric Besson, Gérard Filoche et Martine Aubry ont donc contesté l'utilité d'une telle démarche qui, aux yeux de certains, justifie davantage encore les licenciements des entreprises prospères. *« C'est le bazar »*, résumait en aparté Henri Emmanuelli.

De leur côté, les députés de la Gauche socialiste, Julien Dray et Yann Galut, ont convaincu quarante autres députés de signer l'une de leurs sept propositions destinées à étendre de façon significative la période pendant laquelle l'administration du travail peut invalider un plan social en dressant un constat de carence. *« De cette façon, le politique aurait le dernier mot »*, explique M. Filoche, inspecteur du travail. *« C'est le retour masqué de l'autorisation administrative de licenciement ! »*, s'insurge M. Terrier. Les signataires ayant, aux yeux du rapporteur, adhéré par méconnaissance du dossier, ce dernier a donc entrepris, mercredi, de prodiguer des *« cours de droit »* tous azimuts pour les faire changer d'avis.

Tard dans la soirée, le ministère de l'emploi accélérait la rédaction de ses propres amendements – une quinzaine – pour les présenter jeudi, et rendez-vous a été pris, lundi 21 mai, entre Mme Guigou et M. Gremetz. Ces propositions concernent notamment les congés de reclassement et la formation des salariés licenciés ainsi que la *« réactualisation de l'activité économique et salariale »*, selon la nouvelle définition en vogue pour désigner la réindustrialisation des sites touchés par des fermetures d'établissement. Le gouvernement espère que l'un de ces amendements, au moins, conviendra aux communistes et aux socialistes.

Caroline Monnot ***Isabelle Mandraud***

« Euromanifestation » pour Marks & Spencer

Plusieurs milliers de salariés de Marks & Spencer, parmi lesquels beaucoup de Français et de Belges, sont attendus au cœur de Londres, jeudi 17 mai, pour une *« euromanifestation »* destinée à dénoncer l'*« attitude inacceptable »* du groupe et à protester contre ses projets de fermeture d'ici à la fin 2001 de 38 magasins, dont 18 en France. La Confédération européenne des syndicats (CES) entend plaider, à cette occasion, pour l'adoption d'une directive sur l'information et la consultation des salariés. Jacqueline Garcia, secrétaire générale de la fédération CGT commerce, et Michel Jalmain, numéro deux de la CFDT, ont annoncé leur participation, ainsi que Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière. Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, et Alain Krivine, porte-parole de la LCR, seront également présents.

Le défilé du 9 juin contre les licenciements prend forme

MALGRÉ les réserves exprimées au niveau des directions des confédérations, ils n'en démordent pas. Les syndicalistes à l'origine d'un appel pour une manifestation nationale à Paris, le 9 juin, *« contre les licenciements et les suppressions d'emplois »* se sont réunis une nouvelle fois, mercredi 16 mai, à la Bourse du travail. Les LU-Danone de Ris-Orangis, les Marks & Spencer, les Delphi-Carbon, les Valeo de Cahors et les Motorola de Toulouse ont été rejoints par Pechiney-Marignac (Haute-Garonne), établissement menacé de fermeture et qui s'est mis en grève le 2 mai.

Désormais, le principe est acquis, des réunions de préparation commencent à se tenir au niveau local et des projets de parcours sont mis en discussion. Reste un curieux débat « en crabe » qui met aux prises d'un côté, les signataires de l'appel, de l'autre, les responsables de la confédération CGT, chacun cherchant à apprivoiser l'autre et à éviter tout heurt frontal. Les premiers estiment que la journée d'action du 22 mai contre les licenciements, décidée par la centrale de Bernard Thibault, ne peut être une fin en soi et que la manifestation du 9 juin *« est indispensable pour faire monter la mobilisation d'un cran »* ; les seconds voient dans l'appel au 9 juin un risque de débordement et expriment une suspicion exacerbée pour toute dérive gauchiste.

« La manifestation du 9 juin a une double légitimité : elle émane des salariés concernés, elle émane d'organisations syndicales et n'est dirigée contre aucune d'entre elle », a expliqué à la tribune Olivier Birreaud (Sycopa, ex-CFDT) au nom des Marks & Spencer. *« Il faut réussir le 22 mai, pas seulement pour protester contre les licenciements, mais aussi pour conquérir des droits nouveaux»*, a indiqué Françoise Wagner, au nom de la confédération CGT, tout en rappelant que la fédération agroalimentaire de sa centrale s'était engagée sur le 9 juin.

Tandis que le PCF, dont les représentants s'étaient fait excuser, a redit par message son appui et au 22 mai, et au 9 juin, Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts, a soutenu le 9 juin. Attac, AC !, la CNT, le Groupe des Dix, la FGTE-CFDT, la FSU, tout comme la LCR et Alternative libertaire, ont formulé un appui sobre. Les militants du Parti des travailleurs, qui souhaitaient un vote sur *« la grève générale »*, ont été déboutés, à grands gestes de lassitude. Lutte ouvrière a mis à profit cette réunion pour adresser un message grinçant au Parti communiste. *« C'est en majeure partie de lui que dépendra le succès de 9 juin »*, a lancé l'un de ses dirigeants, Roland Szpirko, suscitant la désapprobation de la salle.

Caroline Monnot

Des patrons d'entreprises étrangères invitent la France à se réformer pour rester attractive

Laurent Fabius souhaite créer un régime fiscal particulier pour les chercheurs et cadres de haut niveau qui s'installent en France

SILVIO BERLUSCONI – un des leurs –, prochain président du conseil en Italie : si seulement ça pouvait arriver en France ! On les comprendrait enfin et la France d'aujourd'hui, qui ne les aime pas, changerait. Les chefs d'entreprise qui participaient, mercredi 16 mai, au colloque organisé par les associations d'anciens élèves de l'ENA, de HEC et de Polytechnique sur le thème « acteurs publics et entreprises dans la concurrence mondiale » n'ont pas caché leur envie. *« La France, c'est un peu différent de l'Italie. Les choses sont plus binaires. Les passages du privé au public sont extrêmement rares. Mais cela changera, j'en suis sûr »*, s'est rassuré Jean-Luc Lagardère.

Le patron du groupe Lagardère, faisait ainsi écho à une plainte très répandue parmi les patrons du privé : parce qu'il est déconnecté de la sphère économique, du fait du parcours des fonctionnaires et des hommes politiques, l'Etat français est plus souvent perçu par les chefs d'entreprise comme un élément de blocage que comme un soutien. C'est en tout cas très nettement ce qu'ont exprimé les entreprises étrangères installées en France que le cabinet de consultants Ernst & Young a interrogées à l'occasion de ce colloque (IBM France, EDS, Aventis, Bayer, City Groupe, Sunbeam, Vermillion, *International Herald Tribune,* Foster Wheeler, Motorola, Unilever, Allianz Groupe, Bosch, Electrolux).

L'ÉPISODE DANONE A DÉPLU

« La France n'a pas la culture du succès. Elle n'aime pas les entreprises. Et encore moins les entrepreneurs », a lancé Claude Charbonnier, directeur général du groupe Repère, qui présentait les résultats de cette étude. Accusée, *« une administration publique toute-puissante et incompétente qui s'ingénie à les paralyser »*, peut-on lire dans la synthèse de l'enquête.

Mal-aimés, incompris, les patrons étrangers envisagent donc de partir. Selon Ernst & Young, ils annoncent des réductions de leurs effectifs en France de *« 25 % à 50 % pour le personnel de direction et de services »* et de *« 25 % à 100 % pour le personnel de production »*. *« Il y a des risques de délocalisation. C'est une certitude*, a confirmé Jean-René Fourtou, vice-président d'Aventis. *Même si, en tant que patron de Rhône-Poulenc, j'ai eu le soutien total de l'administration française, quel que soit le gouvernement, la France est aujourd'hui engluée dans une ambiance politico-culturelle ringarde par rapport aux enjeux actuels. »*

Très clairement, les épisodes autour des licenciements de Danone n'ont pas du tout plu... Même si, parfois, c'est justement la crainte de ce genre d'événements qui pousse les entreprises à rester en France. *« En 1996, nous avons eu un débat important pour savoir si nous quittions la France. Les arguments ne manquaient pas. On a finalement décidé de rester. Uniquement parce qu'on s'est dit que les salariés allaient nous faire des procès qu'on perdrait. C'est ce qui vous a sauvés »*, a lancé John Vinocur, correspondant politique du *International Herald Tribune* en France.

Intervenant en clôture du colloque, Laurent Fabius a voulu relativiser ces risques de délocalisations, rappelant que les atouts de la France lui ont permis de redevenir, en 2000, la quatrième destination des investissements internationaux. Mais l'euro va rendre plus faciles les comparaisons entre les différents Etats européens. Et replacer au cœur des débats la question de son attractivité. Le soutien à la compétitivité et l'innovation devront donc nourrir le projet de loi de finances pour 2002. Le ministre de l'économie et des finances a notamment l'intention de créer un régime fiscal particulier pour les *« impatriés »*, ces chercheurs et cadres de haut niveau s'installant en France. Ou encore de prendre des mesures incitatives pour les *« jeunes pousses »* de la haute technologie. En attendant, M. Fabius a annoncé, mercredi, la création d'une agence des PME (ADPME), qui regroupera les services concernés de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque de développement des PME et de l'Agence pour la création d'entreprise.

Mais, pour nombre de patrons qui assistaient au colloque, c'est l'Europe qui les sauvera. Elle permettra aux gouvernements de justifier des réformes *« qu'ils savent nécessaires*, lit-on dans l'étude de Ernst & Young. *Ces réformes ne pourront venir de l'intérieur tant que les patrons ne siégeront pas au Parlement, tant que les élus n'auront pas la force d'imposer une conception moderne de l'économie à l'administration et de faire comprendre à l'opinion française que, pour continuer à exporter le quart de sa production, la France ne peut pas se replier dans son pré carré »*, en conclut le cabinet.

Virginie Malingre

Le Conseil d'Etat valide les actes du préfet Massoni

AUCUN TEXTE de loi, ni aucune circonstance particulière ne pouvaient légalement justifier le maintien en fonctions de M. Massoni au-delà de l'âge légal de sa retraite, mais l'illégalité de son maintien en fonctions ne constitue pas un motif d'annulation des actes pris par le préfet de police après cette date : tel est le jugement rendu, mercredi 16 mai, par le Conseil d'Etat.

Les juges du Palais-Royal ont estimé qu'en vertu de la *« théorie du fonctionnaire de fait »*, *« un fonctionnaire irrégulièrement nommé aux fonctions qu'il occupe doit être regardé comme légalement investi de ces fonctions tant que sa nomination n'a pas été annulée »*. Ainsi, les quelque 2 500 actes pris, chaque jour, par la préfecture de police de Paris, entre le 15 janvier et le 28 mars, dont une dizaine d'arrêtés ordonnant la reconduite à la frontière d'étrangers, sont légaux et ne seront pas annulés.

DÉPÊCHE

MAJORITÉ : Lionel Jospin réunira, mercredi 23 mai, les dirigeants de la majorité plurielle pour un dîner à Matignon, comme cela se fait chaque année depuis 1997. Début mai, le premier ministre avait reçu individuellement Robert Hue (PCF), Jean-Pierre Chevènement (MDC), Dominique Voynet (Verts) et Jean-Michel Baylet (PRG). M. Jospin devrait également rencontrer les présidents des groupes parlementaires des partis de la majorité avant la fin de la session.

VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75 Vente au Palais de Justice de Paris, **Jeudi 31 Mai 2001** à 14h30
APPARTEMENT à Paris 16ème
177-179 et 179 bis, Avenue de Versailles
de 78,96 m², au 2ème étage, de 3 pièces principales
entrée, cuisine, salle de bains
2 Caves et Un Garage
Mise à Prix : 800.000 F
S'adr. à **Me Jean-Michel HOCQUARD**, Avt au barreau de Paris, 3, Bd de Sébastopol (75001) Paris - **Tél : 01.55.80.70.42** - Internet : www.licitor.com
Sur les lieux pour visiter le Mardi 29 Mai 2001 de 14h à 15h

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j/7

Ouverture d'une enquête pour « apologie de crimes de guerre » après les propos du général Aussaresses

Le parquet de Paris écarte les poursuites pour « crimes contre l'humanité »

Le parquet de Paris a ordonné, jeudi 17 mai, une enquête préliminaire sur les propos tenus par le général Aussaresses sur la torture en Algérie dans *Le Monde* du 3 mai. Le procureur estime que ces déclarations pourraient constituer une *« apologie de crimes de guerre »*. Il a en revanche écarté les poursuites pour *« crime contre l'humanité »*. Pour contourner ce veto, des associations se sont constituées parties civiles.

CE N'EST PAS d'une audace inouïe et le parquet a préféré avancer prudemment. Jean-Pierre Dintilhac, le procureur de Paris, saisi de plusieurs plaintes contre le général Paul Aussaresses au sujet de la torture en Algérie, a décidé, jeudi 17 mai, d'ordonner une enquête préliminaire pour *« apologie de crimes de guerre »*. Il a en revanche écarté les poursuites pour *« crimes contre l'humanité »* déposées le 7 mai par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui se heurtaient à plusieurs difficultés juridiques. Les associations entendant bien contourner le veto du parquet et se constituer parties civiles ; quatre fronts judiciaires vont ainsi être ouverts au tribunal de Paris.

La plainte simple déposée le 4 mai au parquet par la Ligue des droits de l'homme visait explicitement les propos de Paul Aussaresses publiés dans *Le Monde* du 3 mai. La Ligue demandait au procureur de poursuivre le général pour *« apologie d'atteintes volontaires à la vie, atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, crimes de guerre »*, des délits de presse applicables depuis le 5 janvier 1951, c'est-à-dire avant les deux lois d'amnistie sur la guerre d'Algérie.

Le parquet a effectivement ordonné jeudi une enquête préliminaire, et chargé la brigade des affaires sanitaires et des libertés publiques (Baslp, les anciens cabinets de délégation judiciaires) d'entendre le général Aussaresses et son éditeur, prélude à l'ouverture d'une information judiciaire. Le parquet estime en revanche que les poursuites pour *« crimes contre l'humanité »* demandée par la FIDH ne sont pas possibles. *« Cette incrimination n'existe dans notre droit que depuis le 1er mars 1994, date de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal,* a indiqué le procureur dans un communiqué. *Antérieurement à cette date, seuls les crimes contre l'humanité commis pendant la seconde guerre mondiale ont pu être poursuivi, sur le fondement de la charte du tribunal militaire international de Nuremberg, annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945. Les faits revendiqués par le général Aussaresses et plus généralement commis à l'occasion du conflit algérien ne peuvent donc recevoir qu'une qualification de crime de guerre ou de droit commun. Ils sont alors prescrits et en toute hypothèse couverts par la loi d'amnistie résultant de la loi du 31 juillet 1968. »*

« MANQUE D'AUDACE »

Une argumentation classique, et Me Patrick Baudoin, qui avait déposé la plainte pour la FIDH, s'avoue *« déçu, sans être surpris et nullement découragé »*. Si le parquet lui a expliqué, jeudi matin, qu'il n'avait pas été vraiment convaincu que les crimes en Algérie relevaient bien *« d'un plan concerté, pour des motifs politiques »* qui définissent le crime contre l'humanité, l'avocat assure que le parquet est convenu en revanche que la FIDH avait *« des arguments »* sur ce *« no man's land »* de 1945 à 1994 où il n'est pas possible en France de poursuivre ces crimes et qu'il y avait bien une difficulté à faire état d'une amnistie pour des crimes par nature imprescriptibles. *« Le parquet a refusé de franchir un pas qu'il faudra franchir demain,* a indiqué Me Baudoin. *Nous avons raison trop tôt ; malheureusement le parquet ne veut pas prendre l'initiative des poursuites et manque d'audace. Mais l'affaire n'est pas terminée. »* La Ligue des droits de l'homme partage la même analyse, *« satisfaction que le parquet ait accepté le principe des poursuites,* a expliqué Me Michel Tubiana, le président de la Ligue, *insatisfaction qu'on ne puisse aller plus loin »*.

La FIDH entend désormais porter plainte avec constitution de partie civile pour *« crimes contre l'humanité »* auprès du doyen des juges d'instruction. C'est précisément ce qu'a fait le 9 mai Me Pierre Mairat pour le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Le doyen a rendu mercredi une ordonnance de consignation, le MRAP a un mois pour réunir 10 000 francs qui permettront de désigner un juge, qui décidera s'il convient d'informer. En cas de refus, le MRAP, avant la FIDH, fera appel devant la chambre de l'instruction et le cas échéant près la cour de cassation. Dans l'espoir que la haute juridiction modifie son unique jurisprudence et s'aligne sur le droit international : la cour a écarté le 1er avril 1993 des poursuites pour crimes contre l'humanité contre Georges Boudarel, accusé de tortures sur les prisonniers français du Viêt-Minh. *« Les poursuites sont possible,* soutient Me Mairat. *Les difficultés juridiques sont surmontables, c'est une question de volonté politique. »*

Enfin Me Nicole Dreyfus, l'avocate de Josette Audin, la veuve de l'enseignant disparu à Alger le 21 juin 1957, a déposé mercredi 16 mai une dernière plainte avec constitution de parties civiles pour *« crimes contre l'humanité »* et surtout *« séquestration »*. Un crime continu qui échappe à la prescription mais se heurte à la loi d'amnistie.

Franck Johannès

M. Jospin veut « stigmatiser » les tortionnaires de la guerre d'Algérie

Les appelés « n'ont pas à se sentir coupables »

L'OPPOSITION peut vociférer *« Mitterrand !, Mitterrand ! »*, Lionel Jospin ne se sent pas concerné. La guerre d'Algérie fait partie de son droit d'inventaire sur la biographie de l'ancien président de la République, et il l'a implicitement souligné, mercredi 16 mai, à l'Assemblée nationale. En réponse à deux questions de députés, le premier ministre a d'abord rappelé que cette période, il l'avait *« vécue comme lycéen, comme étudiant. Je me suis engagé pour la paix et contre l'usage de la torture, je me suis engagé en faveur de l'indépendance. J'ai même été contre le vote des pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement* [DE GUY MOLLET]. *J'ai, à ma façon, cherché le chemin de la vérité il y a quarante ans. Aujourd'hui, comme premier ministre, je contribue au devoir de mémoire »*, a-t-il ajouté, en évoquant l'ouverture des archives.

Mais ce n'était pas là le seul message que M. Jospin voulait faire passer. Car les acteurs de la guerre d'Algérie et leurs familles sont aussi un enjeu électoral que les élus connaissent bien et sur lequel certains l'avaient alerté. C'est à eux qu'il a voulu s'adresser : *« Ils n'ont pas à se sentir coupables, les soldats du contingent rappelés ou appelés qui, dans la fleur de la jeunesse, ont mené cette guerre, ont été dans cette guerre que, souvent, ils ne voulaient pas. »* Pas coupables, non plus, *« les officiers et les soldats de carrière qui ont fait leur devoir avec honneur »*.

« CEUX QUI ONT FAIT LEUR DEVOIR »

Pas coupables, encore, *« les militaires de carrière et les soldats du contingent qui, loyaux à la République, ont contribué à l'échec du putsch contre la République, le 22 avril 1961 »*, a déclaré le premier ministre, avant d'ajouter : *« Ceux qui ont accompli des actes barbares et inhumains, non conformes à l'honneur, doivent être stigmatisés. Tous ceux qui ont simplement fait leur devoir, qui ne doivent en rien être confondus avec les tortionnaires, ceux-là méritent seulement, quarante ans après, d'être salués. Je les salue ! »*

Pascale Robert-Diard

Le conseil supérieur de l'armée de terre pourrait prononcer des sanctions

LE CONSEIL supérieur de l'armée de terre est convoqué, mardi 29 mai, pour examiner le cas du général Paul Aussaresses à la suite de ses aveux sur sa participation à des actes de torture en Algérie entre 1955 et 1957. Présidé par le ministre de la défense, Alain Richard, le conseil comprend le chef d'état-major, l'inspecteur général des armées et les titulaires des grands commandements de l'armée de terre. Il est consulté sur les promotions, les nominations et les projets de réorganisation. Cette réunion est destinée à arrêter la sanction – d'ordre statutaire – qui frapperait le général Aussaresses, comme le demande Jacques Chirac, chef des armées,

A ce jour, le motif invoqué contre le général Aussaresses serait celui de *« faute contre l'honneur »*, lequel s'appuie sur les articles 48 et 78 de la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires (*Le Monde* daté 6-7 mai). La faute contre l'honneur est définie comme *« tout manquement grave ou répété à ses devoirs d'homme, de citoyen ou de représentant de la force publique pouvant porter atteinte à des intérêts matériels ou moraux, à la probité ou aux bonnes mœurs »*.

Dès lors, la sanction ne peut être que la radiation du général Aussaresses de la deuxième section du cadre des officiers généraux, à laquelle il appartient depuis son départ de l'armée active (première section) en 1973, et son placement en position de retraite. En deuxième section, qui est le statut normal de tout officier général n'étant plus en activité, Paul Aussaresses était néanmoins soumis à l'obligation de rester à la disposition du ministre de la défense.

A la retraite, une position statutaire rare chez les officiers généraux, M. Aussaresses percevra une pension (et non une solde de réserve) mensuelle. Ce qui présente des inconvénients et des avantages. Inconvénient : cette pension ne permet pas une déduction fiscale de 10 % pour frais professionnels. Avantage : elle est insaisissable, sauf dans le cas d'une pension alimentaire à verser ou d'une dette envers l'Etat et les collectivités locales. De même, le général Aussaresses perdra sa carte de réduction SNCF, qui permet aux généraux en deuxième section, comme en activité, de payer le quart de place.

En revanche, le général en retraite retrouve tous ses droits de citoyen. Il est considéré comme dégagé de toute obligation militaire. Il a une liberté totale d'expression et de déplacement. A la différence du général en deuxième section, qui continue à être soumis au devoir de réserve et qui doit obtenir une autorisation préalable du ministre de la défense s'il veut écrire, s'exprimer en public ou se rendre à l'étranger. De ce point de vue, le général Aussaresses regagnera une totale liberté de manœuvre.

Le général placé dans cette position statutaire n'a pas le droit de revêtir l'uniforme dans des prises d'armes et des cérémonies publiques ou privées. Il n'est plus autorisé à remettre des décorations à autrui.

ET LES AUTRES ?

C'est un décret en conseil des ministres qui officialise la position de général à la retraite. Dans le cas présent, cette démarche incite le gouvernement à prendre toutes les précautions d'ordre juridique et administratif avant de se prononcer et, notamment, l'obligation qui lui est faite de transmettre – ce qui est en cours – les pièces de son dossier au général Aussaresses pour qu'il ait connaissance des griefs à son encontre et de la sanction dont il est menacé. Faute de respecter la procédure et ses délais, le décret peut être attaqué en Conseil d'Etat.

En la circonstance, la difficulté touche à la nature même – qui reste délicate – de la faute contre l'honneur. De deux choses l'une, en effet. Ou il est sanctionné pour les actes en Algérie, dont il revendique la paternité, et quel cas faire de ceux qui auraient commis ou qui auraient eu à connaître de tels agissements à la même époque – on pense naturellement au général Jacques Massu, dont le livre sur la bataille d'Alger, paru en 1971, relate des faits similaires ? Ou bien le général Aussaresses est sanctionné pour ses propos, puis pour ses écrits, et leur gravité fait-elle oublier qu'ils sont l'expression de la réalité historique ? Or l'actuel gouvernement ne cesse de préconiser la transparence des témoignages au profit du travail des historiens.

Jacques Isnard

ESB **Dans un rapport rendu public, jeudi 17 mai, la commission d'enquête du Sénat sur *« les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs »* critique sévèrement l'attitude du ministère de l'agriculture dans l'affaire de la vache folle. ● LA COMMISSION affirme que le ministère a *« cherché constamment à empêcher ou à retarder l'édiction de mesures de précaution qui se sont avérées ensuite être des mesures de sécurité sanitaire ».* ● LE TROUPEAU de Paul Vieille, éleveur en Vendée, a été abattu en juillet 2000. Taraudé par le *« besoin de savoir »*, l'éleveur a fondé en janvier le collectif Vérité-ESB, qui souhaite agir en justice. ● LES ÉTUDIANTS VÉTÉRINAIRES manifestent, vendredi 18 mai, afin de protester contre la baisse du nombre des postes au concours (*lire aussi notre éditorial page 18*).**

Le Sénat dénonce la gestion ministérielle de la crise de la vache folle

Dans un rapport rendu public jeudi 17 mai, la commission d'enquête du Sénat épingle les ministres de l'agriculture qui, de 1994 à 2000, ont « cherché constamment à empêcher ou à retarder l'édiction de mesures de précaution », notamment l'interdiction des farines animales

CELA aurait pu être un plaidoyer en faveur de l'élevage français victime de la calomnie dans la crise de la vache folle. Le Sénat ne se surnomme-t-il pas lui même la *« chambre d'agriculture »* ? Le 21 novembre 2000, en pleine effervescence médiatique, la constitution d'une commission d'enquête *« sur les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs »* semblait augurer d'un texte apaisant. De l'avis de l'un des membres du groupe de travail, largement formé d'élus de la ruralité, c'était d'ailleurs là le but initial.

Mais six mois d'investigation serrée, une soixantaine d'auditions, des visites dans six départements, un périple à Bruxelles, et un aller-retour à Londres ont abouti à un implacable rapport, qui devait être rendu public, jeudi 17 mai, par le président de la commission, Gérard Dériot (UC- Allier), et son rapporteur, Jean Bizet (RPR-Manche).

Les 362 pages du document constituent un réquisitoire circonstancié sur la piètre gestion de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'*« attitude injustifiable »* des autorités du Royaume-Uni, l'*« inertie »* de la commission européenne, l'*« omerta »* d'une partie du milieu agricole y sont clairement dénoncées. *« Des acteurs de la filière alimentaire n'assument pas leurs responsabilités et s'accusent mutuellement »*, constate le rapport. Mais les pages les plus cinglantes sont réservées au ministère de l'agriculture. Les sénateurs s'appuient sur les comptes rendus des séances interministérielles ayant trait à l'ESB. Ces *« bleus »*, dans le jargon administratif, ont été fournis par Matignon, *« à la demande du Sénat, mais très tardivement »*, selon M. Bizet, et couvrent la période 1994-2000, soit les gouvernements Balladur, Juppé et Jospin.

« INFORMATIONS PARCELLAIRES »

Leur lecture, estime le rapport, *« montre que le ministère de l'agriculture et de la pêche a cherché constamment à empêcher ou à retarder l'édiction de mesures de précaution, qui se sont avérées ensuite être des mesures de sécurité sanitaire, au motif qu'elles n'avaient pas de fondement scientifique »*.

Lors d'une réunion tenue le 14 juin 1994, deux ans avant que le Royaume-Uni admette officiellement le lien entre l'ESB et la nouvelle variante humaine de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, un représentant du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville évoque *« l'incertitude quant à l'existence d'un risque de transmission de l'ESB à l'homme »*. Son homologue de l'agriculture *« s'étonne de la position du ministère de la santé »*. Pourtant, notent les sénateurs, Régis Lesueur, à cette époque haut fonctionnaire du ministère de l'agriculture, *« a indiqué qu'un "certain nombre d'informations parcellaires" avaient montré dès 1994 qu'il pouvait exister un passage à l'homme. »*

Même réticence sur le retrait des matériaux à risques spécifiés (MRS). Cette mesure visant à retirer de la fabrication des farines les parties de la carcasse pouvant être porteuses de prions (abats) a été décidée en 1996. Elle apparaît aujourd'hui comme l'une des décisions importantes dans la lutte contre la maladie. Bien que les Britanniques aient décidé ce retrait dès 1990, le ministère de l'agriculture plaidait encore, en avril 1996, une interdiction limitée, contre l'avis du secrétariat à la santé. *« Les ruminants nés après le 31 juillet 1991 ne présentent aucun risque »*, affirmait le représentant agricole le 10 avril 1996. Cette certitude est aujourd'hui largement contredite par le nombre de cas d'ESB dans le cheptel français. Il faudra l'avis d'un comité d'experts, présidé par Dominique Dormont, pour obtenir en juin 1996 une extension de la mesure.

« CONTAMINATIONS CROISÉES »

tère s'est opposé à Bruxelles, qui souhaitait l'application dans toute l'Europe du procédé allemand de cuisson des farines (à 133 degrés sous 3 bars de pression durant vingt minutes). Même s'il est démontré aujourd'hui que cette technique n'éradiquait pas entièrement le prion, les réticences françaises étaient surtout motivées, selon la commission d'enquête, par la volonté de ne pas remettre en cause l'outil industriel des équarrisseurs nationaux, qui se contentaient d'un simple plongeon des farines *« dans un bain de graisse à une température moyenne équivalente »*. Il faudra attendre 1998 pour que la France se conforme aux recommandations européennes.

Autre critique du rapport, *« tout porte à croire que les contaminations croisées n'ont pas été considérées comme un problème par le ministère de l'agriculture »*. Les farines produites à partir de viandes et d'os ont été interdites dans les aliments pour bovins dès 1990. Mais elles étaient toujours autorisées dans les aliments pour ovins et porcins. Une pollution des aliments pour bovins était donc toujours possible, soit dans l'usine de fabrication d'aliments où se succédaient sur une même chaîne les deux types de production, soit dans les camions qui transportaient indifféremment l'une et l'autre, soit encore chez des agriculteurs qui pratiquaient le polyélevage.

Le 22 août 1996, une note de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), réalisée à l'issue d'une tournée d'inspection, constate ces contaminations croisées. Une autre note, datée du 10 avril 1998, précise que, sur 64 prélèvements d'aliments pour bovins effectués, *« seuls huit sont conformes »*, c'est-à-dire totalement exempts de farines de viande et d'os. Ce constat répété aurait dû, selon la commission, conduire à l'interdiction totale des farines dans toute l'alimentation animale. Les Britanniques ont d'ailleurs tiré cette conclusion dès 1996.

« LA QUESTION DE L'INTERDICTION »

Mais le ministère de l'agriculture tergiverse. *« Dès la réunion interministérielle du 15 mars 1999, la question de l'interdiction des farines animales est posée »*, constate le rapport. Les représentants du ministère de l'emploi et de la solidarité, de l'économie et des finances et même du premier ministre avancent cette hypothèse. Mais celui de l'agriculture estime *« difficile d'envisager la solution la plus radicale »*. Le 11 juin, les mêmes ministères, auxquels s'ajoute le secrétariat à la santé, évoquent à nouveau le sujet. Le ministère de l'agriculture commande alors un rapport à un groupe d'experts internes. *« Cet organisme rend son rapport en octobre 1999, celui-ci conseillant au ministre de ne pas procéder à l'interdiction des farines et des graisses animales, en raison de ses "difficultés majeures" »*, constatent les sénateurs. Il faudra attendre le 14 novembre 2000 et la crise de confiance des consommateurs pour que soient totalement interdites les farines animales.

Le rapport regrette plus généralement la mainmise du ministère de l'agriculture dans la gestion de la crise de l'ESB. Lors de deux réunions, le 26 janvier 1998, puis le 6 juin 2000, alors que plusieurs ministères se plaignent de ce monopole, Matignon souhaite que *« la communication soit menée par un ministère chef de file, rôle pour lequel le ministre de l'agriculture et de la pêche paraît naturellement désigné »*. Les sénateurs regrettent que *« le ministère de la santé ait été le grand absent de la crise »*. Ils déplorent également que la gestion du dossier ait été plus le fait des services de l'agriculture que des ministres en exercice, au moins jusqu'à la fin 1999. Le fait que ce soit plutôt l'administration que les politiques qui ait géré la crise a été également relevé par les députés, qui conduisent actuellement leur propre commission d'enquête.

Interrogée par *Le Monde*, la directrice générale de l'alimentation au ministère de l'agriculturre, Mme Geslain-Lanéelle, juge que ce rapport *« sans concession »* est nettement trop critique sur l'action du ministère de l'agriculture, la gestion de la crise de la vache folle ayant, depuis 1996, toujours été assurée à l'échelon interministériel, et étayé par les avis du comité des experts français des maladies à prions.

Benoît Hopquin

► www.lemonde.fr/prion

Les ministres de l'agriculture concernés

- **Jean Puech : mars 1993 - mai 1995 (gouvernement Balladur)**
- **Philippe Vasseur : mai 1995 - juin 1997 (gouvernement Juppé)**
- **Louis Le Pensec : juin 1997 - octobre 1998 (gouvernement Jospin)**
- **Jean Glavany : octobre 1998 (gouvernement Jospin)**

Le « besoin de savoir » des éleveurs du collectif Vérité-ESB

MOUCHAMPS (Vendée)
de notre envoyé spécial

Paul Vieille veut comprendre. Un jour de juin 2000, Jugeotte a développé les premiers symptômes de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et, depuis, l'éleveur est en quête d'une explication au malheur qui s'est posé sur sa ferme, comme par hasard. Mais ce paysan ne croit ni au hasard ni à la fatalité. Alors l'homme sonde les experts scientifiques, avale livres et revues médicales et note tout sur un gros cahier à spirales. *« On peut assimiler cela à une thérapie »*, convient-il. Mais les pages au petit quadrillage se couvrent surtout de phrases interrogatives.

REPORTAGE

76 éleveurs ont déjà rejoint ce qui est à la fois une association et un syndicat de défense

Le 1er juillet 2000, les quarante-cinq bêtes de son exploitation située à Mouchamps (Vendée) ont été abattues, ainsi que trente-cinq autres qui avaient transité par son étable. Lorsque son étable s'est trouvée vide, l'homme s'est effondré. *« J'ai failli tout quitter à ce moment-là »*, se souvient-il. Fin août, une première vache est revenue dans l'étable, puis une autre, achetées avec l'argent de l'indemnisation. Le moral est remonté mais le *« besoin de savoir »* n'a cessé de tarauder.

Cet agriculteur en reconversion biologique a déduit de ses investigations que c'est lors d'un séjour sur l'exploitation de son beau-frère, dans le Maine-et-Loire, que Jugeotte avait dû contracter la maladie : des aliments à base de farines animales ou des laits de remplacement artificiels ont sans doute contaminé sa vache. Là s'arrête la piste et débute un maquis dans lequel se cachent les véritables responsables.

Paul Vieille a appelé d'autres éleveurs dont le cheptel avait aussi été touché par la maladie : *« J'ai passé des heures à discuter avec eux. »* Il a retrouvé chez eux la même incertitude sur les causes du fléau, la même rage de se retrouver désigné responsable par la *vox populi* quand, en son for intérieur, on se sait victime. *« L'abattage de nos troupeaux nous a tous travaillés. Du jour au lendemain, nous nous sommes trouvés interpellés violemment sur l'idée même que nous pouvions nous faire de notre métier. Certains d'ailleurs ont préféré raccrocher, minés par la lassitude. »*

FÉDÉRER LES SOLITUDES

L'éleveur vendéen a décidé de fédérer cette somme de solitudes. Le 23 janvier est né le collectif Vérité-ESB. Soixante-seize éleveurs victimes de l'épidémie ont déjà rejoint ce qui est à la fois une association et un syndicat de défense. Des adhérents arrivent chaque jour. *« Hier, un gars de la Loire m'a appelé. Il m'a dit qu'il fallait que l'idée fasse son chemin mais que maintenant, il était prêt à se battre. »* Paul Vieille a été élu président. Il ne cache pas son adhésion à la Confédération paysanne. *« Mais deux vice-présidents sont membres de la FNSEA* [Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles], *un autre est du CNJA* [Centre national des jeunes agriculteurs, proche de la FNSEA] *et deux autres sont non syndiqués. Même si cela n'a pas été simple, nous avons réussi à dépasser les clivages qui rongent le monde paysan. »*

Parmi les quelque trois cents agriculteurs touchés par l'ESB en France, il en est beaucoup qui ont cependant décliné l'offre, préférant jeter par pudeur ou mauvais calcul un voile sur leurs misères. *« Certains m'ont dit : "Il ne faut pas en parler. Plus on en cause, plus les consommateurs réagiront mal." Les mentalités ont du mal à changer dans le milieu. Le fatalisme est encore très présent. Il faut pourtant que nous nous approprions ce problème de la santé alimentaire. Mais il est encore dur aujourd'hui de poser à son marchand d'aliments ou à sa coopérative des questions qui ne soient pas perçues comme inquisitrices. Ceux qui grognent un peu trop auprès des intégrateurs* [industriels fournissant contre salaire des lots d'animaux à élever pour une période donnée] *prennent le risque de se voir confier des lots d'animaux plus médiocres. »*

Le collectif examine aujourd'hui les moyens de faire éclater en justice cette vérité qu'il recherche comme un onguent pour leurs plaies. Plusieurs membres s'apprêtent à porter plainte. L'association envisage également d'interpeller Jean Glavany, ministre de l'agriculture, sur la poursuite de l'abattage systématique, qu'elle estime aujourd'hui contestable au vu des derniers développements scientifiques. Plusieurs députés ont également été contactés afin d'envisager des mesures législatives allant vers un renforcement de la sécurité sanitaire préventive.

Vérité-ESB a tenté de se rapprocher des victimes humaines de la maladie. Le groupe d'éleveurs aurait souhaité s'associer aux familles des trois personnes probablement mortes de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. *« Leur avocat a décliné notre proposition et fait répondre par sa secrétaire que nos intérêts étaient opposés dans ce dossier. Pour lui, nous sommes à ranger parmi les responsables. »* Une nouvelle meurtrissure pour Paul Vieille.

B. H.

Farines animales : douze années de mesures

- **Juillet 1988 :** les farines de viande et d'os (FVO) sont interdites temporairement à la consommation pour les ruminants en Grande-Bretagne (l'interdiction devient définitive en décembre). Un lien est établi entre ces farines et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui frappe le cheptel britannique.
- **Août 1989 :** la France interdit l'usage des FVO importées du Royaume-Uni, sauf dérogation pour les porcs et les volailles.
- **Juillet 1990 :** la transmission de l'ESB à l'homme est envisagée dans un article du *Lancet*. La mort de Max, un chat anglais, laisse penser que la maladie a franchi la barrière des espèces. Deux ans après le Royaume-Uni, la France interdit les FVO dans la préparation d'aliments pour bovins mais continue à les autoriser pour les ovins et les porcins.
- **Mars 1991 :** premier cas d'ESB en France.
- **Juin 1994 :** six ans après le Royaume-Uni et quatre ans après la France, la Commission européenne interdit l'usage des FVO dans la préparation des aliments pour bovins.
- **Mars 1996 :** le lien est établi officiellement au Royaume-Uni entre l'ESB chez les bovins et la nouvelle variante de Creutzfeld-Jakob chez l'homme.
- **Juin 1996 :** les matériaux à risques spécifiés (MRS), c'est-à-dire les abats, sont retirés de la fabrication des farines de viande et d'os en France.
- **Juillet 1996 :** le Royaume-Uni interdit l'usage des FVO pour tous les animaux, constatant des contaminations croisées entre aliments pour bovins et aliments pour ovins et porcins.
- **Février 1998 :** deux ans après la directive européenne, la France impose un traitement thermique unique des FVO destinées à l'alimentation animale (133 degrés, 3 bars, 20 minutes), censé garantir contre le prion.
- **14 novembre 2000 :** quatre ans après le Royaume-Uni, la France interdit à son tour l'usage des farines animales pour tous les animaux. Le 4 décembre, la Commission européenne décide de la même mesure, officiellement temporaire.

Les étudiants vétérinaires réclament un relèvement du numerus clausus

CRISE de la vache folle, fièvre aphteuse, l'actualité sanitaire s'accorde mal avec la baisse du nombre de postes aux concours des écoles vétérinaires. Parce que *« les compétences vétérinaires sont devenues essentielles à la santé des Français »*, les élèves des classes préparatoires et des écoles spécialisées manifesteront, vendredi 18 mai à Paris, pour réclamer au ministre de l'agriculture *« d'ouvrir immédiatement le recrutement et d'engager une réflexion globale sur la formation à la profession »*. Persuadés que les problèmes de santé publique seraient pris en compte dans les effectifs des quatre grandes écoles (Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse, Nantes), les étudiants ont déchanté, il y a quelques semaines, en apprenant les chiffres du recrutement.

A la rentrée 2001, 436 étudiants seront admis à intégrer *« véto »* contre 459 en 1996. Cette lente diminution du numerus clausus fixé par le ministère de l'agriculture est plus marquée pour les 1 600 étudiants des très sélectives classes préparatoires qui n'auront, cette année, que 372 places contre 448 en 1994, 58 places étant réservées à des titulaires de premier cycle universitaire (DEUG sciences de la vie) ou de BTS agricoles.

« Il faut en finir avec la vision enfantine du notable vétérinaire qui s'occupe des chiens et des chats. De plus en plus de jeunes souhaitent s'orienter vers le milieu rural ou sont intéressés par l'agroalimentaire et la recherche », assurent Sophie Latapie, élève en prépa privée à Paris, et Olivier Duval, étudiant à Maisons-Alfort, tous deux membres du collectif organisateur de la manifestation. A la direction générale de l'enseignement agricole, Michel Penel reconnaît que le monde rural et le secteur de l'hygiène alimentaire ont besoin de vétérinaires mais *« encore faut-il que ces débouchés intéressent les étudiants »*. Actuellement la majorité des 14 366 vétérinaires en activité s'occupent des animaux de compagnie et, pour un départ à la retraite, deux jeunes diplômés arrivent sur le marché du travail. *« Il ne faut pas oublier la dimension européenne du problème »*, insiste Christian Rondeau, président du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires qui vient de publier *Le Vétérinaire, une profession aux multiples visages* (éd. Economica, 330 p., 198 francs). *« Dans l'Union européenne, pour un départ à la retraite ce sont cinq jeunes qui débarquent »*, souligne-t-il. De plus, la féminisation de la profession – les femmes représentent 68 % des effectifs des écoles – accentuerait le décalage entre l'offre et la demande. Les femmes seraient peu enclines à travailler dans le rural et préféreraient la *« canine »* en ville.

« FILIÈRE CUL-DE-SAC »

Au-delà du problème des effectifs, les étudiants dénoncent la *« filière cul-de-sac »* de la prépa véto qui n'autorise que deux tentatives au concours après le bac et qui ne donne accès à aucune équivalence universitaire. Résultat : les stratagèmes de contournement se multiplient. *« Cette situation incite beaucoup d'entre nous à repasser le bac pour s'offrir une troisième chance ou à partir faire ses études en Belgique »*, expliquent les membres du collectif. *« Ils ont raison, c'est une filière cul-de-sac et l'échec est d'autant plus mal vécu qu'être vétérinaire relève encore très souvent de la vocation »*, concède Michel Penel. Des *« travaux »* sont actuellement en cours avec le ministère de l'éducation nationale pour permettre aux recalés des prépas véto de ne pas retourner en première année de fac.

Le collectif estime qu'il faudrait augmenter le numerus clausus d'au moins 25 à 30 places pour prendre en compte la diversité du métier et les nouveaux besoins en termes de santé publique. Du côté du ministère, on souligne que les 58 places offertes aux DEUG et BTS agricoles ont justement pour objectif, au-delà de la promotion sociale, de repeupler de vétérinaires les campagnes et d'apporter une réponse aux multiples facettes de la profession.

Sandrine Blanchard

Mis en examen dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, M. Longuet nie l'existence d'un système de corruption

L'ex-président du PR affirme avoir « donné instruction » de respecter la loi sur le financement des partis

Placé en garde à vue, mardi, par la brigade financière, Gérard Longuet, ancien ministre et président du conseil régional de Lorraine, a été mis en examen, mercredi 16 mai, dans l'enquête sur les lycées d'Ile-de-France. Mis en cause par l'ancien trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, il est soupçonné d'avoir associé l'ex-Parti républicain (devenu DL), dont il était le président, à un système de corruption liant le RPR et le PS.

L'ANCIEN PRÉSIDENT du parti républicain (PR, devenu Démocratie libérale), Gérard Longuet, a été mis en examen, mercredi 16 mai, pour *« recel de corruption »* par les juges d'instruction parisiens Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, chargés de l'enquête sur les marchés de construction et de réhabilitation des lycées d'Ile-de-France. Il avait été placé en garde à vue, mardi, par la brigade financière. Actuel président (UDF) du conseil régional de Lorraine, M. Longuet a été placé sous contrôle judiciaire. Il est soupçonné d'avoir associé son ancien parti à un système de financement occulte mis en place, avec le RPR et le PS, autour des attributions des marchés de lycées par le conseil régional (*Le Monde* du 17 mai).

« Gérard Longuet dément formellement toute implication dans ce pacte politique et se félicite de pouvoir accéder au dossier afin de démontrer que le Parti républicain n'a jamais dérogé à la loi dans cette affaire », ont affirmé son avocat, Me Maurice Lantourne, et son cabinet à la présidence de la région Lorraine, dès la sortie de M. Longuet du pôle financier du tribunal de Paris, mercredi, en fin d'après-midi. *« Aucun fait ne lui est reproché directement,* a précisé l'avocat. *En réalité, c'est une extrapolation. On considère que, comme président du parti, M. Longuet ne pouvait pas ne pas savoir. »*

Jean-Pierre Thomas, ancien trésorier du PR, mis en examen le 1er décembre 2000, pour *« complicité et recel de corruption »*, avait assuré avoir reçu, en 1990, l'ordre de M. Longuet de rencontrer Michel Roussin, alors collaborateur direct de Jacques Chirac à la Mairie de Paris et présenté comme le pivot de *« ce système »*. M. Thomas avait détaillé, devant les enquêteurs, la nature de sa mission, qui aurait consisté, selon lui, à solliciter les entreprises attributaires de marchés de lycées. Les dirigeants de ces sociétés savaient, avait-il expliqué, qu'ils devaient verser des commissions aux partis pour obtenir des marchés. *« Gérard Longuet m'a, à plusieurs reprises, demandé si, dans la région Ile-de-France, les fonds rentraient correctement*, avait-il ajouté. *Il me demandait cela lorsqu'il s'apprêtait à rencontrer Michel Roussin. »*

UNE LOI «AMBIGUË »

M. Longuet avait démenti, en décembre, les propos tenus par son ancien trésorier, assurant que *« depuis 1990,* [son] *parti était en parfaite conformité avec les textes »*. Il avait nié avoir demandé à M. Thomas de contacter M. Roussin et affirmé être *« totalement ignorant de ce système des 2 % distribués entre les partis politiques. »*

Au sortir du cabinet des juges, il a estimé que sa mise en examen était *« inévitable »*. *« Il y a des déclarations qui impliquent le Parti républicain, qui m'impliquent personnellement, ainsi que d'autres élus*, a-t-il ajouté. *Le PR n'est pas directement concerné, il n'est pas dans l'œil du cyclone et le fait d'entrer dans le dossier me permettra de le démontrer. Mon trésorier et le parti ont respecté la loi. J'ai donné une instruction de respecter la loi et j'espère ne pas avoir été trahi. A ma connaissance, et en regardant le dossier, je ne pense pas avoir été trahi. »*

M. Longuet a assuré avoir décrit aux magistrats *« le fonctionnement d'un parti politique, le fait que le président du parti ne s'occupe pas de tout, qu'il n'est pas au courant de tout, qu'il ne surveille pas toutes les réunions, tous les échanges de courrier ou de téléphone »*. Il a néanmoins estimé que *« sur certains points »*, la loi sur le financement des partis politiques était *« ambiguë »*.

Ancien ministre du gouvernement Balladur (1993-1995), M. Longuet est également mis en examen dans une autre enquête sur le financement occulte de l'ex-PR, ouverte à Rennes (Ille-et-Vilaine) et transmise, en 1994, à la juridiction parisienne, où les investigations paraissent toujours en suspens. Elles portent notamment sur les activités de sociétés animées par M. Longuet – Avenir 55, Investel et Financière de l'Arcade.

Jacques Follorou

Les trésoriers du RPR et du PS ne mettent pas en cause leurs directions

PARMI les principaux protagonistes de l'affaire du « pacte de corruption » qui aurait lié trois partis politiques opposés – le RPR, le PR (devenu Démocratie libérale) et le Parti socialiste – pour collecter, entre 1990 et 1995, des fonds occultes en marge de l'attribution des marchés de lycées dans la région Ile-de-France, l'ancien trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, conserve une place particulière. Mis en examen, le 1er décembre, pour *« complicité et recel de corruption »*, il est le seul à avoir admis l'existence d'un tel pacte et cité son chef de parti, Gérard Longuet, parmi les donneurs d'ordres.

Interrogés en qualité de témoins assistés, au début du mois de mai, les trois trésoriers successifs du RPR entre 1984 et 1995, Robert Galley, Jacques Oudin et Jacques Boyon, ont démenti les déclarations de l'ancienne directrice administrative du parti gaulliste, Louise-Yvonne Casetta. Elle aussi mise en examen dans ce dossier, cette dernière les avait présentés comme ayant pris part au système de corruption francilien. L'actuel trésorier du PS, Alain Claeys, en poste depuis la fin de 1995, a, pour sa part, transmis aux juges d'instruction une note sur l'activité de la trésorerie de son parti entre 1992 et 2000, ainsi qu'une lettre dans laquelle il conteste toute irrégularité dans les *« comptes de la trésorerie nationale »* depuis son entrée en fonctions.

Lors de son interrogatoire, le 1er décembre, devant les magistrats, Mme Casetta avait indiqué que *« les entreprises s'entendaient entre elles et devaient, pour obtenir les marchés, s'engager à verser un pourcentage pour le RPR et le PR »*. *« C'est M. Galley qui me l'a indiqué, sans doute en 1990,* avait-elle précisé. [Il] *m'a demandé d'assurer la relance des entreprises pour le financement officiel. (...) Les entreprises nous devaient de l'argent en fonction des engagements qu'elles avaient pris. Robert Galley, puis Jacques Boyon, puis Jacques Oudin, étaient parfaitement au courant. »* Mme Casetta avait ajouté que M. Galley l'avait invitée à prendre contact avec Michel Roussin, alors collaborateur direct de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, pour qu'il lui donne le nom des entreprises qui devaient verser des dons au RPR.

Interrogé le 2 mai, M. Galley a indiqué que *« jusqu'en 1989, le RPR n'a été bénéficiaire d'aucun argent en rapport avec les marchés »*. *« Si j'étais seul chargé,* a-t-il expliqué, *des relations financières avec les entreprises, Jacques Durand* [alors directeur administratif] *se chargeait de recevoir les entreprises qui sollicitaient des recommandations pour telle ou telle municipalité. (...) Mme Casetta, qui était la collaboratrice de M. Durand jusqu'en 1986, prenait ses rendez-vous avec les entrepreneurs. »*

« LE CŒUR DU SYSTÈME »

A en croire M. Galley, Mme Casetta aurait, à partir de 1989, bénéficié d'une autonomie totale à l'égard du RPR et de ses trésoriers, restant en relation avec le seul M. Roussin, à la Mairie de Paris. M. Galley a invité les juges à s'intéresser aux conditions de financement des campagnes municipales de la Ville de Paris qui lui échappaient. C'est là que se trouverait, selon lui, *« le cœur du système »*. *« Jacques Chirac,* a-t-il précisé, *ne m'a jamais parlé des lycées de la région Ile-de-France. Je pense qu'il n'était pas au courant car, sinon, compte tenu de notre intimité, il m'aurait certainement dit : voilà ce qu'ils sont en train de tramer. J'ai donc tout lieu de penser que tout cela a été fait à son insu. »*

M. Galley affirme n'avoir jamais entendu parler d'une forme de racket sur les marchés avant le 19 juin 1991. Ce jour-là, il comparaissait devant une commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis politiques. L'un des membres de cette commission, le député (PS) Claude Bartolone – aujourd'hui ministre délégué à la ville – lui avait demandé, a-t-il rapporté, *« d'imaginer que, par exemple, dans la région Ile-de-France, des entreprises retenues pour construire des lycées aient décidé de faire des dons au RPR... »*

Questionné le 3 mai, M. Boyon a lui aussi repoussé les affirmations de Mme Casetta indiquant qu'elle ne lui rendait aucun compte de ses activités. Le 11 mai, M. Oudin a renvoyé vers elle les soupçons, affirmant *« qu'elle était chargée de certains contacts directs et personnels avec les entreprises, dont l'essentiel était dans le secteur du BTP »*.

Sans qu'aucun de ses membres n'ait été convoqué dans le cours de cette procédure, la direction du PS réfléchit, quant à elle, à une éventuelle constitution de partie civile, estimant que, si des fonds ont été prélevés illégalement, le parti pourrait avoir à se joindre aux poursuites judiciaires, fût-ce contre certains de ses membres. Prélude à cette éventualité, le trésorier actuel du PS, Alain Claeys, a fait remettre aux juges, le 8 mars, une note détaillant le budget du siège national du parti et l'historique de l'association nationale de financement du PS, qui fut dirigée par Gérard Peybernès – lui aussi mis en examen dans cette affaire. Il y a joint un courrier dans lequel il assure n'avoir *« rien remarqué d'anormal »* à son niveau depuis 1995 et affirme que, si *« les faits de corruption étaient avérés »*, il ne faudrait *« pas hésiter »* à parler de *« pacte mafieux »* à propos des marchés d'Ile-de-France. Les anciens trésoriers du PS à l'époque des faits, notamment Henri Emmanuelli et Pierre Moscovici, actuel ministre délégué chargé des affaires européennes, n'ont pas été interrogés dans ce dossier.

J. Fo.

Jack Lang lance une vaste campagne de recrutement d'enseignants

Malgré une baisse très nette des vocations, 185 000 professeurs doivent être embauchés d'ici à 2005

ENSEIGNER est un *« beau métier »*, fait de *« plaisir et de joies »*. Le ministre de l'éducation nationale en est persuadé, lui qui doit recruter 185 000 professeurs d'ici à 2005. Afin de convaincre les jeunes de répondre à cet appel d'ampleur inédite, Jack Lang a annoncé, mercredi 16 mai, une campagne de recrutement de 15 millions de francs sur le thème *« Professeur, et si l'avenir c'était vous ? »*. Trois spots de télévision seront diffusés du 18 mai au 1er juin, puis du 10 au 24 septembre ; ils seront doublés d'affiches dans les établissements universitaires, d'un numéro d'accueil national (01-55-55-00-00) et d'une information sur le site Internet du ministère.

« Nous ne manquons pas de candidats. Il n'y a pas de crise de vocation », a affirmé Jack Lang. Un sondage réalisé par l'éducation nationale auprès des bacheliers entrés à l'université à la rentrée 2000 a pourtant laissé prévoir que la tâche serait ardue (*Le Monde* du 7 février). La part des jeunes qui veulent devenir enseignants demeure stable – 18 % depuis deux ans –, mais le métier suscite un rejet croissant : 52 % des nouveaux étudiants ne veulent pas en entendre parler, soit 12 points de plus qu'en 1998. Or le ministère a estimé que pour couvrir les départs en retraite et les besoins d'enseignement des prochaines années, un licencié de l'université sur trois ou quatre devrait rejoindre ses rangs.

PLAN PLURIANNUEL

Annoncés le 15 novembre 2000, le *« plan pluriannuel relatif aux emplois »* (33 200 emplois supplémentaires au budget entre 2001 et 2003) et le *« plan de programmation des recrutements »* (150 000 entre 2001 et 2005) fixent la feuille de route du ministère. Dès cette année, les postes mis aux concours externes ont progressé de 9 % pour les professeurs des écoles (11 000 embauches) et de 10 % pour ceux des collèges et lycées (15 000). Six à neuf candidats se présentant en moyenne pour un poste, le ministère estime pour l'heure disposer d'un vivier satisfaisant. Pour la suite, il promet de former les étudiants de licence, avant leur entrée en instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), aux aspects pratiques du métier ; d'assouplir l'organisation des concours ; ou encore de mieux accompagner les débuts de carrière. Mais il faudra aller plus loin que la simple force de conviction. Des dispositifs de prérecrutement sont envisagés dans les secteurs géographiques ou disciplinaires les plus déficitaires, comme les langues vivantes, les sciences ou l'enseignement technologique et professionnel. Pour les disciplines générales, le ministère pourrait prérecruter des étudiants dès l'issue du DEUG. Ils seraient rémunérés – de l'ordre de 7 000 francs par mois – pendant leur année de licence, pour préparer le concours.

Un contrat les engagerait avec pour contrepartie de rester fonctionnaires pendant dix ans, sur le modèle de certaines grandes écoles publiques. Dans les disciplines professionnelles, d'autres pistes sont explorées. L'Etat pourrait proposer aux salariés d'entreprises, contraints de préparer les concours tout en travaillant, de leur payer une année de formation préparatoire au concours.

Nathalie Guibert

► www.lemonde.fr/education

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LILLE, MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ECOLES

Vous avez un Bac +2 et 3 années d'expérience professionnelle...

... vous voulez valoriser vos acquis par une formation compatible avec une activité salariée (horaires adaptés).

ESC Lille vous permet d'accéder à son diplôme dans le cadre de la **formation continue,** ESC Potentiels : diplôme de second cycle visé par l'Etat niveau Bac +5, le même diplôme qu'en formation initiale... en 2 ans **à Lille** ou **à Paris.**

Contacts : Annick Dubray et Patrick Audebert - e.mail : desc@esc-lille.fr www.esc-lille.fr

179, rue de Charonne 75011 PARIS
Tél. : 01 44 64 03 64 Fax : 01 44 64 03 65

Avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE
Tél. : 03 20 21 59 93 Fax : 03 20 21 59 91

ESC LILLE
Ecole Supérieure de Commerce de Lille

www.studiopoulain.fr

Un non-lieu a été prononcé pour trente et un Kurdes arrêtés en 1993

Certains avaient passé six mois en détention provisoire

L'OPÉRATION « Rouge-Rose » a fait chou blanc : une centaine de Kurdes avaient été interpellés, le 18 novembre 1993, sur ordre du ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua , lors d'un vaste coup de filet dans plus de vingt-cinq départements. Trente et un Kurdes avaient été mis en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* et plusieurs d'entre eux pour *« extorsion de fonds »*, treize personnes avaient été écrouées. Après avoir minutieusement examiné les charges – l'instruction a duré huit ans –, le juge d'instruction Roger Le Loire a estimé, vendredi 11 mai, qu'il n'y en avait pas et délivré un non-lieu général.

Après ce coup de filet dans les milieux supposés proches du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Charles Pasqua avait obtenu, le 30 novembre 1993, du conseil des ministres, la dissolution de deux associations kurdes, *« les façades légales du PKK qui, en France comme dans d'autres pays d'Europe, se livre à des actions de caractère terroriste ou délictuel, qu'il n'est pas possible de tolérer sur notre sol »*, avait assuré le ministre de l'intérieur.

Plusieurs actions violentes avaient été menés par des Kurdes contre des intérêts turcs à Paris, Lyon, Marseille et Strasbourg au printemps et à l'automne 1993, et les policiers soupçonnaient le PKK d'avoir monté en France *« une infrastructure susceptible de commettre tout type d'actions violentes ou illégales »*.

Le parquet de Paris, à la suite de ces *« présomptions de constitution d'une entente établie par le PKK ayant pour but la préparation et la commission d'actes de violence à caractère terroriste »*, avait ouvert une information en novembre 1993, confiée au juge Le Loire. Le ministère de l'intérieur en avait profité pour rendre un service à la Turquie en livrant, moins d'une semaine après le coup de filet, une liste d'une vingtaine de noms de Kurdes interpellés à l'officier turc qui siégeait à Interpol. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) avait alors dénoncé *« ces pratiques interpolices qui se veulent au-dessus des droits des réfugiés »*.

L'opération n'avait pourtant pas donné grand-chose : les policiers n'avaient pas découvert une seule arme en perquisition, seulement des sommes d'argent et plusieurs listes de noms, avec des sommes inscrites en regard. L'enquête sur ces rackets a, elle aussi, tourné court : *« Les investigations ne permettaient pas de caractériser l'infraction d'extorsion de fonds,* a noté le juge d'instruction dans son ordonnance de non-lieu. *L'information ne révélait pas davantage la préparation de crimes ou délits. »* Il a effectivement été prouvé l'existence de « collectes de fonds » par les associations proches du PKK, mais le juge n'a pu *« mettre en évidence l'exercice de violences ou d'autres infractions en relation avec une entreprise terroriste »*.

« IL N'EST JAMAIS TROP TARD »

Le juge d'instruction, après trois mois de réflexion, a ainsi minutieusement recopié le réquisitoire définitif du parquet de Paris et délivré, faute de charges suffisantes, un non-lieu pour les trente et un Kurdes poursuivis, qui, pour treize d'entre eux, ont purgé de vingt jours à six mois de prison. *« Il n'est jamais trop tard pour mettre fin à un abus,* a indiqué placidement Me Jean-Jacques de Felice, qui défendait le plupart des Kurdes. *Je n'ai jamais cessé de dénoncer l'arbitraire de leur arrestation et de souligner la nécessaire solidarité avec le peuple Kurde. »* L'avocat entend demander réparation pour ses clients devant la Commission nationale d'indemnisation en matière de détention provisoire. *« Mais ça n'excusera pas les brutalités qu'ils ont subies »*, soupire Me de Felice.

Franck Johannès

Un homme débranche les appareils qui maintenaient en vie sa compagne

UN HOMME a mis fin aux souffrances de sa compagne, 51 ans, atteinte d'une maladie incurable, en débranchant plusieurs appareils d'assistance qui la maintenaient en vie à l'hôpital de Tourcoing (Nord). Au cours d'une visite, le 8 mai, en compagnie d'une personne de la famille de la malade, il a débranché le respirateur et les perfusions, s'opposant violemment aux personnels hospitaliers qui ont tenté de réanimer la patiente.

L'homme a été interpellé par la police quelques heures plus tard alors qu'il revenait voir le corps de sa compagne. Il a été remis en liberté à l'issue de sa garde à vue. Une information judiciaire a été ouverte pour *« meurtre et non-assistance à personne en danger »*. *« Il existait un consensus familial, au moins tacite, sur cet acte, et la défunte elle-même avait émis le souhait de mourir »*, nous a indiqué le parquet de Lille.

La cour d'appel ordonne la restitution du passeport de Loïk Le Floch-Prigent

LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION de la cour d'appel de Paris a infirmé, mercredi 16 mai, le contrôle judiciaire infligé à Loïk Le Floch-Prigent et la saisie de son passeport, qui lui avaient été notifiés le 6 avril, alors qu'il était hospitalisé à Paris. L'ancien PDG d'Elf-Aquitaine, mis en examen pour *« abus de biens sociaux et recel »* et contre qui ont été requis cinq ans d'emprisonnement au procès de l'affaire Dumas – dont le jugement doit être rendu le 30 mai –, a ainsi retrouvé le droit de quitter le territoire français. Il devra informer les juges de ses déplacements, a précisé l'un de ses avocats, Me Olivier Metzner.

L'irruption d'enquêteurs de la brigade financière dans sa chambre de l'hôpital Cochin, sur l'ordre de la juge Eva Joly, avait suscité des critiques. Le professeur Jean-Paul Escande, chef du service dans lequel M. Le Floch-Prigent était soigné, avait déploré cette initiative. *« Si les juges veulent s'assurer que l'hospitalisation n'est pas un prétexte,* avait-il déclaré, *il y a d'autres moyens que d'envoyer la police comme un éléphant dans un magasin de porcelaine »* (*Le Monde* du 11 avril).

DÉPÊCHES

■ **RÉFUGIÉS : une centaine de demandeurs d'asile et de sans-papiers occupent,** depuis le 30 avril, à l'initiative du Comité des sans-logis (CDSL), un foyer d'urgence du 13e arrondissement de Paris pour réclamer des *« hébergements durables »*. Ces réfugiés, dont le nombre est en constante progression dans la région parisienne, se voient renvoyés vers des structures d'urgence prévues pour les SDF.

■ **ÉDUCATION : Luc Bérille, 43 ans, a été élu secrétaire général du Syndicat des enseignants (SE-UNSA)**, mercredi 16 mai, en remplacement d'Hervé Baro, en fonctions depuis 1994. Le SE, qui revendique 80 000 adhérents, est le deuxième syndicat d'enseignants dans les écoles primaires.

A Paris, les nouveaux maires sont assaillis de demandes sociales

Dans les six arrondissements conquis par la gauche, les équipes sortantes n'ont pas assuré la transition. Ce comportement complique la tâche des nouveaux élus, confrontés à une forte attente de logements et de crèches

APRÈS un mois d'exercice de leur mandat, les maires d'arrondissement issus de la nouvelle majorité municipale parisienne prennent la mesure de leur tâche. Les six édiles issus de la gauche plurielle qui entament leur premier mandat – le Vert Jacques Boutault (2e) et les socialistes Dominique Bertinotti (4e), Jacques Bravo (9e), Michèle Blumenthal (12e), Serge Blisko (13e) et Pierre Castagnou (14e) – ne se faisaient guère d'illusion sur l'empressement de leurs prédécesseurs à faciliter le jeu de l'alternance. La réalité a parfaitement conforté leur sentiment.

Les pouvoirs leur ont été transmis à la sauvette. A la mairie du 2e, l'ancien fief de Benoîte Taffin (divers droite), qui a démissionné du conseil de Paris après son échec aux municipales, Jacques Boutault n'a vu personne, et dans le 4e Lucien Finel (DL) était absent le soir de l'élection de sa rivale socialiste, Dominique Bertinotti. *« On parle de* "passation", *mais il n'y avait rien à passer »*, estime cette dernière, qui n'imaginait pas l'*« ampleur du vide »* qu'elle a trouvé. *« La mairie du 4e*, poursuit-elle, *fonctionnait comme une simple annexe de l'Hôtel de Ville, sans moyen propre logistique ni humain »*. Il n'y a guère que dans le 9e arrondissement qu'a été respectée, autour d'un déjeuner, une certaine *« courtoisie républicaine »* entre le maire sortant (RPR), Gabriel Kaspereit, et son remplaçant socialiste, Jacques Bravo. Etre opposant pendant vingt-trois ans, *« ça crée des liens »*, lâche ce dernier. M. Kaspereit, quatre-vingt-deux ans, avait été abandonné par ses dauphins, Pierre Lellouche et Vincent Reina, qui, depuis les élections législatives de 1997, se disputaient l'héritage.

MYRIADE DE COLLABORATEURS

Sur fond de vieille haine recuite, le vieux maire, entré au conseil municipal de Paris en 1965, gouvernait seul, à l'ancienne et en famille. La nouvelle équipe du 9e a ainsi découvert une myriade de collaborateurs de cabinet dont certains affirmaient être des bénévoles. Il a fallu, aussi, expliquer à l'association des anciens, présidée par la femme du maire depuis 1973, qu'elle ne serait plus la seule autorisée à occuper la salle des fêtes pour ses activités...

Places en crèche, subventions et attributions de logement – *« 20 par an en moyenne, une misère »*, soupire M. Bravo –, dans le 9e, tout dépendait du cabinet du maire. Une pratique largement répandue à Paris. Dans le 14e arrondissement, c'est un membre dévoué du cabinet de l'ancien maire (RPR), Lionel Assouad, qui choisissait les bénéficiaires des crèches municipales. Et pour les attributions de logement, Jacques Toubon, dans le 13e, utilisait plusieurs fonctionnaires et deux chargés de mission. La période des élections municipales a d'ailleurs été mise à contribution pour augmenter la cadence. Les copies d'environ 200 lettres adressées entre janvier et mars 2001 par l'ancien maire (RPR) du 13e à des demandeurs de logement ont été retrouvées par la nouvelle équipe. M. Toubon les informait que, *« grâce à* [son] *intervention »*, leur demande avait abouti. *« M. Toubon s'est tout simplement gardé sous le coude, pendant plusieurs mois, un certain nombre de logements pour pouvoir les distribuer au bon moment*, explique un administrateur de l'OPAC de Paris. *C'est un grand classique en période d'élection. »*

ORDINATEUR PERSONNEL

Dans l'ancien hôtel particulier qui abrite la mairie du 9e ou dans l'élégante mairie du 4e, les parquets craquent, les plantes vertes rutilent, les huissiers vous suivent à la trace. Mais Mme Bertinotti s'impatiente de devoir franchir huit portes successives pour accéder à ses collaborateurs. *« Un joli symbole du cloisonnement, non ? »*, plaisante-t-elle. Et M. Bravo, à l'instar de tous ses collègues nouvellement élus, travaille sur son ordinateur personnel. Dans les premières semaines, les conseillers, éberlués de découvrir qu'ils ne disposaient même pas d'un fax dans leur bureau, ont assailli la direction de la logistique et de l'informatique de la Ville. Un plan d'équipement est prévu dont le bouclage devrait prendre deux ans.

L'autre choc a été, dès la tenue des premières permanences, la pression de la demande en matière de logement et de crèche – deux priorités affichées de la gauche. Les promesses de changement ont fait naître des impatiences. Or, en plus de l'ampleur des besoins, les nouveaux maires ont découvert l'incroyable complexité des circuits administratifs à Paris, où il faut deux à trois ans pour construire une école, aménager une halte-garderie dans un rez-de-chaussée d'immeuble ou livrer un programme de logements.

Pour calmer et rassurer ses troupes, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a fait un premier geste en créant, dans le budget 2001, deux dotations nouvelles destinées au financement, par les maires d'arrondissement, de l'animation locale et de l'action culturelle de proximité. L'enveloppe mensuelle allouée à la rémunération des collaborateurs de cabinet a, par ailleurs, été augmentée et elle est, désormais, établie selon un mode de calcul transparent. A un forfait de base de 20 000 francs s'ajoute une dotation de 0,75 franc par habitant, augmentée d'un bonus quand l'arrondissement dispose de quartiers répondant aux critères de la politique de la Ville. Soit 50 000 francs mensuels pour les quatre premiers arrondissements et jusqu'à 158 000 francs pour l'arrondissement le mieux doté, le 18e.

Quand ils auront émergé et pris leurs marques, les nouveaux élus socialistes rappelleront, sans doute, au maire de Paris la promesse qu'il leur a faite d'élargir leurs compétences sans, forcément, attendre une hypothétique réforme de la loi PML, qui, outre Paris, régit Marseille et Lyon. L'exécutif municipal a une réponse déjà prête : le projet de loi sur la démocratie de proximité, qui doit venir en débat à l'Assemblée à la mi-juin, pourrait intégrer un amendement élargissant notablement la liste des équipements placés sous la responsabilité des maires d'arrondissement.

Christine Garin

► www.lemonde.fr/paris

500 emplois-jeunes affectés à la « sécurité »

Bertrand Delanoë, le maire (PS) de Paris, a communiqué à la presse, mercredi 16 mai, l'essentiel de la déclaration qu'il doit faire sur *« la sécurité des Parisiens »* au prochain conseil de Paris des 21 et 22 mai. Il a rappelé que la préfecture de police s'est engagée à mettre, en deux ans, 1 000 policiers supplémentaires dans les rues de la capitale. De son côté, la municipalité prévoit de recruter en deux ans 500 emplois-jeunes, qui seront affectés en priorité à la surveillance des sorties d'école.

S'y ajouteront, dès 2001 , *« 500 professionnels formés à des tâches de médiation sociale »* : 200 inspecteurs de la Ville de Paris affectés principalement à la surveillance des parkings, 100 *« correspondants de nuit »* pour les grands ensembles parisiens, et 200 agents de surveillance de Paris (ASP) – les actuelles « pervenches » – que le maire souhaite voir dotés du statut d'agent de police judiciaire (APJ) adjoint, afin qu'ils puissent dresser procès-verbal.

Des associations dénoncent l'« accélération » des travaux sur la ZAC Rive gauche

PENDANT l'installation des nouveaux élus, les travaux continuent dans le 13e arrondissement, sur la ZAC Paris-Rive gauche. Ils s'accélèrent même, selon les nombreuses associations qui contestent depuis des années les orientations de la plus grande opération d'urbanisme en cours dans la capitale. Le 2 mai, une dizaine d'entre elles ont adressé une lettre ouverte au maire de Paris pour signaler l'*« incroyable accélération »* des travaux de voirie et de remblaiement entre la Bibliothèque François-Mitterrand et le boulevard Masséna *« au risque évident d'empêcher* [la] *réorientation concertée de l'aménagement de la ZAC »*, évoquée au cours de sa campagne par Bertrand Delanoë.

Vendredi 11 mai, Michel Delamar, président de l'université Paris-VII, qui doit accueillir 20 000 étudiants dans la ZAC au cours des prochaines années, écrivait lui aussi à M. Delanoë. *« Il ne faudrait pas que des réalisations irréversibles viennent dénaturer un projet pour lequel l'université fait un effort considérable »*, soulignait M. Delamar. Il rappelait ainsi l'objectif initial de l'éducation nationale d'ouvrir tous les bâtiments universitaires sur les rues du 13e, afin de faciliter à la fois la circulation des étudiants dans le quartier et de permettre l'accès des habitants aux différents services de l'université, situés dans les rez-de-chaussée des immeubles.

« POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI »

Largement entamé pendant la campagne électorale, le chantier du secteur Masséna – 32 hectares sur les 130 de la ZAC – est aujourd'hui en pleine effervescence. Grues et engins déplacent des tonnes de ciment et de terre entre le « 91, quai de la Gare », d'anciens entrepôts frigorifiques où sont installés depuis plusieurs années des dizaines d'artistes, les Grands Moulins, qui seront transformés en locaux universitaires, et les montants de la dalle destinée à couvrir les voies de la SNCF à destination et en provenance de la gare d'Austerlitz. Des remblais ont été élevés, les réseaux ont été installés, des rues ont été tracées en quelques jours, pour rejoindre le niveau de la dalle. *« Ces remblaiements, qui esquissent une colline artificielle, nous isolent dans des voies encaissées alors que nous avions obtenu des nouveaux élus des accès par les quais de la Seine »*, s'insurge Jean-Paul Reti, président de l'Association pour le développement du 91, quai de la Gare.

Consultés par les experts de M. Delanoë pendant la campagne, plusieurs responsables d'association s'étonnent aujourd'hui de ne pas voir intervenir les nouveaux élus. *« Nous leur avions signalé la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour permettre une alternative à la dalle,* explique Fabrice Piault, président de l'association Tam-Tam. *Serge Blisko lui-même avait parlé de "moratoire" avant d'être élu. Des études sont en cours pour modifier le projet initial, mais on nous dit d'attendre la réunion du prochain comité de concertation. Pendant ce temps-là, la Semapa* [la société d'économie mixte chargée de l'aménagement de la ZAC] *bétonne comme si elle voulait que tout devienne irréversible. »*

Interpellé par les associations, M. Blisko attendait pour leur répondre d'être élu, le 28 mai, en remplacement de Jacques Toubon, l'ancien maire (RPR) du 13e, à la présidence de la Semapa. *« Je comprends l'émotion des associations et je suis certain, comme M. Delamar, que ces travaux pourraient rendre difficile l'implantation de l'université,* nous a-t-il cependant déclaré. *Même si les actuels responsables de la Semapa nous affirment que tous les travaux actuellement en cours avaient été décidés avant l'élection municipale, ce n'est pas l'accélération du chantier qui pourra contredire la volonté politique du maire de Paris de réorienter l'opération. »*

Et le futur maire du 13e prévient que *« la politique du fait accompli n'est pas acceptable »* : *« Ce qui est mis en œuvre actuellement revient à multiplier les obstacles techniques et financiers pour réussir l'aménagement de la ZAC Paris-Rive gauche. Nous n'acceptons pas ce type de méthode, mais cela confirme qu'une période de transition est toujours un moment psychologiquement difficile à traverser. »*

Christophe de Chenay

Brève chronique d'Israël et de Palestine

Ecrivain, spécialiste du monde musulman contemporain, Gilles Kepel revient de Tel-Aviv, Jérusalem, Gaza. A Ramallah, il a rencontré Yasser Arafat ; à Nazareth, un jeune imam appartenant à la branche la plus radicale du mouvement islamiste ; ailleurs, un dirigeant du Hamas ; et puis des étudiants, des députés, des anonymes. Au fil de ces entrevues, il décrypte le drame qui ensanglante l'Etat hébreu et la Palestine depuis l'automne. Carnet de route d'un observateur averti

NAZARETH, SAMEDI 28 AVRIL

Une forêt de drapeaux rouges a envahi pacifiquement la rue principale de la vieille ville arabe de Nazareth. Le cortège, mené par le maire de la ville et les députés du Front démocratique à la Knesset, contourne la basilique kitsch de l'Annonciation et le parking en contrebas. Les militants du mouvement islamiste y ont dressé des toiles vertes pour marquer le site de la mosquée qu'ils veulent édifier devant l'église, et qui l'occultera aux regards. Ici comme ailleurs, chaque mètre carré de la Terre sainte est à celui qui criera le plus fort pour faire valoir ses droits éternels. A Nazareth, la liste islamiste a fait presque jeu égal aux élections municipales avec celle du Front démocratique – proche des communistes –, qui a conservé de justesse la mairie et dont les troupes défilent avec quatre jours d'avance pour célébrer le 1er mai.

Ils profitent du samedi – chômé en Israël contrairement à la Fête du travail – afin de rassembler le maximum de militants. Ils ne sont que quelques milliers, parmi les sarcasmes des boutiquiers barbus dont l'échoppe s'orne du portrait de Hassan El Banna, fondateur des Frères musulmans en Egypte dans les années 1920. Le défilé empêche les juifs immigrés de l'ex-URSS, apeurés, de venir acheter à leurs étals – meilleur marché que les supermarchés – les fruits et les légumes frais dont ils sont friands. Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu dans le monde arabe, depuis des décennies, tant de drapeaux rouges. Les jeunes filles sont jolies, souriantes, bras nus dans un tee-shirt de coton blanc à l'effigie de Che Guevara, un foulard rouge autour du cou, leurs longues chevelures noires flottant au vent, comme en défi aux femmes voilées de tissu synthétique qui passent, indifférentes, sur les trottoirs, flanquées de ribambelles d'enfants.

Tout indique l'appartenance à une classe moyenne arabe israélienne, où chrétiens et musulmans laïques protègent leur coexistence menacée derrière l'incantation des slogans obsolètes du mouvement communiste. Les enfants portent des pancartes où figurent le nom et l'âge d'enfants palestiniens tués durant la dernière Intifada, depuis l'automne 2000. D'autres réclament l'Etat palestinien avec Jérusalem la Sainte comme capitale. Parmi la forêt d'oriflammes, une banderole en hébreu, apportée par des communistes ashkénazes, sexagénaires chaussés de sandales, est surmontée des drapeaux palestinien et israélien. C'est la première fois depuis le début de l'« Intifada al Aqsa » – *« où sont tombés douze Arabes israéliens sous les balles de la police israélienne »* – que l'on voit le drapeau bleu et blanc de l'Etat hébreu flotter dans une manifestation, côte à côte avec celui de l'Autorité palestinienne. Sans doute faut-il pour cela les diluer dans la masse des drapeaux rouges.

Devant la mosquée al Salam, contrôlée par la branche la plus radicale du mouvement islamiste, s'alignent les palets de riz, de farine et de concentré de tomates, fruits des souscriptions auxquelles appellent sans cesse des camionnettes équipées de haut-parleurs qui sillonnent les rues. Les croyants musulmans israéliens – dont le niveau de revenu est très supérieur à celui des Palestiniens – donnent d'autant plus volontiers pour leurs frères de l'autre côté de la ligne verte qu'aucun d'entre eux n'échangerait ses conditions de vie pour les leurs.

Le jeune imam de la mosquée, longue barbe noire et drue, téléphone cellulaire à portée de main, nous conduit à son village, face au mont Thabor. Pour le rejoindre, on traverse la ville juive rutilante de Nazareth Illit, sur les hauteurs, d'où sont descendus pendant la dernière Intifada des civils armés. Un jeune Arabe israélien est mort tout près de la mosquée, l'un des douze martyrs dont le portrait orne les affiches placardées sur les murs. Chaque jour, l'imam fait l'aller-retour dans sa voiture climatisée, traversant les oliveraies saisies par l'Etat hébreu, où s'alignent, panneau solaire sur le toit, les maisons, toutes semblables, du kibboutz qui a accueilli de nombreux juifs ex-soviétiques cette dernière décennie.

L'imam, dont les enfants en bas âge viennent se mêler familièrement à la discussion, évite l'expression d'*« Arabe israélien »*, à laquelle il préfère celle d'*« Arabe de 1948 »*. Justifiant son refus de participer aux élections à la Knesset – au contraire de l'autre tendance, minoritaire, du mouvement islamiste qui a envoyé des députés au Parlement israélien et se laisse prendre aux pièges délicieux de la cooptation –, il précise pourtant que, dans le cadre de la *« pseudo-démocratie »* israélienne, il peut raconter ce qu'il veut durant son sermon, et que, s'il avait dit le dixième dans n'importe quel pays arabe, on lui aurait fait un très mauvais parti. Mais Israël demeure un Etat qui discrimine ses citoyens en fonction de leur appartenance religieuse, note-t-il : ainsi, le parti sépharade ultrareligieux Shass, dont les rabbins ne tiennent pas de propos moins sulfureux que notre imam, bénéficie-t-il de grasses subventions, alors que lui-même est rémunéré par les seules souscriptions des fidèles.

Les violences de l'Intifada à l'automne et les douze morts arabes israéliens ont-ils créé un front intérieur, rompu les ponts entre l'Etat hébreu et ses citoyens non juifs ? Un peu plus de six mois après les événements, il semble d'abord que ceux-ci ont permis de faire monter d'un cran la négociation politique, d'exiger davantage côté arabe, tandis que l'on feint de vouloir concéder moins côté juif. En ce domaine, comme dans d'autres, le gouvernement de M. Sharon, arc-bouté sur le seul langage sécuritaire, n'a fait encore aucun choix politique.

DIMANCHE 29 AVRIL

Au lendemain du shabbat et de la fête nationale, l'autoroute Haïfa-Jérusalem via Tel-Aviv n'est qu'un long embouteillage, plein d'autobus de permissionnaires qui reviennent à leurs casernes, fusil en bandoulière – ces mêmes autobus qui sont la cible préférée des kamikazes palestiniens du Hamas et du Djihad. Le nord de Tel-Aviv, Natanya, Herzlia, a connu ces dernières années un développement économique exceptionnel. On est au cœur de la Silicon Valley locale, bâtiments futuristes de verre et d'acier, cafétérias branchées où les yuppies, avec ou sans kippa, sirotent un expresso, téléphone portable vissé à l'oreille. Loin de Nazareth, très loin de Ramallah, à des années-lumière de Gaza, d'où viennent probablement les poseurs de bombes. Pourtant, me dit-on, nombre de ces jeunes créateurs surdoués, dont les compétences sont mieux rémunérées en Amérique ou en Europe, commencent à partir vers des contrées où ils ne risquent pas de mourir dans un attentat terroriste.

A l'œil nu, Israël est devenu une société « multiculturelle » – ou, si l'on veut, postmoderne. Dans un car, bloqué par les encombrements à côté du mien, une jeune fille falasha en uniforme, fin visage noir, les cheveux abondants ramenés en une queue de cheval, poursuit un dialogue inaudible avec son voisin aux traits slaves, également en uniforme, la crinière blonde tombant sur les épaules. A la gare routière de Jérusalem, c'est encore un autre monde : les rues grouillent de religieux en habit noir, le visage blanc et boutonneux, les femmes à perruque et à chapeaux, pour la plupart enceintes, des kyrielles d'enfants accrochés à leurs jupes. Sur les panneaux routiers trilingues du quartier, les indications en arabe ont été maculées de peinture noire. Le melting-pot sioniste parvient-il encore à brasser toutes ces populations, ou chacune poursuit-elle séparément son développement ?

LUNDI 30 AVRIL

Au terme d'un colloque à l'université hébraïque de Jérusalem, Avi Pazner, porte-parole d'Ariel Sharon et l'un des plus faucons parmi les francophones israéliens, apostrophe l'ambassadeur de France à Tel-Aviv et appelle de ses vœux *« un rééquilibrage »* de la politique française dans la région. Le professeur Zeev Sternheel, une pointe d'accent méridional – souvenir de ses années de jeunesse cachées dans le Midi pour échapper aux nazis –, ironise sur le lamento sempiternel du cocu qu'adresse Israël à la France, invite ses compatriotes à regarder en face une situation où le plus fort n'attire jamais la sympathie universelle. Par-delà l'emphase et la rhétorique, par-delà la supériorité militaire écrasante d'Israël – capable de mener une guerre dite *« chirurgicale »* contre des adversaires régionaux que la disparition de l'URSS et le retard des sociétés privent de moyens de rétorsion comparables –, on sent poindre une sourde inquiétude pour le moyen terme.

Avec l'entrée en vigueur de l'euro, Israël, comme tout le Moyen-Orient, va basculer, du fait du poids des échanges commerciaux, dans une zone monétaire qui demandera de nouer avec l'Union européenne des relations politiques aujourd'hui délaissées au profit de l'axe unique israélo-américain. L'Etat hébreu a du retard, et peine à convaincre. Le gouvernement Sharon-Pérès n'a explicité aucun projet politique, aucune perspective autour de laquelle renouer des pourparlers de paix. Il joue la montre, face à une autorité palestinienne qu'il espère amener à quia. Mais ce n'est là qu'une tactique, et l'on se demande avec inquiétude, dans l'establishment académico-politique israélien, si M. Sharon a véritablement une stratégie. Si le gouvernement Bush paraît s'accommoder de cette tactique, il ne peut en être de même pour l'Europe, riveraine de la Méditerranée, pour qui la paix dans la région représente un enjeu crucial. Or, de cette Europe, la France reste le chef de file méridional. D'où l'intérêt que trouve l'Etat hébreu à renouer avec des accès, des réseaux, des soutiens qu'il n'a pas cultivés.

MARDI 1er MAI

Dans son bureau de Ramallah, Yasser Arafat, détendu, souriant, plaisante en dialecte égyptien. Plus trace des tremblements qui affectaient sa lèvre et gênaient sa démarche. Seule la peau blanche, presque diaphane, trahit l'âge et l'usure du pouvoir, derrière les grosses lunettes chaussées pour signer, au fil de l'entretien, les documents qu'apporte un aide de camp. Cette encre qui coule du stylo présidentiel est le principal flux qui relie l'Autorité palestinienne à la société vivant sur les territoires autonomes, en Cisjordanie et à Gaza. C'est l'une des principales critiques que l'on entend en Palestine : les institutions que l'Autorité a mises en place – ministères, Parlement, etc. – sont de peu de poids face à l'accès au Président et à l'encre de son stylo, critère décisif de l'influence politique de chacun. Arafat incarne la Palestine, il en est le symbole, comme le proclament les slogans qui lui souhaitent longue vie sur les murs des territoires.

L'absence de vie politique pluraliste institutionnalisée est le talon d'Achille du système de l'Autonomie palestinienne – l'une des raisons qui l'ont conduite dans l'impasse de l'« Intifada al Aqsa ». A notre question sur sa vision de l'avenir proche, le président de l'Autorité répond par l'urgence d'un rôle plus actif de l'Europe et des Etats-Unis, par sa disponibilité à reprendre les pourparlers de paix, dont la tenue ne dépend que de la volonté du premier ministre israélien. A l'entendre développer cet argument, insister sur les tracasseries, les vexations, les obstacles que met Israël pour rendre la vie quotidienne insupportable aux Palestiniens, on a le sentiment que le soulèvement de l'automne n'a pas servi à grand-chose, si ce n'est à amener Ariel Sharon au pouvoir.

Beaucoup de ceux qui déplorent la mort du processus d'Oslo se refusent à voir que celui-ci n'a fait que remplir la fonction que lui assignaient ses signataires de l'époque et qu'il est désormais – pour reprendre un terme en faveur dans la région – *« caduc »*. En l'an 2000, les termes de ce processus sont acquis : l'Autorité palestinienne fait la police à Gaza, Hamas a vu sa dynamique brisée. Mais à plus long terme, l'autonomie apparaît à l'Autorité palestinienne comme une duperie : les implantations de colonies juives progressent et la prospérité économique ne se laisse pas entrevoir, fragilisant un pouvoir brocardé pour son népotisme, sa corruption, l'absence de démocratie et l'impasse politique où il mène une population lasse de promesses.

PHOTOS STEPHEN DUPONT/CONTACT PRESS IMAGES

Avril 2001. Ci-dessus, à Erez, le point de contrôle sur la route reliant Israël et la bande de Gaza. Ci-contre, à Ramallah, en Cisjordanie, les funérailles d'un Palestinien. Page de droite, des soldats israéliens dans un McDonald de Jérusalem-Ouest.

L'Intifada de l'automne 2000, par-delà l'échec et les surenchères des négociations de Camp David, par-delà la provocation (réussie en ce qui le concerne) d'Ariel Sharon, est d'abord l'occasion de remobiliser une société palestinienne désenchantée, et de retremper sa confiance en ses dirigeants. C'est le *tanzim*, l'appareil du Fatah, qui encadre la mobilisation – et non les islamistes, incapables de trouver un espace d'expression autonome dans les premiers mois. Mais cette seconde Intifada ne ressemble qu'en apparence à la première. Les seuls lieux d'affrontement avec l'armée israélienne sont les check-points et les alentours des colonies ; les pierres ont été remplacées par les armes légères que détiennent les forces de sécurité palestiniennes. Le second soulèvement est précisément encadré, de moins en moins spontané au fil des semaines, et il n'est pas massif comme le premier. Si l'ampleur de la répression israélienne, les images du petit Mohammed tué à Gaza, soulèvent une vague de

A l'œil nu, Israël est devenu une société « multiculturelle » – ou, si l'on veut, postmoderne

réprobation internationale, celle-ci n'est que de peu d'effet au regard de l'efficacité militaire de cette même répression, des missiles ciblés qui détruisent telle automobile, telle pièce où vit un activiste – avec un coût humain presque nul pour l'armée israélienne.

Le principal effet du soulèvement, avec huit mois de recul, est d'avoir précipité la chute d'Ehoud Barak face à un adversaire qu'a porté au pouvoir une large majorité d'Israéliens, convaincus qu'il n'y avait plus de dialogue possible dès lors que la partie palestinienne exigeait le droit au retour des réfugiés partis en 1948 – une demande perçue comme la négation pure et simple de l'existence d'Israël en tant qu'Etat sioniste dans des frontières sûres et reconnues.

Avec quelques nuances, ce raisonnement est accepté en privé dans la jeune génération politique palestinienne. L'Intifada ne saurait être une fin en soi, bien plutôt un moyen pour sortir de l'impasse politique issue de la caducité du processus d'Oslo. Côté palestinien, il semble assez clair que le démantèlement des colonies est un enjeu des négociations à venir, l'une des clés de la viabilité minimale du territoire contrôlé par l'Autorité. Mais on perçoit très mal ce sur quoi le gouvernement de M. Sharon est disposé à négocier. Or il faudra trouver un objet commun de négociations, car la situation présente ne peut perdurer indéfiniment. Elle affaiblit tous les partenaires potentiels de la paix.

Au sortir de l'entretien avec Arafat, nous allons voir les lieux de l'attentat qui a détruit la veille, à quelques centaines de mètres de son bureau, une maison, tuant un cadre du Fatah et deux enfants appartenant à une autre famille. Le bâtiment s'est effondré sur lui-même sans endommager les immeubles alentour. Une opération « chirurgicale ». Le jour précédent, dans la ville arabe d'Oum el Fahm, en Israël, deux personnes parlant arabe ont ouvert le feu sur un jeune juif, le tuant sur le coup.

MERCREDI 2 MAI

Pour se rendre depuis Ramallah à l'université de Bir-Zeit, il faut passer un point de contrôle de Tsahal. Ce matin, l'embouteillage est interminable, une bonne partie des véhicules rebroussent chemin. La classe moyenne cisjordanienne, qui a plutôt cru au processus de paix, est spécialement visée par les mesures de rétorsion israéliennes. A Ramallah, on ne peut vivre librement que dans quelques kilomètres carrés. Pour aller à Jérusalem, il faut solliciter un permis, long à obtenir et chichement mesuré, même aux VIP. Vers Bir-Zeit et Naplouse, c'est selon le bon vouloir des soldats qui contrôlent les points de passage sis en zone B, où Israël exerce son autorité militaire.

« Que préférez-vous, qu'on vous envoie des pierres, du sable ou des fleurs ? » A l'université de Bir-Zeit, on accueille avec une ironie cordiale le premier ressortissant français à prononcer une conférence – sur les mouvements islamistes qui plus est – depuis qu'un de ses compatriotes illustres a reçu des cailloux, suite à quelques mots mal perçus sur le Hezbollah libanais.

L'auditoire est étonnamment réceptif à l'analyse de sociologie politique, très peu militant, avide d'informations et de débat, loin de ces théories du complot qui font l'ordinaire de bien des campus dans le monde arabe d'aujourd'hui. Les locaux sont très bien tenus, pas de graffitis ni d'affiches hors des panneaux réglementaires. On se croirait presque à Sciences-Po. *« Bir-Zeit n'est plus ce que c'était,* déplore un jeune collègue. *Quand on était étudiants, tout le monde militait. Maintenant ils s'en foutent, ils veulent apprendre, trouver des jobs. Faire de la politique, c'est ringard, les étudiants n'y croient plus. »* Il n'y a qu'une minorité de barbus et de voilées sur le campus – certaines très maquillées, l'une porte une salopette couleur sable assez suggestive avec foulard assorti.

Retour à Jérusalem. Dans le lobby furieusement rétro de l'Hôtel King David, quelques rares juifs américains, en short et kippa, traînent leur ennui. Il n'y a presque plus de tourisme depuis le début de l'Intifada, on peut louer les suites avec vue sur la muraille de la vieille ville pour trois fois rien.

JEUDI 3 MAI

Ce qui frappe d'emblée à Gaza, ce sont les graffitis. Il y en a aussi en Cisjordanie (sauf à Bir-Zeit), mais à Gaza ils couvrent toutes les surfaces disponibles, scrupuleusement calligraphiés, toutes tendances politiques confondues, comme si, sur cette bande de terre plongée dans un chômage massif depuis le début de l'Intifada, on avait tout son temps pour écrire sur les murs. Au nombre, ceux de Hamas l'emportent haut la main. Aux slogans islamistes habituels – tous dirigés contre Israël, et qui évitent de prendre pour cible Arafat et l'Autorité – s'ajoutent de nombreuses fresques murales. Tant d'iconographie politique est inusitée en pays sunnite et fait penser plutôt à Téhéran ou à la banlieue sud de Beyrouth.

De grands portraits du cheikh Yassine, le guide spirituel de Hamas, de « l'ingénieur » Yahya Ayyache, activiste du mouvement tué par son téléphone portable piégé, et d'un Che Guevara que sa barbe (et l'origine libanaise de sa famille ?) acclimate dans ce paysage, voisinent avec des représentations plus explicites de la conception que se fait de l'Intifada le mouvement islamiste. Des autobus frappés de l'étoile de David explosent dans une mare de sang. Un géant qui brandit un poignard à la lame en forme de Palestine s'apprête à tuer un soldat israélien à moitié étouffé, la langue sortie, au-dessus d'un slogan à la gloire des brigades Ezzedine al Qassem, un cheikh activiste qui a donné son nom à la branche armée du mouvement islamiste.

L'autre fait frappant, à Gaza, c'est la présence des animaux. Charrettes attelées, ânes bâtés lestés de marchandises ne sont pas rares. Signes à la fois de la pauvreté générale du territoire encerclé par la mer et les barbelés, de son exiguïté, et de la capacité unique des animaux à se glisser avec leur charge dans les ruelles étroites des camps de réfugiés, où les contraintes modernes du bidonville ont retrouvé le geste urbanistique traditionnel de la médina – avec ses impasses, ses venelles tortueuses, l'organisation sociale de la promiscuité.

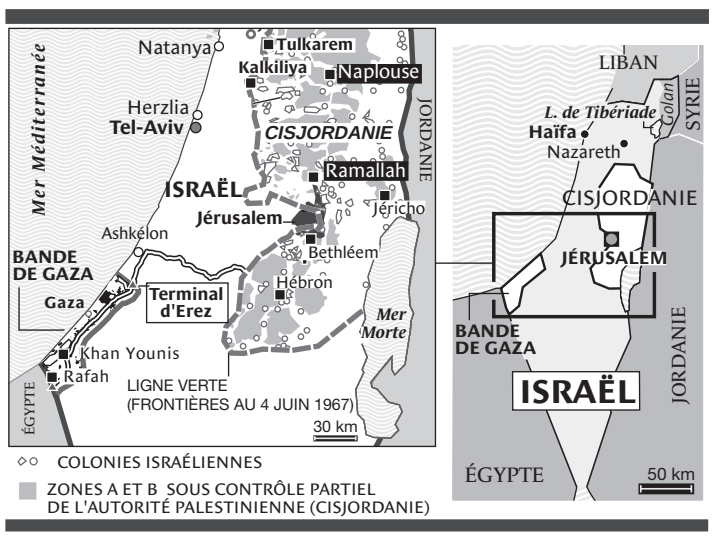

Z. a la trentaine, même si on lui donne vingt ans de plus. Manœuvre dans le bâtiment, il ne travaille plus en Israël depuis le début des événements et est au chômage. Il y a deux ans, il avait quatre enfants. Il en a maintenant six, et sa jeune femme, un foulard blanc sur la tête, est enceinte du septième. L'agence des Nations unies pour les réfugiés verse 120 shekels (environ 230 francs) par enfant chaque trimestre en sus de rations de sucre, riz, etc., avec lesquels la famille subsiste. Les enfants mangent sur un plateau de métal posé à même le sol en terre, sous le toit de tôle. Ils sont abîmés dans la contemplation de la chaîne transarabe Al Jazeera, qui émet depuis Qatar sur la télévision reliée à l'antenne parabolique. L'aîné joue avec les options du téléphone portable dernier cri de son père. La conversation roule sur la politique, la situation, le désenchantement vis-àvis de tous ceux qui ne lancent des slogans que pour passer à la télévision et ne changent rien à la vie.

Gaza a l'un des taux de natalité les plus élevés au monde, et les enfants représentent une manière d'assurer l'avenir, une sorte d'équilibre dans la pauvreté : dans l'immédiat, ils rapportent de la nourriture, ensuite ils reverseront à leur père un peu d'argent de leurs petits boulots, enfin ils prendront en charge leurs parents vieillissants, en l'absence de toute assurance-maladie ou caisse de retraite. Et cette démographie galopante est la hantise d'Israël, sans parade contre le djihad des berceaux. La femme de Z. confie qu'elle aurait volontiers cessé de procréer. Sans éducation ni emploi, elle n'a pas voix à la décision.

L'Intifada de l'automne 2000 est d'abord l'occasion de remobiliser une société palestinienne désenchantée et de retremper sa confiance en ses dirigeants

Mohammed Dahlan, chef de la sécurité palestinienne à Gaza, est, avec son pendant, Jibril Rajoub, en Cisjordanie, l'un des hommes-clés lorsque se posera la question de la succession d'Arafat. Pour l'heure, il tient Gaza. De fait, on ne sent en ville aucune tension, aucune animosité contre les (très rares) étrangers. A ceux qui nous ont mis en garde contre l'irrépressible montée du mouvement islamiste et l'affaiblissement de l'Autorité si l'Europe et les Etats-Unis ne pressent pas Israël de négocier, il fait une réponse nuancée. Hamas, dans son bastion de Gaza, a le droit d'exister tant qu'il respecte les règles du jeu politique. Le mouvement a fait partie du comité de coordination de l'Intifada, mais n'a joué aucun rôle moteur dans celui-ci. Et chacun le sait. Ses capacités sont limitées. En revanche l'attitude israélienne lui est incompréhensible. Lui qui est le garant de la sécurité dans la Bande s'est fait tirer dessus au sortir de la dernière réunion avec les officiers israéliens, au point de passage d'Erez. Il est pourtant bien clair qu'il n'a aucune part dans les opérations sur le territoire israélien. Les mortiers artisanaux et autres kamikazes dans les bus ne sont pas les armes de ses forces qui, si elles avaient décidé d'agir, recourraient à des moyens autrement élaborés.

L'ingénieur Ismaïl Abou Cheneb, en dépit de son nom qui signifie en arabe *« le moustachu »*, porte la barbe complète de rigueur dans la mouvance islamiste et nous reçoit chez lui vêtu de la jellabah blanche habituelle dans ce milieu. C'est l'un des dirigeants politiques de Hamas, formé aux Etats-Unis, esprit très clair qui s'exprime dans un arabe élégant et persuasif. Comme son collègue l'imam de Nazareth, il maîtrise avec brio la rhétorique oratoire. Comme lui aussi, il est interrompu dans la discussion par les câlins de ses enfants en bas âge. Les opérations sur le territoire israélien, les attentats-suicides qui tuent des civils ? Le mouvement les revendique et les assume. C'est la loi du talion face à l'armée israélienne qui n'hésite pas à tuer des civils palestiniens, enfants compris, et c'est le seul moyen de pression sur l'Etat hébreu pour faire cesser ses exactions. Si celui-ci est un ennemi, Arafat et l'Autorité, quant à eux, sont des adversaires politiques, et le combat n'est pas de même nature.

En ne participant pas aux élections pour le Parlement palestinien, Hamas a marqué son refus de cautionner le système politique issu des accords de paix qu'il ne reconnaît pas, pas plus qu'il ne reconnaît l'existence de l'Etat d'Israël. La Palestine va *« de la mer au fleuve »* (le Jourdain), et son combat consiste à la récupérer tout entière. Les juifs qui le désirent pourront y vivre conformément aux règles prescrites dans le droit islamique. Quant à l'Autorité, elle a bien mesuré l'impasse où l'ont menée les négociations de paix. C'est pour cela qu'a été déclenchée l'Intifada al Aqsa. Même si Hamas n'a pas joué le premier rôle, le soulèvement s'est fait en se réglant sur ses positions, et le mouvement est aujourd'hui le mieux implanté dans la société, grâce à son réseau d'entraide. Comme pour tous les groupes issus de la lignée des Frères musulmans, la conquête de la société est le préalable nécessaire à la prise du pouvoir politique.

Le maillage de la société et le contrôle des réseaux caritatifs sont un enjeu politique crucial à Gaza, où une grande partie de la population vit des aides et des subsides. L'agence spécialisée des Nations unies (UNRWA) distribue l'aide dans les seuls camps de réfugiés. L'Autorité, à travers le ministère des affaires sociales, nous explique son titulaire, Mme Intissar Al Wazir – veuve d'Abou Jihad, le numéro deux de l'OLP tué à Tunis par le Mossad peu après le début de la première Intifada – distribue des aides, notamment aux *« familles de martyrs »* qui touchent une sorte de pension militaire ou civile, modulée sur le grade éventuel, la situation de famille, etc. Ainsi, la famille d'un mort civil reçoit immédiatement 2 000 dollars, plus 600 shekels (environ 1 100 francs) chaque mois, tout cela dûment centralisé par une comptabilité informatisée. Le contrôle des fonds versés par les diverses associations caritatives est, dans ce contexte, la clé de la constitution de clientèles pour les divers mouvements qui se disputent les allégeances de la population.

Le budget de l'Autorité a connu une baisse drastique depuis le début de la seconde Intifada. L'aide européenne a permis de passer le cap, et l'aide arabe se limite pour l'instant à des promesses grandiloquentes. Sur les activités caritatives des islamistes, il est impossible de disposer de budget ou même d'un ordre de grandeur. Le docteur Mahmoud Zahhar, médecin des pauvres, qui nous reçoit dans son dispensaire à la fin de ses consultations, figure de proue de Hamas, soutient que l'aide distribuée par son mouvement provient exclusivement des dons des fidèles – contre ceux qui estiment qu'une bonne part des fonds proviennent de la péninsule arabique et des ONG humanitaires islamistes. C'est à la mosquée que tout se décide : on vient y faire part de ses besoins, les responsables dépêchent des « inspecteurs » qui évaluent le degré de nécessité et classent le demandeur selon trois catégories : ceux qui justifient des subsides réguliers, ceux qui reçoivent une aide irrégulière en fonction des circonstances, et enfin ceux qui peuvent toucher une participation à un investissement sélectionné comme socialement productif. Chaque mosquée détient la liste des fidèles, leurs coordonnées, leurs besoins, selon un système d'îlotage qui assure au mouvement son implantation.

Le jour décline sur Gaza. Une fois franchi le point de passage d'Erez, au milieu des colonies juives, et tandis que le soleil disparaît derrière les dunes, deux déflagrations d'obus retentissent, suivies de rafales de mitraillettes. L'ordinaire vespéral de cette Intifada de basse intensité. Depuis Ashkélon, en territoire israélien, un chauffeur de taxi originaire de Djerba m'amène vers Tel-Aviv. A Ashkelon, il n'y a pas grand-chose à faire pour les jeunes. Il y a quelques semaines, paraît-il, au centre commercial, la veille du shabbat, il y a eu une bagarre sanglante entre deux bandes, l'une d'Ethiopiens, l'autre de Russes. Une histoire de fille. Le chauffeur parle de Sarcelles où habite une partie de sa famille.

TEL-AVIV, VENDREDI 4 MAI

Brunch dans un café tendance où l'on n'a jamais vu un Arabe ni un juif religieux ni peut-être même un falasha. On pourrait être à San Francisco ou à la Bastille. Il est difficile de parcourir, en une semaine et si peu de kilomètres, autant d'univers imbriqués, dissemblables et antagonistes. Que pensent ces jeunes à moitié dévêtus qui sirotent leur mimosa ? Pensent-ils que pourrait surgir parmi eux un kamikaze du Hamas – comme le répètent à l'envi les autorités ?

Fouille rituelle et interrogatoire interminable à l'aéroport de Lod. Les 80 shekels qui me restent serviront pour un thriller intitulé *Saturday Morning Crime*, dont l'action se déroule dans le milieu psychiatrique de Jérusalem.

Gilles Kepel

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Vache folle : l'Etat coupable

UN réquisitoire. Le rapport sur « L'utilisation des farines animales dans l'élevage » et la gestion de la crise de la vache folle, que le Sénat a rendu public jeudi 17 mai, est accablant pour l'Etat et pour les gouvernements Balladur, Juppé et Jospin, qui se sont succédé depuis 1988. La France, qui accusait la Grande-Bretagne et la Commission européenne d'impéritie, est dénoncée implacablement à son tour. Le travail des sénateurs est d'autant plus intéressant que le Sénat est une chambre considérée, de par sa composition, comme *« proche de la ruralité »*, mais on ne peut pas pour autant être dupes des intentions politiques d'une institution dominée par la droite et résolument hostile au gouvernement Jospin.

Tout au long de la crise, de 1988 à 2000, *« le ministère de l'agriculture a cherché constamment à empêcher ou à retarder l'édiction de mesures de précaution »*, résument les rapporteurs. L'argument des gouvernements, qui a toujours été de dire que les mesures ont été prises à temps et que les contaminations étaient dues à des fraudeurs isolés, est balayé. Le responsable principal est l'Etat.

Paris mettra deux ans pour suivre Londres dans la suspension de l'utilisation des farines pour les ruminants après l'apparition des premiers cas d'encéphalopathie spongiforme bovine en Grande-Bretagne. Il faudra attendre six ans de plus pour que les importations de ces farines diminuent vraiment. Ce n'est qu'en novembre 2000 qu'elles sont interdites pour l'ensemble des animaux. Les gouvernements, affirment les sénateurs, sont en permanence *« amenés »*, contre les avis de responsables du ministère de la santé, à ne pas prendre des décisions qui *« risquent de peser sur la compétitivité des industries agroalimentaires »*.

Le rapport montre, point par point et étape par étape, que c'est la collusion constante des services du ministère de l'agriculture et de l'ensemble des intérêts agricoles qui a conduit au désastre. Aujourd'hui, l'opinion a perdu confiance dans l'alimentation qu'on lui vend, et le monde agricole lui-même est tombé dans une crise grave.

La création de l'Agence française de sécurité des aliments (AFSA) en 1998, par le gouvernement Jospin, a été un premier pas dans une direction où l'Etat doit maintenant s'engager complètement. Ce sont l'ensemble des services gouvernementaux touchant à l'alimentation qu'il faut revoir en donnant aux experts de la santé une place première. Les buts et les structures du ministère de l'agriculture doivent être refondés pour mettre fin à un productivisme aux objectifs de départ louables – assurer une autosuffisance au pays et offrir une nourriture à bon marché –, mais qui s'est perdu dans la malbouffe.

La révolution agroculturelle doit aussi concerner les syndicats. Le départ de Luc Guyau de la FNSEA majoritaire est l'occasion d'une remise en cause et d'une rupture avec une politique de lobbying et de violence aujourd'hui en accusation.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux.**
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ;
Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ;
Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les apéritifs à base d'alcool autorisés

LE BUDGET annexe des prestations familiales agricoles est une fois de plus revenu hier mercredi devant l'Assemblée nationale. La discussion la plus vive portait sur cinq articles que la commission des finances, en dépit de plusieurs votes négatifs émis au préalable par l'Assemblée, a maintenus : les fameux articles abrogeant la loi de Vichy qui avait prohibé les apéritifs à base d'alcool, instituant sur ces apéritifs une surtaxe de 10 000 francs par hectolitre d'alcool pur, mais interdisant toute publicité en leur faveur.

Venant de diverses régions de l'Hémicycle, les termes de lâcheté, d'hypocrisie, de capitulation devant le chantage ont été employés tout au long du débat au Palais Bourbon. Ainsi des députés qualifiaient-ils la décision prise par une Assemblée qui se résigne, en toute connaissance de cause, à financer les prestations familiales agricoles par une taxe sur les apéritifs à base d'alcool, c'est-à-dire, en fait, par le rétablissement de l'autorisation de fabriquer, de vendre et de consommer ces apéritifs.

Ces boissons, dira-t-on, étaient ouvertement fabriquées et consommées, sous le nom notamment de liqueur digestive anisée. Mais comment taxer le pastis, si le pastis n'a point d'existence juridique ? En définitive, c'est au nom d'un certain souci de loyauté et d'honnêteté que nos députés ont mis fin à une hypocrisie, pour... la remplacer par une autre. Quelques députés ont protesté, mais une majorité s'est trouvée pour admettre que le mieux-être des familles nombreuses serait assuré par l'exploitation du fléau qui les décime le plus régulièrement et le plus sûrement.

(18 mai 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

En Italie, la gauche digère sa défaite

POURQUOI le centre-gauche a-t-il perdu ? Parce qu'il est minoritaire. La réponse paraît une vérité de La Palice mais elle l'est moins si l'on rappelle qu'aux dernières élections législatives, en 1996, la coalition de L'Olivier n'a eu une majorité qu'en s'alliant avec des petites formations centristes, prêtes à vendre leurs voix tantôt à la gauche, tantôt à la droite. Et que la coalition de centre-gauche a été nettement battue aux deux scrutins significatifs qui ont eu lieu entre-temps, les européennes de 1999 et les régionales de 2000. En ce sens, la victoire de Silvio Berlusconi n'est pas une surprise et le candidat du centre-gauche, Francesco Rutelli, peut même se targuer d'avoir remonté un gros handicap.

La question initiale n'en demeure pas moins. Pourquoi L'Olivier n'a-t-il pas réussi à convaincre une majorité d'Italiens après cinq ans passés au pouvoir ? La première réponse est arithmétique : avec les voix de la formation Italie des valeurs, fondée par l'ancien juge de « Mani pulite », Di Pietro, et de Refondation communiste de Fausto Berninotti, la gauche aurait pu renverser la tendance. Mais l'absence d'entente a une raison politique. Di Pietro reprochait au gouvernement sortant ses réticences à poursuivre la traque des fraudeurs et Bertinotti condamnait le *« virage libéral »* de ses anciens amis, qu'il fréquentait au temps où le Parti communiste dominait la gauche italienne. Le chef de Refondation communiste a d'ailleurs expliqué son score honorable – et la défaite de L'Olivier – par le mécontentement des catégories populaires (étudiants, travailleurs, retraités), réservoirs historiques des voix de gauche.

L'explication n'est pas mécanique, mais elle a un fond de vérité. Si un des mérites du centre-gauche, au cours des cinq dernières années, a été de rétablir les finances publiques afin de qualifier l'Italie pour l'euro, de lancer la réforme des salaires, des retraites, de la Sécurité sociale, ces mesures ont souvent été douloureuses pour des couches sociales qui ont perdu confiance dans leurs représentants politiques traditionnels et se sont laissé prendre aux promesses de Silvio Berlusconi. Sous réserve d'inventaire, c'est ainsi que pourrait s'expliquer l'effondrement du centre-gauche dans le Sud et, au contraire, sa résistance honorable dans le Nord, où il avait été malmené aux précédents scrutins.

USURE NATURELLE DU POUVOIR

Le bilan de cinq années de gouvernement, satisfaisant en termes de rationalité économique et d'image de l'Italie à l'extérieur, s'est retourné contre ses auteurs. Outre l'usure naturelle du pouvoir, la gauche a été incapable d'opposer un enthousiasme aux coups médiatiques de son adversaire. Croyant que la première expérience gouvernementale de gauche dans la République italienne parlait d'elle-même, les dirigeants de la coalition de L'Olivier ont concentré leurs critiques sur la personne de Silvio Berlusconi, comme si l'image de magnat de la presse et de la finance, troublée par ses démêlés avec la justice, devait suffire à le disqualifier aux yeux de la majorité des Italiens honnêtes. C'était compter sans le discrédit de la politique et, dans une large mesure, de la justice.

Loin de mettre en difficulté *il Cavaliere*, les attaques l'ont fait apparaître comme une victime de la vindicte de bureaucrates qui ne supportent pas les gagneurs. Or c'est justement cette réputation d'homme d'affaires à succès qui fonctionne comme objet d'identification entre Berlusconi et une partie de l'Italie, de sa jeunesse et de ses petits entrepreneurs. La majorité des électeurs, y compris ceux qui ont voté pour la Maison des libertés, ne sont certainement pas dupes des engagements contradictoires pris par le futur président du conseil. Mais, dans un pays où l'affrontement idéologique des quarante ans d'après-guerre a laissé la place au marketing et à la versatilité politiques, ils ont, en grand nombre, pensé profiter du changement, quitte à congédier leur nouvelle idole aux premières déconvenues.

Dans ce jeu, les responsables de L'Olivier sont apparus trop sérieux, certains de leurs partisans disent même *« méprisants »* pour les électeurs. Ils ont eu du mal à masquer les batailles de chefs dont l'illustration la plus flagrante a été leur difficulté à trouver une tête de liste, pour une élection que Silvio Berlusconi a personnalisée à l'extrême. Le vainqueur de 1996, Romano Prodi, avait été écarté dès 1998, quand Massimo D'Alema fut convaincu que les anciens communistes n'avaient plus besoin de la feuille de vigne démocrate-chrétienne pour diriger le gouvernement. Mais le chef des Démocrates de gauche (DS) lui-même, après l'échec des régionales, s'était retiré dans les Pouilles en attendant de pouvoir rebondir. Francesco Rutelli a prouvé qu'il n'était pas un mauvais chef de file, et ceux qui ont pensé l'écarter facilement, après la défaite annoncée, se sont peut-être trompés : avec plus de 14 % des voix, son cartel de petits partis, rassemblés sous l'emblème de la Marguerite, a fait presque jeu égal avec DS.

C'est chez les ex-communistes que les règlements de comptes vont être les plus durs. Querelles de personnes entre le président Massimo D'Alema et les amis du secrétaire général Walter Veltroni, candidat à la mairie de Rome, mais aussi débat d'orientation entre le renforcement de L'Olivier avec les centristes à la Marguerite et la reconstruction d'une identité de gauche, style congrès d'Epinay du PS en 1974, pour récupérer les déçus de l'après-communisme. Après avoir acquis une culture de gouvernement, la gauche italienne doit se construire une nouvelle culture d'opposition.

Daniel Vernet

Eclaircie *par Nicolas Vial*

La Bourse ou l'emploi ?

Suite de la première page

Il fallait offrir une rémunération plus élevée aux épargnants, ce qui, de surcroît, avait le grand avantage de réduire l'inflation. Cela fut fait au début des années 1980 (sous le leadership des pays anglo-saxons), dans la quasi-totalité des pays de la planète.

Depuis, les créanciers connaissent une période faste : des taux d'intérêt réels courts et longs voisins de 4 %, aux fluctuations conjoncturelles près. Certains pays firent « mieux » que d'autres en offrant des rémunérations encore plus élevées, la France notamment, jusqu'en 1995. Le nombre de plans de licenciement induit par cette évolution est considérable. Il faut que le capital investi dans l'entreprise ait au moins une rentabilité supérieure à celle d'un placement financier sans risque pour que l'activité d'entreprise mérite d'être poursuivie. Et le moyen d'y parvenir pour des entreprises habituées à des taux nuls ou négatifs dans les années 1970 ne peut être que de se restructurer et de diminuer leurs coûts, notamment leurs coûts salariaux. Les plans de licenciement font évidemment partie d'une telle adaptation.

Le fait qu'une entreprise dégage des bénéfices ne nous dit donc rien quant à sa profitabilité et à la probabilité de sa survie. Ce qui importe, comme l'affaire Danone l'a une nouvelle fois illustré, c'est l'écart entre la rentabilité du capital dans l'entreprise et le taux d'intérêt. Si la première est inférieure au second, l'entreprise doit procéder à des adaptations de coûts et/ou à des restructurations, sous peine de voir le cours de ses actions s'effondrer et devenir la proie facile d'une OPA.

Le plan de licenciement qui s'en- suivrait serait alors autrement plus radical que celui initialement prévu. La Bourse ne fait qu'enregistrer les conséquences sur la valeur de l'action de l'augmentation des profits futurs dus à la baisse des coûts : la valorisation boursière de l'entreprise s'accroît si la restructuration conduit à l'anticipation d'une augmentation des dividendes. La Bourse est agnostique ; elle augmente quand la profitabilité des entreprises augmente, quelle qu'en soit la cause : un plan de licenciement ou, au contraire, une augmentation des effectifs consécutive à une amélioration des perspectives de croissance.

EXIGENCES EXORBITANTES

On comprend mieux ainsi pourquoi les responsabilités sont partagées entre l'entrepreneur, dont la qualité de la gestion détermine le rendement du capital, et les pouvoirs publics, qui influencent l'évolution des taux d'intérêt. Une augmentation des taux d'intérêt est en quelque sorte un appel à licenciement, puisqu'elle réduit la profitabilité des entreprises. Même lorsque ces augmentations sont justifiées, comme le remarque Paul Krugman, *« la scène demeure franchement laide : quand la Fed* [augmente ses taux]*, cela signifie littéralement qu'un groupe de personnes aisées en costume ou tailleur agissent délibérément pour limiter les perspectives d'emploi de certains de leurs concitoyens parmi les plus modestes »*.

Mais, depuis quelques années, les choses ont empiré. Le niveau anormalement élevé des taux d'intérêt pendant presque vingt ans est un phénomène singulier dans l'histoire du capitalisme occidental. Il a modifié les rapports de force entre détenteurs du capital financier et entreprises. Il n'est dès lors pas étonnant qu'à cette phase ait succédé une période où malgré la baisse des taux, qui aurait dû induire une baisse des taux de profit souhaité, les détenteurs de capitaux font valoir des exigences exorbitantes de retour sur fonds propres : on parle couramment de 10 % à 15 %. Or une telle exigence est impossible à satisfaire de façon pérenne, sauf par l'absurde, à savoir un effondrement des cours boursiers.

C'est un modèle bien connu des sciences de la nature : si les prédateurs prélèvent trop sur leur proie, ils risquent eux-mêmes de mourir d'inanition, la population des proies n'étant plus suffisante pour assurer leur survie. Mais dans le court terme, les tentatives des entrepreneurs de satisfaire aux exigences des actionnaires se soldent par davantage de licenciements ou davantage d'investissements risqués qui accroissent la probabilité de plans de licenciement futurs.

Pour réduire la fréquence des plans sociaux, il faudrait déployer de grands efforts de pédagogie auprès des épargnants, plutôt que de leur promettre des miracles : la valeur d'une action ne peut croître durablement plus vite que le marché de l'entreprise ; autrement dit, des exigences de rendement trop élevées, relativement à la croissance des marchés, ont toutes chances de se solder par des pertes en capital.

Il est, enfin, au moins deux raisons pour lesquelles les plans de licenciement semblent aujourd'hui plus inacceptables qu'hier.

D'abord, le retour de la croissance et la baisse du chômage accroissent le pouvoir de négociation des salariés et renforcent leur détermination. Ensuite, et peut-être sous l'effet des excès de la nouvelle économie, les gens ont compris que la qualité des « ressources humaines » jouait un rôle déterminant dans la valorisation boursière des entreprises.

Dès lors, au nom de quelle rationalité exclut-on le « capital humain » de la gestion de l'entreprise ? Les détenteurs du capital financier risquent de perdre leur mise, et c'est pourquoi leur participation est légitime. Mais parce que les salariés risquent de surcroît d'y perdre leur avenir, on ne comprendrait pas que leur participation aux décisions ne soit pas structurellement organisée : toutes les formes de capital doivent présider aux destinées de l'entreprise.

Jean-Paul Fitoussi
pour Le Monde

RECTIFICATIFS

MAX BERNSTEIN

L'Amicale des anciens francs-tireurs et partisans de la main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI) nous indique que Max Bernstein, dont *Le Monde* du 24 avril a publié une nécrologie, n'a pas été, sous le pseudonyme de *« Gros Max »*, l'un des membres importants du bataillon Carmagnole-Liberté qui libéra Villeurbanne en 1944. *« Nous pouvons vous assurer,* écrivent les responsables de l'Amicale, *et les témoins sont encore nombreux, que Bernstein n'a jamais pris la tête de l'insurrection de Villeurbanne. »*

ALLEMAGNE

L'ancien président du Parti social-démocrate allemand, Ollenhauer, se prénommait Erich, et non Fritz, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 8 mai.

Merci, général Aussaresses !

par Maurice T. Maschino

GÉNÉRAL, je ne vous écris pas pour vous accabler : vos actes s'en chargent. Ni pour m'indigner : tous ceux qui vous ont couvert, ou que vos aveux dérangent, s'y emploient à qui mieux mieux. Je vous écris, simplement, pour vous dire merci.

Non que nous soyons du même bord : à l'époque où vos escadrons de la mort chassaient l'Arabe comme d'autres le lapin et où, de vos propres mains, vous exécutiez ceux que vos sbires avaient torturés, j'étais insoumis et militais dans les rangs du FLN. Je n'aurais pas donné cher de ma peau si vous m'aviez kidnappé (Maurice Audin, vraiment, ça ne vous dit rien ?), et je me serais réjoui qu'un moudjahid vous « descende ». J'aurais eu tort : on ne pouvait espérer, quarante ans après, témoin plus crédible, ni procureur plus implacable.

Vos aveux confirment, bien tard, mais ils confirment ce que tous ceux qui ont lutté contre cette guerre ou en ont souffert ont révélé depuis longtemps. De Claude Bourdet : « Votre Gestapo d'Algérie » (*France-Observateur*, 1956) à Francis Jeanson : *L'Algérie hors la loi* (Le Seuil, 1955), d'Henri Alleg : *La Question* (Editions de Minuit, 1958) à Noël Favrelière : *Le Désert à l'aube* (Editions de Minuit, 1960) et à Pierre Vidal-Naquet, de Maurice Audin, qui mourut sous la torture, au général Jacques Pâris de Bollardière, qui démissionna, par respect de son uniforme et des valeurs de la République, la liste est longue de ces historiens du présent qui ont dénoncé, depuis longtemps, la nature et les réalités de cette guerre – pratique systématique de la torture, exécutions sommaires de milliers d'Algériens, complicité active de la hiérarchie militaire, approbation tacite du pouvoir politique – en un mot : la compromission de l'Etat français et de ses agents d'exécution dans la poursuite d'une œuvre criminelle.

Il n'est pas indifférent que l'un des bourreaux de l'époque – et quel bourreau : un général ! – jette le masque et appose sa signature au bas de tous ces témoignages maculés du sang de ses victimes.

Il paraît évident – ou suis-je trop optimiste ? – que plus personne, à l'évocation des horreurs de cette guerre, ne pourra parler de « *bavures* », que ces atrocités ne pourront plus être gommées des programmes ni des manuels d'histoire (dont certains se contentent de mentionner que « *le FLN a été malmené* »), que les jeunes auront une vision un peu plus juste de ce que leurs pères ont commis – et que chacun, dès à présent, est obligé de regarder en face ce que, trop souvent, il s'ingénie à ne pas voir. Ou à cacher.

> Vos aveux confirment, bien tard, mais ils confirment ce que tous ceux qui ont lutté contre cette guerre ou en ont souffert ont révélé depuis longtemps

A commencer par les responsables politiques. Non qu'il faille s'attendre, dans l'immédiat, à un *mea culpa* vrai et sincère. Vous devez sans doute vous amuser, général, en contemplant l'embarras où vous les avez mis, tous partis confondus (les socialistes étaient au pouvoir, et François Mitterrand ministre de l'intérieur, quand vous assassiniez allègrement vos victimes avec leur bénédiction), l'agitation qui soudain s'est emparée d'eux, la hâte qu'ils manifestent à se chercher une sortie de secours.

Non qu'ils vous approuvent, bien sûr. L'un se dit « *horrifié* » et songe à vous retirer la Légion d'honneur, l'autre vous condamne « *moralement* » et – façon commode de noyer les cadavres des suppliciés – appelle les historiens à la rescousse. Tel autre, plutôt que de balayer devant sa porte, incite l'adversaire d'hier à nettoyer devant la sienne. Et tous, la main sur le cœur, de regretter que les textes en vigueur ne permettent pas, « *hélas* », de vous traîner devant un tribunal.

Manifestement, vous les dérangez : à quelques mois des élections, ils ont d'autres soucis et l'« *horreur* » qu'ils prétendent éprouver n'a d'autre fonction, en vous érigeant en bouc émissaire, que de clore le débat.

Comment ne pas vous savoir gré de démasquer leur tartufferie, leur veulerie, leur parfait mépris des droits de l'homme – leur plein accord, finalement, avec ceux qui vous ont laissé accomplir, que dis-je, qui vous ont poussé à commettre votre sale besogne ?

Je ne sais ce qui vous a incité, aujourd'hui, à passer aux aveux. Mais je sais qu'en les faisant, vous avez fait œuvre utile. Ce qui, évidemment, ne vous disculpe en rien, mais qui contribuera peut-être, un jour, à ce que l'histoire de ces années noires s'écrive enfin en termes de vérité.

***Maurice Maschino** est journaliste et écrivain.*

L'inoubliable sourire de la liberté

par Noureddine Hached

LES révélations tardives sur les crimes odieux commis pendant la guerre d'Algérie ont suscité une grande émotion en Algérie et partout en Afrique du Nord.

Le dernier sourire du résistant Larbi Ben M'Hidi avant son assassinat dans les geôles d'Alger a éveillé une mémoire partout blessée par les silences de l'Etat français. Comment taire, en effet, le souvenir du dernier sourire de mon père, Farhat Hached, en ce matin froid du 5 décembre 1952 ?

Après l'arrestation de Bourguiba et des cadres du Mouvement national en janvier 1952, Farhat Hached était resté seul et déterminé face à la machine répressive aveugle du résident général de Hautecloque et du général Garbay qui voulaient « *réapprendre aux indigènes tunisiens le devoir d'obéir* ».

Fondateur et leader populaire de la grande centrale syndicale tunisienne UGTT, Farhat Hached fut longtemps protégé par son aura au sein de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), si influente à Paris en raison du poids des syndicats américains de l'American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO).

Les sénateurs Antoine Colonna et Gabriel Puaux, porte-parole inlassables de la prépondérance en Afrique du Nord, qui firent plier les gouvernements chancelants du Palais-Bourbon, ne cachaient nullement leurs intentions d'en finir avec Farhat Hached.

Il faut frapper à la tête, écrivait-on à la fin du mois de novembre 1952.

Au lendemain de la victoire républicaine d'Eisenhower aux Etats-Unis, le jour même où le ministre Robert Schuman devait affronter un débat difficile sur la Tunisie et le Maroc à l'ONU, des services français du protectorat et de la métropole, couverts par les plus hautes autorités politiques, passèrent à l'acte.

La Main rouge, organisation de policiers et de nervis, était née. Elle devait opérer en Tunisie et au Maroc jusqu'à l'indépendance, et pendant la guerre d'Algérie pour liquider les combattants algériens et même français, y compris en Europe.

Farhat Hached avait quitté son domicile au sud de Tunis et se rendait à son bureau quand un commando attaqua d'abord sa voiture à la mitraillette puis s'empara de lui, blessé, pour l'abattre à bout portant. Des moyens logistiques de préparation, d'exécution et de gestion politique et diplomatique furent mis en place. Seul un Etat en était capable à cette époque, dans un pays en état de siège.

> Le 5 décembre 1952, un commando attaqua la voiture de Farhat Hached à la mitraillette puis s'empara de lui, blessé, pour l'abattre à bout portant. Un crime d'Etat

L'Afrique du Nord était en deuil et, le soir même, des centaines de manifestants tombèrent sous la mitraille à Casablanca.

Les journalistes libres, tels Roger Stéphane, Daniel Guérin et David Rousset, furent la conscience de la France dans cette affaire. Ils révélèrent après une non-enquête que le crime odieux était bel et bien préparé, couvert, et qu'il fut interdit à la justice de juger qui que ce soit... Un crime d'Etat.

François Mauriac, Albert Camus, Pierre Mendès France et Alain Savary demandèrent que la France juge les coupables. Vainement. Le président Vincent Auriol, dans ses *Mémoires* publiés vingt années plus tard, exprima son indignation et sa colère devant cet acte qui ne fit pas honneur à la France.

Près de cinquante années après, la veuve septuagénaire de Farhat Hached, qui ne nourrit aucune hostilité vis-à-vis de qui que ce soit, exige de savoir, pour la paix des âmes, pour la mémoire des Tunisiens et des Maghrébins, qui a ordonné un tel crime et qui l'a commis.

Personne ne pourra gommer ces pages de notre histoire commune. Les acteurs d'alors y ont joué leur rôle. Certains grands hommes comme Farhat Hached ont façonné notre présent. Ses assassins, comme ceux de Jean Moulin, de Gandhi, de Jaurès, du Che et de M'Hidi, n'ont pas arrêté le cours de l'Histoire.

Il dépendra de nous de savoir construire cet avenir commun pour nos enfants. Cela sera possible si les dossiers d'hier sont ouverts, compulsés, étudiés sans complaisance, avec sérénité et hauteur. Notre devoir de vigilance l'exige.

Ce serait la meilleure contribution française possible à la célébration de Hached et du cinquantenaire de son assassinat, en 2002.

***Noureddine Hached** est le fils aîné de Farhat Hached ; ambassadeur de Tunisie, il est actuellement secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes.*

Plaidoyer pour mon père

par Hélène Aussaresses

IL y a peu de temps – car, auparavant, nous étions tenus à l'écart de sa vie – mon père, le général Paul Aussaresses, m'a juré et répété qu'il avait suffisamment d'informateurs opposants au FLN pour n'avoir pas eu besoin de recourir à la torture à l'époque, en Algérie.

Il m'a dit qu'il avait fait certaines déclarations pour « couvrir ses subalternes » et qu'il se sentait responsable de n'avoir pas pu éviter cela.

Je ne sais pas si je peux le croire mais il m'a paru sincère.

Sans vouloir nier ni excuser sa part de responsabilité, il me paraît cependant trop facile de s'acharner sur une seule personne qui n'est peut-être pas la seule responsable des horreurs d'une guerre et qui semble vouloir attirer pathologiquement l'attention sur elle.

Pour qui ? Pour quoi ?

Mon père est un homme d'honneur et il a servi son pays héroïquement pendant la deuxième guerre mondiale, notamment lors de missions dont on ne revenait que miraculeusement : il le savait en s'y engageant et en les répétant, au mépris de sa vie. Sa Légion d'honneur, il l'a méritée alors.

> Il semble n'agir que dans un but obscur, incompréhensible, quasi « sacrificiel », qui relève du délire ou d'un orgueil pathologique

Je ne le reconnais pas dans le livre (*Services spéciaux Algérie 1955-1957,* Perrin) qui vient de paraître : ce n'est ni son style ni son esprit.

Ce « sabordage » systématique de sa personne, au mépris des conséquences, et ses déclarations tendant à la mégalomanie, me font douter de son jugement et de sa raison.

Il semble n'agir que dans un but obscur, incompréhensible, quasi « sacrificiel », qui relève du délire ou d'un orgueil pathologique, et qui va bien au-delà du sacrifice ou des remords que l'on pourrait attendre de sa part.

Mon père, terriblement diminué depuis qu'il a perdu un œil à la suite d'une banale opération de la cataracte, profondément blessé par la suppression du service militaire – l'armée est sa vraie, sa seule famille –, a sa vie derrière lui. Il s'y accroche, et voilà qu'il fait la première page des journaux !

Mon père, ce mystère, avant de disparaître, aura fait parler de lui et plongé les siens dans la consternation et le désespoir... sans même s'en rendre compte.

***Hélène Aussaresses** est la fille du général Aussaresses.*

Le juger pour crimes contre l'humanité

par Patrick Baudouin

SI les faits relatés par le général Aussaresses suscitent révolte et dégoût, les aveux sont précieux car ils sont de nature à caractériser l'existence de crimes contre l'humanité.

Son livre établit, dans le cadre d'un plan institutionnalisé, le caractère massif et systématique de la torture, d'exécutions sommaires, d'arrestations arbitraires suivies dans de nombreux cas de disparitions forcées, tous actes commis pour des motifs politiques à l'encontre de la population algérienne.

Sur ce dernier point, le recours à des rafles lors desquelles on ratissait large, ou la recherche d'obtention de renseignements à tout prix ne laissent pas de doute sur le fait qu'étaient visés non seulement les combattants du FLN, mais aussi les civils.

Se trouvent ainsi réunis les critères de définition des crimes contre l'humanité dont le législateur français a proclamé en 1964 le caractère imprescriptible par nature, à la différence des crimes de guerre qui, en l'état actuel du droit français, se prescrivent par dix ans.

Pourtant, même parmi ceux qui reconnaissent cette qualification de crimes contre l'humanité, beaucoup se montrent réservés ou hostiles à l'introduction de poursuites judiciaires contre le général Aussaresses pour des motifs historiques, politiques ou juridiques.

Si l'objectif à atteindre est la recherche de la vérité et de la justice, le volet judiciaire ne peut que conforter les avancées de l'histoire et de la politique.

Toutes les objections formulées contre l'idée d'un procès peuvent être aisément levées. Ce n'est pas méconnaître ni excuser les atrocités qui ont pu être commises par l'autre partie que de vouloir condamner sans réserve les crimes accomplis au nom d'un Etat prétendument de droit contre un peuple en lutte pour sa libération.

Ce n'est pas vouloir salir l'armée française que de dénoncer les exactions de certains militaires lorsque d'autres se sont montrés irréprochables dans leur refus du recours à la torture.

Ce n'est pas dédouaner les généraux algériens anciens combattants de l'indépendance et aujourd'hui auteurs de graves violations de droits de l'homme que de poursuivre des responsables français pour les barbaries passées ; c'est, au contraire, légitimer les demandes d'interpellation d'un général Nezzar de passage à Paris au nom du principe de répression universelle et non sélective de toutes les tortures.

Ce n'est pas faire du général Aussaresses un bouc émissaire que d'intenter une action en justice à son encontre d'abord parce qu'il se proclame lui-même en quelque sorte coupable, et ensuite parce que l'ouverture d'une information doit permettre la mise en examen d'autres responsables.

Surtout, la gravité des actes criminels perpétrés et fanfaronnés rend insupportable l'octroi d'une impunité, aujourd'hui internationalement combattue. Peut-on sérieusement, sans accréditer la détestable notion d'une justice sélective, faite pour les autres, se féliciter des poursuites contre Pinochet, appuyer la demande de transfert de Milosevic au Tribunal pénal international de La Haye, ratifier le statut de la Cour pénale internationale, et se satisfaire d'une prétendue impuissance à juger Aussaresses ?

En l'état, il est objecté pour la France que l'incrimination de crime contre l'humanité n'a été incorporée dans le code pénal qu'en 1994 et que, pour la période précédente, les juridictions nationales se sont reconnues compétentes uniquement pour juger les crimes contre l'humanité commis pendant la deuxième guerre mondiale. Tel est le sens d'un arrêt Boudarel rendu le 1er avril 1993 par la Cour de cassation.

Mais une jurisprudence est faite pour évoluer. En l'espèce, elle doit être modifiée. Le Parlement français a adopté le 26 décembre 1964 la loi par laquelle a été proclamée l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, sans caractère limitatif, et avec référence à la définition donnée par une résolution des Nations unies du 13 février 1946, prenant acte de celle contenue dans la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg du 8 août 1945.

Plusieurs autres résolutions postérieures de l'Assemblée générale des Nations unies font obligation aux Etats de poursuivre les auteurs de faits constitutifs de crimes contre l'humanité sans même avoir à tenir compte de leur nationalité, de celle de leurs victimes et du lieu du crime. C'est le principe de compétence universelle déjà posé par une convention de 1948 sur le génocide et repris, par exemple, dans la convention de 1984 contre la torture. Si les résolutions des Nations unies n'ont pas de valeur contraignante, elles contribuent néanmoins à constituer une véritable norme coutumière internationale. Le juge interne est fondé à puiser dans cette coutume internationale la source de sa compétence pour poursuivre et juger les auteurs de crimes contre l'humanité.

Le législateur s'est contenté d'incorporer dans le code pénal en 1994 l'incrimination d'actes déjà antérieurement tenus pour criminels. Le principe de non-rétroactivité de la loi pénale ne saurait dès lors être invoqué, puisqu'il ne peut s'appliquer aux actes qui, au moment où ils ont été commis, étaient tenus pour criminels d'après les principes généraux de droit reconnus par les nations.

> Toutes les objections formulées contre l'idée d'un procès peuvent être aisément levées

Reste la question des dispositions contenues dans deux décrets du 22 mars 1962 et une loi du 31 juillet 1968 amnistiant les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie. Là encore, il ressort de la coutume internationale comme des principes généraux du droit que les dispositions des lois d'amnistie ayant pour objet d'effacer les crimes les plus graves sont incompatibles avec le droit international des droits de l'homme.

Ainsi, le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, réaffirmant le caractère universel de l'interdiction de la torture, a-t-il jugé qu'il serait absurde de poser une telle règle pour pouvoir la contourner aussitôt par le biais de l'amnistie des tortionnaires. L'applicabilité de l'amnistie se heurte en outre au droit de recours des victimes à une justice effective et reviendrait ainsi pour la France à violer ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Enfin, le livre du général Aussaresses confirme l'existence avérée d'un grand nombre d'enlèvements de personnes disparues dont le sort n'a jamais été élucidé. Il s'agit de crimes qualifiés de continus, donc actuels, permettant au juge français de se déclarer compétent sans que puisse être alléguée, au titre de la prescription ou de l'amnistie, une quelconque notion d'application de la loi dans le temps.

L'heure du courage, politique et judiciaire, est-elle arrivée ou préfère-t-on se livrer encore à d'inutiles manœuvres de diversion et de retardement ? Comme dans les affaires Touvier et Papon, la justice a un rôle essentiel à jouer, de contribution pédagogique, de prise en considération des victimes, de démonstration exemplaire d'un refus de l'impunité.

***Patrick Baudouin** est avocat, président d'honneur de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme.*

AUTOMOBILE Le constructeur japonais Nissan a annoncé, jeudi 17 mai, avoir réalisé en 2000 un profit de 19,6 milliards de francs. ● CE REDRESSEMENT spectaculaire est une bonne affaire pour Renault, devenu le principal actionnaire de Nissan en 1999. Il se traduit par une contribution de 273 millions d'euros dans les résultats semestriels de Renault. ● CARLOS GHOSN, président de Nissan, explique au *Monde* ses objectifs : croissance, rentabilité et désendettement. ● LES RELATIONS entre Renault et Nissan deviennent plus complexes. Même si, officiellement, le sujet n'est pas à l'ordre du jour, il n'est plus exclu que Nissan entre, à son tour, dans le capital de Renault. ● LE CONSTRUCTEUR FRANÇAIS connaît un passage à vide. Ses parts de marché reculent, ses modèles vieillissent et l'entreprise réduit ses investissements.

Le redressement de Nissan profite à Renault, en perte de vitesse

Le constructeur automobile japonais, dont Renault détient 37,8 % du capital depuis 1999, a réalisé en 2000 un bénéfice de près de 3 milliards d'euros. Son rétablissement pourrait à terme modifier l'équilibre de l'alliance avec le groupe français

PERSONNE ou presque n'aurait misé un yen sur la réussite de Carlos Ghosn. L'ancien numéro deux de Renault parachuté il y a deux ans au Japon pour redresser Nissan, a aujourd'hui en grande partie réussi son pari. Le deuxième constructeur japonais a annoncé, jeudi 17 mai, un résultat net de 331,1 milliards de yens (3,04 milliards d'euros, 19,6 milliards de francs) pour l'exercice 2000/2001 terminé en mars. *« Jamais en dix ans la performance n'a été si bonne au niveau de l'exploitation »*, s'est félicité M. Ghosn en présentant à Tokyo les premiers bénéfices du groupe depuis 1997, après une décennie de difficultés.

Les chiffres sont à relativiser lorsqu'on les compare aux bénéfices de Toyota, annoncés la veille (4,4 milliards d'euros). Mais après une perte de plus de 41 milliards de francs en 2000, la progression de Nissan est impressionnante. D'autant que Carlos Ghosn promet encore des lendemains meilleurs. Le bénéfice 2001/2002 devrait être du même ordre. Le patron français estime avoir effectué 50 % du travail en 33 % du temps qu'il s'était accordé pour redresser Nissan. Ce bilan est le fruit d'importantes cessions d'activités et réductions de coûts, qui, couplées aux provisions gigantesques effectuées à l'exercice précédent, ont eu un effet de levier sur les résultats financiers.

Pour autant Carlos Ghosn n'est pas au bout de ses peines. Si les comptes sont redressés, le constructeur japonais doit maintenant prouver qu'il est capable de reconquérir des parts de marché, notamment au Japon où il s'est fait voler en 2000 la place de numéro deux par Honda. C'est pourquoi avoir redressé Nissan, le *« cost killer »* veut se tourner désormais vers l'avenir. *« Nous avons beaucoup travaillé sur les coûts et les économies, nous devons maintenant réfléchir à la croissance »*, explique M. Ghosn.

Nissan s'est ainsi fixé pour objectif de produire 3,6 millions de voitures par an à l'horizon 2005. C'est un million de plus que sa production actuelle. Pour cela le constructeur compte s'appuyer sur le lancement de vingt-deux nouveaux modèles entre 2003 et 2005, qui s'ajouteront aux vingt-deux qui doivent être commercialisés d'ici 2002. *« Les Etats-Unis, le Japon et les pays émergents seront nos zones prioritaires. L'augmentation des volumes liée à un mix régional plus favorable devra considérablement améliorer notre rentabilité »*, affirme M. Ghosn, qui veut parvenir à *« ce qui se fait de mieux dans le secteur »*.

Nissan affiche aujourd'hui une marge opérationnelle de 4,75 %, supérieure à son objectif de 4,5 % à l'horizon 2002, mais encore loin des 7,5 % de Toyota. Pour y parvenir, Nissan compte poursuivre la réduction des coûts après 2003. Après les achats, l'accent devrait être mis sur la distribution.

Les meilleurs résultats depuis dix ans

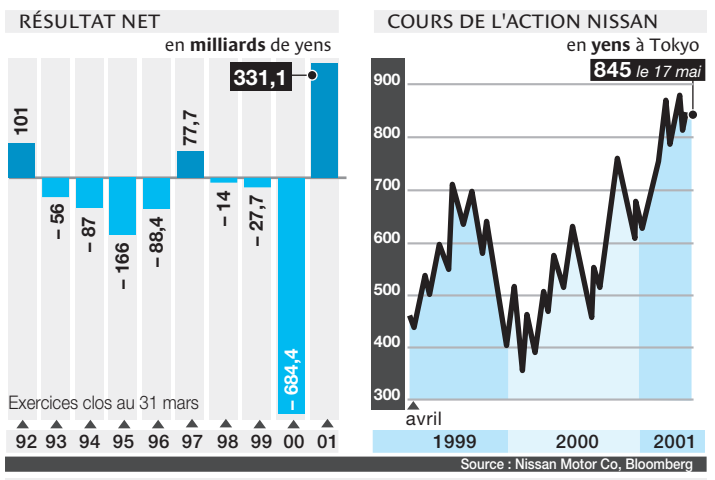

Grâce à ses résultats spectaculaires, Nissan a vu son cours plus que doubler depuis son alliance avec Renault.

Par ailleurs, le constructeur veut diviser par deux ses délais de développement. Actuellement une Nissan est conçue en un peu plus de 22 mois, ce délai devrait passer à moins d'un an en 2005. *« Cela permettra de radicalement changer la façon d'envisager les produits, de faire des choses plus précises, donc plus en phase avec la clientèle »*, souligne M. Ghosn. Enfin le président de Nissan a l'ambition de ramener la dette de Nissan à zéro en 2005 contre 8,7 milliards d'euros aujourd'hui, soit tout de même moitié moins que lors de la signature de l'alliance avec Renault.

Grâce à ces résultats spectaculaires, la « greffe » Ghosn a pris extrêmement bien au Japon. Contre toute attente, il est devenu un modèle dans un pays qui, dans les moments difficiles, a toujours su utiliser le « choc extérieur » pour accélérer les réformes internes. *« Carlos Ghosn a su trouver un bon équilibre entre un leadership fort et le jeu d'équipe. Sa détermination à transformer et réinventer la culture de Nissan a forcé le respect »*, remarque Jesper Koll, économiste en chef de Merrill Lynch à Tokyo.

Cinq ouvrages ont été à ce jour publiés sur M. Ghosn au Japon. C'est l'annonce du retour de Nissan aux bénéfices en octobre 2000 qui a converti les plus sceptiques. Il ne s'agit pas d'imiter Ghosn, mais d'apprendre de lui. Fin 2000, le magazine économique *Nikkei Business* consacrait 22 pages à la méthode Ghosn, dans l'espoir que le lecteur y *« trouve des indices pour changer sa propre compagnie »*.

« IMPACT SUR LE MANAGEMENT »

Sa notoriété dépasse même celle des grands patrons japonais. Selon une étude de l'institut de sondage Desk One qui convertit en coût publicitaire la présence des patrons dans les grands quotidiens nippons, Carlos Ghosn arrive en première position pour l'année 2000, loin devant le numéro deux, Nobuyuki Idei, le patron de Sony, ou encore Bill Gates.

L'opinion répandue au Japon est que seul un étranger pouvait faire ce que Ghosn a fait : *« Beaucoup de présidents japonais auraient voulu prendre ce genre de mesures. Mais il y aurait eu trop de résistance. Je pense que le redressement de Nissan va avoir un grand impact sur le management japonais »*, dit Toshie Oki, une analyste au Japan Research Institute. La perspective que Carlos Ghosn prenne un jour la succession de Louis Schweitzer à la tête du groupe Renault n'a jamais été autant d'actualité.

Stéphane Lauer et Brice Pedroletti (à Tokyo)

TROIS QUESTIONS À...

CARLOS GHOSN

1 Patron de Nissan depuis juin 1999, vous avez réussi l'an dernier à ramener le constructeur japonais aux bénéfices après des années de pertes. Diriez-vous aujourd'hui que Nissan est tiré d'affaire et que le groupe doit être géré comme une entreprise ordinaire ?

Nissan ne sera jamais une entreprise comme les autres. Les entreprises qui ont souffert gardent longtemps en mémoire leurs difficultés. C'est ce qui maintient les gens en éveil. Il faut impérativement veiller à cela car la véritable compétition commence maintenant.

2 Quels sont les grandes étapes de cette compétition qui débute ?

Jusqu'à présent il était difficile de parler de l'avenir, sans passer pour des rêveurs. C'était en tout cas impossible tant que la crédibilité de l'entreprise n'était pas restaurée. Désormais nous pouvons réfléchir à l'avenir de Nissan à l'horizon 2005, selon trois axes.

La croissance : nous voulons produire 1 million de voitures de plus par an. La rentabilité : notre objectif est de parvenir au top niveau de l'industrie automobile en matière de marge opérationnelle. Enfin nous voulons ramener la dette de Nissan à zéro. Le groupe a passé une grande partie de sa vie avec une dette énorme. Cette situation est devenue trop contraignante avec la remontée des taux d'intérêt.

3 Comment voyez-vous l'évolution de l'alliance avec Renault ?

Ces deux années ont servi aux deux entreprises à se familiariser l'une avec l'autre. Cette étape du premier apprentissage est désormais derrière nous. Ce qui est important aujourd'hui, c'est d'accélérer les synergies entre Renault et Nissan. Ce ne sera pas facile car cela nécessite des remises en cause dans les méthodes de chacun. Les transferts de savoir-faire de Renault vers Nissan étaient plus évidents aux yeux des japonais lorsque nous étions au bord du gouffre. Maintenant que cela va mieux on est tenté de se demander si l'on a vraiment besoin que l'autre nous apporte ceci ou cela. C'est là où il faut être vigilant et où il faut continuer à progresser dans nos collaborations.

Propos recueillis par Stéphane Lauer

Le rapport de forces pourrait tourner rapidement à l'avantage du constructeur japonais

APRÈS un peu plus de deux ans de vie commune, le couple Renault-Nissan est en train de vivre une étape décisive de sa courte existence. Le constructeur japonais vient d'annoncer ses premiers bénéfices depuis sept ans. Ils sont considérables : 19,6 milliards de francs (3,04 milliards d'euros), plus du triple de ceux de Renault en 2000. Ce redressement spectaculaire bouleverse le fragile équilibre de l'alliance nouée en mars 1999, lorsque Renault a acquis 37,8 % du capital du japonais. A l'époque, les deux entreprises pesaient à peu près le même poids en Bourse. Aujourd'hui Nissan se trouve dans une situation peu commune pour une filiale : elle vaut deux fois plus que sa maison mère.

Que Nissan aille bien est une bonne nouvelle pour le français. Renault est en passe de toucher un véritable pactole. Le constructeur va engranger cette année 590 millions de francs de dividendes de sa filiale. Par ailleurs, la contribution de Nissan au bénéfice net de Renault, qui s'est élevée en 2000 à 367 millions de francs, sera de 1,79 milliard de francs, et ce uniquement pour le premier semestre 2001. Enfin l'investissement de départ, les 33 milliards de francs injectés dans Nissan, est aujourd'hui évalué à près de 76 milliards de francs.

Reste que cette avalanche de bonnes nouvelles n'en est pas moins déstabilisante. *« Je ne m'attendais pas à un redressement aussi rapide »*, avoue volontiers Louis Schweitzer, un peu embarrassé. Le retour aux bénéfices était prévu, mais pas si vite, ni si fort.

Dès leur alliance, l'ambition des deux constructeurs était de former un groupe binational. Aux antipodes de la prise de pouvoir de l'allemand Daimler chez l'américain Chrysler, les Français ont voulu bâtir un modèle fondé sur le respect et la compréhension réciproques. C'est toute l'intelligence du rapprochement mené par Renault et la raison pour laquelle l'opération s'est jusqu'à présent bien déroulée. Reste qu'au-delà des bonnes intentions initiales personne ne peut nier l'existence d'un rapport de forces. Jusqu'à présent, celui-ci était en faveur de Renault, mais il est en train de s'inverser.

Conscients que la situation était en leur défaveur, les Japonais ont accepté sans broncher la reprise en main par les Français. Mais ce qui pouvait paraître il y a deux ans comme un mal nécessaire l'est beaucoup moins aujourd'hui. *« Les Japonais n'ont qu'une idée en tête : reprendre la main dans cette alliance »*, affirme un proche du dossier. *« Au contraire, au fur et à mesure que les salariés de Nissan reprennent confiance, ils ont de moins en moins besoin de prouver qu'ils sont des partenaires égaux »*, rétorque M. Ghosn, le président de Nissan, au *Monde*. Mais quelques mois après l'alliance l'ancien patron de Nissan, Yoshikazu Hanawa, ne plaidait-il pas pour la réciprocité des participations ? Au départ, l'idée paraissait saugrenue. Aujourd'hui, la revendication semble d'autant plus légitime que Renault a perdu de sa superbe *(lire ci-dessous)*.

PRISE DE PARTICIPATION

Dans le court terme, M. Ghosn écarte l'idée que Nissan mette un seul yen dans Renault *: « Nissan a beaucoup d'autres choses à faire avant d'acheter des actions Renault. Une prise de participation sans performance solide est une illusion. »* La priorité reste la réduction de la dette et le constructeur est en train d'engager un ambitieux plan d'investissement avec le lancement de 44 modèles d'ici à 2005. Pour le moment, il n'est pas question de mobiliser du cash pour autre chose que le rétablissement de l'entreprise, martèle M. Ghosn. En revanche, sur un plan psychologique, cette participation aurait des vertus incontestables pour ménager la fierté des Japonais. *« Il y aura peut-être un moment où Nissan devra entrer au capital de Renault,* concède-t-il, *en tout cas ce n'est pas avant le terme du plan de renaissance de Nissan. »* C'est-à-dire pas avant l'an prochain.

Au siège de Renault, la question fait débat. Preuve en est la pudeur avec laquelle le constructeur hésite à renforcer sa participation dans Nissan. L'accord permet à Renault de détenir 39,9 % du capital de Nissan. Pour cela, le groupe français peut souscrire de nouvelles actions au prix de 400 yens. Or l'action Nissan cote aujourd'hui plus de 800 yens. Renault peut même profiter de ce prix particulièrement attractif pour porter sa participation à 44,4 % à partir de 2003. Mais, même si récemment le PDG de Renault avouait qu'il serait intéressant de le faire, la situation ne serait pas encore mûre : *« Pour le moment, ce projet n'a pas de nécessité stratégique. »* Mais le dossier n'est pas clos. Lors de l'assemblée générale de Renault, M. Schweitzer a fait voter une résolution visant l'abandon par les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital réservée. Une porte ouverte à une future participation de Nissan ?

S. L.

Entré dans une phase délicate, Renault réduit ses investissements

RENAULT est-il en train de perdre la main ? Alors que Nissan commence à voir le bout du tunnel *(lire ci-dessus),* le constructeur français, lui, semble entrer dans une période délicate. Ses ventes connaissent un sérieux trou d'air. Après avoir atteint des sommets historiques, lors de la prise de contrôle de Nissan, le constructeur français voit ses parts de marché reculer. Sur les quatre premiers mois de l'année, Renault ne détient plus que 10,3 % du marché européen contre 10,6 % en 2000 et plus de 11 % en 1999.

Bien que le groupe ait désormais perdu son rang de première marque européenne au profit de Volkswagen, son PDG, Louis Schweitzer, s'est voulu rassurant, lors de l'assemblée générale des actionnaires le 10 mai en promettant une hausse des parts de marché en 2001. Mais en interne le groupe reste inquiet. A preuve, la récente décision de la direction générale de réduire de façon drastique le budget d'investissement 2001 de la branche automobile. Selon nos informations, celui-ci a été fixé à 3,2 milliards d'euros, ce qui représente pour certaines directions des coupes de moins 20 %. Les équipes de Renault, qui sont déjà engagées dans un plan d'économies de 3 milliards d'euros annoncé en septembre 2000, devront encore davantage se serrer la ceinture.

Tous les secteurs sont concernés. L'annulation de tous les programmes jugés superflus prouve que Renault rentre dans une période de vaches maigres. A titre d'exemple, le projet d'une version sport de la Laguna est passé à la trappe. Premiers touchés par ces décisions, les sous-traitants, dont le nombre va être réduit de 25 %. La moitié des embauches à la direction de la mécanique ont été gelées. Les frais de mission sont également regardés à la loupe : l'enveloppe globale est revue à la baisse d'un quart.

En interne, pourtant, on refuse tout alarmisme. Ces mesures drastiques visent surtout à prévenir plutôt qu'à guérir, explique-t-on. Le but est de préserver la rentabilité du groupe afin d'atténuer les effets du recul des ventes. Comme la plupart de ses concurrents, Renault pâtit du ralentissement du marché européen, qui, sur les quatre premiers mois de l'année, a perdu 3,4 %. Mais, pour plusieurs raisons, le groupe français tire moins bien son épingle du jeu que ses principaux concurrents.

RETARDS À RÉPÉTITION

D'abord, sa gamme a vieilli : les modèles ont en moyenne quatre ans, contre trois ans voire moins pour ses principaux rivaux. Ses deux modèles phares, la Mégane et la Clio, sont aujourd'hui concurrencés par des voitures plus récentes et donc plus attractives. Pour ralentir la tendance, Renault est obligé de suréquiper ses voitures en options afin de soutenir la comparaison avec la concurrence. *« Les coûts d'enrichissement des véhicules en options vont désormais plus vite que le coût unitaire, du coup les marges s'en ressentent »*, note un observateur. La nouvelle version de la Clio, qui doit être lancée en juin, devra apporter une bouffée d'oxygène à la marque.

Ce creux en matière de nouveaux modèles dans le bas de la gamme est un problème cyclique chez Renault dû au rythme de son plan produits. Le problème est que le constructeur n'a aujourd'hui pas les moyens d'accélérer la cadence pour éviter de telles périodes creuses. Pis : le groupe éprouve déjà des difficultés à lancer à temps les voitures déjà programmées. La Laguna 2 a été mise sur le marché avec six mois de retard.

Dans le haut de gamme, Renault se retrouve avec un trou béant : le constructeur n'a pas réussi à faire coïncider la fin de vie de la Safrane, arrêtée en juillet 2000, et l'arrivée de sa remplaçante, Vel Satis, qui ne sera lancée qu'au début 2002. Le groupe, qui était obligé d'adapter la Safrane aux nouvelles normes antipollution, a préféré stopper la production à cause du coût que cela aurait représenté. *« Si c'était à refaire, probablement nous aurions fait autrement »*, confesse aujourd'hui Georges Douin, directeur général adjoint de Renault. Le groupe ne pensait sans doute pas, au départ, que Vel Satis arriverait aussi tard. A l'origine de ces retards à répétition, l'engorgement des bureaux d'étude, qui croulent sous le travail (*Le Monde* du 15 septembre 2000).

DIRECTEUR ENVOYÉ EN ROUMANIE

Le vieillissement de la gamme n'est donc pas seul responsable des difficultés. Renault n'arrive pas à produire ce qu'il pourrait vendre. Le constructeur a ainsi en partie loupé le coche sur les moteurs Diesel. La montée en cadence des fabrications a été laborieuse, du coup le groupe n'a pas pu pleinement profiter du boom que connaît en ce moment ce type de motorisation en Europe. La production de la Laguna, qui connaît par ailleurs un accueil positif de la part de la clientèle (100 000 commandes ont été enregistrées à ce jour), a du mal à trouver son rythme de croisière. Six mois après son lancement, les délais d'attente sont encore substantiels. Enfin, la mise en place plus lente que prévu des lignes de production flexibles (qui permettent de produire différents modèles de moteur ou de boîte de vitesses) a également entraîné des retards importants dans la production. Gérard Detourbet, le directeur de la mécanique (qui regroupe la fabrication des moteurs et des boîtes de vitesses), l'une des plus grosses divisions de Renault, en a fait les frais. M. Detourbet a été remplacé fin avril et envoyé en Roumanie redresser la filiale de Renault, Dacia, ce qui ne constitue pas vraiment une promotion. Son successeur, Michel Gornet, coiffe désormais la mécanique et les fabrications (le montage des caisses). Une organisation que la direction espère plus performante.

Dans une récente analyse, la banque d'affaires Merrill Lynch soulignait que, *« si le ralentissement en Europe se confirme, l'alliance avec Nissan, qui se déroule de façon harmonieuse, fournira à Renault une protection substantielle »*. Un diagnostic que bien peu auraient fait au moment de la signature de l'alliance.

S. L.

Accord entre les actionnaires de Topco, le nouveau pôle nucléaire français

Le groupe pèsera 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploiera 50 000 personnes. A côté d'un Etat majoritaire, EDF, la Caisse des dépôts, Alcatel et TotalElf Fina devront trouver leur place

UNE ÉTAPE importante vient d'être franchie dans la construction du nouveau pôle nucléaire français, Topco. L'idée, lancée en novembre, est de rapprocher tous les acteurs du nucléaire – le CEA-Industrie, la Cogema et Framatome – pour créer un ensemble présent à la fois dans tous les métiers du nucléaire (mines, enrichissement, traitement, recyclage), mais aussi dans les nouvelles technologies.

La création de ce groupe, qui devrait peser 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et employer cinquante mille personnes, entraîne des déplacements colossaux d'actifs. Mercredi 16 mai, les trois groupes, parties prenantes à ce nouvel ensemble, ont fait connaître le schéma et les valorisations à partir desquels devrait se construire le nouvel ensemble.

CEA-Industrie sera la tête de pont de Topco. *« D'ici à la fin de 2001 »*, il prévoit une fusion entre égaux avec la Cogema. Dans le même temps, il absorbera Framatome ainsi que la société, créée pour l'occasion, qui regroupe les participations financières dans Eramet, TotalFinaElf et la Cogerap.

Bien que les valeurs des trois entités n'aient pas été publiées, les parités d'échange entre Framatome, la Cogema et CEA-Industrie ont été annoncées. Selon le communiqué, la valeur de la Cogema équivaut à *« environ 0,5 fois »*, celle de CEA-Industrie et celle de Framatome à *« 0,3 fois »*.

Ces parités vont être examinées attentivement dans les prochaines semaines par les instances sociales des différents groupes, par le gouvernement et par les autres actionnaires. Car la constitution de Topco amène un remue-ménage capitalistique intense : tous les montages et participations croisées, imaginés au cours des vingt dernières années, pour permettre à certains d'exercer une influence sur la filière ou à d'autres de neutraliser des rivaux trop pressants, doivent être mis à bas.

NÉGOCIATIONS INTENSES

Seule certitude pour l'instant : l'Etat, par le biais du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), sera largement majoritaire dans le capital de Topco. Le CEA détient en effet 95 % de CEA-Industrie, et ce dernier possède 23 % de Framatome et 75 % de la Cogema. Pour le reste, tout est en discussion. EDF, qui détient actuellement 9 % de Framatome, devrait monter en puissance dans le nouvel ensemble, en même temps peut-être que la Caisse des dépôts, propriétaire actuellement de 3,2 % de la Cogema. TotalFinaElf, actionnaire à hauteur de 14,5 % de la Cogema, devrait rester, mais en réduisant sa position. Alcatel, lui, a fait depuis longtemps savoir son désir de vendre sa participation de 8,4 % dans Framatome. Actuellement, les négociations sont intenses pour arrêter le prix de vente.

Une fois que le tour de table sera arrêté, une mise en Bourse de Topco pourra être réalisée. Pour l'instant, les pouvoirs publics semblent n'envisager que la seule introduction sur le marché de FCI, le pôle hautes technologies de l'ensemble, qui portera à la fois les activités connectiques de Framatome et la participation de 11 % de CEA-Industrie dans la société de microprocesseurs STMicroelectronics. Présentée comme le moyen de nouer des alliances et de financer le développement de cette branche, la cotation, prévue à la fois à Paris et à New York, pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine.

Les responsables de Topco, en particulier Pascal Colombani, actuellement administrateur délégué du CEA appelé à devenir président du conseil de surveillance de Topco, et Anne Lauvergeon, présidente de Cogema, pressentie pour être présidente du directoire du nouvel ensemble, espèrent avoir fini la constitution du nouveau pôle nucléaire à la fin de l'année. Ces changements suscitent des inquiétudes dans les différents groupes. Dans un communiqué commun, début mai, les six syndicats (CGT, CFDT, CGC, SPAEN, CFTC et FO) des trois groupes ont dénoncé des projets de restructurations qui commencent à toucher les entreprises et leurs filiales.

Martine Orange

► www.lemonde.fr/nucleaire

Alcatel et Thales divorcent à l'amiable dans le spatial

Le groupe de Serge Tchuruk reprend 100 % d'Alcatel Space

Le groupe Alcatel a annoncé, mercredi 16 mai, la prise de contrôle à 100 % d'Alcatel Space, le numéro un français du secteur spatial, grâce au rachat des 48,83 % que détenait le groupe d'électronique de défense Thales, pour 795 millions d'euros. Cette activité constituait le principal succès de leur coopération stratégique.

LE GROUPE Alcatel a annoncé, mercredi 16 mai, la prise de contrôle à 100 % d'Alcatel Space, le numéro un français du secteur spatial, grâce au rachat des 48,83 % que détenait le groupe d'électronique de défense Thales (ex-Thomson-CSF). Ce rachat pour 795 millions d'euros (5,2 milliards de francs) est un nouvel épisode de la recomposition du paysage industriel aéronautique et spatial européen. Deux pôles spatiaux se sont progressivement constitués depuis 1998 : Alcatel Space – issu de la fusion des plate-formes satellitaires d'Aérospatiale (devenu EADS), des charges utiles d'Alcatel et des stations au sol de Thomson-CSF (devenu Thales) – et Astrium – né du rapprochement des activités spatiales du franco-britannaique Matra Marconi Space et de l'allemand Daimler-Chrysler Aerospace.

Désormais seul maître à bord d'Alcatel Space, Serge Tchuruk, le PDG d'Alcatel, va pouvoir parachever l'intégration des activités spatiales au sein de son groupe de télécommunications. *« Alcatel considère en effet la composante spatiale associée aux réseaux terrestres de télécommunications comme un élément-clé dans la chaîne de transmission de l'information »*, a estimé le groupe.

Cette prise de contrôle d'Alcatel intervient au lendemain d'une année exceptionnelle pour l'industrie spatiale européenne. Avec 50 % des parts du marché mondial, le français Alcatel Space et l'européen Astrium ont fait jeu égal en 2000 avec les géants américains Lockheed, Boeing et Loral sur le marché « ouvert », celui des satellites commerciaux de télédiffusion et de télécommunication.

Alcatel Space a été particulièrement pugnace, avec neuf satellites civils vendus, soit 40 % de plus qu'en 1999, tandis qu'Astrium en a vendu six. L'avantage pris par Alcatel Space dans le domaine civil a été conforté par sa victoire sur son rival auprès de l'armée française. Cette dernière lui a en effet confié, fin novembre 2000, la réalisation du système de télécommunications militaires par satellites Syracuse 3, pour un montant de 9,125 milliards de francs. Si Alcatel Space souffre d'une dimension trop hexagonale, il semble avoir réussi plus rapidement son intégration. Le redémarrage de son activité lui a permis d'embaucher 750 personnes, portant les effectifs à 4 500 salariés.

RÔLE DOMINANT

La recomposition du capital d'Alcatel Space n'est pas véritablement une surprise dans la mesure où Alcatel avait pris d'emblée le rôle dominant dans la filiale commune avec Thales. Denis Ranque, le PDG de Thales, justifie cette sortie par *« le recentrage de Thales sur ses trois métiers : la défense, l'aéronautique et les technologies de l'information »*. Il explique également au *Monde « avoir dû s'endetter de manière importante au cours des dernières années, [environ 2,2 milliards d'euros] pour procéder à de nombreuses acquisitions. Il fallait donc nous défaire des activités où nous avions des participations minoritaires »*. Cette manne de près de 800 millions d'euros permettra d'alléger significativement un endettement de 1,8 milliard d'euros, soit près de 100 % des fonds propres.

Mais les modalités de la prise de contrôle d'Alcatel laissent un certain nombre de questions ouvertes. Pour payer cette acquisition, Alcatel a en effet choisi de régler la moitié en numéraire et l'autre moitié en titres Thales. A l'issue de l'opération, sa participation dans Thales sera ramenée de 25,3 % à environ 20 %. De quoi alimenter les rumeurs sur le désengagement d'Alcatel dans le tour de table de Thales (l'Etat détient 33 % du capital, Alcatel 20 %, Dassault 5 % et les actionnaires individuels 33 %). Les deux parties ont beau affirmer que l'opération *« ne modifie pas les relations instaurées par le pacte d'actionnaires de Thales, dont l'équilibre reste satisfaisant »*, on sait que M. Tchuruk a toujours considéré sa position dans Thales comme inconfortable.

« C'est trop ou trop peu », martèle-t-il régulièrement. Il avait obtenu en 1999, l'augmentation de sa participation de 16 % à 25 %. Le renversement de cette tendance est de mauvais augure. La mise en commun de la recherche et développement des deux groupes (avec un budget de 28 milliards de francs à eux deux en 1998, ils réalisent près de 30 % de la recherche et développement totale des vingt-cinq premiers groupes français) ne semble pas avoir donné satisfaction. Seuls quelques dizaines d'ingénieurs travailleraient effectivement ensemble. MM. Tchuruk et Ranque, qui célébraient il y a quelques mois les « *technologies duales* », c'est-à-dire le mariage de l'électronique civile et militaire, semblent être revenus de leurs illusions. Seule l'intégration d'Alcatel Space semblait avoir fonctionné. Paradoxe, elle est la première à tirer les conséquences de ce divorce à l'amiable.

Christophe Jakubyszyn

Déchets radioactifs : le Parlement pour un fonds autonome

LE FINANCEMENT de la gestion des déchets nucléaires devrait être assuré par un fonds indépendant d'EDF, estime l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en conclusion d'un rapport écrit par Christian Bataille (PS, Nord) et adopté mardi 16 mai. Pour les députés de l'Office, le financement du stockage des déchets par des provisions inscrites dans les comptes d'EDF *« ne constitue plus, à long terme, une solution satisfaisante »*.

Ils recommandent que l'on s'oriente vers un fonds public, à l'instar de la Suède, afin d'avoir les ressources suffisantes quand les investissements de création de sites de stockage de déchets seront nécessaires. L'évolution vers une possible privatisation d'EDF ne garantirait pas cette disponibilité future. La recommandation des parlementaires est tout sauf anodine : les provisions constituées par EDF et par la Cogema pour couvrir le stockage futur de leurs déchets et le démantèlement de leurs installations sont un des éléments expliquant leur trésorerie prospère.

UNE ANALYSE DÉCAPANTE

La recommandation parlementaire intervient au terme d'une analyse décapante des impasses de la politique française de retraitement des déchets nucléaires. M. Bataille constate que, alors que le retraitement de la totalité des combustibles irradiés constituait *« une sorte de doctrine officielle du nucléaire français »*, un volume très important de combustibles usés ne sont pas retraités et ne le seront pas dans un avenir prévisible. EDF a accumulé 10 000 tonnes de combustibles usés dans les piscines de l'usine de La Hague (Manche) et en ajoute 200 tonnes chaque année. Ce volume devrait atteindre 12 000 tonnes en 2015, que EDF prévoit de déstocker, si les progrès techniques le permettent, au rythme de 100 tonnes par an – il faudrait alors cent vingt ans pour écouler le stock. De surcroît, EDF décharge chaque année 100 tonnes de Mox (mélange d'uranium et de plutonium) et en aura accumulé 2 300 tonnes en 2020. Le Mox usé est encore plus dangereux que les combustibles à l'uranium irradiés, dont M. Bataille rappelle la très forte radioactivité : 10^{17} becquerels par tonne. Lors de son audition par les députés, le 3 mai, M. Roussely, président d'EDF, ne s'est pas engagé à retraiter le Mox et a reporté la décision à 2020 : le problème est donc légué à la prochaine génération.

Au terme de son analyse, l'Office parlementaire tire la conclusion que *« l'entreposage à long terme d'une partie du combustible irradié est devenu inévitable »* et souligne *« la nécessité de prévoir dès maintenant des installations d'entreposage »*. Déplorant à plusieurs reprises le fait que les décisions sur la gestion des déchets se prennent sans consultation du Parlement, les députés demandent qu'on ne laisse plus autant de liberté aux industriels et qu'une nouvelle loi encadre *« l'aval du cycle nucléaire »*.

Hervé Kempf

Le Conseil des marchés financiers veut réexaminer rapidement le projet de fusion Legrand-Schneider

DÉSAVOUÉ par un arrêt rendu le 3 mai par la cour d'appel de Paris, qui *« annule la décision* (...) *par laquelle le Conseil des marchés financiers (CMF) a prononcé la recevabilité du projet d'offre publique initié par Schneider et visant les titres de la société Legrand »*, le CMF a examiné la situation, au cours de sa séance ordinaire du mercredi 16 mai. Le succès du recours déposé par des porteurs d'actions à dividende prioritaire (ADP) Legrand, s'estimant lésés par la parité proposée, met en effet le Conseil dans l'embarras. Les deux seuls précédents judiciaires – dans les affaires Hachette-Filipacchi et Fermière de Cannes – avaient entraîné l'annulation pure et simple de la décision du CMF ou de son prédécesseur, le Conseil des Bourses de valeurs.

Cette fois-ci, la cour d'appel a laissé une brèche grande ouverte en écrivant, dans la décision annulant également le visa donné par la Commission des opérations de Bourse (COB), que *« du fait de cette annulation, il appartiendra au Conseil de procéder à un nouvel examen du projet d'offre publique en cause, éventuellement modifié... »*

Le CMF a profité de cette possibilité, s'estimant, lors de sa réunion de mercredi, *« appelé à réexaminer le projet d'offre »*. Pour satisfaire aux exigences de forme requises par la cour d'appel, il lui suffirait d'ajouter à son dossier le projet de note de la Commission des opérations de Bourse (COB) ainsi que la lettre de dépôt d'offre, et de mieux motiver sa décision. A la limite, il aurait donc seulement à procéder à la mise à jour de certains chiffres. Le CMF a d'ailleurs demandé mercredi aux banques-conseils de Schneider et de Legrand d'actualiser le dossier en y ajoutant les chiffres les plus récents.

SITUATION INCONFORTABLE

A l'évidence, le CMF serait prêt à tester une deuxième fois la détermination de la cour d'appel en se conformant uniquement à ses exigences de forme. Si une nouvelle offre satisfaisant toutes les parties pouvait être déposée, cela conviendrait évidemment mieux au CMF. D'où sa requête plus générale auprès des banques-conseils de Schneider et Legrand, pour qu'elles adressent *« les éléments d'actualisation attendus nécessaires à ce nouvel examen, notamment ceux issus des comptes de l'exercice 2000 des deux sociétés, et* [lui fassent] *connaître les éventuelles modifications qui seraient apportées au projet, et ce dans les meilleurs délais »*.

L'empressement du Conseil des marchés financiers ne semble néanmoins pas rencontrer celui des initiateurs de cette fusion amicale, placés dans une situation particulièrement inconfortable. En effet, Schneider et Legrand paraissent déterminés à ne pas augmenter l'offre totale d'échange de Schneider sur Legrand. Pour rééquilibrer la parité offerte aux porteurs d'ADP Legrand, qui représentent près d'un quart des titres, il leur faudrait abaisser les conditions réservées aux actionnaires « ordinaires ». Ces derniers pourraient alors, à leur tour, être tentés de faire valoir leurs droits.

Adrien de Tricornot

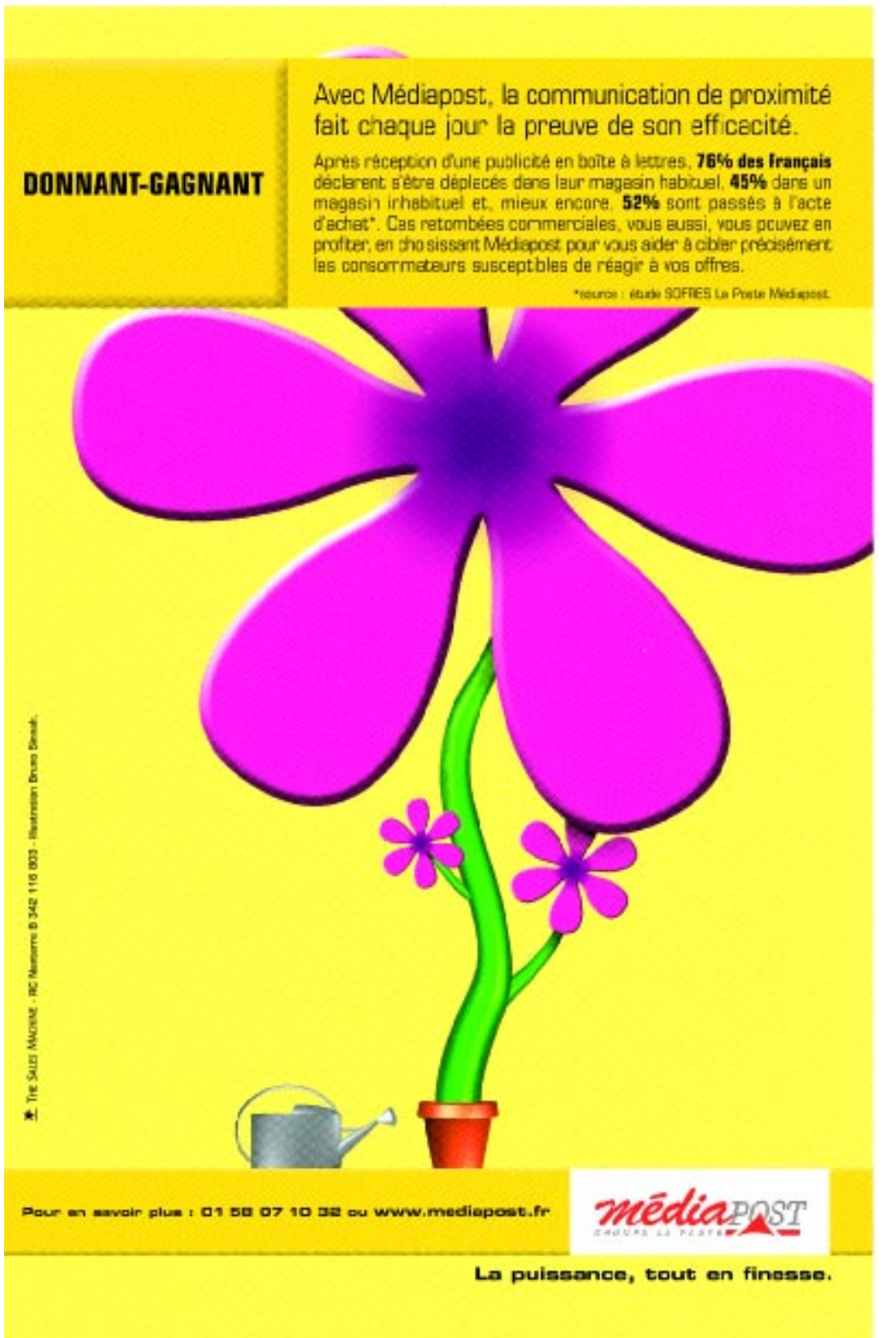

Les principaux dirigeants de Clearstream sont suspendus par leur conseil d'administration

La justice luxembourgeoise a ouvert une enquête sur cette société de compensation

Le conseil d'administration de Clearstream, une société luxembourgeoise de compensation, a suspendu de leur fonction le président de l'entreprise, André Lussi, son bras droit et le responsable des relations humaines. Ces mesures font suite à la publication de *Révélation$*, le livre de Denis Robert de Ernest Backes qui mettait en cause la société, pour des pratiques de blanchiment. La justice luxembourgeoise a ouvert une enquête.

CLEARSTREAM prend ses distances avec ses dirigeants. La société luxembourgeoise de compensation de titres a confirmé, mercredi 16 mai, que le président de son directoire, André Lussi, son bras droit, le directeur général Carlos Salvatori, et le responsable des ressources humaines, Robert Massol, étaient suspendus de leurs fonctions. La société a justifié cette mesure pour *« faciliter »* l'enquête lancée par la justice luxembourgeoise. Clearstream, née de la fusion, en 1999, de l'organisme de compensation luxembourgeois Cedel avec une société de compensation appartenant à la Bourse allemande, a parallèlement annoncé que André Roelants, membre du directoire de Clearstream et président du directoire de BIL-Dexia, assurait l'intérim de la présidence.

Ces mesures de suspension sont effectives jusqu'à la conclusion de l'information judiciaire, a précisé Clearstream. Les trois personnes suspendues sont vraisemblablement visées par l'information ouverte, vendredi 11 mai, par la justice luxembourgeoise, contre plusieurs dirigeants de Clearstream, dont M. Lussi. Selon nos informations, huit membres anciens ou actuels de la société seraient mis en cause. Carlos Zeyen, substitut du procureur du grand Duché de Luxembourg, et spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent, a ouvert une information judiciaire (*Le Monde* du 17 mai). L'enquête préliminaire avait été ouverte le 28 février, juste après la publication de *Révélation$,* l'ouvrage du journaliste Denis Robert et de l'ancien cadre bancaire luxembourgeois Ernest Backes (*Le Monde* du 27 février), aux éditions Les Arènes.

« Les investigations portent autour des reproches principaux du livre », observe M. Zeyen. La question du blanchiment est au coeur du dossier, et figure sans doute parmi les motifs d'ouverture de l'enquête judiciaire. Une trentaine de témoins ont été entendus, principalement des personnes qui avaient des responsabilités dans la société de compensation au cours des dix dernières années, en charge de la finance et de l'informatique. *« Ces témoins ont confirmé les allégations du livre »*, souligne un magistrat luxembourgeois.

Les investigations de la justice, menées par le juge Ernest Nilles, reposent notamment sur des comptes secrets, dits *« comptes non publiés »*. Si leur existence *« peut se justifier dans certains cas, la justice doit vérifier si certains établissements fonctionnent uniquement avec des comptes non publiés »*, fait remarquer un avocat. C'est en tout cas, selon lui, ce qui ressort du témoignage d'un ancien salarié, responsable de l'informatique, entendu à plusieurs reprises par la justice luxembourgeoise. Ce témoin aurait assuré que *« 101 comptes non publiés n'étaient pas comptabilisés dans la comptabilité officielle »*. Ce qui laisse présumer l'existence d'une double comptabilité. Ce témoin mentionnerait également la présence d'un système informatique *« complexe mis en place pour que certains transferts empruntent un chemin parallèle »*.

Cet ancien cadre dirigeant de Clearstream, spécialisé dans l'informatique, devrait être entendu mercredi 23 mai par la mission parlementaire sur le blanchiment, présidée par le député (PS, Somme) Vincent Peillon. Au stade actuel, il apparaît, selon M. Peillon que *« trois éléments sont incontestables : le défaut de régulation, des possibilités de blanchiment et le problème de management »*. M. Peillon estime que des banques françaises, comme leurs homologues européennes, pourraient être impliquées dans cette *« affaire »*.

> Huit membres anciens ou actuels de la société seraient mis en cause

Les auteurs de *Révélation$* affirmaient que le système de compensation – une coopérative créée en 1971, qui intervient pour faciliter les échanges de titres entre banques –, a été détourné de son but originel par Clearstream. La société dispose de 9 000 milliards d'euros de titres en dépôt et traite plus de 150 millions de transactions par an. Elle compte officiellement quelque 2 500 clients.

Lors de la sortie du livre, Clearstream avait réfuté ces accusations, assurant avoir toujours pris de *« strictes procédures pour empêcher le blanchiment d'argent »*. La société avait aussi engagé une action en justice contre MM. Robert et Backes. La Banque centrale du Luxembourg a indiqué mercredi que les activités de Clearstream, soumises à sa surveillance, fonctionnaient *« normalement »*.

Or, cinq magistrats européens (les juges d'instruction français Eva Joly et Renaud Van Ruymbeke, tous deux connus pour leur engagement dans la lutte contre la corruption, Bertrand Bertossa, procureur général de Genève, Benoît Dejemeppe, procureur du roi à Bruxelles, et Jean De Maillard, magistrat à Blois), ont signé une tribune dans nos colonnes (*Le Monde* du 11 mai), faisant ces constats : *« L'essentiel de l'impact de* Révélation$ *se révèle dans le silence assourdissant de l'ensemble des acteurs du système mis en cause dans le fonctionnement de Clearstream (...) Dans un premier temps, cette stratégie de l'autruche des milieux financiers a pu laissé croire que* Révélation$ *n'avait été qu'un coup d'épée dans l'eau. Il nous apparaît au contraire que son histoire commence à peine »*.

Pascale Santi

Wall Street applaudit avec retard la baisse des taux

LES MARCHÉS financiers ont réagi avec une journée de retard à la baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed) américaine, intervenue, mardi 15 mai, pour soutenir une économie chancelante. Alors qu'ils étaient restés indifférents, la veille, à la baisse d'un demi-point des taux directeurs américains, l'ensemble des indices boursiers américains a terminé en forte hausse, à l'issue de la séance de mercredi, les investisseurs achetant autant de valeurs technologiques que de traditionnelles. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a bondi de 3,15 %, pour finir à 11 215,92 points. Il a ainsi retrouvé son plus haut niveau depuis le 12 septembre, grâce à son cinquième plus fort gain en points (+ 342,95 points). Il se situe désormais à 4 % de son niveau record de 11 722,98 points affiché le 14 janvier 2000.

Les valeurs technologiques regroupées au sein de l'indice de la Bourse électronique Nasdaq se sont envolées de 3,88 % pour s'afficher en clôture à 2 166,44 points. Le secteur des semi-conducteurs a fini en tête avec une hausse de 6,5 %, tandis que celui des fabricants d'ordinateurs a gagné 3,2 %. Même en annonçant une baisse de 66 % de son bénéfice au deuxième trimestre de son exercice 2000-2001, Hewlett-Packard a vu son titre progresser de 5,3 %.

Rattrapage

INDICE DOW JONES

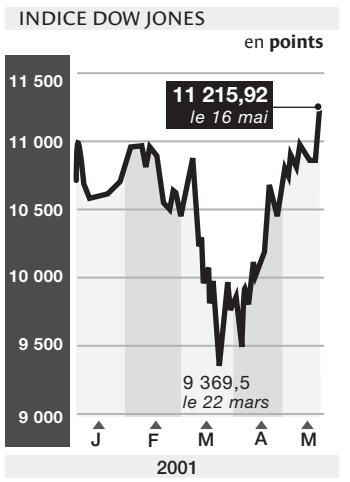

Source : Bloomberg

Depuis le début de l'année, l'indice Dow Jones est en hausse de 3,89 %.

Enfin, l'indice Standard & Poor's – plus représentatif de l'économie, de l'avis des gérants, puisqu'il est composé de 500 valeurs – a enregistré un gain de 2,85 % à 1 284,99 points. Malgré cette forte progression, seul l'indice Dow Jones affiche une variation positive depuis le début de l'année. Il progresse de 3,98 %, tandis que le Standard & Poor's recule de 2,67 % et le Nasdaq perd 12,31 %.

Cet élan positif s'est transmis aux marchés d'actions européens, qui ont débuté la séance de jeudi en nette hausse. A Paris, l'indice CAC 40 bondissait de 1,76 %, dans les premiers échanges. Le DAX de Francfort gagnait 1,23 % et l'indice Footsie de Londres progressait de 1,27 %.

Les analystes ont expliqué le redressement de la Bourse américaine lors de la séance de mercredi par la publication de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis en avril qui montre que l'inflation ne paraît pas être une menace actuellement et qui laisse donc la liberté à la Fed de poursuivre sa politique de baisse des taux.

LE DOLLAR LÉGÈREMENT AFFAIBLI

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,3 % en avril par rapport au mois précédent, alors que les analystes avaient prévu une progression de 0,4 %. Une faible inflation devrait, selon les économistes, permettre à la Réserve fédérale d'abaisser une nouvelle fois ses taux dès le 27 juin à l'issue de sa prochaine réunion. Pour preuve, les taux américains à long terme, agissant comme un indicateur des anticipations des opérateurs sur la politique monétaire, se sont détendus après l'annonce de l'indice des prix à la consommation. Le taux d'intérêt de l'obligation du Trésor à dix ans a reculé à 5,45 %, contre 5,48 % mardi soir, et celui de l'obligation à 30 ans à 5,85 %, contre 5,89 %. Le dollar s'est, quant à lui, légèrement affaibli, permettant à l'euro de reprendre quelques couleurs. Jeudi en début de matinée, la devise européenne s'échangeait à 0,8848 dollar.

Bruce Steinberg, l'économiste en chef de Merrill Lynch, s'attend à ce que la Fed réduise son principal taux directeur à 3,5 % d'ici au mois d'août, ce qui permettrait, selon lui, à l'économie de rebondir au quatrième trimestre et d'afficher une forte croissance en 2002.

« Nous prévoyons une chute de 8 % du bénéfice par action des sociétés de l'indice Standard & Poor's en 2001, rapporte M. Steinberg. *Mais si l'économie enregistre un rebond l'an prochain, comme nous le pensons, alors ce bénéfice par action pourrait progresser de 17 % en 2002. Sur une base sectorielle, nous nous attendons que les bénéfices par action des sociétés de technologie plongent de 28 % cette année, le plus mauvais chiffre de tous les secteurs. Celui qui pourrait afficher les meilleurs gains serait le secteur de l'énergie avec un bénéfice par action en hausse de 18 % cette année. »*

Cécile Prudhomme

France Télécom vend sa participation dans l'opérateur américain Sprint

FRANCE TÉLÉCOM et Deutsche Telekom dénouent leurs liens avec l'opérateur américain Sprint. Les deux opérateurs ont annoncé, jeudi 17 mai, la vente de leur participation dans Sprint Fon, la filiale longue distance de l'opérateur américain. Elle se fera par le biais d'une offre publique de vente. La fixation du prix interviendra fin mai ou début juin. L'opérateur historique français mettra sur le marché 75,9 millions d'actions et prévoit une option de surallocation sur les 11,4 millions de titres restant. L'ensemble de ces titres représente 9,9 % du capital de l'opérateur américain, pour une valeur estimée de 1,9 milliard de dollars.

Cette opération intervient dans le cadre du programme de désendettement engagé par France Télécom. La société dirigée par Michel Bon a vu sa dette quadrupler en un an pour atteindre 61 milliards d'euros fin 2000. Les acquisitions, en particulier celle du britannique Orange, et la course aux licences de téléphonie mobile du futur (UMTS), ont contribué à plomber les comptes. Cette réalité est partagée par la plupart de ses homologues européens. Michel Bon a affiché l'objectif de réduire cet endettement à 30 milliards d'euros en 2003. Après la mise en Bourse de sa filiale de téléphonie mobile Orange et la vente de sa participation dans Sema à Schlumberger, la cession de ses parts dans Sprint FON s'inscrit dans la logique de cessions d'actifs non stratégiques.

LE TEMPS DU PARFAIT AMOUR

La prise de participation dans Sprint date d'une époque révolue où France Télécom et Deutsche Telekom affirmaient vivre le parfait amour. Ensemble ils avaient décidé d'étendre leur alliance et de prendre pied en Amérique du Nord. En 1994, ils prenaient conjointement 19,8 % du capital de Sprint. Après leur divorce consommé, les priorités des deux opérateurs ont changé et tous deux se sont accordés sur la vente de cette participation qu'ils mèneront de concert. Cette vente intervient au moment où Sprint FON lance un avertissement sur ses résultats. Troisième opérateur longue distance américain, il souffre, comme ses concurrents, de l'intense guerre des prix des communications téléphoniques qui fait rage aux Etats-Unis. Mais cette cession prend place également au moment où les marchés boursiers semblent redécouvrir les valeurs de télécommunications. Une certaine embellie printanière se dessine.

A l'issue de l'opération, France Télécom et Deutsche Telekom détiendront encore chacun 5,7 % du capital de Sprint PCS, la filiale de téléphonie mobile de Sprint. Une participation évaluée à 1,6 milliard d'euros.

Laurence Girard

LÉONARD DE VINCI PÔLE UNIVERSITAIRE
3ème cycle
INGÉNIERIE ET NÉGOCIATION COMMERCIALES INTERENTREPRISES
Pour devenir
Ingénieur d'affaires/ Chef de produits "b to b"
Recrutement Bac +4/5, Ingénieurs, DEA, DESS, ESC... jusqu'à fin juillet 2001
Formation d'octobre 2001 à septembre 2002 dont 6 mois de mission en entreprise.
www.devinci.fr/inci
Brochure et dossier au 01 41 16 73 12
Courrier ou E-mail : inci@devinci.fr
INCI - Pôle Universitaire Léonard de Vinci
92916 Paris La Défense Cedex
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

Martine Aubry exhorte Moulinex à céder gratuitement Lesquin

MARTINE AUBRY a exhorté les dirigeants de Moulinex/Elfi à céder gratuitement à la Communauté urbaine de Lille (CUDL) le site de Lesquin (Nord), qui doit fermer ses portes en 2002. La maire PS de Lille a indiqué, mercredi 16 mai, à l'agence Reuters, qu'au cours de sa rencontre, la veille, avec le PDG de Moulinex, Patrick Puy, elle avait exprimé la *« grande détermination »* des élus à trouver des solutions pour les 670 salariés de ce site. Elle a adjuré Moulinex, et son actionnaire italien Elfi, de proposer un *« plan social acceptable »*. Mme Aubry propose que la CUDL *« puisse acquérir à titre gratuit les locaux et les hectares qui sont autour du site afin que nous gardions là une activité industrielle sur un site bien placé, près des autoroutes et d'une voie ferrée »*. En grève mercredi, les salariés ont mené toute la journée une série d'actions.

M. Chirac pour une « remise à plat » des transports aériens vers la Réunion

LE PRÉSIDENT de la République a souhaité, jeudi 17 mai, au premier jour de sa visite à la Réunion, une *« remise à plat rapide »* des transports aériens dans l'île et dans l'ensemble de l'outre-mer, à l'heure où les difficultés d'AOM-Liberté suscitent l'inquiétude des élus et des milieux économiques réunionnais. *« Les difficultés rencontrées aujourd'hui par AOM, compagnie aérienne née à la Réunion et qui dessert l'ensemble de l'outre-mer, les contraintes imposées à Air Austral pour développer ses dessertes, l'incapacité dans laquelle se trouve Air France de répondre à la demande de la population, tout cela impose une remise à plat rapide des transports aériens à la Réunion et dans l'outre-mer en général »*, a déclaré Jacques Chirac. Par ailleurs, la direction d'Air Liberté annoncera lundi 21 mai aux syndicats la teneur du plan de restructuration, et notamment son volet social.

La famille Oppenheimer devrait prendre le contrôle de De Beers

L'OFFRE de rachat du groupe minier De Beers à hauteur de 18,7 milliards de dollars (21,25 milliards d'euros) par la famille sud-africaine Oppenheimer et la société Anglo American devrait être acceptée vendredi 18 mai. Si plus de 75 % des actionnaires du premier producteur mondial de diamants se prononcent pour ce projet, De Beers passera sous le contrôle des Oppenheimer, qui en retour abandonneront une partie de leur participation dans Anglo American. L'opération, qui permettra de dénouer le système complexe de participations croisées, se fera par l'intermédiaire du consortium DB investments.

L'opérateur norvégien Telenor convoite son homologue danois

L'OPÉRATEUR norvégien Telenor a confirmé, mercredi 16 mai, être en négociation pour acquérir 42 % du capital de son voisin danois TeleDanmark. Les discussions ont débuté avec l'américain SBC qui détient cette participation. La fusion de Telenor et de TeleDanmark donnerait naissance à un groupe de télécommunications d'une valeur de 18 milliards d'euros. Surtout, ce serait la première fusion entre deux opérateurs historiques en Europe. Un premier projet de mariage entre Telenor et l'opérateur suédois Telia, en 1999, avait finalement échoué devant l'incapacité des deux acteurs à céder leurs prérogatives. Cette fois encore, les obstacles, en particulier réglementaires, ne manquent pas sur le chemin de Telenor, détenu à 79 % par l'Etat norvégien.

Le choc Microsoft Nintendo aura lieu en novembre

C'EST LE 5 NOVEMBRE que le japonais Nintendo lancera sa nouvelle console de jeux Gamecube, sur le marché nord-américain, soit trois jours avant la Xbox de son rival Microsoft. Nintendo, qui a fait cette annonce mercredi 16 mai, à la veille du salon du jeu électronique de Los Angeles (Electronic Entertainement Expo, E3), n'a pas indiqué à quel prix la console serait vendue. Le groupe avait annoncé en avril qu'il repoussait à septembre le lancement de la Gamecube au Japon, à l'origine prévu pour juillet. Il avait alors évoqué la mi-novembre pour le début de la commercialisation aux Etats-Unis.

De son côté, le groupe Microsoft, dernier venu dans l'univers de la console de jeu, a annoncé mercredi qu'il lancerait sa Xbox le 8 novembre en Amérique du Nord, au prix de 299 dollars (339 euros).

Alain Richard prône une réforme rapide de la DCN

L'ÉVOLUTION de la personnalité juridique de la Direction des constructions navales (DCN) fait *« partie des priorités des prochains mois »*, indique Alain Richard, ministre de la défense, dans un entretien aux *Echos* du jeudi 17 mai. Le ministre, qui estime que la DCN *« présente des qualités solides malgré les controverses liées à la mise au point du porte-avions* Charles-de-Gaulle *et aux détournements de fonds en voie d'être jugés »*, explique que *« la réflexion sur l'évolution possible de la personnalité juridique de la DCN vise à lui permettre de régler ses achats dans des conditions plus propices à la compétition industrielle »*. Alain Richard souligne que *« la société commune entre Thales et la DCN ouvre la possibilité de partenariats sérieux »*.

GlaxoSmithKline numéro deux de la pharmacie en France

PAR LE JEU des fusions, le groupe GlaxoSmithKline (GSK) qui réunit les deux laboratoires britanniques, Glaxo Wellcome et SmithKline Beecham, est passé numéro deux sur le marché français. Né officiellement dans l'Hexagone le 2 mai, GSK France – qui totalise un chiffre d'affaires de 14 milliards de francs, dont 10 milliards vendus en France, soit 6,8 % de parts de marché – se situe derrière le franco-allemand Aventis.

GSK occupe une position dominante dans quatre des cinq plus grands domaines thérapeutiques : le respiratoire (avec la Ventoline), l'infectiologie (Augmentin), le système nerveux central et le VIH. Numéro un dans le secteur hospitalier, il l'est également dans celui du médicament sans ordonnance, avec des marques phares comme Niquitin, dans l'abstinence tabagique, ou Synthol, contre la douleur. Sa force de frappe est désormais considérable avec la présence de plus de 1 200 délégués médicaux auprès de 7 000 médecins français.

La concentration accentue la politisation des médias autrichiens

Depuis que les plus grands groupes de magazines et de quotidiens ont fusionné, l'Autriche connaît une réduction du nombre d'éditeurs de presse sans égale en Europe, aggravée par le monopole de la télévision publique. La coalition de droite s'efforce de museler les journalistes

VIENNE
de notre correspondante

La publicité qui fait jaser ces temps-ci en Autriche ne montre pas, comme en France, une jeune femme nue à quatre pattes dans un pré, mais le visage de Jörg Haider sur fond de montagnes, avec un bouquet de roses saint-sulpicien et ce bref slogan : *« La Carinthie* [province dont Haider est gouverneur] *s'épanouit »*. A première vue, pas de quoi s'émouvoir. Sauf que cette double page a été publiée dans le magazine *News* – le plus vendu des hebdomadaires d'information autrichiens – qui s'était toujours distingué par sa relative hostilité envers le chef du FPÖ.

Filiale du groupe allemand Bertelsmann, le magazine dirigé par Wolfgang Fellner multiplie aussi les articles et couvertures flatteuses consacrés à la vice-chancelière FPÖ, Susanne Riess-Passer. Pour le directeur du quotidien libéral *Standard,* Oscar Bronner, cet infléchissement de la ligne éditoriale du groupe Fellner (qui publie aussi l'hebdomadaire généraliste *Format* et des magazines spécialisés *TV-Media* et *E-Media*) est l'une des conséquences les plus flagrantes du mariage controversé conclu fin mars entre ce dernier et Mediaprint, éditeur des très populaires quotidiens *Kurier* et *Kronen Zeitung,* et de l'hebdomadaire *Profil* – pionnier, il y a trente ans, du journalisme d'investigation en Autriche.

Cette fusion assure au conglomérat News-Mediaprint (ce dernier étant adossé aux capitaux du groupe allemand WAZ) une domination quasi absolue du marché des magazines, et une nette suprématie sur la presse quotidienne (*Le Monde* du 27 octobre 2000 et du 22 février 2001). Les grands perdants sont le *Standard* et son rival conservateur *Die Presse,* auxquels le nouveau « géant » a refusé une gestion commune des annonces publicitaires sur le réseau Internet.

Grâce à cette fusion, la *Kronen Zeitung,* qui touche à elle seule près de la moitié du lectorat autrichien, arrive par exemple en concurrence frontale avec la *Kleine Zeitung,* influente en Styrie et en Carinthie où elle a souvent eu des démêlés avec Jörg Haider. Quant à *Profil,* positionné trop à gauche aux yeux des financiers conservateurs de Mediaprint, il a obtenu dans le mariage une garantie de survie de six ans. Mais le groupe News a obtenu la haute main sur sa régie commerciale. Concrètement, même si les maquettes de *News*, *Format* et *Profil* restent différentes, leurs couvertures et leur contenu s'uniformisent.

« QUATRIÈME POUVOIR »

Quant aux journalistes, ils déplorent à voix basse les retombées négatives de ce mariage : *« Si un rédacteur s'engueule avec Fellner,* résume l'un d'eux, *il peut toujours aller écrire dans une revue d'architecture. »* La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* soulignait récemment à quel point il serait facile à l'avenir *« de lancer des campagnes pour atteindre la grande majorité des lecteurs »*, et combien les hommes politiques autrichiens devront composer, bien plus encore que par le passé, avec ce « quatrième pouvoir ». Comment un tel rapprochement a-t-il pu avoir lieu sans que l'autorité chargée de faire respecter les règles de la concurrence, le Kartellgericht, ni le gouvernement – pour qui un pôle aussi puissant peut être un allié, mais aussi un formidable adversaire potentiel – y trouvent à redire ? L'Allemand Freimut Duve, chargé de la liberté de la presse au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), s'alarme du *« risque de berlusconisation »* de l'Autriche.

Pourtant proche de la coalition « noir-bleu », qui allie depuis février 2000 les conservateurs de l'ÖVP au FPÖ, *Die Presse* voit dans cette concentration *« une menace contre la libre concurrence et la démocratie »* et a vertement critiqué la *« couardise »* du ministre populiste de la justice, Dieter Böhmdorfer, lequel, après avoir annoncé un recours contre la fusion, a promptement battu en retraite. Dominé par les « partenaires sociaux » (la Chambre patronale, proche de l'ÖVP, et celle du travail, proche des socialistes), le Kartellgericht a subi de fortes pressions – certains parlent même de chantage –, et donné son feu vert du bout des lèvres.

INTIMIDER LES RÉDACTIONS

Le consentement du FPÖ a été acquis lors d'une rencontre, fin février, entre Susanne Riess-Passer, Peter Westenthaler, le chef de la fraction parlementaire populiste, et Wolfgang Fellner : en échange d'une attitude plus *« constructive »*, ce dernier aurait obtenu le gel des nombreuses procédures en diffamation engagées contre son groupe par le FPÖ. Cette trêve politico-judiciaire est d'autant plus remarquée que le tandem News-Mediaprint a conclu une alliance stratégique avec la télévision publique, l'ORF, qui négocie en ce moment les conditions de la privatisation du secteur audiovisuel. Aucun des trois compères ne semble avoir intérêt à une véritable libéralisation du réseau hertzien.

Contraint de ménager les intérêts du « triangle de fer », le gouvernement noir-bleu s'emploie à intimider les rédactions : avec les encouragements de M. Haider, M. Böhmdorfer veut introduire dans le code de procédure pénale des peines allant jusqu'à six mois de prison pour les journalistes qui divulgueraient des informations sur des enquêtes judiciaires. *« Leur méthode,* analyse le chef d'un service de l'ORF, *consiste à annoncer des choses dures pour faire peur. Même s'ils arrondissent ensuite les angles, l'effet est garanti. »*

La profession se mobilise : mardi 15 mai, une dizaine de directeurs de publication et d'éditorialistes connus, des responsables du syndicat des journalistes et la section autrichienne de Reporters sans frontières, réunis à Vienne, ont alerté l'opinion sur les dangers que fait courir à la liberté d'expression ce mélange pernicieux de *« berlusconisme sans Berlusconi »,* et d'un autoritarisme à la Metternich.

Joëlle Stolz

Une réforme de l'audiovisuel très contestée

***« Le chancelier Schüssel nous a déclaré la guerre ! »*, estime le puissant patron de la *Kronen Zeitung,* Hans Dichand, qui avait pourtant soutenu le pouvoir depuis plus d'un an. Motif de la discorde : le projet de réforme de la télévision publique, l'ORF, qui doit être adopté par le gouvernement avant l'été. Le texte d'origine proposait de soumettre à des contraintes plus strictes la coopération entre l'ORF et les autres médias, et d'obliger le service public à offrir « un programme de qualité » en début de soirée. Un casus belli pour la *Krone*, qui entretient des liens fructueux avec l'ORF, plaçant son logo dans les jeux télévisés ou les spectacles sportifs, et obtenant des tarifs publicitaires préférentiels. La réforme, qui garantit un minimum de recettes pour la future chaîne privée hertzienne, a aussi été combattue par le directeur de l'ORF, soutenu par l'opposition socialiste. Cette « guerre » s'est conclue par un compromis très autrichien : la chancellerie garde la haute main sur une ORF dite « dépolitisée », tandis que les aspects litigieux du texte ont été gommés. Mais elle dissuade d'éventuels investisseurs – dont RTL2 – de se risquer sur un terrain aussi miné.**

Le naufrage de la télévision publique hongroise

VIENNE
de notre correspondante

La télévision publique hongroise – Magyar Televizio, ou MTV – vit un interminable naufrage. Un pénible feuilleton que le gouvernement et les contribuables préféreraient oublier, mais qui revient régulièrement à la « une » des journaux de Budapest, ponctué de départs fracassants, de polémiques et de charrettes de licenciements : plus d'un millier en un an. Depuis l'entrée en vigueur de la loi libéralisant le marché audiovisuel, en 1996, MTV aura usé neuf présidents, impuissants à enrayer la baisse régulière de l'audience donc des recettes publicitaires, et la perte de confiance d'un personnel en état de crise chronique. Même après la chute du communisme, alors que la Hongrie s'est engagée beaucoup plus résolument que ses voisins d'Europe de l'Est dans un processus de privatisations et d'ouverture libérale du marché, MTV était pourtant restée longtemps leader dans un secteur audiovisuel en expansion rapide.

MARCHÉ DU CÂBLE

On estime que l'écrasante majorité des foyers hongrois possèdent au moins un téléviseur, plus de la moitié ayant accès aux programmes par câble, et un bon tiers à ceux diffusés par satellite. Mais les deux chaînes publiques MTV1 (hertzienne) et MTV2 (câble) – auxquelles il faut ajouter Duna TV, un programme par satellite lancé en 1992 et destiné aux minorités hongroises des pays limitrophes de la Hongrie – sont désormais loin derrière les chaînes commerciales TV2 et RTL Klub. La part d'audience de MTV1 est tombée à 12 % ou 13 %, tandis que celle de sa jumelle thématique et culturelle n'atteint pas 2 %. Cette situation dramatique risque de s'aggraver encore avec la libéralisation totale du marché du câble, prévue en 2003, la réglementation actuelle interdisant aux opérateurs de desservir plus d'1/6e des foyers du pays.

Comment expliquer cette descente aux enfers ? *« L'opposition se plaint d'une mauvaise gestion, mais le problème est surtout politique »,* souligne Odile Laperre-Verrier, chargée de l'audiovisuel auprès des services culturels de l'ambassade de France à Budapest. Le secteur public reste largement prisonnier d'un système de « curatelles » – très semblable à celui de l'Autriche, qui s'apprête à le réformer – permettant aux partis, sur la base de leur nombre de sièges au Parlement, de déléguer des représentants à ce conseil de surveillance paritaire, qui influence directement la nomination des présidents des médias publics. Les petits partis ne veulent pas renoncer à pareille prérogative. Or toute modification de la loi exige une majorité des deux tiers au Parlement, d'autant plus difficile à atteindre au moment où la Hongrie se prépare pour les législatives. Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a pourtant incité ce pays, candidat bien placé à l'adhésion, à mettre de l'ordre dans ce cafouillis audiovisuel.

J. S.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : la chaîne associative Zaléa TV appelle à *« un nouveau rassemblement »***, samedi 19 mai, devant les studios de La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) où est tournée l'émission de M6 « Loft Story ». Zaléa TV avait mené une première action, samedi 12 mai.

■ **RADIO : le Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (SIRTI)** a présenté au Conseil supérieur de l'audiovisuel *« une proposition de réorganisation des catégories radiophoniques »*. Il propose *« la création d'une large catégorie rassemblant les radios locales, régionales et thématiques indépendantes vis-à-vis des réseaux nationaux »*.

À NOS LECTEURS. La quinzième assemblée générale de la Société des lecteurs (SDL) s'est réunie, samedi 12 mai au CNIT, à La Défense. Alain Minc, président de la SDL, a expliqué aux lecteurs le nouveau mécanisme de l'augmentation de capital : un délai de priorité remplace l'ancien droit préférentiel de souscription, afin d'accueillir de nouveaux actionnaires plus représentatifs du lectorat actuel. Cette résolution a été adoptée à une très large majorité (70 610 voix pour ; 3 616 contre). Christiane Deussen a été nommée administratrice de la SDL, les mandats de Francesco Delfini et Michel Demazure ont été renouvelés.

Résultats 2000

GROUPAMA

Bon résultat courant impacté par des événements exceptionnels.

"Moins de 3 ans après l'acquisition du Gan, le nouveau groupe est désormais en état de marche, son organisation est finalisée et sa nouvelle dynamique de développement engagée. Les choix stratégiques que nous avons faits porteront leurs fruits dès le prochain exercice et devraient permettre d'atteindre les objectifs de rentabilité, 8% des fonds propres en 2003, que nous nous sommes fixés" **Jean Azéma, Directeur général**

Chiffres clés	
Chiffre d'affaires consolidé	12,2 Mds €
Résultat avant goodwill	141 M €
Résultat net	40 M €
Fonds propres comptables	4,6 Mds €
Plus values latentes	6,7 Mds €
Marge de solvabilité couverte	2,6 fois

Le chiffre d'affaires consolidé de Groupama en 2000 s'élève à 12,2 milliards d'euros dont 10,1 milliards d'euros pour l'Assurance France, reflétant une bonne dynamique commerciale (+3,7%) de l'ensemble des réseaux Groupama Assurances et Gan, 1,6 milliards d'euros pour l'International en léger recul (-1,3%) et 551 millions d'euros pour la Réassurance (+2,1%). Le bon résultat courant est affecté par des événements exceptionnels non récurrents : fin de l'indemnisation des tempêtes de décembre 1999 et les dernières provisions sur Gan Life. De fait, le résultat net s'élève à 40 millions d'euros, contre 25,8 millions d'euros en 1999.
Malgré ces événements exceptionnels, Groupama bénéficie d'une structure financière solide lui permettant de couvrir 2,6 fois son exigence de marge de solvabilité.

2e assureur dommages
2e assureur auto
1er assureur agricole
1er assureur santé individuelle
5e assureur vie
3e assureur transports

Un Groupe, deux marques

GROUPAMA 1ère MUTUELLE D'ASSURANCE
gan

www.groupama.com

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **EON : le groupe allemand négocie actuellement avec le français Bouygues** l'achat de Saur, le troisième groupe français de distribution d'eau et filiale à 100 % de Bouygues, selon le quotidien allemand *Die Welt* du jeudi 17 mai, qui cite des sources bancaires. Eon pourrait échanger sa participation dans l'activité téléphonique Bouygues Télécom.

● **MITSUBISHI MOTORS : le constructeur automobile japonais en difficulté** a annoncé jeudi qu'il déboursera 35 millions de dollars pour le rappel de 203 635 camping-cars au Japon et 46 000 modèles exportés à cause d'un défaut du réservoir d'essence.

● **SCHNEIDER/LEGRAND: le Conseil des marchés financiers (CMF) a demandé,** mercredi 16 mai, plus d'informations pour réexaminer l'OPE de Schneider sur Legrand. Le CMF, qui avait donné son accord au projet de fusion en janvier dernier, avait été contredit, le jeudi 3 mai, par la cour d'appel de Paris, saisie par des actionnaires minoritaires.

● **SYNGENTA : le numéro un mondial de l'agrochimie a attaqué** son rival allemand Bayer en justice sur les brevets américains d'un insecticide, a indiqué Syngenta, jeudi. L'insecticide appelé Thiaméthoxam a été *« inventé par des scientifiques de Syngenta et breveté par Syngenta aux Etats-Unis »*, estime le Suisse.

● **EADS : environ deux cents salariés du groupe européen d'aéronautique et de défense** ont manifesté, mercredi, à Vélizy-Villacoublay (Yvelines) devant le siège de Matra pour protester contre les *« diverses suppressions d'emplois dans l'ensemble du groupe EADS »*. En mars, EADS a indiqué qu'il amputerait ses effectifs de 3 000 personnes d'ici fin 2002.

SERVICES

● **LUFTHANSA : la grève de 24 heures entamée à minuit par les pilotes de la compagnie allemande** provoquait de sérieuses perturbations, jeudi en début de matinée, avec plus de deux cents vols annulés en Allemagne. Le précédent mouvement avait entraîné la suppression de 900 vols sur 1 100. Les 4 200 pilotes de la compagnie, réclament entre 30 et 35 % de hausse de salaire, contre 27 % proposés par la direction.

● **LVMH : le groupe français Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH)** va nommer Giuseppe Brusone, ancien PDG de Giorgio Armani, à la tête de la maison américaine de prêt-à-porter haut de gamme Donna Karan International (DKI), a indiqué DKI mercredi.

● **AUCHAN : la banque Accord, filiale du distributeur français Auchan** a annoncé mercredi le lancement d'une carte de paiement Auchan Pologne dans un magasin près de Varsovie. Elle le sera dans les neuf autres magasins Auchan de Pologne dès septembre et touchera environ un million de clients.

● **FUJITSU ET GENERAL ELECTRIC : le géant japonais de l'électronique et le conglomérat américain General Electric ont** annoncé mercredi un accord en vue d'une alliance dans l'informatique médicale. Les deux partenaires limiteront leur offre au marché japonais.

FINANCES

● **CRÉDIT FONCIER : les représentants de l'intersyndicale** ont quitté l'assemblée générale qui se tenait mercredi 16 mai, pour *« révéler l'absence de négociations salariales normales et le manque de synergie entre le Crédit-Foncier et les caisses d'épargne »*. L'intersyndicale estime que les salariés ont *« perdu 3,5 % de pouvoir d'achat sur les dernières années »*.

RÉSULTATS

■ **HEWLETT-PACKARD : le groupe informatique américain a vu son bénéfice net reculer de 66 %** à 319 millions de dollars au deuxième trimestre (clos fin avril) de l'exercice 2000-2001, en raison des faibles dépenses informatiques aux Etats-Unis et en Europe et de problèmes internes. Il anticipe un nouveau recul de ses ventes sur le trimestre en cours.

■ **KLM : la compagnie aérienne néerlandaise KLM a annoncé** un bénéfice, net hors éléments exceptionnels, de 77 millions d'euros pour son exercice 2000-2001 (clos fin mars), multiplié par 25 par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6,96 milliards d'euros (+ 10,6 %).

EUROPE

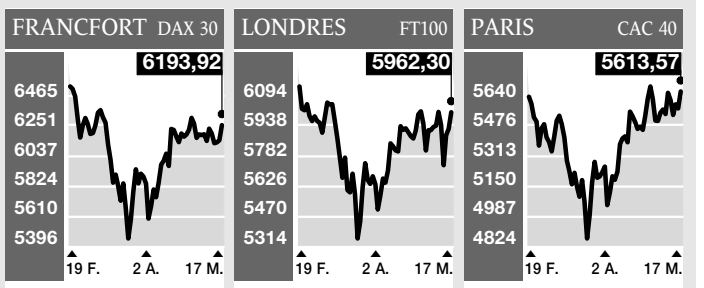

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 17/05	Var. % 16/05	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4514,69	1,46	– 5,40
EUROPE	STOXX 50	4303,25	1,56	– 5,57
EUROPE	EURO STOXX 324	373,44	1,36	– 4,69
EUROPE	STOXX 653	344,10	1,35	– 4,36
PARIS	CAC 40	5613,57	1,65	– 5,28
PARIS	MIDCAC	2536,45	0,61	2,39
PARIS	SBF 120	3829,82	1,63	– 4,79
PARIS	SBF 250	3591,57	1,40	– 4,76
PARIS	SECOND MARCHÉ	2803,83	0,35	– 0,47
AMSTERDAM	AEX	592,89	1,19	– 7,01
BRUXELLES	BEL 20	2778,66	– 0,10	– 8,13
FRANCFORT	DAX 30	6193,92	0,74	– 3,73
LONDRES	FTSE 100	5962,30	1,33	– 4,18
MADRID	STOCK EXCHANGE	9728,90	1,47	6,80
MILAN	MIBTEL 30	40091,00	0,68	– 8,30
ZURICH	SPI	7649,20	1,07	– 5,98

AMÉRIQUES

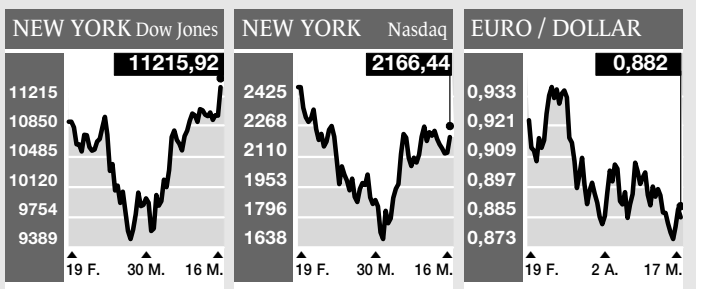

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 16/05	Var. % 15/05	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	11215,92	3,15	3,98
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1284,99	2,84	– 2,67
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2166,44	3,88	– 12,31
TORONTO	TSE INDEX	8146,02	1,30	– 8,82
SAO PAULO	BOVESPA	14714,25	....	– 3,57
MEXICO	BOLSA	335,30	1,06	6,11
BUENOS AIRES	MERVAL	429,72	2,55	3,11
SANTIAGO	IPSA GENERAL	106,03	– 0,05	10,45
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7718,46	0,67	13,09

ASIE - PACIFIQUE

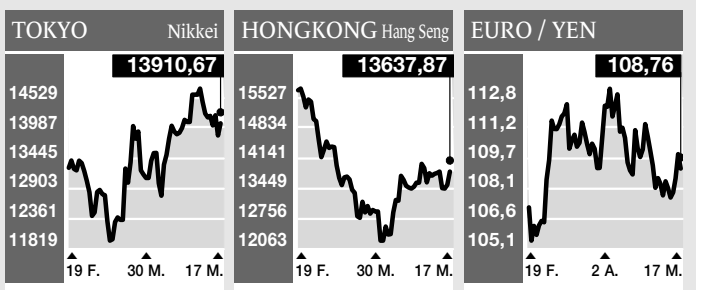

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 17/05	Var. % 16/05	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13910,67	1,58	0,91
HONGKONG	HANG SENG	13637,87	2,26	– 9,66
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1689,26	1,96	– 12,33
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	74,72	4,56	17,95
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3344,80	0,84	6,03
BANGKOK	SET	20,57	1,08	10,41
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3665,74	2,05	– 7,71
WELLINGTON	NZSE-40	2084,47	0,54	9,61

ÉCONOMIE

L'inflation américaine surprend agréablement en avril

EN AVRIL, les prix à la consommation ont enregistré une hausse de 0,3 % aux Etats-Unis, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), selon des chiffres rendus publics par le département du Travail, mercredi 16 mai. Les économistes interrogés par l'agence Reuters anticipaient une progression de 0,4 %. En mars, l'inflation avait progressé de seulement 0,1 %. En excluant l'alimentation et l'énergie, les prix de détail ont augmenté de 0,2 % en avril, comme au mois de mars. Ce niveau d'inflation, plus modéré que prévu, enlève au moins une épine du pied de la Réserve fédérale (Fed) qui a baissé ses taux de 2,5 points depuis le début de l'année, après avoir procédé à une réduction d'un demi-point mardi.

Pour expliquer sa décision, la Fed a énuméré les difficultés rencontrées par les entreprises, telles que les inquiétudes sur les résultats, mais a aussi fait valoir que l'inflation restait maîtrisée, dans un contexte où *« les pressions baissent sur les marchés du travail et des biens »*.

Sur les douze derniers mois, les prix de détail ont augmenté de 3,3 %, en données non corrigées des variations saisonnières, et de 2,6 % hors alimentation et énergie. Ces chiffres restent néanmoins supérieurs au seuil de 2 % jugé idéal au sein de la Fed.

■ **Le nombre de mises en chantier aux Etats-Unis a progressé de 1,5 % en avril**, soit un rythme annuel, corrigé des variations saisonnières, de 1,609 million d'unités, a annoncé le département du commerce. En mars, le nombre de mises en chantier avait diminué de 2,3 %, un chiffre révisé en baisse sur la première estimation de -1,3 %. Les permis de construire délivrés en avril ont baissé de 2,5 %, à 1,587 million d'unités, après une baisse de 2,2 %, à 1,627 million d'unités en mars.

■ **FRANCE : les chefs d'entreprises prévoient pour les prochains mois** une faible augmentation de l'activité dans l'ensemble des secteurs, selon l'enquête de conjoncture d'avril publiée mercredi par la Banque de France. Selon l'indicateur synthétique, le produit intérieur brut progresserait de 0,7 % au premier trimestre, puis de 0,5 % au deuxième trimestre, pour lequel l'évaluation est révisée en baisse de 0,1 point. A la fin du premier semestre, l'acquis de croissance pour l'année s'élèverait à 2,4 %.

■ **L'activité industrielle est restée étale en avril,** après s'être, déjà, stabilisée en mars, indique la Banque de France. Les carnets de commande ont continué à se réduire en avril, particulièrement dans les biens intermédiaires, mais ils sont toujours jugés correctement garnis dans l'ensemble. Quant aux stocks, ils restent légèrement supérieurs au niveau désiré, sauf dans l'agro-alimentaire où ils apparaissent bien adaptés.

■ **GRANDE-BRETAGNE : le nombre de demandeurs d'emploi est tombé,** en avril, à son niveau le plus bas depuis novembre 1975. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 10 200 en avril, a annoncé l'Office national de la Statistique. La Grande-Bretagne compte 975 800 demandeurs d'emplois, soit un taux de chômage de 3,2 %.

■ **Le salaire moyen en Grande-Bretagne a progressé de 5,1 %** au premier trimestre, en rythme annualisé. Les analystes attendaient une progression de 5 %.

■ **ITALIE : le Trésor maintient sa prévision de croissance à 2,5 % pour 2001**, estimant que la hausse de 2,3 % du produit intérieur brut au premier trimestre, en rythme annualisé, est tout à fait cohérente avec sa prévision pour l'ensemble de l'année.

■ **L'indice des prix à la consommation en Italie a augmenté de 3,1 % sur un an en avril e**t de 0,4 % sur un mois en données provisoires, a confirmé mercredi l'Institut national de la statistique ISTAT. Il s'agit de la hausse la plus forte depuis août 1996. L'indice harmonisé a augmenté de 0,4 % sur le mois en avril et de 3,0 % sur un an, sa plus forte progression depuis octobre 1996. La hausse des prix à la consommation est surtout imputable à l'augmentation des prix de l'alcool et du tabac (+ 2,8% en avril), suivis par les hôtels et restaurants (+ 0,7%).

■ **OPEP : l'augmentation de la production pétrolière des pays non membres de l'OPEP** devrait conduire à une baisse des prix au deuxième trimestre de 2002, estime le secrétaire général de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), Ali Rodriguez, dans un entretien à l'agence Reuters. Cette menace pourrait pousser le cartel à modifier sa stratégie, qui repose depuis plus d'un an sur la réduction de sa production pour maintenir le prix du baril autour de 25 dollars. M. Rodriguez n'a pas exclu d'augmenter les volumes de l'OPEP plutôt que de soutenir les prix. L'OPEP détient 40 % du marché mondial du pétrole, dont le volume global s'élève à 77 millions de barils par jour.

VALEUR DU JOUR

EDF s'invite chez Montedison

POUR la deuxième séance consécutive, le titre du conglomérat italien Montedison (énergie, agroalimentaire, chimie et assurance) a cédé du terrain, mercredi 16 mai à la Bourse de Milan. Au terme des transactions, l'action affichait un recul de 4,30 %, à 314 euros. L'annonce, par la Consob, gendarme de la Bouse italienne, de l'acquisition de 3,97 % du capital par EDF – réalisée le 4 mai – n'a eu aucune influence sur le titre, celle-ci ayant été faite après la clôture. Cette entrée dans le capital de l'entreprise italienne se fait à un moment où la banque d'affaires Mediobanca et ses alliés ainsi que l'entrepreneur franco-polonais Romain Zaleski, qui détient la société Carlo Tassara, se livrent une bataille pour le contrôle du géant transalpin. Depuis la fin du mois de février, date du début des hostilités, l'action a progressé de près de 30 %.

Pour Enrico Letta, ministre italien de l'industrie, cette prise de participation est *« très préoccupante »*. Dans un communiqué, il a estimé qu'elle pourrait être une tentative de *« contourner les législations italiennes et européennes en matière de concurrence »*. Dans la foulée, la confédération patronale italienne Confindustria, s'est dite alarmée par l'entrée d'EDF dans le capital de Montedison, la considérant comme *« une forme de concentration excessive »*.

De son côté, EDF a indiqué avoir tiré profit d'une opportunité pour prendre *« une simple participation financière minoritaire dans Montedison »* dans le cadre d'une stratégie fondée sur des prises de participations dans le secteur de l'énergie en Europe.

« A ce jour, il n'y a aucune volonté d'EDF d'aller plus loin », estimait mercredi soir un porte-parole de l'électricien cité par Reuters, ajoutant que *« dans le Traité de Rome, il n'y* [avait] *rien qui interdise l'entrée d'une entreprise publique dans le capital d'une entreprise privée »*.

La réaction du ministre italien manifeste l'hostilité des pays européens face à l'expansion internationale d'EDF : il y a une semaine, Madrid gelait les droits de vote des groupes étrangers dans Hidrocantabrico, notamment pour l'allemand EnBW, détenu à 25 % par EDF (*Le Monde* du 10 mai).

François Bostnavaron

Action Montedison

en **euro** à Milan

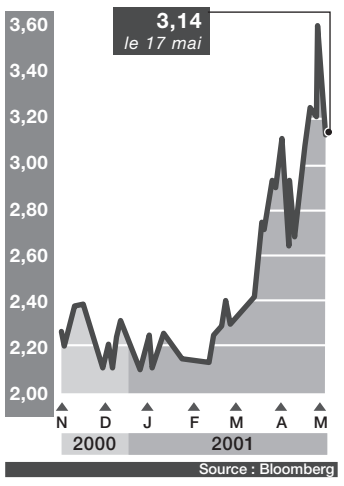

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris se maintenait au-dessus des 5 600 points, jeudi 17 mai en milieu de journée, après avoir dépassé ce seuil dès l'ouverture, au lendemain d'une envolée des marchés financiers américains. L'indice CAC 40 gagnait ainsi 1,48 %, à 5 604,47 points.

FRANCFORT

LES ACTIONS de la Bourse de Francfort, qui avaient ouvert en légère progression, jeudi, ont accéléré leur mouvement de hausse une heure après le début de la séance, mais elle n'ont pas réussi à se maintenir à si haut niveau. L'indice de référence DAX qui avait pris 0,30 % à l'ouverture, a progressé ensuite de 0,90 %, et gagnait 0,66 % à la mi-séance, à 6 189,16 points. La veille, l'indice avait clôturé à 6 148,44 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres s'appréciait nettement, jeudi à la mi-journée, l'indice Footsie des cent principales valeurs progressant de 78,9 points, à 5 962,9 points, soit un gain de 1,34 %.

TOKYO

L'INDICE vedette de la Bourse de Tokyo a clôturé sur un rebond de 1,6 %, jeudi, dans le sillage d'une forte hausse de Wall Street. L'indice de référence Nikkei a repris 216,40 points, à 13 910,67 points, après avoir perdu plus de 350 points, soit 2,6 % la veille.

NEW YORK

LES MARCHÉS américains ont terminé la séance, mercredi 16 mai en nette hausse, enthousiasmés par la publication de l'indice des prix à la consommation, en modeste hausse, qui n'empêchera pas la Reserve fédérale américaine d'abaisser une nouvelle fois ses taux d'intérêt. Le Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a bondi de 3,15 %, à 11 215,92 points, soit son plus haut niveau depuis le 12 septembre. Avec un gain de 342,95 points, le Dow Jones a retrouvé son niveau de la mi-septembre, grâce à la progression de 29 de ses 30 valeurs. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq s'est envolé de 3,88 %, à 2 166,41 points.

TAUX

LES TAUX d'intérêt à long terme dans la zone euro se détendaient, jeudi 17 mai, en début de séance, dans le sillage du marché obligataire américain, la veille. Le taux de rendement de l'obligation à dix ans du Trésor français reculait à 5,21 %.

MONNAIES

L'EURO se maintenait au-dessus de 0,88 dollar jeudi matin, profitant de l'anticipation par les opérateurs d'une future baisse des taux aux Etats-Unis, tandis que le yen gagnait du terrain dans le sillage d'une reprise de la Bourse de Tokyo. L'euro s'échangeait à 0,8855 dollar. Contre le yen, il se négociait 109,17 yens. Le dollar se traitait à 123,26 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	16/05
COURONNE DANOISE	7,4621
COUR. NORVÉGIENNE	8,0335
COUR. SUÉDOISE	9,0712
COURONNE TCHÈQUE	34,3500
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6922
DOLLAR CANADIEN	1,3666
DOLLAR HONGKONG	6,8904
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1062
FORINT HONGROIS	258,4600
LEU ROUMAIN	25185
ZLOTY POLONAIS	3,5188

Cours de change croisés

17/05 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,81179	0,88235	0,13453	1,43075	0,57585
YEN	123,18500	.....	108,76500	16,58000	176,27000	70,98500
EURO	1,13334	0,91941	.....	0,15245	1,62090	0,65285
FRANC	7,43340	6,03175	6,55957	.....	10,63535	4,28250
LIVRE	0,69893	0,56730	0,61695	0,09400	.....	0,40270
FRANC SUISSE	1,73655	1,40875	1,53220	0,23365	2,48460	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 16/05	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,57	4,48	5,23	5,79
ALLEMAGNE	4,53	4,56	5,09	5,69
GDE-BRETAG.	5,63	5,14	5,06	4,77
ITALIE	4,53	4,50	5,42	6,09
JAPON	0,05	0,41	1,25	2,22
ÉTATS-UNIS	4,06	3,59	5,49	5,88
SUISSE	3,05	3,03	3,46	4,21
PAYS-BAS	4,48	4,50	5,25	5,74

Matières premières

En dollars	Cours 16/05	Var. % 15/05
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1674	– 0,12
ALUMINIUM 3 MOIS	1523,50	– 0,03
PLOMB 3 MOIS	475	....
ETAIN 3 MOIS	5000	– 0,10
ZINC 3 MOIS	957	– 0,10
NICKEL 3 MOIS	7395	– 0,20
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,38	+ 1,27
PLATINE A TERME	158354,50	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	269,50	....
MAIS (CHICAGO)	195,50	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	162,80	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1041	– 3,07
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 12 h 30	Volume 17/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	34990,00	87,89	87,93
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 16/05	Var. % 15/05
BRENT (LONDRES)	28,36	....
WTI (NEW YORK)	0,29	– 0,41
LIGHT SWEET CRUDE	28,78	+ 0,14

Or

En euros	Cours 16/05	Var % 15/05
OR FIN KILO BARRE	9780	....
OR FIN LINGOT	9810	– 0,41
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	55,90	....
PIÈCE SUISSE 20 F	56	....
PIÈCE UNION LAT. 20	56	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	185,75	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	361,25	....
PIÈCE 50 PESOS MEX.	365	– 1,08

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

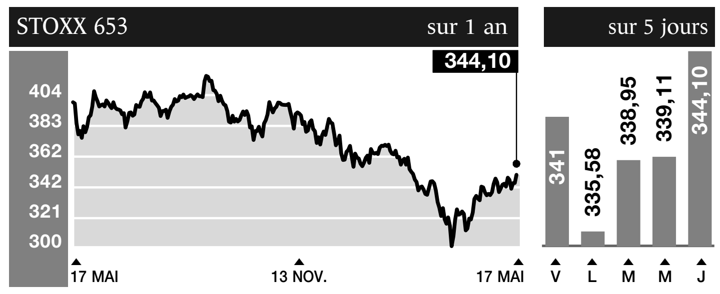

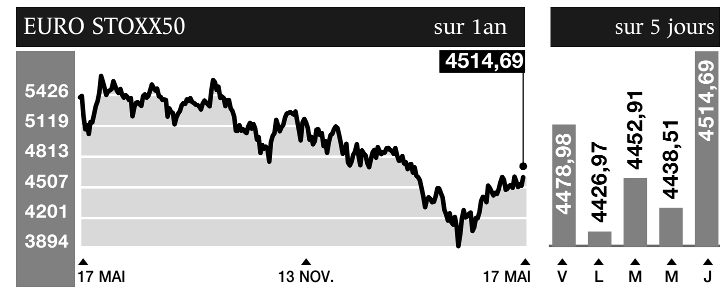

17/05 12 h 41 ▶ Code pays / Cours en euros / % Var. 16/05

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AUTOLIV SDR	SE	21,88	+ 2,85
BASF AG	BE★	49	+ 0,41
BMW	DE★	41	+ 1,99
CONTINENTAL AG	DE★	16,35	....
DAIMLERCHRYSLER	DE★	57,05	+ 1,24
FIAT	IT★	26,91	+ 0,30
FIAT PRIV.	IT★	16,47	− 0,06
MICHELIN	FR★	40,17	+ 2,47
PEUGEOT	FR★	335	+ 3,40
PIRELLI SPA	IT★	3,72	+ 0,54
DR ING PORSCHE	DE★	366	+ 0,83
RENAULT	FR★	58,30	− 3,80
VALEO	FR★	52,10	+ 4,20
VOLKSWAGEN	DE★	59	+ 0,17
▶ DJ E STOXX AUTO P		253,34	+ 0,90

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ABBEY NATIONAL	GB	20,54	− 0,24
ABN AMRO HOLDIN	NL★	21,76	+ 0,28
ALL & LEICS	GB	12,82	+ 1,15
ALLIED IRISH BA	GB	20,83	+ 0,62
ALPHA BANK	GR	29,78	− 0,40
B.P.SONDRIO	IT★	11,40	....
B.P.VERONA E S.	IT★	11,72	+ 1,03
BA HOLDING AG	AT★	62	....
BANK OF IRELAND	GB	18,33	+ 3,18
BANK OF PIRAEUS	GR	13,86	+ 0,29
BANKINTER R	ES★	42,89	+ 1,28
BARCLAYS PLC	GB	35,10	+ 0,88
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	61,30	− 0,33
BBVA R	ES★	16,34	+ 1,74
BCA AG.MANTOVAN	IT★	10,20	+ 0,10
BCA FIDEURAM	IT★	13,28	+ 1,37
INTESABCI	IT★	4,35	− 0,46
BCA LOMBARDA	IT★	10,02	+ 0,40
BCA P.BERG.-C.V	IT★	20,95	− 0,10
BCA P.MILANO	IT★	5,18	− 0,96
B.P.EMILIA ROMA	IT★	37,35	....
B.P.NOVARA	IT★	8	+ 2,30
B.P.LODI	IT★	11,65	....
BCA ROMA	IT★	1,14	+ 0,88
BCO POPULAR ESP	ES★	39,60	+ 0,84
BCP R	PT★	4,91	+ 0,20
BIPOP CARIRE	IT★	4,95	+ 0,41
BK OF SCOTLAND	GB	13,18	+ 1,12
BNL	IT★	3,83	+ 0,52
BNP PARIBAS	FR★	104	+ 0,97
BSCH R	ES★	11,33	+ 1,61
CHRISTIANIA BK	NO	6,07	....
COMIT	IT★	6,16	....
COMM.BANK OF GR	GR	51,68	+ 2,74
COMMERZBANK	DE★	32,40	+ 0,47
CREDIT LYONNAIS	FR★	42,88	+ 0,07
DANSKE BANK	DK	18,69	+ 2,20
DEUTSCHE BANK N	DE★	92,90	+ 1,63
DEXIA	BE★	183,80	+ 1,21
DNB HOLDING -A-	NO	5,34	....
DRESDNER BANK N	DE★	50,60	....
EFG EUROBK ERGA	GR	16,56	+ 0,36
ERSTE BANK	AT★	58,70	+ 1,52
ESPIRITO SANTO	PT★	14,70	....
FOERENINGSSB A	SE	14,17	+ 0,78
HALIFAX GROUP	GB	13,10	+ 0,50
HSBC HLDG	GB	14,37	+ 2,06
IKB	DE★	15,75	− 0,32
KBC BANCASSURAN	BE★	40,20	+ 0,55
LLOYDS TSB	GB	11,88	− 0,54
MONTE PASCHI SI	IT★	4,30	+ 0,23
NAT BANK GREECE	GR	40,32	+ 1,36
NATEXIS BQ POP.	FR★	98,60	− 1,20
NORDEA	SE	7,11	+ 2,38
ROLO BANCA 1473	IT★	21,01	+ 0,24
ROYAL BK SCOTL	GB	26,59	+ 0,73
S-E-BANKEN -A-	SE	11,41	+ 0,98
SAN PAOLO IMI	IT★	16,24	+ 2,85
STANDARD CHARTE	GB	15,37	+ 0,63
STE GENERAL-A-	FR★	69,80	− 1,69
SV HANDBK -A-	SE	17,20	+ 1,30
SWEDISH MATCH	SE	5,12	− 1,28
UBS N	CH	173,20	+ 1,92
UNICREDITO ITAL	IT★	5,34	....
UNIDANMARK -A-	DK	85,77	....
▶ DJ E STOXX BANK P		332,77	+ 0,80

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACERALIA	ES★	15,43	+ 2,19
ACERINOX R	ES★	36,80	+ 2,51
ALUMINIUM GREEC	GR	43	....
ANGLO AMERICAN	GB	19,97	+ 1,48
ASSIDOMAEN AB	SE	25,80	+ 1,30
BEKAERT	BE★	37,90	+ 0,40
BILLITON	GB	6,17	+ 3,24
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	44,20	− 3,26
BUNZL PLC	GB	7,07	+ 0,92
CORUS GROUP	GB	1,31	....
ELVAL	GR	4,26	− 0,47
HOLMEN -B-	SE	22,27	+ 3,59
ISPAT INTERNATI	NL★	3,34	....
JOHNSON MATTHEY	GB	16,21	+ 0,50
MAYR-MELNHOF KA	AT★	55,48	+ 0,87
M-REAL -B-	FI★	8,60	+ 1,18
OUTOKUMPU	FI★	10,05	+ 1,62
PECHINEY-A-	FR★	68,30	+ 8,41
RAUTARUUKKI K	FI★	4,60	+ 3,37
RIO TINTO	GB	23,53	+ 0,83
SIDENOR	GR	3,52	+ 1,15
SILVER & BARYTE	GR	23,90	+ 2,49
SMURFIT JEFFERS	GB	2,26	....
STORA ENSO -A-	FI★	13,55	+ 4,23
STORA ENSO -R-	FI★	13,68	+ 4,43
SVENSKA CELLULO	SE	24,75	+ 2,51
THYSSENKRUPP	DE★	17,80	+ 2,71
UNION MINIERE	BE★	49,40	+ 1,86
UPM-KYMMENE COR	FI★	38,30	+ 5,36
USINOR	FR★	15,81	+ 3,47
VIOHALCO	GR	11,18	− 0,18
VOEST-ALPINE ST	AT★	31,95	+ 2,40
WORMS N	FR★	20,65	− 1,20
▶ DJ E STOXX BASI P		203,42	+ 3,88

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AIR LIQUIDE	FR★	171,90	+ 1,72
AKZO NOBEL NV	NL★	48,30	+ 1,92
BASF AG	DE★	49	+ 0,41
BAYER AG	DE★	47,03	− 1,20
BOC GROUP PLC	GB	17,02	+ 0,57
CELANESE N	DE★	24,23	+ 0,12
CIBA SPEC CHIMI	CH	69,80	+ 1,90
CLARIANT N	CH	325,20	+ 4,07
DEGUSSA-HUELS	DE★	37,60	....
DSM	NL★	44,59	+ 1,25
EMS-CHEM HOLD A	CH	4853,55	+ 0,81
ICI	GB	7,10	+ 2,09
KEMIRA	FI★	6,80	....
KON. VOPAK NV	NL★	26,65	+ 0,19
LAPORTE	GB	11,21	....
LONZA GRP N	CH	684,32	+ 0,87
NORSK HYDRO	NO	46,62	....
RHODIA	FR★	13,85	+ 2,59
SOLVAY	BE★	54,10	− 0,09
SYNGENTA N	CH	58,78	+ 0,17
TESSENDERLO CHE	BE★	30,45	+ 0,69
▶ DJ E STOXX CHEM P		390,09	+ 0,37

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
D'IETEREN SA	BE★	188	+ 1,02
AZEO	FR★	71,95	....
GBL	BE★	300,10	....
GEVAERT	BE★	37,60	+ 0,27
INCHCAPE	GB	7,23	+ 7,43
KVAERNER -A-	NO	8,90	....
MYTILINEOS	GR	7,96	+ 1,02
UNAXIS HLDG N	CH	207,45	+ 1,27
ORKLA	NO	19,92	....
SONAE SGPS	PT★	1,04	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ATLANTIC TELECO	GB	0,47	+ 7,41
BRITISH TELECOM	GB	8,70	+ 2,86
CABLE & WIRELES	GB	7,83	+ 3,19
COLT TELECOM NE	GB	14,23	+ 5,89
DEUTSCHE TELEKO	DE★	26,50	+ 2,51
E.BISCOM	IT★	89	+ 0,56
EIRCOM	IR★	1,13	− 0,88
ELISA COMMUNICA	IE	21,05	+ 2,93
ENERGIS	GB	4,51	+ 2,57
EQUANT NV	DE★	32,50	+ 2,52
EUROPOLITAN HLD	SE	8,27	+ 1,35
FRANCE TELECOM	FR★	72,40	+ 3,43
HELLENIC TELE (	GR	15,58	+ 1,70
HELS.TELEPH E	FI★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	1,94	− 0,83
KONINKLIJKE KPN	NL★	13,10	+ 4,22
KPNQWEST NV -C-	NL★	13,62	+ 6,91
LIBERTEL NV	NL★	11,75	+ 0,86
MANNESMANN N	DE★	130	+ 1,96
MOBILCOM	DE★	20,84	− 0,48
PANAFON HELLENI	GR	6,96	+ 2,35
PT TELECOM SGPS	PT★	10,91	+ 0,55
SONERA	FI★	10,59	+ 2,72
SWISSCOM N	CH	288,99	+ 3,87
T.I.M.	IT★	7,65	+ 1,32
TELE 1 EUROPE	SE	3,63	+ 5,11
TDC -B-	DK	44,89	+ 7,89
TELE2 -B-	SE	45,64	+ 2,35
TELECEL	PT★	11,80	+ 0,25
TELECOM ITALIA	IT★	11,90	+ 0,85
TELECOM ITALIA	IT★	6,62	+ 0,76
TELIA	SE	6,78	+ 2,50
TISCALI	IT★	14,72	− 0,07
VERSATEL TELECO	NL★	5,55	+ 5,92
VODAFONE GROUP	GB	3,25	+ 2,55
▶ DJ E STOXX TCOM P		629,94	+ 1,81

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACCIONA	ES★	40,37	+ 0,98
ACS	ES★	30,34	+ 1,30
AGGREGATE IND	GB	1,34	....
AKTOR SA	GR	8,16	+ 0,49
AMEY	GB	6,36	− 1,01
UPONOR -A-	FI★	18,10	− 2,16
AUREA R	ES★	19,97	+ 0,81
ACESA R	ES★	11,13	+ 1,27
BLUE CIRCLE IND	GB	7,52	....
BOUYGUES	FR★	45,85	+ 3,03
BPB	GB	3,97	+ 0,41
BRISA AUTO-ESTR	PT★	10,77	− 0,28
BUZZI UNICEM	IT★	11,38	+ 0,44
NOVAR	GB	2,75	....
CRH PLC	GB	33,67	+ 3,89
CIMPOR R	PT★	25,47	− 1,66
COLAS	FR★	66	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	14,78	− 1,20
FCC	ES★	23,64	− 0,25
GRUPO FERROVIAL	ES★	19,07	− 0,42
HANSON PLC	GB	8,03	+ 2,26
HEIDELBERGER ZE	DE★	57,90	+ 0,70
HELL.TECHNODO.R	GR	7,28	+ 1,39
HERACLES GENL R	GR	13,90	+ 0,87
HOCHTIEF ESSEN	DE★	24,70	− 6,08
HOLDERBANK FINA	CH	1332,12	+ 1,24
IMERYS	FR★	117,50	+ 0,69
ITALCEMENTI	IT★	10,15	+ 1,20
LAFARGE	FR★	113,10	+ 0,98
MICHANIKI REG.	GR	3,14	....
PILKINGTON PLC	GB	1,94	+ 0,84
RMC GROUP PLC	GB	11,67	+ 0,98
SAINT GOBAIN	FR★	177,90	+ 2,24
SKANSKA -B-	SE	44,32	+ 1,13
TAYLOR WOODROW	GB	3,36	....
TECHNIP	FR★	185,90	+ 3,28
TITAN CEMENT RE	GR	40,56	+ 1,30
VINCI	FR★	71,60	+ 1,20
WIENERB BAUSTOF	AT★	19,95	+ 0,50
▶ DJ E STOXX CNST P		251,54	+ 1,81

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACCOR	FR★	49,87	+ 0,54
ADIDAS-SALOMON	DE★	67,70	+ 3,20
AGFA-GEVAERT	BE★	17,20	+ 0,29
AIR FRANCE	FR★	21,29	− 0,88
AIRTOURS PLC	GB	4,80	+ 2,06
ALITALIA	IT★	1,64	− 2,38
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	12,66	+ 1,28
AUTOGRILL	IT★	12,77	− 0,39
BANG & OLUFSEN	DK	34,71	+ 2,37
BASS	GB	12,74	+ 2,20
BENETTON GROUP	IT★	1,72	+ 1,78
BERKELEY GROUP	GB	13,43	− 0,48
BRITISH AIRWAYS	GB	5,81	+ 2,86
BULGARI	IT★	12,60	+ 0,96
CHRISTIAN DIOR	FR★	47,10	+ 1,33
CLUB MED.	FR★	76,30	+ 2,28
COMPASS GROUP	GB	8,24	− 4,85
DT.LUFTHANSA N	DE★	22,52	+ 2,83
ELECTROLUX -B-	SE	18,41	+ 2,14
EM.TV & MERCHAN	DE★	4,86	+ 1,67
EMI GROUP	GB	7,10	− 0,90
EURO DISNEY	FR★	0,90	....
HERMES INTL	FR★	164,10	− 0,49
HILTON GROUP	GB	3,94	+ 2,95
HDP	IT★	4,28	....
HUNTER DOUGLAS	NL★	30,15	+ 0,50
KLM	NL★	21,15	− 3,20
LVMH	FR★	65,75	+ 2,90
MEDION	DE★	106,60	+ 4,51
MOULINEX	FR★	3,94	....
NH HOTELES	ES★	14,50	− 0,34
NXT	GB	5,73	− 2,20
P & O PRINCESS	GB	5,51	+ 4,28
PERSIMMON PLC	GB	5,68	− 1,12
PREUSSAG AG	DE★	38,15	+ 0,39
RANK GROUP	GB	3,39	....
RICHEMONT UNITS	CH	2893,21	+ 1,07
ROY.PHILIPS ELE	NL★	36,30	+ 3,01
RYANAIR HLDGS	IE	12,15	− 0,41
SAIRGROUP N	CH	85,46	+ 1,16
SAS DANMARK A/S	DK	11,93	+ 2,30
SEB	FR★	59,50	+ 0,25
SODEXHO ALLIANC	FR★	53,60	− 4,54
TELE PIZZA	ES★	2,66	− 0,75
THE SWATCH GRP	CH	1322,33	+ 2,37
THE SWATCH GRP	CH	274,97	+ 1,08
THOMSON MULTIME	PA	49,10	+ 3,15
J D WETHERSPOON	GB	6,02	− 0,27
WILSON BOWDEN	GB	12,76	− 1
WM-DATA -B-	SE	4,86	+ 2,08
WOLFORD AG	AT★	17,15	+ 3,69
WW/WW UK UNITS	IR★	1,17	− 2,50
▶ DJ E STOXX CYC GO P		149,26	+ 1,85

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACTELION N	CH	152	+ 1,08
ALTANA AG	DE★	147	+ 0,89
ASTRAZENECA	GB	54,63	+ 1,59
AVENTIS	FR★	87,30	+ 1,16
BB BIOTECH	CH	867,64	+ 2,31
CELLTECH GROUP	GB	19,05	+ 2,61
ELAN CORP	IE	37,55	....
ESSILOR INTL	FR★	342,20	− 0,23
FRESENIUS MED C	DE★	80,80	+ 1,25
GAMBRO -A-	SE	8,16	+ 2,07
GLAXOSMITHKLINE	GB	31,54	− 0,10
H. LUNDBECK	DK	27,29	....
NOVARTIS N	CH	46,77	+ 0,35
NOVO-NORDISK -B	DK	215,76	....
NYCOMED AMERSHA	GB	8,83	+ 0,55
ORION B	FI★	19,55	− 1,26
OXFORD GLYCOSCI	GB	16,74	+ 5,60
PHONAK HLDG N	CH	3803,25	+ 0,87
QIAGEN NV	NL★	30,29	+ 1,03
ROCHE HLDG	CH	104,54	+ 1,75
ROCHE HOLDING G	CH	8350,19	....
SANOFI SYNTHELA	FR★	71,20	− 0,21
SCHERING AG	DE★	60,90	+ 2,53
SERONO -B-	CH	1086,18	+ 1,03
SHIRE PHARMA GR	GB	17,99	+ 1,18
SMITH & NEPHEW	GB	5,26	....
SSL INTL	GB	8,70	+ 0,37
SULZER AG 100N	CH	660,19	+ 0,30
SYNTHES-STRATEC	CH	695,41	+ 3
UCB	BE★	34,80	− 1,75
WILLIAM DEMANT	DK	39,87	+ 0,51
WS ATKINS	GB	12,59	....
ZELTIA	ES★	12,62	+ 1,94
NOVOZYMES -B-	DK	24,52	+ 1,10
GALEN HOLDINGS	GB	14,50	+ 0,34
▶ DJ E STOXX HEAL		561,90	+ 0,94

(Publicité)

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
BG GROUP	GB	4,54	− 1,06
BP	GB	10,06	+ 0,81
CEPSA	ES★	13,92	+ 1,90
COFLEXIP	FR★	171	+ 2,03
DORDTSCHE PETRO	NL★	57,80	....
ENI	IT★	7,52	+ 0,27
ENTERPRISE OIL	GB	9,93	....
HELLENIC PETROL	GR	9	− 0,22
LASMO	GB	2,91	....
LATTICE GROUP	GB	2,20	+ 0,74
OMV AG	AT★	108,80	+ 6,51
PETROLEUM GEO-S	NO	11,83	....
REPSOL YPF	ES★	21,14	+ 1,15
ROYAL DUTCH CO	NL★	69,20	+ 1,32
SAIPEM	IT★	7,22	+ 0,28
SHELL TRANSP	GB	9,75	+ 1,34
TOTAL FINA ELF	FR★	170,10	+ 0,95
IHC CALAND	NL★	56,70	+ 0,18
▶ DJ E STOXX ENGY P		374,06	+ 1,08

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
3I GROUP	GB	19,88	+ 2,33
ALMANIJ	BE★	40,40	+ 0,25
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	21,36	+ 4,75
BHW HOLDING AG	DE★	33,35	+ 0,30
BPI R	PT★	3,23	+ 0,31
BRITISH LAND CO	GB	8,04	+ 0,61
CANARY WHARF GR	GB	8,35	+ 0,19
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,22	....
CATTLES ORD.	GB	5,23	− 0,31
CLOSE BROS GRP	GB	15,66	+ 2,11
COBEPA	BE★	63	....
CONSORS DISC-BR	DE★	28,57	+ 1,49
CORP FIN ALBA	ES★	26,59	+ 1,45
CS GROUP N	CH	215,93	+ 2
DEPFA-BANK	DE★	78	+ 1,96
DIREKT ANLAGE B	DE★	21,50	+ 6,44
DROTT -B-	SE	12,35	....
EURAZEO	FR★	71	− 0,63
FINAXA	FR★	117	....
FORTIS (B)	BE★	28,84	+ 1,41
FORTIS (NL)	NL★	28,77	+ 0,95
GECINA	FR★	103	− 0,19
GIMV	BE★	43	....
GREAT PORTLAND	GB	4,88	+ 1,34
HAMMERSON	GB	8,03	− 0,20
ING GROEP	NL★	73,40	+ 0,14
LAND SECURITIES	GB	14,48	− 0,22
LIBERTY INTL	GB	8,65	....
MAN GROUP	GB	14,42	− 0,67
MARSCHOLLEK LAU	DE★	120,55	+ 1,30
MEDIOBANCA	IT★	13,04	+ 2,27
METROVACESA	ES★	18	− 0,83
MONTEDISON	IT★	3,34	+ 6,37
PERPETUAL PLC	GB	62,46	....
PROVIDENT FIN	GB	12,85	− 0,50
REALDANMARK	DK	71,03	....
RODAMCO EUROPE	NL★	44	− 0,90
RODAMCO NORTH A	NL★	47	....
SCHRODERS	GB	16,07	+ 0,71
SIMCO N	FR★	78,75	+ 0,57
SLOUGH ESTATES	GB	6,09	+ 0,27
UNIBAIL	FR★	187,20	− 0,11
VALLEHERMOSO	ES★	7,87	+ 0,64
WCM BETEILIGUNG	DE★	18,70	+ 2,19
▶ DJ E STOXX FINS P		277,85	+ 0,50

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ALLIED DOMECQ	GB	6,73	− 0,48
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,86	+ 0,95
BBAG OE BRAU-BE	AT★	43,40	....
BRAU-UNION	AT★	42,16	+ 0,38
CADBURY SCHWEPP	GB	7,22	− 1,76
CARLSBERG -B-	DK	51,59	....
CARLSBERG AS -A	DK	48,51	+ 1,30
COCA COLA HBC	GR	15,56	+ 0,91
DANISCO	DK	39,40	+ 0,34
DANONE	FR★	146,10	− 0,27
DELTA HOLDINGS	GR	8,60	+ 0,23
DIAGEO	GB	12,53	− 2,02
ELAIS OLEAGINOU	GR	22,32	+ 0,36
ERID.BEGH.SAY	FR★	96,45	+ 1,74
HEINEKEN HOLD.N	NL★	43,30	....
HELLENIC SUGAR	GR	11,10	+ 1,46
KAMPS	DE★	10,40	+ 1,46
KERRY GRP-A-	GB	20,54	+ 0,16
KONINKLIJKE NUM	NL★	46,80	+ 0,97
MONTEDISON	IT★	3,34	+ 6,37
NESTLE N	CH	2402,64	+ 0,35
PARMALAT	IT★	1,68	+ 0,60
PERNOD RICARD	FR★	76,50	+ 0,53
RAISIO GRP -V-	FI★	1,51	+ 1,34
SCOTT & NEWCAST	GB	7,99	+ 1,02
SOUTH AFRICAN B	GB	7,83	+ 1,04
TATE & LYLE	GB	4,04	− 0,79
TOMKINS	GB	3	− 1,06
UNILEVER	NL★	65,90	+ 3,62
UNILEVER	GB	8,78	− 0,91
UNIQ	GB	3,31	....
WHITBREAD	GB	10,12	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		247,65	+ 0,27

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ABB N	CH	83,50	....
ADECCO N	CH	696,72	....
AEROPORTI DI RO	IT★	9,14	....
AGGREKO	GB	7,75	− 0,41
ALSTOM	FR★	33,25	+ 3,58
ALTRAN TECHNO	FR★	70,50	+ 3,37
ALUSUISSE GRP N	CH	821,97	....
ASSA ABLOY-B-	SE	17,97	+ 0,62
ASSOC BR PORTS	GB	6,73	+ 0,24
ATLAS COPCO -A-	SE	24,31	+ 3,52
ATLAS COPCO -B-	SE	23,37	+ 2,17
ATTICA ENTR SA	GR	8,14	+ 0,99
BAA	GB	9,83	+ 0,33
BBA GROUP PLC	GB	4,83	− 1,64
BOOKHAM TECHNOL	GB	5,62	+ 0,87
BTG	GB	21,80	− 0,22
CIR	IT★	1,78	+ 3,49
CAPITA GRP	GB	8,20	− 2,68
CDB WEB TECH IN	IT★	4,56	+ 3,17
CGIP	FR★	46,86	+ 2,58
CMG	GB	63,62	....
COOKSON GROUP P	GB	2,78	+ 1,18
DAMPSKIBS -A-	DK	8174,64	+ 4,72
DAMPSKIBS -B-	DK	9219,92	− 0,29
DAMSKIBS SVEND	DK	12060,95	+ 1,12
E.ON AG	DE★	55,05	+ 0,18
EADS SICO.	FR★	23,31	+ 1,39
ELECTROCOMPONEN	GB	10,17	+ 2,61
EPCOS	DE★	71,70	+ 0,99
EUROTUNNEL	FR★	1,34	+ 1,52
EXEL	GB	14,19	+ 0,46
XANSA	GB	5,85	+ 1,97
GROUP 4 FALCK	DK	133,34	− 0,50
FINMECCANICA	IT★	1,25	+ 1,63
FINNLINES	FI★	26,20	+ 0,31
FKI	GB	3,75	− 2,52
FLS IND.B	DK	15,41	....
FLUGHAFEN WIEN	AT★	37,59	+ 0,24
GAMESA	ES★	26,50	....
GKN	GB	13	+ 0,63
HAGEMEYER NV	NL★	25,35	+ 0,04
HALKOR	GR	4,22	− 1,86
HAYS	GB	5,25	+ 2,52
HEIDELBERGER DR	DE★	60,30	+ 0,17
HUHTAMAKI VAN	FI★	28,75	....
IFIL	IT★	7,70	+ 0,79
IMI PLC	GB	4,10	− 0,39
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	20,84	+ 2,16
INVESTOR -A-	SE	14,88	+ 1,89
INVESTOR -B-	SE	14,94	+ 2,65
ISS	DK	62,31	+ 0,43
JOT AUTOMATION	FI★	0,95	+ 1,06
KINNEVIK -B-	SE	25,96	+ 2,17
COPENHAGEN AIRP	DK	95,15	+ 1,14
KONE B	FI★	83,50	− 0,60
LEGRAND	FR★	242	+ 1,26
LINDE AG	DE★	51,65	+ 3,30
MAN AG	DE★	29,80	+ 0,85
MG TECHNOLOGIES	DE★	12,80	+ 2,07
WARTSILA CORP A	FI★	24,30	....
METSO	FI★	12,45	− 0,40
MORGAN CRUCIBLE	GB	5,30	+ 3,14
TELE2 -B-	SE	45,64	+ 2,35
NKT HOLDING	DK	24,79	+ 0,54
EXEL	GB	14,19	+ 0,46
PACE MICRO TECH	GB	8,04	+ 5,96
PARTEK	FI★	11,60	− 1,94
PENINS.ORIENT.S	GB	4,47	− 1,07
PERLOS	FI★	16,10	+ 1,26
PREMIER FARNELL	GB	6,14	+ 4,40
RAILTRACK	GB	7,94	+ 2,07
RANDSTAD HOLDIN	NL★	14,20	− 1,39
RENTOKIL INITIA	GB	3,12	+ 1,05
REXAM	GB	4,78	− 1,33
REXEL	FR★	77,90	+ 1,23
RHI AG	AT★	21,90	+ 0,23
RIETER HLDG N	CH	293,56	+ 0,22
ROLLS ROYCE	GB	3,65	+ 2,73
SANDVIK	SE	24,80	+ 2,74
SAURER ARBON N	CH	468,39	+ 2,57
SCHNEIDER ELECT	FR★	73,30	+ 0,89
SEAT PAGINE GIA	IT★	1,21	....
SECURICOR	GB	2,83	+ 1,74
SECURITAS -B-	SE	21,44	+ 0,52
SERCO GROUP	GB	6,75	+ 7,18
SGL CARBON	DE★	43,20	− 0,23
SHANKS GROUP	GB	2,97	+ 2,22
SIDEL	FR★	49,67	− 0,16
INVENSYS	GB	2,10	....
SINGULUS TECHNO	DE★	25,49	+ 2,37
SKF -B-	SE	19,68	+ 3,78
SMITHS GROUP	GB	13,55	− 0,12
SOPHUS BEREND -	DK	28,54	....
SPIRENT	GB	5,20	+ 2,88
T.I.GROUP PLC	GB	6,56	....
TECAN GROUP N	CH	1050,30	....
TPI	ES★	5,99	+ 2,39
THALES	FR★	47,38	− 0,25
TOMRA SYSTEMS	NO	20,29	....
TRAFFICMASTER	GB	5,18	+ 2,88
UNAXIS HLDG N	CH	207,45	+ 1,27
VA TECHNOLOGIE	AT★	38	+ 2,40
VEDIOR NV	NL★	13,35	− 2,91
VESTAS WIND SYS	DK	53,20	+ 0,51
VINCI	FR★	71,60	+ 1,20
VIVENDI ENVIRON	FR★	51,20	+ 1,29
VOLVO -A-	SE	18,19	+ 3,13
VOLVO -B-	SE	18,85	+ 3,95
▶ DJ E STOXX IND GO P		467,43	+ 1,45

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AEGIS GROUP	GB	2,07	+ 0,79
AEGON NV	NL★	35,15	+ 1,97
AGF	FR★	68,70	+ 1,78
ALLEANZA ASS	IT★	12,04	+ 1,35
ALLIANZ N	DE★	320	− 0,31
ASR VERZEKERING	NL★	81,10	....
AXA	FR★	34,95	+ 3,10
BALOISE HLDG N	CH	1173,59	− 0,06
BRITANNIC	GB	15,34	+ 0,53
CGNU	GB	15,15	+ 2,07
CNP ASSURANCES	FR★	34,80	+ 4,82
CORP MAPFRE R	ES★	23,78	+ 0,13
ERGO VERSICHERU	DE★	163,50	+ 1,55
ETHNIKI GEN INS	GR	11,70	+ 0,86
EULER	FR★	53,80	− 0,37
CODAN	DK	89,79	− 1,47
FORTIS (B)	BE★	28,84	+ 1,41
GENERALI ASS	IT★	34,30	− 0,44
GENERALI HLD VI	AT★	192	....
INDEPENDENT INS	GB	2,10	− 1,52
INTERAM HELLEN	GR	15	+ 1,21
IRISH LIFE & PE	GB	12,85	− 1,73
FONDIARIA ASS	IT★	6,22	+ 1,47
LEGAL & GENERAL	GB	2,57	+ 1,27
MEDIOLANUM	IT★	13,37	+ 1,29
MUENCH RUECKVER	DE★	311,50	+ 0,16
POHJOLA GRP.B	FI★	23,70	+ 2,20
PRUDENTIAL	GB	13,19	+ 2,12
RAS	IT★	15,23	+ 1,74
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,54	+ 1,74
SAI	IT★	16,33	+ 0,12
SAMPO -A-	FI★	10,31	+ 0,59
SWISS RE N	CH	2300,87	+ 0,48
SCOR	FR★	49,74	+ 0,18
SKANDIA INSURAN	SE	12,84	+ 2,19
ST JAMES'S PLAC	GB	6,67	− 0,72
STOREBRAND	NO	6,78	....
SWISS LIFE REG	CH	803,71	+ 0,98
TOPDANMARK	DK	30,82	+ 4,31
ZURICH FINL SVC	CH	416,20	+ 0,79
▶ DJ E STOXX INSU P		394,39	+ 0,73

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
B SKY B GROUP	GB	12,45	+ 0,52
CANAL PLUS	FR★	3,80	− 0,26
CAPITAL RADIO	GB	11,79	+ 5,04
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,22	....
CARLTON COMMUNI	GB	6,07	− 1,57
DLY MAIL & GEN	GB	12,80	+ 0,51
ELSEVIER	NL★	14,80	+ 0,95
EMAP PLC	GB	12,63	− 0,26
FOX KIDS EUROPE	NL★	8,50	....
FUTURE NETWORK	GB	1,32	+ 1,23
GRANADA	GB	2,66	+ 3,12
GRUPPO L'ESPRES	IT★	5,41	+ 3,05
GWR GROUP	GB	6,85	− 1,40
HAVAS ADVERTISI	FR★	14,90	+ 2,97
INDP NEWS AND M	IR★	2,40	− 2,44
INFORMA GROUP	GB	7,91	....
LAGARDERE SCA N	FR★	65,30	+ 2,43
LAMBRAKIS PRESS	GR	11,26	+ 0,54
M6 METROPOLE TV	FR★	31,58	+ 0,57
MEDIASET	IT★	11,65	+ 0,69
MODERN TIMES GR	SE	32,52	+ 1,72
MONDADORI	IT★	10,09	+ 1,61
NRJ GROUP	FR★	19,98	− 0,35
PEARSON	GB	22,54	+ 2,65
PRISA	ES★	14,12	+ 0,93
PROSIEBEN SAT.1	DE★	18	+ 1,12
PT MULTIMEDIA R	PT★	14,39	− 0,07
PUBLICIS GROUPE	FR★	36,72	+ 1,94
PUBLIGROUPE N	CH	459,91	+ 0,71
REED INTERNATIO	GB	10,41	+ 2,06
REUTERS GROUP	GB	16,49	+ 2,72
RTL GROUP	LU★	57,75	− 0,77
SMG	GB	3,33	+ 0,49
SOGECABLE R	ES★	24,67	+ 1,48
TAYLOR NELSON S	GB	3,94	+ 0,41
TELEFONICA	ES★	18,49	+ 1,59
TELEWEST COMM.	GB	2,02	+ 5,04
TF1	FR★	39,15	− 1,53
TRINITY MIRROR	GB	7,36	− 0,65
UNITED PAN-EURO	NL★	7,48	+ 5,65
UTD BUSINESS ME	GB	11,51	....
VIVENDI UNIVERS	FR★	76,95	+ 1,85
VNU	NL★	48,20	+ 1,97
WOLTERS KLUWER	NL★	32,05	+ 0,22
WPP GROUP	GB	12,72	+ 0,38
▶ DJ E STOXX MEDIA P		412,64	+ 1,47

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AHOLD	NL★	35,40	− 1,23
ALTADIS	ES★	14,26	+ 2
AMADEUS GLOBAL	ES★	7,39	+ 4,08
ATHENS MEDICAL	GR	5,46	....
AUSTRIA TABAK A	AT★	75,41	+ 0,55
AVIS EUROPE	GB	2,62	− 0,61
BEIERSDORF AG	DE★	109,40	− 0,36
BIC	FR★	44,18	− 3,96
BRIT AMER TOBAC	GB	8,98	− 0,18
CASINO GP	FR★	102,50	+ 0,99
CLARINS	FR★	87,40	+ 1,51
DELHAIZE	BE★	63,05	+ 0,16
COLRUYT	BE★	41,20	+ 0,37
FIRSTGROUP	GB	4,76	....
FREESERVE	GB	1,53	....
GALLAHER GRP	GB	7,14	+ 0,45
GIB	BE★	44,75	....
GIVAUDAN N	CH	316,39	+ 1,36
HENKEL KGAA VZ	DE★	71,70	− 0,69
IMPERIAL TOBACC	GB	12,47	+ 0,26
JERONIMO MARTIN	PT★	7,98	+ 0,13
KESKO -B-	FI★	8,79	− 2,33
L'OREAL	FR★	78,10	+ 0,13
LAURUS NV	NL★	7,05	+ 0,71
MORRISON SUPERM	GB	3,23	+ 2,04
RECKITT BENCKIS	GB	15,21	− 1,36
SAFEWAY	GB	5,91	+ 2,52
SAINSBURY J. PL	GB	6,73	+ 2,96
STAGECOACH HLDG	GB	0,94	....
T-ONLINE INT	DE★	13,05	....
TERRA LYCOS	ES★	9,55	+ 1,70
TESCO PLC	GB	4,02	− 0,40
TNT POST GROEP	NL★	24,86	+ 0,85
WANADOO	FR★	6,54	+ 0,62
WORLD ONLINE IN	NL★	7,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		407,64	− 0,25

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ALLIANCE UNICHE	GB	8,51	+ 1,74
AVA ALLG HAND.G	DE★	41	− 2,26
BOOTS CO PLC	GB	9,59	+ 1,89
BUHRMANN NV	NL★	18,35	− 0,54
CARREFOUR	FR★	66,60	+ 2,46
CASTO.DUBOIS	FR★	255	....
CC CARREFOUR	ES★	15,85	+ 0,96
CHARLES VOEGELE	CH	140,91	+ 0,23
CONTINENTE	ES★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE★	188	+ 1,02
DEBENHAMS	GB	7,56	+ 1,30
DIXONS GROUP	GB	3,97	+ 2,93
GAL LAFAYETTE	FR★	205,50	+ 1,23
GEHE AG	DE★	44,60	− 0,89
GREAT UNIV STOR	GB	9,51	+ 2,08
GUCCI GROUP	NL★	98,50	− 1,01
HENNES & MAURIT	SE	19,73	+ 0,56
KARSTADT QUELLE	DE★	35,30	+ 0,71
KINGFISHER	GB	7,02	+ 2,84
MARKS & SPENCER	GB	4,44	+ 2,61
MATALAN	GB	7,48	+ 1,76
METRO	DE★	46,25	+ 1,65
NEXT PLC	GB	15,70	+ 1,25
PINAULT PRINT.	FR★	203,10	+ 1,55
SIGNET GROUP	GB	1,21	+ 2,74
VALORA HLDG N	CH	208,75	+ 1,59
VENDEX KBB NV	NL★	15,65	− 0,32
W.H SMITH	GB	7,90	+ 0,62
WOLSELEY PLC	GB	8,33	+ 2,79
▶ DJ E STOXX RETL P		347,86	+ 1,70

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AIXTRON	DE★	94,57	+ 2,79
ALCATEL-A-	FR★	36,33	+ 1,76
ALTEC SA REG.	GR	6,24	+ 0,65
ARM HOLDINGS	GB	6,06	+ 8,07
ARC INTERNATION	GB	1,50	+ 5,68
ASM LITHOGRAPHY	NL★	29,09	+ 6,17
BAAN COMPANY	NL★	2,65	....
BALTIMORE TECH	GB	1,13	+ 6,06
SPIRENT	GB	17,36	....
BAE SYSTEMS	GB	5,62	− 0,57
BROKAT	DE★	10	− 1,86
BULL	FR★	2,77	+ 2,21
BUSINESS OBJECT	FR★	38,77	+ 4,78
CAP GEMINI	FR★	139,20	+ 3,88
COMPTEL	FI★	12,05	+ 2,12
DASSAULT SYST.	FR★	53	+ 1,44
DIALOG SEMICOND	GB	88,81	....
ERICSSON -B-	SE	7,11	+ 3,20
F-SECURE	FI★	1,25	+ 2,46
FILTRONIC	GB	4,13	+ 1,19
FINMATICA	IT★	22,76	+ 1,97
GETRONICS	NL★	5,80	+ 2,29
GN GREAT NORDIC	DK	14,67	+ 6,31
INFINEON TECHNO	DE★	46,10	+ 5,25
INFOGRAMES ENTE	FR★	23	+ 2,40
INTRACOM R	GR	19,88	+ 1,64
KEWILL SYSTEMS	GB	2,08	....
LOGICA	GB	14,55	+ 3,80
LOGITECH INTL N	CH	328,79	+ 3,38
MARCONI	GB	6,15	− 1,04
NOKIA	FI★	36,78	+ 5,09
OCE	NL★	14,15	+ 0,35
OLIVETTI	IT★	2,39	+ 1,27
PSION	GB	2,39	+ 8,03
SAGE GRP	GB	4,47	+ 4,92
SAGEM	FR★	87,55	+ 0,63
SAP AG	DE★	170,20	+ 4,29
SAP VZ	DE★	171,80	+ 4,18
SEMA	GB	9,01	....
SEZ HLDG N	CH	703,24	+ 3,16
SIEMENS AG N	DE★	86,90	+ 3,45
MB SOFTWARE	DE★	3,70	....
SPIRENT	GB	5,20	+ 2,88
STMICROELEC SIC	FR★	45,46	+ 4,53
TECNOST	IT★	2,83	....
THINK TOOLS	CH	35,55	+ 9
THUS	GB	0,98	+ 3,39
TIETOENATOR	FI★	34,25	+ 1,24
▶ DJ E STOXX TECH P		665,80	+ 3,62

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACEA	IT★	10,05	+ 2,55
AEM	IT★	2,74	+ 2,24
ANGLIAN WATER	GB	9,75	....
BRITISH ENERGY	GB	4,65	− 3,68
CENTRICA	GB	3,88	....
EDISON	IT★	11,39	+ 2,24
ELECTRABEL	BE★	231,90	− 4,37
ELECTRIC PORTUG	PT★	3,07	− 0,65
ENDESA	ES★	18,78	+ 0,32
ENEL	IT★	3,60	− 1,37
EVN	AT★	31,52	− 2,29
FORTUM	FI★	5,40	+ 0,75
GAS NATURAL SDG	ES★	18,45	− 0,27
HIDRO CANTABRIC	ES★	26	....
IBERDROLA	ES★	16,57	+ 1,22
INNOGY HOLDINGS	GB	3,47	− 0,46
ITALGAS	IT★	5,26	....
KELDA	GB	5,88	− 0,27
NATIONAL GRID G	GB	8,99	+ 1,46
INTERNATIONAL P	GB	4,60	....
OESTERR ELEKTR	AT★	117	− 1,29
PENNON GROUP	GB	9,69	+ 0,84
POWERGEN	GB	11,53	....
SCOTTISH POWER	GB	8,07	+ 2,67
SEVERN TRENT	GB	10,93	+ 0,15
SUEZ	FR★	35,40	+ 0,63
SYDKRAFT -A-	SE	24,25	....
SYDKRAFT -C-	SE	19,18	+ 1,16
THAMES WATER	GB	19,70	....
FENOSA	ES★	21,45	+ 0,85
UNITED UTILITIE	GB	9,91	− 0,16
VIRIDIAN GROUP	GB	9,95	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		308,85	− 0,38

EURO NOUVEAU MARCHÉ

17/05 12 h 41 ▶ Cours en euros / % Var. 16/05

AMSTERDAM

Valeur	Cours en euros	% Var. 16/05
AIRSPRAY NV	21,75	− 0,23
ANTONOV	0,39	....
C/TAC	3,35	....
CARDIO CONTROL	2,70	− 8,47
CSS	23,90	....
HITT NV	8,80	− 0,56
INNOCONCEPTS NV	19,40	....
NEDGRAPHICS HOLD	9,65	+ 2,12
SOPHEON	1,40	....
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,25	− 21,88
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	6,85	....

BRUXELLES

Valeur	Cours en euros	% Var. 16/05
ARTHUR	5	....
ENVIPCO HLD CT	0,48	....
FARDIS B	18	....
INTERNOC HLD	0,52	....
INTL BRACHYTHER B	9,39	+ 3,19
LINK SOFTWARE B	3,98	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède
GB : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● Le marché a bien réagi à l'annonce, par la **Société générale**, de la baisse de 23,3 % de résultat net trimestriel à 677 millions d'euros et du repli de 23 % de son résultat brut d'exploitation, à 1,034 milliard. Le titre s'échangeait en début de séance jeudi, à 71,1 euros, en légère hausse. La banque avait prévenu que son résultat net serait en retrait sensible par rapport à celui, record, du premier trimestre 2000.
● L'action **Sodexho** enregistrait, en début de séance, une baisse de 3,92 %, à 53,95 euros après l'annonce par le groupe de restauration collective que son objectif de croissance de 0,2 point de la marge d'exploitation risquait de ne pas être atteint sur l'ensemble de l'exercice. Le groupe a enregistré au premier trimestre une hausse de 23% de son résultat net, à 90 millions d'euros.
● Le titre **France Télécom**, qui a annoncé le lancement d'une offre publique de vente sur sa participation et celle de Deutsche Telekom dans Sprint FON, connaissait, lors des premiers échanges, une hausse de 3 %, et atteignait 72,1 euros.
● Le groupe TF1 a informé ses actionnaires que les recettes publicitaires avaient progressé de 2,5% à la fin avril et que le mois de mai *« n'était pas bon »*. Jeudi, le titre s'échangeait à 40,2 euros, en légère hausse.

PREMIER MARCHÉ

JEUDI 17 MAI **Cours à 12 h 30**

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 mai

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
ACCOR ❱	49,94	327,58	+0,69	49,60
AGF ❱	68,70	450,64	+1,78	67,50
AFFINE(EXIMM	40	262,38	+0,91	...
AIR FRANCE G ❱	21,35	140,05	−0,61	21,48
AIR LIQUIDE ❱	172	1128,25	+1,78	169
ALCATEL ❱	36,48	239,29	+2,18	35,70
ALCATEL O	28	183,67	+2,56	...
ALSTOM ❱	33,33	218,63	+3,83	32,10
ALTRAN TECHN ❱	70,50	462,45	+3,37	68,20
ATOS ORIGIN ❱	99,60	653,33	+5,96	94
ARBEL	7,99	52,41	−0,13	...
AVENTIS ❱	87,30	572,65	+1,16	86,30
AXA ❱	34,95	229,26	+3,10	33,90
BAIL INVESTI ❱	132,50	869,14	+0,38	132
BAZAR HOT. V	...	...	...	...
BIC ❱	43,98	288,49	−4,39	46
BIS	...	...	...	...
BNPPARIBAS ❱	104,80	687,44	+1,75	103
BOLLORE ❱	230	1508,70	+0,04	229,90
BOLLORE INV	54	354,22	−1,10	...
BONGRAIN	40	262,38	+4,99	...
BOUYGUES ❱	45,80	300,43	+2,92	44,50
BOUYGUES OFF ❱	57,70	378,49	+1,23	57
BULL# ❱	2,74	17,97	+1,11	2,71
BUSINESS OBJ ❱	38,81	254,58	+4,89	37
B T P (LA CI	...	...	...	...
BURELLE (LY)	72,95	478,52	−0,07	...
CANAL + ❱	3,76	24,66	−1,31	3,81
CAP GEMINI ❱	140	918,34	+4,48	134
CARBONE-LORR ❱	48,70	319,45	+1,82	47,83
CARREFOUR ❱	66,60	436,87	+2,46	65
CASINO GUICH ❱	102,70	673,67	+1,18	101,50
CASINO GUICH	70	459,17	+2,41	...
CASTORAMA DU ❱	259,70	1703,52	+3,26	251,50
CEA INDUSTRI	235,40	1544,12	+1,86	...
CEGID (LY)	123	806,83	+1,65	...
CFF.RECYCLIN	47,50	311,58	+0,11	...
CGIP ❱	46,94	307,91	+2,76	45,68
CHARGEURS	82,50	541,16	...	...
CHRISTIAN DA	86,50	567,40	+2,98	...
CHRISTIAN DI ❱	47,28	310,14	+1,72	46,48
CIC -ACTIONS	118,20	775,34	+0,17	...
CIMENTS FRAN ❱	53,90	353,56	−0,09	53,95
CLARINS ❱	87,40	573,31	+1,51	86,10
CLUB MEDITER ❱	76,30	500,50	+2,28	74,60
CNP ASSURANC ❱	34,82	228,40	+4,88	33,20
COFACE ❱	90,60	594,30	−0,38	90,95
COFLEXIP ❱	170	1115,13	+1,43	167,60
COLAS ❱	66	432,93	...	66
CONTIN.ENTRE	48,50	318,14	+0,62	...
CPR	58	380,46	...	...
CRED.FON.FRA	13,52	88,69	+0,07	...
CREDIT LYONN ❱	42,87	281,21	+0,05	42,85
CS COM.ET SY	9,75	63,96	+1,56	...
DAMART	77,90	510,99	...	...
DANONE ❱	145,70	955,73	−0,55	146,50
DASSAULT-AVI	279,80	1835,37	+2,12	...
DASSAULT SYS ❱	53	347,66	+1,44	52,25
DE DIETRICH	...	...	...	...
DEVEAUX(LY)#	86	564,12	−1,15	...
DEV.R.N-P.CA	14,50	95,11	+0,69	...
DMC (DOLLFUS	11,30	74,12	+10,78	...
DYNACTION	26,12	171,34	+0,42	...
EIFFAGE ❱	77,45	508,04	−2,58	79,50
ELIOR ❱	13,31	87,31	−0,82	13,42
ELEC.MADAGAS	20,70	135,78	−2,59	...
ENTENIAL(EX	31,30	205,31	−0,63	...
ERAMET ❱	43,60	286	+1,99	42,75
ERIDANIA BEG ❱	96,50	633	+1,79	94,80
ESSILOR INTL ❱	342	2243,37	−0,29	343
ESSO	85	557,56	...	...
EULER ❱	53,80	352,90	−0,37	54
EURAZEO (EX ❱	70,65	463,43	−1,12	71,45
EURO DISNEY ❱	0,89	5,84	−1,11	0,90
EUROTUNNEL ❱	1,34	8,79	+1,52	1,32
FAURECIA ❱	59,95	393,25	+0,08	59,90
FIMALAC SA ❱	40,40	265,01	−0,32	40,53
F.F.P. (NY)	118,10	774,69	−1,42	...
FINAXA	...	...	...	...
FIVES-LILLE	...	...	...	...
FONC.LYON.#	33,01	216,53	−2,63	...
FRANCE TELEC ❱	72,30	474,26	+3,29	70
FROMAGERIES	522,50	3427,38	+0,38	...
GALERIES LAF ❱	205,50	1347,99	+1,23	203
GAUMONT #	40,20	263,69	−1,71	...
GECINA ❱	103	675,64	−0,19	103,20
GEOPHYSIQUE ❱	76,90	504,43	−0,06	76,95
GFI INFORMAT ❱	25,95	170,22	−0,92	26,19
GRANDVISION ❱	22,42	147,07	+0,31	22,35
GROUPE ANDRE	131,20	860,62	−0,61	...
GROUPE GASCO	91	596,92	...	...
GR.ZANNIER (	93,10	610,70	+1,20	...
GROUPE PARTO	68,60	449,99	+0,15	...
GUYENNE GASC ❱	91,50	600,20	+0,55	91
HAVAS ADVERT ❱	14,90	97,74	+2,97	14,47
IMERYS ❱	118,30	776	+1,37	116,70
IMMOBANQUE	140	918,34	+0,07	...
IMMEUBLES DE	...	...	...	...
INFOGRAMES E ❱	23	150,87	+2,40	22,46
IM.MARSEILLA	...	...	...	...
INGENICO ❱	27,10	177,76	+1,88	26,60
ISIS ❱	118,50	777,31	+1,37	116,90
KAUFMAN ET B ❱	21,65	142,01	−0,09	21,67
KLEPIERRE ❱	103,90	681,54	+0,48	103,40
LAFARGE ❱	113,20	742,54	+1,07	112
LAGARDERE ❱	65,70	430,96	+3,06	63,75
LAPEYRE ❱	53,45	350,61	−0,09	53,50
LEBON (CIE)	57,90	379,80	−0,52	...
LEGRAND ❱	242	1587,42	+1,26	239
LEGRAND ADP	181,80	1192,53	+3,71	...
LEGRIS INDUS ❱	54,30	356,18	+0,56	54
LIBERTY SURF ❱	6,30	41,33	−0,32	6,32
LOCINDUS	133	872,42	+0,91	...
L'OREAL ❱	78,50	514,93	+0,64	78
LOUVRE #	92	603,48	+1,32	...
LVMH MOET HE ❱	66,15	433,92	+3,52	63,90
MARINE WENDE ❱	81,15	532,31	+0,81	80,50
MAUREL ET PR	10,87	71,30	+2,35	...
METALEUROP	5,83	38,24	+0,17	...
MICHELIN ❱	40,17	263,50	+2,47	39,20
MARIONNAUD P	133,80	877,67	+1,83	...
MONTUPET SA	18,84	123,58	+1,84	...
MOULINEX	3,90	25,58	−1,02	...
NATEXIS BQ P ❱	98,70	647,43	−1,10	99,80
NEOPOST ❱	29,57	193,97	−0,27	29,65
NORBERT DENT	22,30	146,28	−0,45	...
NORD-EST	28,21	185,05	−1,64	...
NRJ GROUP ❱	19,90	130,54	−0,75	20,05
OBERTHUR CAR ❱	16,75	109,87	+1,52	16,50
OLIPAR	9	59,04	...	...
ORANGE ❱	11,31	74,19	+1,62	11,13
OXYG.EXT-ORI	...	...	...	...
PECHINEY ACT ❱	68,60	449,99	+8,89	63
PECHINEY B P	62,70	411,29	+4,50	...
PENAUILLE PO ❱	63,95	419,48	+2,32	62,50
PERNOD-RICAR ❱	76,50	501,81	+0,53	76,10
PEUGEOT ❱	334,30	2192,86	+3,18	324
PINAULT-PRIN ❱	203,10	1332,25	+1,55	200
PLASTIC OMN. ❱	98	642,84	+2,19	95,90
PSB INDUSTRI	79,75	523,13	...	...
PUBLICIS GR. ❱	36,72	240,87	+1,94	36,02
REMY COINTRE ❱	37,85	248,28	+1,77	37,19
RENAULT ❱	58,10	381,11	−4,13	60,60
REXEL ❱	78	511,65	+1,36	76,95
RHODIA ❱	14	91,83	+3,70	13,50
ROCHETTE (LA	8,10	53,13	...	...
ROYAL CANIN ❱	109,40	717,62	+0,37	109
ROUGIER #	66,85	438,51	+0,53	...
RUE IMPERIAL	1821	11944,98	−0,49	...
SADE (NY)	...	...	...	...
SAGEM S.A. ❱	87,55	574,29	+0,63	87
SAGEM ADP	60,30	395,54	+0,84	...
SAINT-GOBAIN ❱	177,90	1166,95	+2,24	174
SALVEPAR (NY	67,75	444,41	+2,81	...
SANOFI SYNTH ❱	71,20	467,04	−0,21	71,35
SCHNEIDER EL ❱	73,50	482,13	+1,17	72,65
SCOR ❱	49,72	326,14	+0,14	49,65
S.E.B. ❱	59,70	391,61	+0,59	59,35
SEITA ❱	48,30	316,83	...	45,55
SELECTIBAIL(	17,17	112,63	+0,41	...
SIDEL ❱	49,68	325,88	−0,14	49,75
SILIC	173	1134,81	+1,53	...
SIMCO ❱	78,75	516,57	+0,57	78,30
SKIS ROSSIGN	16,10	105,61	+2,55	...
SOCIETE GENE ❱	69,95	458,84	−1,48	71
SODEXHO ALLI ❱	52,85	346,67	−5,88	56,15
SOGEPARC (FI	89,15	584,79	+0,28	...
SOMMER-ALLIB	...	...	...	...
SOPHIA ❱	33	216,47	−0,36	33,12
SOPRA # ❱	84	551	+0,66	83,45
SPIR COMMUNI ❱	88,95	583,47	+0,11	88,85
SR TELEPERFO ❱	27,55	180,72	+2,80	26,80
STUDIOCANAL	11,35	74,45	+0,98	...
SUCR.PITHIVI	302	1980,99	−0,98	...
SUEZ LYON.DE ❱	35,45	232,54	+0,77	35,18
TAITTINGER	810	5313,25	+2,53	...
THALES (EX.T ❱	46,80	306,99	−1,47	47,50
TF1 ❱	39,19	257,07	−1,43	39,76
TECHNIP ❱	185	1213,52	+2,78	180
THOMSON MULT . ❱	49,30	323,39	+3,57	47,60
TOTAL FINA E ❱	170,50	1118,41	+1,19	168,50
TRANSICIEL # ❱	52,50	344,38	+0,96	52
UBI SOFT ENT ❱	45,40	297,80	+4,73	43,35
UNIBAIL ❱	187,30	1228,61	−0,05	187,40
UNILOG ❱	104	682,20	+0,29	103,70
USINOR ❱	15,81	103,71	+3,47	15,28
VALEO ❱	52,10	341,75	+4,20	50
VALLOUREC ❱	73,30	480,82	+4,34	70,25
VIA BANQUE	...	...	...	...
VICAT	62	406,69	+1,31	...
VINCI ❱	71,80	470,98	+1,48	70,75
VIVENDI ENVI ❱	51,20	335,85	+1,29	50,55
VIVENDI UNIV ❱	77	505,09	+1,92	75,55
WANADOO ❱	6,49	42,57	−0,15	6,50
WORMS (EX.SO	21	137,75	+0,48	...
ZODIAC ❱	272	1784,20	+0,74	270

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
ADECCO	72,10	472,94	+3,67	...
AMERICAN EXP	49,65	325,68	+3,76	...
AMVESCAP EXP	20,95	137,42	+3,51	...
ANGLOGOLD LT	46,50	305,02	+1,73	...
A.T.T. #	24,91	163,40	+3,10	...
BARRICK GOLD	19,95	130,86	−1,24	...
COLGATE PAL.	...	...	...	...
CROWN CORK O	5,50	36,08	+1,85	...
DE BEERS #	52,75	346,02	+2,23	...
DIAGO PLC	12,80	83,96	...	...
DOW CHEMICAL	43,71	286,72	+2,85	...
DU PONT NEMO	54,65	358,48	+3,31	...
ECHO BAY MIN	1,03	6,76	+1,98	...
ELECTROLUX	18	118,07	...	...
ELF GABON	194	1272,56	−1,52	...
ERICSSON # ❱	7,07	46,38	+3,97	6,80
FORD MOTOR #	31,80	208,59	...	...
GENERAL ELEC	58,80	385,70	+1,73	...
GENERAL MOTO	63,50	416,53	+2,09	...
GOLD FIELDS	5,19	34,04	−0,95	...
HARMONY GOLD	6,68	43,82	+4,05	...
HITACHI #	12,01	78,78	+1,01	...
HSBC HOLDING ❱	14,37	94,26	+1,20	14,20
I.B.M. ❱	130,10	853,40	+0,93	128,90
I.C.I.	6,96	45,65	−1,28	...
ITO YOKADO #	60,75	398,49	+4,47	...
I.T.T. INDUS	54	354,22	+3,65	...
KINGFISHER P ❱	7,15	46,90	+2,14	7
MATSUSHITA	...	...	...	...
MC DONALD'S	31,05	203,67	−1,43	...
MERK AND CO	88,60	581,18	−0,34	...
MITSUBISHI C	8,31	54,51	−1,19	...
NESTLE SA # ❱	2409,50	15805,28	+0,88	2388,50
NORSK HYDRO	45,12	295,97	−1,29	...
PFIZER INC	50,50	331,26	+1	...
PHILIP MORRI	58,65	384,72	+1,03	...
PROCTER GAMB	77,45	508,04	+1,91	...
RIO TINTO PL	23,47	153,95	+2,04	...
SCHLUMBERGER	74,95	491,64	+0,47	...
SEGA ENTERPR	24,30	159,40	−2,80	...
SHELL TRANSP	9,86	64,68	+1,86	...
SONY CORP. # ❱	91,15	597,90	+1,84	89,50
T.D.K. #	66,20	434,24	+0,23	...
TOSHIBA #	7,05	46,24	+0,43	...
UNITED TECHO	93,45	612,99	+2,30	...
ZAMBIA COPPE	0,56	3,67	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❱ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 17 MAI

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	14,80	97,08	...
AB SOFT	5,63	36,93	−23,71
ACCESS COMME	8,75	57,40	+4,79
ADL PARTNER	20	131,19	−3,80
ALGORIEL #	7,99	52,41	+0,88
ALPHAMEDIA ◆	2,60	17,05	...
ALPHA MOS #	5,75	37,72	−0,17
ALPHA MOS BO ◆	0,70	4,59	...
ALTAMIR & CI	128,80	844,87	−0,16
ALDETA ◆	4,50	29,52	...
ALTI #	12,37	81,14	+3,95
A NOVO # ❱	178	1167,60	+4,46
ARTPRICE COM	12,35	81,01	+3,78
ASTRA ◆	0,81	5,31	...
AUFEMININ.CO	3,15	20,66	+9,38
AUTOMA TECH	9,45	61,99	+9,88
AVENIR TELEC ❱	4,45	29,19	−2,63
AVENIR TELEC ◆	1,48	9,71	...
BAC MAJESTIC	3,80	24,93	−4,52
BARBARA BUI	16,80	110,20	+5
BCI NAVIGATI	6,50	42,64	−9,60
BELVEDERE	15,30	100,36	−2,55
BOURSE DIREC	4,33	28,40	−1,14
BRIME TECHNO	50,60	331,91	+3,27
BRIME TECHN	1,45	9,51	−9,38
BUSINESS ET	13,50	88,55	−3,57
BUSINESS INT	5,40	35,42	+2,27
BVRP ACT.DIV ❱	30,80	202,03	+4,41
CAC SYSTEMES ◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER	8,92	58,51	−0,89
CAST	13,90	91,18	+4,12
CEREP	98,50	646,12	+0,92
CHEMUNEX #	0,21	1,38	−8,70
CMT MEDICAL	18,90	123,98	...
COALA #	19	124,63	+1,06
COHERIS ATIX	27,80	182,36	+2,21
COIL	18	118,07	−3,49
CION ET SYS	3,30	21,65	+1,54
CONSODATA # ◆	18	118,07	...
CONSODATA AC ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	4,75	31,16	−4,62
CROSS SYSTEM	5,52	36,21	+3,76
CRYO #	7,11	46,64	+4,56
CRYO ACT.NOU ◆	6,25	41	...
CRYONETWORKS.	3,37	22,11	...
CYBERDECK #	1,34	8,79	−4,29
CYBER PRES.P	20,50	134,47	+2,50
CYBERSEARCH	4,14	27,16	+3,50
CYRANO # ◆	2,24	14,69	...
DALET #	4,60	30,17	...
DATASQUARE #	4,60	30,17	+2,22
DATATRONIC	3,49	22,89	−4,64
DESK #	1,88	12,33	...
DEVOTEAM # ❱	51,50	337,82	+2,08
DMS #	14,05	92,16	−1,75
DIAGNOSTIC N ◆	14,50	95,11	...
D INTERACTIV	8,30	54,44	−0,12
D INTERACTIV ◆	7,20	47,23	...
D INTERACTIV ◆	7,70	50,51	...
DIREKT ANLAG	21,20	139,06	+6
DIREKT ANLAG	18,05	118,40	+2,85
DURAND ALLIZ ◆	0,90	5,90	...
DURAN DUBOI	15,53	101,87	−4,14
DURAN BS 00 ◆	0,18	1,18	...
EFFIK #	12	78,71	+4,35
EGIDE #	220	1443,11	−2,35
EMME(JCE 1/1	11,95	78,39	+3,37
ESI GROUP	30	196,79	−7,69
ESKER	5,85	38,37	−2,01
EUROFINS SCI	27,59	180,98	+4,11
EURO.CARGO S	11,01	72,22	+0,09
FIMATEX # ❱	4,43	29,06	+1,84
FI SYSTEM # ❱	6,47	42,44	+2,70
FI SYSTEME A ◆	4,91	32,21	...
FI SYSTEM BS	0,48	3,15	+9,09
FLOREANE MED	8,84	57,99	+0,57
GAMELOFT COM	2,44	16,01	−5,79
GAUDRIOT #	33,80	221,71	−0,59
GENERIX #	24,20	158,74	+0,83
GENESYS #	30,80	202,03	+1,82
GENESYS ACT ◆	42,20	276,81	...
GENESYS BS00 ◆	4,70	30,83	...
GENSET ❱	11,91	78,12	−0,75
GL TRADE #	37,81	248,02	+2,19
GUILLEMOT #	36,20	237,46	+0,84
GUYANOR ACTI	0,22	1,44	−4,35
HF COMPANY	54,60	358,15	...
HIGH CO.#	115,90	760,25	−1,53
HIGH CO NOUV ◆	89	583,80	...
HIGH BON DE ◆	5,80	38,05	...
HIGHWAVE OPT ❱	33,45	219,42	+1,36
HIMALAYA	8,80	57,72	+4,76
HI MEDIA	2,15	14,10	−7,33
HOLOGRAM IND	11,05	72,48	+2,31
HUBWOO.COM	3,41	22,37	+0,29
IB GROUP.COM	10,75	70,52	−2,27
IDP	1,84	12,07	+1,66
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	9,55	62,64	+0,53
ILOG #	18,30	120,04	+4,45
IMECOM GROUP	2,28	14,96	+9,62
INFOSOURCES	1,05	6,89	+5
INFOSOURCE B ◆	1,92	12,59	...
INFOTEL #	38	249,26	+1,60
INFO VISTA	9	59,04	+2,27
INTEGRA NET ❱	2,64	17,32	+2,72
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL # ◆	2,46	16,14	...
IPSOS # ❱	91,20	598,23	+1,33
IPSOS BS00 ◆	4,30	28,21	...
ITESOFT	4,60	30,17	−1,29
IT LINK	6,04	39,62	−3,36
IXO	1,30	8,53	...
JOLIEZ REGOL	1,17	7,67	−10
KALISTO ENTE ●	1,95	12,79	−8,88
KALISTO ACT. ●	3,03	19,88	+9,78
KEYRUS PROGI	2,50	16,40	−5,30
KAZIBAO	1,30	8,53	+20,37
LACIE GROUP	8,30	54,44	+2,47
LEXIBOOK #	17	111,51	+6,92
LEXIBOOK ACT ◆	20	131,19	...
LINEDATA SER	23,30	152,84	−0,85
LYCOS EUROPE	1,76	11,54	...
MEDCOST #	7,85	51,49	...
SQLI NOUV.01 ◆	3,10	20,33	...
MEDIDEP #	121	793,71	+1,51
MEMSCAP	6,60	43,29	−2,94
METROLOGIC G	75,80	497,22	−1,04
MICROPOLE	8,70	57,07	+0,23
MONDIAL PECH	4,74	31,09	+8,97
MULTIMANIA	5,55	36,41	−7,50
NATUREX	13,02	85,41	+0,15
NET2S #	15,93	104,49	−5,18
NETGEM ❱	8,82	57,86	+2,56
NETVALUE #	2,75	18,04	+1,85
NEURONES #	4,35	28,53	+2,11
NICOX #	66,85	438,51	−2,69
OLITEC	27,45	180,06	...
OPTIMS #	3,39	22,24	+0,30
OXIS INTL RG	0,50	3,28	−9,09
PERFECT TECH	19,07	125,09	+3,08
PERF.TECHNO ◆	0,41	2,69	...
PHARMAGEST I	17,63	115,65	−4,44
PHONE SYS.NE ◆	2,35	15,41	...
PICOGIGA	14,90	97,74	+4,93
PROSODIE #	44,75	293,54	+1,73
PROSODIE BS ◆	13,50	88,55	...
PROLOGUE SOF	8,40	55,10	+0,60
PROXIDIS	1,48	9,71	...
QBIOGENE ◆	4,56	29,91	...
QUALIFLOW	18,35	120,37	+1,94
QUANTEL	4,21	27,62	−5,18
R2I SANTE	7,80	51,16	...
RECIF #	34,95	229,26	+5,91
REPONSE #	33	216,47	...
REGINA RUBEN	1,80	11,81	−77,36
RIBER #	10,40	68,22	+7,11
RIGIFLEX INT	168	1102,01	+1,82
RISC TECHNOL	11,04	72,42	+5,24
SAVEURS DE F	9,30	61	...
GUILLEMOT BS ◆	15,15	99,38	...
SELF TRADE	5,17	33,91	+1,37

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

JEUDI 17 MAI

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA	48	314,86	+1,27
LABOR.ARKOPH	138	905,22	+0,07
CNIM #	62	406,69	...
ROCANI(EX FI ◆	13,64	89,47	...
GFI INDUSTRI	31,07	203,81	+1,37
LAURENT-PERR	32,40	212,53	+1,57
M6-METR.TV A ❱	31,55	206,95	+0,48
HERMES INTL ❱	163	1069,21	−1,15
RALLYE (LY) ❱	58,70	385,05	+0,34
MANITOU #	74,95	491,64	+0,27
ALTEN (SVN) ❱	145,70	955,73	+2,53
APRIL S.A.#(	214,80	1409	+1,32
BENETEAU #	112,10	735,33	−0,80
STERIA GROUP	140	918,34	+0,86
PINGUELY HAU ❱	23,98	157,30	−0,08
UNION FIN.FR	42,50	278,78	−3,41
CEGEDIM #	55	360,78	...
FINATIS(EX.L	127,40	835,69	+1,92
AB GROUPE	43,50	285,34	+0,23
RODRIGUEZ GR	60,75	398,49	−0,33
PIERRE VACAN	61,80	405,38	+1,31
EXPAND S.A	60,50	396,85	+2,54
C.A. PARIS I	75,50	495,25	...
JET MULTIMED	43,15	283,05	−0,80
FININFO	37	242,70	+0,27
MANUTAN INTE	49,60	325,35	+5,06
LECTRA SYST.	6,24	40,93	+1,79
DANE-ELEC ME	3,92	25,71	−2
SOLERI	231	1515,26	−1,70
ALGECO #	113,90	747,14	−0,09
SECHE ENVIRO	87,20	571,99	−0,46
AUBAY	11,79	77,34	−0,08
GROUPE J.C.D	134	878,98	+0,68
LVL MEDICAL	64,85	425,39	...

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 16 mai**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,42	186,42	16/05
AGIPI ACTIONS (AXA)	30,41	199,48	16/05
BNP PARIBAS 3615 BNP 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2449,48	16067,54	16/05
BNP MONÉ PLACEMENT C	13448,28	88214,93	16/05
BNP MONÉ PLACEMENT D	11741,64	77020,11	16/05
BNP MONÉ TRÉSORERIE	153004,13	1003641,30	16/05
BNP OBLI. CT	161,84	1061,60	16/05
BNP OBLI. LT	33,07	216,92	16/05
BNP OBLI. MT C	149,11	978,10	16/05
BNP OBLI. MT D	136,79	897,28	16/05
BNP OBLI. SPREADS	180,07	1181,18	16/05
BNP OBLI. TRÉSOR	1916,59	12572,01	16/05
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1796,88	11786,76	16/05
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT www.bpam.fr 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	109,92	721,03	15/05
BP MEDITERRANÉE DÉV.	72,93	478,39	14/05
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	134,77	884,03	15/05
BP OBLIG. EUROPE	50,54	331,52	16/05
BP SÉCURITÉ	101065,43	662945,76	16/05
EUROACTION MIDCAP	158,13	1037,26	16/05
FRUCTI EURO 50	120,35	789,44	16/05
FRUCTIFRANCE C	101,15	663,50	16/05
FRUCTIFONDS FRANCE NM	269,76	1769,51	16/05
CDC IXIS Asset Management www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	506,11	3319,86	15/05
NORD SUD DÉVELOP. D	389,62	2555,74	16/05
CAISSE D'EPARGNE Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	59,15	388	16/05
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	20,43	134,01	16/05
ÉCUR. ACTIONS FUTUR	77,05	505,41	16/05
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,79	280,68	16/05
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	50,41	330,67	16/05
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	49,44	324,31	16/05
ÉCUR. EXPANSION C	14464,12	94878,41	16/05
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	41,40	271,57	16/05
ÉCUR. INVESTISSEMENTS	61,53	403,61	16/05
ÉCUR. MONÉTAIRE C	220,16	1444,15	16/05
ÉCUR. MONÉTAIRE D	189,85	1245,33	16/05
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	174,47	1144,45	16/05
ÉCUR. TECHNOLOGIES	46,82	307,12	16/05
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	274	1797,32	16/05
ÉPARCOURT-SICAV D	27,69	181,63	16/05
GÉOPTIM C	2258,10	14812,17	16/05
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,30	251,23	16/05
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,98	222,89	16/05
ÉCUREUIL VITALITÉ C	44,67	293,02	16/05
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	468,63	3074,01	15/05
ATOUT FONCIER D	347,33	2278,34	15/05
ATOUT FRANCE ASIE D	91,86	602,56	15/05
ATOUT FRANCE EUROPE D	210,67	1381,90	15/05
ATOUT FRANCE MONDE D	52,55	344,71	15/05
ATOUT FUTUR C	233,46	1531,40	15/05
ATOUT FUTUR D	211,55	1387,68	15/05
ATOUT SÉLECTION D	124,92	819,42	15/05
DIÈZE C	464,94	3049,81	15/05
EURODYN C	596,95	3915,74	15/05
INDICIA EUROLAND D	132,86	871,50	14/05
INDICIA FRANCE D	449,67	2949,64	14/05
INDOCAM AMÉRIQUE C	46,78	306,86	15/05
INDOCAM ASIE C	22,05	144,64	15/05
INDOCAM FRANCE C	404,10	2650,72	15/05
INDOCAM FRANCE D	332,16	2178,83	15/05
INDOCAM MULTI OBLIG. C	178,31	1169,64	15/05
OBLIFUTUR C	97,67	640,67	15/05
OBLIFUTUR D	80,58	528,57	15/05
REVENU-VERT D	170,87	1120,83	15/05
UNIVERS ACTIONS C	64,64	424,01	15/05
UNIVERS-OBLIGATIONS C	42,93	281,60	15/05
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	93,96	616,34	15/05
INDOCAM VAL. RESTR. C	318,25	2087,58	15/05
MASTER ACTIONS C	49,55	325,03	14/05
MASTER OBLIGATIONS C	30,32	198,89	14/05
OPTALIS DYNAMIQ. C	20,80	136,44	15/05
OPTALIS DYNAMIQ. D	19,95	130,86	15/05
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,75	129,55	15/05
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,48	121,22	15/05
OPTALIS EXPANSION C	17,66	115,84	15/05
OPTALIS EXPANSION D	17,54	115,05	15/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,91	117,48	15/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,18	106,13	15/05
PACTE SOL. LOGEM.	77,10	505,74	15/05
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,99	537,82	15/05
UNIVAR C	188,81	1238,51	18/05
UNIVAR D	186,06	1220,47	18/05
CIC BANQUES			
CIC CONVERTIBLES	6,06	39,75	16/05
CIC FINUNION	171,55	1125,29	16/05
CIC OBLI LONG TERME C	14,90	97,74	16/05
CIC OBLI LONG TERME D	14,90	97,74	16/05
CIC OBLIMONDE	132,87	871,57	16/05
CIC PIERRE	36,98	242,57	16/05
RENTACIC	22,75	149,23	16/05
UNION AMÉRIQUE	512,89	3364,34	16/05
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORTUNITÉ	629,31	4128	16/05
CIC NOUVEAU MARCHÉ	8,82	57,86	16/05
CIC TECHNO. COM	122,57	804,01	16/05
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	222,53	1459,70	15/05
LION 20000 C/3 11/06/99	482,77	3166,76	14/05
LION 20000 D/3 11/06/99	421,47	2764,66	14/05
SICAV 5000	188,84	1238,71	15/05
SLIVAFRANCE	333,25	2185,98	15/05
SLIVARENTE	40,55	265,99	15/05
SLIVINTER	174,95	1147,60	15/05
TRILION	748,07	4907,02	15/05
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	204,32	1340,25	15/05
ACTILION DYNAMIQUE D *	192,46	1262,45	15/05
ACTILION PEA DYNAMIQUE	79,42	520,96	15/05
ACTILION ÉQUILIBRE C *	187,62	1230,71	15/05
ACTILION ÉQUILIBRE D *	175,42	1150,68	15/05
ACTILION PRUDENCE C *	174,80	1146,61	15/05
ACTILION PRUDENCE D *	162,89	1068,49	15/05
INTERLION	225,02	1476,03	15/05
LION ACTION EURO	107,07	702,33	15/05
LION PEA EURO	109,14	715,91	15/05
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	25,82	169,37	16/05
CM EUROPE TECHNOL	6,20	40,67	16/05
CM FRANCE ACTIONS	41,61	272,94	16/05
CM MID. ACT. FRANCE	38,27	251,03	16/05
CM MONDE ACTIONS	358,71	2352,98	16/05
CM OBLIG. LONG TERME	103,91	681,60	16/05
CM OPTION DYNAM.	34,81	228,34	16/05
CM OPTION ÉQUIL.	54,56	357,89	16/05
CM OBLIG. COURT TERME	160,76	1054,52	16/05
CM OBLIG. MOYEN TERME	329,50	2161,38	16/05
CM OBLIG. QUATRE	163,69	1073,74	16/05
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,21	126,01	16/05
LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	145,91	957,11	16/05
ASIE 2000	78,15	512,63	16/05
NOUVELLE EUROPE	249,97	1639,70	16/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3488,55	22883,39	16/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3237,83	21238,77	16/05
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	340,30	2232,22	16/05
ST-HONORÉ FRANCE	65,91	432,34	16/05
ST-HONORÉ PACIFIQUE	113,95	747,46	16/05
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	139,32	913,88	16/05
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	384,62	2522,94	16/05
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	110,70	726,14	16/05
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	31,04	203,61	16/05
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	239,52	1571,15	15/05
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7199,44	47225,23	15/05
STRATÉGIE INDICE USA	10414,58	68315,17	15/05
LA POSTE www.lapostefinance.fr Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	105,16	689,80	16/05
ADDILYS D	104,32	684,29	16/05
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	29,18	191,41	16/05
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	28,62	187,73	16/05
AMPLITUDE EUROPE C	36,93	242,24	16/05
AMPLITUDE EUROPE D	35,84	235,09	16/05
AMPLITUDE FRANCE	....	....	
AMPLITUDE MONDE C	263,05	1725,49	16/05
AMPLITUDE MONDE D	235,95	1547,73	16/05
AMPLITUDE PACIFIQUE C	19,82	130,01	16/05
AMPLITUDE PACIFIQUE D	19,23	126,14	16/05
ÉLANCIEL EURO D PEA	119,57	784,33	16/05
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	49,56	325,09	16/05
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	36,41	238,83	16/05
GÉOBILYS C	116,68	765,37	16/05
GÉOBILYS D	107,33	704,04	16/05
INTENSYS C	20,23	132,70	16/05
INTENSYS D	17,19	112,76	16/05
KALEIS DYNAMISME C	239,09	1568,33	16/05
KALEIS DYNAMISME D	232,53	1525,30	16/05
KALEIS DYNAMISME FR C	89,58	587,61	16/05
KALEIS ÉQUILIBRE C	208,24	1365,96	16/05
KALEIS ÉQUILIBRE D	201,73	1323,26	16/05
KALEIS SÉRÉNITÉ C	191,92	1258,91	16/05
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,52	1216,93	16/05
KALEIS TONUS C	82,84	543,39	16/05
OBLITYS C	109,88	720,77	16/05
OBLITYS D	108,16	709,48	16/05
PLÉNITUDE D PEA	47,51	311,65	16/05
POSTE GESTION C	2568,06	16845,37	16/05
POSTE GESTION D	2276,54	14933,12	16/05
POSTE PREMIÈRE	6978,72	45777,40	16/05
POSTE PREMIÈRE 1 AN	41393,46	271523,30	16/05
POSTE PREMIÈRE 2-3	8876,14	58223,66	16/05
PRIMIEL EUROPE C	72,51	475,63	16/05
REVENUS TRIMESTRIELS	785,80	5154,51	16/05
THÉSORA C	182,40	1196,47	16/05
THÉSORA D	152,26	998,76	16/05
TRÉSORYS C	46503,37	305042,11	16/05
SOLSTICE D	360,36	2363,81	16/05
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	93,69	614,57	16/05
DÉDIALYS MULTI-SECT.	72,95	478,52	16/05
DÉDIALYS SANTÉ	101,07	662,98	16/05
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	49,05	321,75	16/05
DÉDIALYS TELECOM	60,98	400	16/05
POSTE EUROPE C	88,81	582,56	16/05
POSTE EUROPE D	85,22	559,01	16/05
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	190,90	1252,22	16/05
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	175,24	1149,50	16/05
REMUNYS PLUS	101,32	664,62	16/05
SG ASSET MANAGEMENT Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,62	1020,80	15/05
CADENCE 2 D	153,32	1005,71	16/05
CADENCE 3 D	153,54	1007,16	16/05
CONVERTIS C	247,35	1622,51	16/05
INTEROBLIG C	57,29	375,80	15/05
INTERSÉLECTION FR. D	87,73	575,47	16/05
SÉLECT DÉFENSIF C	193,97	1272,36	16/05
SÉLECT DYNAMIQUE C	272,56	1787,88	15/05
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	179,49	1177,38	16/05
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	169,78	1113,68	16/05
SÉLECT PEA 1	237,63	1558,75	16/05
SG FRANCE OPPORT. C	518,22	3399,30	16/05
SG FRANCE OPPORT. D	485,22	3182,83	16/05
SOGENFRANCE C	565,57	3709,90	16/05
SOGENFRANCE D	509,67	3343,22	16/05
SOGEOBLIG C	108,96	714,73	16/05
SOGÉPARGNE D	45,02	295,31	15/05
SOGEPEA EUROPE	268,18	1759,15	16/05
SOGINTER C	72,81	477,60	16/05
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	18,14	118,99	15/05
DÉCLIC ACTIONS FRANC	60,88	399,35	15/05
DÉCLIC ACTIONS INTER	41	268,94	16/05
DÉCLIC BOURSE PEA	58,33	382,62	15/05
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,66	115,84	15/05
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,76	109,94	15/05
DÉCLIC PEA EUROPE	29,50	193,51	15/05
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	72,60	476,22	15/05
FAVOR	392,58	2575,16	16/05
SOGESTION C	52,99	347,59	15/05
SOGINDEX FRANCE C	622,05	4080,38	15/05

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

TECHNOLOGIE Les ordinateurs portables restent coûteux en raison du prix élevé de leur écran plat à cristaux liquides (LCD). De plus, les caractéristiques de ces derniers en matière de luminosité et d'angle de vision laissent à désirer. ● LES OLED, ces diodes organiques électroluminescentes qui se développent depuis les années 1990, pourraient apporter une solution plus économique en fournissant, en prime, des écrans souples. ● LA DURÉE de vie des OLED reste toutefois limitée par leur sensibilité à l'oxydation, qui provoque leur détérioration au bout de 1 000 à 2 000 heures. ● DES SOLUTIONS mixtes faisant appel à des transistors organiques pour commander des cristaux liquides permettent de résoudre ce problème. ● LE LIVRE électronique, toujours en attente d'un support adapté à sa lecture, pourrait bénéficier de ces développements, tout comme la télévision.

Les écrans plats dopés par les progrès des matériaux organiques

Le développement des diodes organiques électroluminescentes (OLED) promet de concurrencer les cristaux liquides pour la fabrication des écrans plats utilisés dans les ordinateurs portables et autres appareils électroniques. Souples et économiques, ces matériaux doivent encore améliorer leur durée de vie

L'ORDINATEUR portable représente par la taille une fraction de son homologue de bureau ; pourquoi est-il donc si cher à l'achat ? C'est en grande partie à cause de son écran. Le portable doit en effet la finesse de ses lignes à un écran à cristaux liquides, ou LCD (*Liquid crystal display*). Cet écran, dont la fabrication est très coûteuse surtout dans ses versions en couleur, représente un tiers du prix total de l'appareil.

nature
le Monde
EL PAIS

Pour devenir plus abordables, les portables pourraient profiter sans tarder d'une technologie radicalement différente et moins onéreuse. Des prototypes de ces nouveaux écrans couleur extraplats existent déjà, et on finira sans doute par les retrouver partout non seulement dans les ordinateurs portables, mais également dans les téléviseurs, les téléphones numériques, les panneaux de signalisation et d'affichage.

Les diodes organiques émettrices de lumière, ou OLED (*Organic Light-Emitting Diodes*), vont en effet transformer la technologie de la prochaine génération d'écrans. Le marché des OLED devrait ainsi passer de 3 millions de dollars en 1999 à 2,7 milliards de dollars en 2005. *« C'est tout simplement énorme »*, commente Richard Friend de l'université de Cambridge, un pionnier dans ce domaine.

Mais que reproche-t-on aux LCD ? Hormis une luminosité médiocre et une vision latérale biaisée, ces écrans sont également difficiles à fabriquer. Les cristaux liquides se comportent à la manière de volets électroniquement commandés. Les minuscules cellules de leurs molécules peuvent passer, à la demande, du transparent à l'opaque. Elles sont donc utilisées pour contrôler la lumière blanche émise à l'arrière du dispositif et répartie de façon uniforme par un diffuseur. Dans le cas des écrans couleur, la lumière est filtrée en ses composantes rouges, bleues et vertes. Le processus de fabrication est laborieux. Il fait appel à des techniques de pointe et coûte cher.

COMME DES AMPOULES COLORÉES

Les OLED, en revanche, font tout par elles-mêmes : elles sont comparables à de petites ampoules lumineuses qu'on allume ou qu'on éteint et qu'il est possible de régler sur toutes les couleurs du spectre. Elles sont faciles à fabriquer avec des matériaux légers et bon marché. Beaucoup d'OLED sont élaborées à partir de plastiques résistants, ce qui veut dire que ces écrans sont également flexibles. Sans compter qu'ils consomment moins d'énergie que les LCD.

L'exploitation des LED plastique est le fait du plus pur hasard. En 1990, l'équipe de Friend travaille sur les « diodes plastique », fabriquées à partir de matériaux polymères conducteurs d'électricité. La connaissance de ces matériaux remonte aux années 1970, et l'attribution l'an dernier du prix Nobel de chimie aux chercheurs qui les ont découverts et mis en valeur – parmi lesquels Alan Heeger, de l'université de Santa Barbara – est une forme de reconnaissance de l'importance que sont en train d'acquérir les polymères conducteurs. Richard Friend et son équipe découvrent alors qu'un de leurs polymères conducteurs diffuse une lumière jaune lorsqu'il est parcouru par un courant.

Très vite, ce phénomène d'électroluminescence est exploité dans une diode plastique. En 1991, l'équipe de Heeger découvre, à son tour, un polymère voisin qui émet une lumière rouge ; le vert et le bleu suivront rapidement. Heeger crée une entreprise baptisée Uniax afin de commercialiser les LED plastique.

CELLULAIRES DE 3e GÉNÉRATION

En mars 2000, cette société modeste a été rachetée par le géant de la chimie DuPont de Nemours, qui a investi 15 millions de dollars dans la fabrication d'OLED durables à partir de polymères. De leur côté, Richard Friend et son équipe ont fondé Cambridge Display Technology (CDT) avec la même idée en tête. Toujours indépendante, elle est en train de faire breveter sa technologie par la société d'électronique Seiko Epson, qui, en juin 2000, a dévoilé un écran couleur OLED aux dimensions assez réduites pour équiper les téléphones cellulaires. C'est une des « formidables applications » des LED aux écrans extraplats pour un coût raisonnable.

Nombreux sont ceux qui, dans l'industrie, estiment que la troisième génération de téléphones cellulaires disposera d'un écran capable d'afficher des graphiques et des vidéos en provenance d'Internet. Le modèle Seiko Epson est doté d'un écran d'à peine 2,5 pouces carrés, fabriqué selon la méthode de l'impression à jet d'encre pour la mise en place des polymères. En septembre dernier, la firme Motorola a également lancé un téléphone cellulaire équipé d'un écran OLED. Elle commercialise aussi un téléphone à écran LCD, mais l'écran OLED se révèle beaucoup plus net et lumineux. Il est fabriqué non pas à partir de polymères, mais de petites molécules organiques de type colorant pouvant être amenées à l'électroluminescence.

Ce modèle d'écran a des chances de devenir le grand concurrent des LED plastique. Motorola utilise la technologie brevetée par Kodak. En collaboration avec la firme électronique japonaise Sanyo, Kodak a également produit un écran OLED à petites molécules monté sur un verre de 5,5 pouces de diamètre, affichant des images vidéo et DVD qui ont la netteté du cristal. Samsung en Corée et NEC au Japon ont également fait équipe pour fabriquer des OLED à petites molécules.

Tout le monde n'a cependant pas l'intention d'abandonner les LCD. Aux Pays-Bas, Philips espère tirer le meilleur parti des deux systèmes, en utilisant les LED polymères (brevetés chez CDT) comme éclairage couleur à l'arrière des écrans à cristaux liquides. Cela permet, expliquent-ils, de mieux maîtriser la couleur et la luminosité de l'écran. D'autant que des innovations comme celles qui permettent d'aligner les molécules de cristaux liquides (voir le numéro de *Nature* du 3 mai) pourraient rendre les LCD moins coûteux et plus fiables.

Philip Ball

Le principe et les premières applications des écrans à diodes organiques

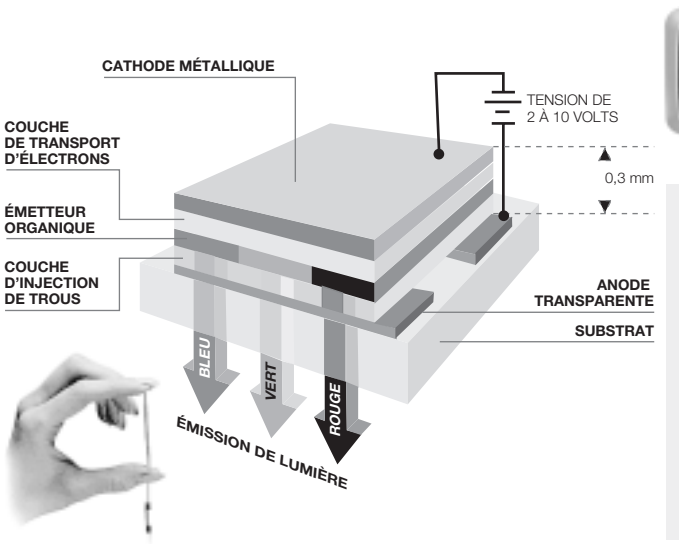

AUTORADIO À ÉCRAN OLED DE PIONEER

La structure des composants d'un écran à diodes organiques électroluminescentes (OLED) est composée par un empilement de couches organiques prises en sandwich entre une anode transparente et une cathode métallique. Hors substrat, l'ensemble ne dépasse pas les 0,3 mm d'épaisseur. Par rapport aux écrans à cristaux liquides (LCD), les OLED se distinguent pas l'absence de rétro-éclairage, ce qui permet de gagner en épaisseur et en consommation électrique. Le coût de fabrication est inférieur, tandis que la luminosité et la couleur sont améliorées et l'angle de vision augmenté.

Source : Kodak

Nanotubes de carbone

LES TUBES à rayonnement cathodique des moniteurs traditionnels pèchent par leur profondeur. Certains chercheurs envisagent de remplacer ce dispositif par un système dans lequel chaque pixel coloré serait équipé de son propre canon miniature. Pour cela, un champ électrique extrait les électrons d'une pointe minuscule, de la taille d'une aiguille, placée juste derrière l'écran, et, en les accélérant, leur fait produire un fin rayonnement. Les pointes de métal donnent de telles émissions de champ lorsqu'elles sont chauffées, tandis que celles en diamant synthétique fonctionnent à froid.

Le dernier projet d'écran à émission de champ utilise, cependant, des pointes plus fines que toutes celles qui peuvent être fabriquées « à la main » (plus la pointe est fine, et plus il est facile d'extraire des électrons). Les pointes sont constituées par des cylindres creux de carbone pur de quelques nanomètres (millionièmes de millimètre) à peine de diamètre. Ces nanotubes peuvent être fabriqués à partir de gaz riches en carbone comme l'acétylène.

10 000 HEURES SANS PANNE

Des chercheurs ont perfectionné les divers moyens de créer des forêts de nanotubes alignés. En 1998, Yahachi Saito et son équipe de l'université Mie, au Japon, ont rendu compte de la fabrication de tubes à rayonnement cathodique miniaturisés à partir d'émetteurs de champ en nanotubes de carbone. Ce dispositif a été utilisé par la firme japonaise Ise Electronics pour la conception d'écrans couleur pouvant fonctionner plus de 10 000 heures sans se détériorer.

En Corée, les chercheurs du Samsung Institute of Technology ont, eux aussi, mis au point en 1999 un écran couleur de 4,5 pouces, d'une épaisseur de 2,4 millimètres à peine, composé de nanotubes de carbone. Ils espèrent que ces modèles seront mis en fabrication cette année.

La faible durée de vie limite les applications

FRANCIS GARNIER fait partie des pionniers de l'électronique organique. Après avoir réalisé, en 1990, le premier transistor en matériau plastique, il a mis au point en 1994 un procédé d'impression pour faciliter le montage de ces composants organiques. Après vingt ans passés au laboratoire des matériaux moléculaires du CNRS à Thiais (Val-de-Marne), Francis Garnier travaille avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et une université allemande.

« Le rêve, c'est de créer des écrans à l'aide de transistors organiques qui contrôlent des diodes électroluminescentes également organiques (OLED) », résume le chercheur. Une telle association ouvre la porte à une multitude d'applications. Les écrans plats, aujourd'hui contraints par leur rigidité, leur fragilité, leurs propriétés optiques (angle de vision) et, surtout, leur prix, pourraient prendre n'importe quelle forme (courbe, sphérique...) et n'auraient pratiquement plus de limites de taille grâce au procédé de réalisation par impression. Un papier peint à couleurs variables ? *« C'est envisageable »*, estime Francis Garnier, qui imagine également des écrans de télévision enroulables. *« Bill Gates, le patron de Microsoft, a misé sur des afficheurs de la taille d'un tableau accrochés au mur et pour lesquels on pourrait commander l'image d'une peinture de maître »*, raconte le chercheur. Mais les écrans tout plastique se heurtent encore à des difficultés majeures.

EXCITÉES PUIS OXYDÉES

« Les diodes électroluminescentes organiques réalisées avec des polymères sont sensibles à l'oxygène. Les molécules phosphorescentes se trouvant dans un état excité finissent par s'oxyder et se scinder en petits morceaux », explique Francis Garnier. Cette caractéristique limite la durée de vie des OLED entre 1 000 et 2 000 heures. La plupart des industriels engagés dans ce domaine, tels que Philips ou Lucent, cherchent une solution pour isoler les diodes organiques de tout contact avec l'oxygène. Des molécules plus petites (colorants, pigments) que celles des polymères se révèlent plus résistantes à l'oxydation. Cette option sert aujourd'hui aux premières applications commerciales. Mais elle pèche par la nécessité de recourir au dépôt par évaporation sous vide, moins économique que la technique d'impression des OLED polymères.

Une autre voie consiste à se passer des OLED pour ne conserver que les transistors organiques. Non excités, ces derniers échappent à la dégradation par oxydation. Ils peuvent être associés à de classiques cristaux liquides. *« On échappe ainsi à l'un des problèmes majeurs des LCD classiques qui réside dans la planéité très précise que réclame le dépôt de silicium constituant la matrice de transistors inorganiques*, indique Francis Garnier. *En organique, c'est aussi simple que de déposer de la peinture. »* Une telle association permettrait d'obtenir des LCD souples pour le tiers de leur prix actuel. *« La matière nécessaire pour réaliser la matrice de transistors d'un écran d'ordinateur portable revient à moins de 1 franc »*, note le chercheur. Pour autant, la voie royale associant transistors organiques et OLED polymères continue à faire rêver les scientifiques. *« Il faut trouver des molécules moins sensibles à l'oxygène »*, résume Francis Garnier qui déclare explorer une *« nouvelle hypothèse de travail »*, sans plus de précisions...

Michel Alberganti

Le livre électronique attend toujours son papier

QUI PEUT LIRE un long document ou un ouvrage sur écran d'ordinateur ? Pour pallier cette carence, le livre électronique (*E-book*, en anglais) est en passe d'aboutir, et, avec lui, le journal et autres lettres électroniques. Dick Brass, directeur général adjoint du développement technologique chez Microsoft, annonce *« pour 2018, la dernière édition papier du* New York Times *»*. Ce qui semble déjà une estimation bien timide. Mais comment le livre électronique peut-il concurrencer la lisibilité, le coût, la légèreté et la robustesse du papier ? Rien de plus simple : il sera imprimé sur papier électronique avec de l'encre électronique. A la vue et au toucher, il sera assez proche du papier classique, mais la pression d'un doigt sur la page fera apparaître la suivante. Un seul feuillet présentera ainsi le contenu d'une bibliothèque.

L'encre électronique est déjà fabriquée par une firme du Massachusetts, baptisée E-Ink et issue du Massachusetts Institute of Technology. Son directeur de la technologie, Paul Drzaic, n'émet aucun doute quant à l'effet produit *: « Il s'agira*, dit-il, *du premier véritable changement dans la technologie du livre depuis cinq cents ans.* » Ainsi, tout est en place pour fabriquer le livre électronique – énergie, mémoire, à l'exception notable du papier. *« Il serait déjà entre les mains du grand public s'il disposait d'un bon support commercialement disponible. »* C'est du moins ce que pensent les chercheurs de Kent Displays, une firme de l'Ohio qui travaille sur le sujet.

Le premier papier électronique remonte à 1975, quand Nick Sheridon du centre de recherche Xerox de Palo Alto (Californie) inventait un matériau du nom de Gyricon. Une feuille est couverte de minuscules sphères de plastique, moitié blanches, moitié noires, qui pivotent sous l'action d'un champ électrique. Xerox a très vite abandonné cette idée, considérée comme irréaliste en raison de son coût très élevé.

Mais, au cours des années 1990, Sheridon est revenu à la charge, et Xerox a regroupé, en décembre 2000, la recherche sur le papier électronique au sein d'une filiale indépendante, elle-même baptisée Gyricon. Le produit Gyricon, devenu aujourd'hui SmartPaper, s'en tient à l'idée première de Sheridon. Des billes de 1 dixième de millimètre de diamètre chacune occupent les cavités pleines d'huile d'une feuille de plastique transparent. On ne peut, actuellement, en modifier l'image qu'en passant la feuille par un dispositif qui ressemble à une imprimante ou, plus simplement, en déplaçant sur l'ensemble de la page une « baguette » qui reconfigure chaque sphère. On peut aussi écrire sur ce papier en utilisant un crayon électronique qui fait pivoter les billes.

L'APPLICATION REINE

Mais le papier électronique tel que le conçoit E-Ink peut être considéré comme plus nouveau : pour changer instantanément la page entière, il suffit de taper sur une zone de l'écran grâce à l'électronique transparente intégrée au support. Le concept d'E-Ink est semblable à Gyricon. Il se compose de sphères microscopiques en plastique qui peuvent passer du noir au blanc. Mais, au lieu de pivoter et d'exposer l'une ou l'autre de leurs faces, ces sphères sont fixes, creuses et remplies d'un pigment blanc contenu dans un liquide noir. Les particules sont attirées à la surface supérieure ou inférieure des billes par des champs électriques.

Ce système a été mis au point, en 1997, par Joseph Jacobson et son équipe de Media Lab au MIT, après quoi la filiale a été créée. Le problème posé par ce procédé est que chaque portion reconfigurable du papier électronique doit être raccordée à un dispositif de commande séparé. Ce qui peut s'avérer mal commode et onéreux à gérer. Mais E-Ink a profité de l'évolution des plastiques conducteurs qui rend les circuits électroniques plus faciles à fabriquer et meilleur marché.

En 1999, les chercheurs d'E-Ink se sont associés à Lucent Technologies pour concevoir un papier électronique commercialement viable. Le fruit de cette collaboration a été révélé le mois dernier. Il s'agit d'un écran souple en noir et blanc, à faible résolution mais entièrement modifiable grâce à l'utilisation d'une technique d'impression par tampon de caoutchouc pour la gravure des circuits à partir des conducteurs en plastique. La feuille comporte une grille en damier de 256 pixels (16 × 16) mesurant 0,8 centimètre de diamètre chacun. Un texte imprimé classique exige des pixels beaucoup plus petits – de moins de 1 millimètre –, mais cela ne devrait pas, en principe, constituer un obstacle pour les chercheurs.

Kent Displays emprunte une autre voie avec un écran à cristaux liquides, qui ne nécessite pas de rétro-éclairage. La réflectivité de chaque pixel à la lumière ambiante est modifiée par la commande électronique d'une cellule à cristaux liquides, dits « cholestériques ». Seule la lumière de certaines longueurs d'onde sélectionnées est reflétée, ce qui permet d'obtenir un papier électronique toutes couleurs. Kent Displays estime que ses prototypes ne rivalisent pas encore avec les photographies en couleur des livres mais qu'ils se rapprochent de celles des journaux.

Si le livre électronique constitue l'application reine de ces techniques. E-Ink et Gyricon voient, cependant, dans la signalisation électronique un marché plus accessible. Les magasins consacrent à peu près 14 milliards de dollars par an à l'étiquetage. D'où l'attrait d'une possibilité d'inscrire les prix ou les offres promotionnelles dans toutes les allées d'un supermarché en un instant. E-Ink comme Gyricon ont déjà mis au point des panneaux d'affichage électroniques. La souplesse ainsi offerte pour informer la clientèle des promotions spéciales et des produits nouveaux aurait fait grimper les ventes de 65 %.

Ph. B.

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde*, d'*El Pais* et de la revue internationale *Nature*. Traduction de l'anglais par Sylvette Gleize.

Le football français obtient un nouveau succès de prestige devant le Brésil

Pour la première fois, la France prend la tête du classement mondial des sélections établi par la FIFA

La France a dépossédé le Brésil de la première place du classement mondial de la Fédération internationale de football (FIFA), mercredi 16 mai. La France, championne du monde et d'Europe en titre, compte deux points d'avance sur le Brésil, qui accumule les contre-performances dans les matches qualificatifs au Mondial 2002. Les deux équipes devraient se mesurer lors de la Coupe des confédérations (30 mai-10 juin).

APRÈS SES TITRES de championne du monde et de championne d'Europe, il ne manquait plus que cette distinction à l'équipe de France : prendre la tête du classement mondial des sélections nationales que publie, plusieurs fois par an, la Fédération internationale de football (FIFA). C'est donc chose faite depuis mercredi 16 mai. Grâce à leur victoire sur le Portugal (4-0) le 25 avril, les Bleus détrônent le Brésil qui occupait la première place de ce classement depuis sept ans.

FOOTBALL

Les mauvais résultats de la *Seleçao*, qui vit une période extrêmement délicate – défaite en Equateur (1-2) le 28 mars, match nul à Sao Paulo face au Pérou (1-1) le 25 avril, dans le cadre des éliminatoires à la Coupe du monde 2002 – ont beaucoup compté dans ce chamboulement au sommet de la hiérarchie des meilleures équipes nationales.

L'Argentine, troisième, l'Italie, quatrième, et le Portugal, cinquième, n'ont pas vu leur rang changer. L'Espagne, qui a battu la France le 28 mars à Valence (2-1), passe de la septième à la sixième place, au détriment de la République tchèque.

Créé en août 1993 par la FIFA, ce classement est obtenu à partir de calculs d'une très grande complexité. Mis au point par deux statisticiens allemands, Markus Lamprecht et Hans-Peter Stamm, il prend en compte les résultats acquis par toutes les équipes nationales sur les huit dernières années. Des coefficients sont fixés selon l'importance des matches : une rencontre en compétition officielle « vaut » ainsi plus qu'un match qualificatif lequel « vaut » plus qu'un match amical. Cette donnée rehausse la performance de l'équipe de France. Depuis trois ans, les Bleus ont disputé, en proportion, davantage de matches amicaux que toute autre sélection en raison de leur victoire en Coupe du monde, synonyme de qualification automatique pour la prochaine édition de l'épreuve.

EN ASIE POUR SE DÉPARTAGER

Il n'en reste pas moins que l'avance que possède la France sur le Brésil est, pour l'instant, symbolique. L'équipe de Roger Lemerre compte 796 points contre 794 pour celle actuellement dirigée par Emerson Leao. L'Argentine (763 points) et l'Italie (748 points) sont, en revanche, plus loin derrière.

La Coupe des confédérations, qui va se jouer du 30 mai au 10 juin en Corée du Sud et au Japon, pourrait toutefois bouleverser à nouveau le haut du classement, dès sa prochaine publication, le 20 juin, étant donné que la France et le Brésil font partie des équipes invitées à cette compétition organisée par la FIFA. Placées chacune dans un groupe différent, les deux formations pourraient même se rencontrer, soit en demi-finale, soit en finale, dans un remake attendu de la finale de la Coupe du monde qui avait vu la France s'imposer (3-0).

Espérée depuis longtemps par les dirigeants du football français, cette première place récompense une sélection qui, depuis le Mondial 1998, n'a *« rien lâché »*. L'équipe de France est non seulement devenue championne d'Europe en juillet 2000, ce qu'aucune nation n'avait réussi à faire deux ans après un titre mondial, mais elle a rarement failli à son rang lors de ses matches amicaux.

Les Bleus ont emporté des victoires significatives face à des équipes comme l'Angleterre (2-0, à Wembley en février 1999), l'Italie (2-1 en finale de l'Euro) ou l'Allemagne (1-0, le 27 février au Stade de France). Quelques scores fleuves – contre la Turquie (4-0), le Japon (5-0) et le Portugal (4-0) – ont également permis à la France de glaner quelques points supplémentaires dans les ordinateurs de la FIFA.

« Il ressort d'une certaine logique que la France apparaisse à la première place du classement FIFA, a déclaré, mercredi Aimé Jacquet, sélectionneur des Bleus à l'époque du titre mondial, devenu directeur technique national (DTN). *C'est une nouvelle preuve particulièrement appréciable de la vitalité et du rayonnement du football français, générés essentiellement par une politique technique, un savoir-faire français, partout reconnus et de plus en plus exportés. »*

Quant à Zinedine Zidane, le meneur de jeu du onze tricolore et de la Juventus de Turin, il a confié : *« Ce n'est parce que nous avons été désignés au premier rang que nous sommes les plus forts dans l'absolu. Le résultat est logique car nous avons beaucoup gagné, mais il nous reste à présent à le prouver. »* Loin de les rassasier, la conquête de titres ne fait qu'exciter l'appétit des Bleus.

F. P.

TROIS QUESTIONS À...

CLAUDE SIMONET

1 Que pense le président de la Fédération française de football (FFF) de cette première place au classement mondial de la FIFA?

Il s'agit d'une concrétisation du travail en profondeur accompli par le football français depuis plusieurs années. Après sa victoire en Coupe du monde, l'équipe de France a continué d'avoir de bons résultats. Elle est devenue championne d'Europe et continue de briller alors qu'elle doit se contenter, actuellement, de matches amicaux. Prendre la tête du classement, aujourd'hui, est une belle récompense pour le sélectionneur et pour ses adjoints, ainsi que pour la pléiade de vedettes qui composent cette équipe. Je pense également que c'est très réconfortant pour les clubs étrangers qui mettent à disposition les internationaux français.

2 Reste que ce classement, qui est la résultante de calculs complexes, est régulièrement décrié par ceux qui, en dépit de bons résultats, ne figurent pas aux meilleures places.

Les calculs de la FIFA sont ce qu'ils sont. Les résultats en retrait du Brésil nous ont aidés, c'est une évidence. S'il est appréciable d'être n° 1, tout cela me semble très aléatoire.

3 Cet événement intervient à un moment où le football français s'interroge sur son avenir. Le projet de la Ligue nationale de football (LNF) d'augmenter le nombre de clubs en Division1 de 18 à 20 d'ici la saison 2002-2003 ne semble pas être du goût de la Fédération...

Je pense qu'il faudra qu'il y ait bientôt un arbitrage à propos de ce projet. Le conseil fédéral ne se prononcera qu'après avoir entendu la communication que la Ligue doit faire sur ce sujet, vendredi 17 mai. Personnellement, je ne suis pas forcément contre une Division 1 à 20 clubs. Il y a 20 clubs en Angleterre, un championnat qui fait référence. Il y a également 20 clubs en Espagne, un pays qui est présent dans les finales de Coupe d'Europe. D'un point de vue réglementaire, la Ligue a toute latitude de faire passer la Division 1 de 18 à 20 clubs. C'est une décision qui lui appartient, conformément au principe de sub-délégation qui existe entre la Fédération et la Ligue. Je ne crois pas que la Fédération puisse s'opposer à cette idée en mettant en avant « l'intérêt supérieur du football ». Elle s'y opposera, en revanche, si ce projet de D1 à 20 clubs est mis en application immédiatement, c'est-à-dire dès la saison 2001-2002.

Propos recueillis par Frédéric Potet

Pour la presse brésilienne, « ce n'est que justice »

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Mercredi 16 mai, sur le coup de 18 heures (heure locale), les responsables du service des sports de la *Folha de Sao Paulo*, premier tirage de la presse quotidienne brésilienne, n'avaient pas encore tranché quant au sujet d'ouverture de leur séquence pour l'édition du lendemain. Ils hésitaient entre l'interdiction des matches en nocturne, décrétée moins de deux heures auparavant par le coordinateur du « plan de réduction de la consommation d'énergie électrique » prévu pour une durée d'au moins cinq mois, et la perte, au profit de la France, de la première place du classement de la Fédération internationale de football (FIFA) que le Brésil monopolisait depuis la conquête, en 1994, aux Etats-Unis, de son quatrième titre mondial.

NOMBREUX MATCHES AMICAUX

« Ce n'est que justice. Il y a bien longtemps que les Français, champions du monde et vainqueurs du dernier Euro, méritaient cette première place. Si, en dépit des contre-performances accumulées ces derniers mois, le Brésil est resté si longtemps en tête, c'est parce que la sélection nationale est celle au monde qui dispute le plus de matches amicaux, souvent contre des équipes modestes. Or, pour la FIFA, tous les résultats comptent », explique un journaliste de la *Folha*.

Il est vrai que le contrat de sponsoring de 160 millions de dollars (environ 180 millions d'euros), signé fin 1996 entre la Confédération brésilienne de football et l'équipementier américain Nike, qui fait l'objet d'une enquête d'une commission parlementaire, prévoit la réalisation de cinquante parties amicales sur dix ans.

« La France, estime Fernando Calazans, chroniqueur à *O Globo* de Rio, *aurait dû succéder au Brésil immédiatement après sa victoire au dernier Mondial si les calculs de la FIFA étaient un peu plus intelligibles. »* Il est vrai qu'après les deux derniers fiascos retentissants du Brésil dans les éliminatoires sud-américaines (défaite inédite 1-2 en Equateur, puis match nul 1-1 à domicile face aux Péruviens), les plus fanatiques des supporteurs brésiliens commençaient à trouver que la FIFA utilisait de drôles de méthodes pour établir son classement.

S'il ne met pas en cause la légitimité du *leadership* tricolore, tardivement reconnu par les instances internationales, Fernando Calazans affirme toutefois que les champions du monde en titre *« n'ont pas beaucoup d'adversaires à la hauteur par les temps qui courent »*. *« Mais*, précise-t-il, *malgré son indéniable talent, Zinedine Zidane et ses partenaires actuels ne sont pas près de me faire oublier Michel Platini, Alain Giresse et Jean Tigana. »*

Jean-Jacques Sévilla

Avec la coupe de l'UEFA, Liverpool fait le triplé

Et de trois. Le FC Liverpool s'est adjugé son troisième trophée de la saison, mercredi 16 mai, en dominant les Espagnols d'Alavés Vitoria (5-4), à l'issue d'une finale de la coupe de l'UEFA pleine de rebondissements. Déjà victorieux des coupes de la League et d'Angleterre, les joueurs de Gérard Houllier ont rapidement pris le large, grâce à deux buts de Markus Babbel (4e minute) et Steven Gerrard (16e). Mais les Basques d'Alavés ont vite tiré profit des aménagements tactiques de leur entraîneur, José Manuel Esnal. Peu après la mi-temps, ils étaient revenus à égalité : Ivan Alonso (27e) et Javi Moreno (48e, 51e) avaient répliqué à Gary McAllister (41e, sur penalty). Un but de Robbie Fowler (72e) semblait sceller le sort du match en faveur de Liverpool, mais Alavés, l'équipe surprise de la saison, trouvait les ressources pour égaliser sur un coup de tête de Jordi Cruijff (89e). La rencontre, palpitante, a pris fin sur un but « en or » cruel, inscrit contre son camp par Gelli (117e), alors que les Basques, réduits à neuf après deux expulsions, entrevoyaient la possibilité de s'imposer grâce aux tirs au but.

Etoile filante du judo français, Darcel Yandzi espère briller à nouveau

Les championnats d'Europe s'ouvrent à Bercy

TOUT LUI SEMBLAIT promis. Il avait vingt ans, et rien, ou presque, ne lui résistait. On était en 1993. En l'espace de douze mois, Darcel Yandzi était devenu champion du monde de judo chez les juniors, s'était imposé à deux reprises aux championnats d'Europe juniors et dès son coup d'essai aux championnats d'Europe seniors et, enfin, était monté sur la troisième marche du podium des championnats du monde seniors, dans la catégorie des moins de 78 kg. Du jamais vu. *« Darcel, c'était le talent à l'état pur, un talent phénoménal qui, fait assez rare dans le judo, s'est exprimé très jeune »*, se souvient Patrick Rosso, aujourd'hui entraîneur de l'équipe de France masculine, mais qui était à l'époque l'un des coéquipiers du prodige.

En comparaison, David Douillet aurait pu passer pour un laborieux. *« Ça me fait bizarre de penser que j'ai été champion d'Europe avant lui »*, glisse, songeur, Darcel Yandzi. Depuis, huit années ont passé. David Douillet a connu tous les sommets. La trajectoire de Darcel Yandzi, elle, l'a conduit plus d'une fois au bord de l'abîme. Le jeune homme d'origine congolaise n'a plus disputé de grand championnat. Le judo s'est habitué à son absence.

DJAMEL BOURAS LE CONCURRENT

« J'ai souvent entendu les gens dire qu'il était fini, raconte Patrick Rosso. *Moi-même, il m'est arrivé de penser que c'était cuit. »* Une éclaircie s'était pourtant produite en 1996 : Darcel Yandzi emporta alors le Tournoi de Paris, infligeant à Djamel Bouras, futur champion olympique, un « pion » mémorable autant qu'humiliant lors d'une finale expédiée en quelques secondes. Dans la foulée, il disputa les Jeux olympiques d'Atlanta, mais dans une catégorie de poids qui n'était pas la sienne, celle des moins de 86 kg, et s'inclina en quart de finale. *« A l'époque, j'ai accepté la décision des sélectionneurs, qui m'avaient préféré Djamel, sans rien dire*, dit-il. *J'aurais aimé que Djamel en fasse autant aujourd'hui, mais j'ai été déçu de constater que ce n'était pas le cas. »*

Samedi 19 mai, à Bercy, le représentant français dans la catégorie – devenue celle des moins de 81 kg – aux championnats d'Europe, qui devaient débuter vendredi 18 mai, sera Darcel Yandzi. Huit années après son dernier titre et à presque vingt-huit ans, celui-ci a été préféré par les sélectionneurs à son vieux rival, « préservé » en vue des championnats du monde et qui ne s'est pas gêné pour faire savoir qu'il n'appréciait pas cette mise au repos forcée.

« Cette sélection m'a surpris, avoue Darcel Yandzi. *Je m'attendais à être remplaçant. »* L'occasion lui est donc donnée de renouer les fils d'une trajectoire décousue. De faire oublier cette réputation de garçon « pas très sérieux ». De refermer la parenthèse sur ce trou noir marqué par quelques frasques peu glorieuses : un accident de voiture survenu sur une route de montagne, à la fin de la belle saison 1993, un soir de fête, qui aurait pu tourner au drame – le véhicule ayant basculé dans le ravin – mais se solda pour l'intéressé par une entorse cervicale. Une suspension de six mois pour un « joint » accepté lors d'une soirée à la veille d'un contrôle antidopage inopiné.

« J'ai eu la chance et la malchance de réussir tôt, dit-il. *Je n'ai pas su gérer le succès, et tout ce qui va avec. Mais ce n'est pas facile de passer de l'adolescence à l'âge adulte du jour au lendemain. »* Certains entraîneurs ont tenté d'aider le jeune homme à franchir le cap. Ils ont fini par se lasser devant l'ampleur de la tâche. *« Dans notre système, il est difficile de s'investir énormément pour un combattant en particulier*, estime Patrick Rosso. *Or Darcel est quelqu'un qu'il faut toujours avoir à l'œil. Même aujourd'hui, il a besoin d'avoir quelqu'un sur le dos. Il a du mal à se prendre en charge, même si, pour ces championnats d'Europe, il s'est investi comme jamais. »*

Pour Darcel Yandzi, cette compétition est aussi l'occasion d'exorciser le traumatisme causé il y a trois ans par les disparitions, à un mois d'intervalle, de son père et d'un ami proche, Jessy Euclide, membre de l'équipe de France, traumatisme dont le judoka dit ne s'être jamais libéré. *« J'aimerais emporter le titre européen*, confie le champion. *Alors je le leur dédierai, et je serai délivré. »*

Gilles van Kote

Paris, cinquante ans plus tard

Attribués dans un premier temps à Belgrade, les championnats d'Europe de judo ont migré en octobre vers Paris – où cette compétition vit le jour il y a exactement un demi-siècle –, la capitale yougoslave ne se trouvant pas en mesure de les organiser. Ils se dérouleront du vendredi 18 au dimanche 20 mai au Palais omnisports de Paris-Bercy. Le directeur technique national, Fabien Canu, a fixé à l'équipe de France, rajeunie pour l'occasion, un objectif raisonnable : *« Sept ou huit médailles. »*.

Stéphane Traineau et David Douillet ayant rejoint l'encadrement, l'un comme directeur de l'équipe de France masculine, l'autre comme intervenant auprès des poids lourds, ce sont quatre des six médaillés des Jeux de Sydney qui seront présents : la championne olympique Séverine Vandenhende, malgré une fracture du nez, les vice-champions olympiques Céline Lebrun et Larbi Benboudaoud et le médaillé de bronze Frédéric Demontfaucon.

MEDECINE ESTHETIQUE
Le choix de la sécurité.

Photo : Stock Image
Sans chirurgie ni anesthésie générale :
● un front lisse et rajeuni (rides, ridules, cicatrices)
● un regard neuf et naturel,
● un ovale du visage raffermi,
● un visage (ovale+cou) affiné, sans ride,
● une peau nette sans tache ni couperose,
● une séance d'épilation laser visage ou corps.
● une silhouette redessinée
Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00
CRPCE
Clinique d'esthétique du Rond-Point des Champs-Elysées
61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

Les attraits du congé individuel de formation

Depuis les accords de Grenelle, les salariés ont la possibilité de choisir une formation qui réponde à la fois à leurs aspirations et à leur projet professionnel

PARMI toutes les possibilités offertes au salarié, le congé individuel de formation (CIF) est le plus intéressant parce que sa durée peut aller jusqu'à un an et parce qu'il est rémunéré, selon les cas, de 80 % à 100 % du salaire. Il permet aux travailleurs « *de changer d'activité ou de profession* » (56 % des CIF) « *d'accéder à un niveau supérieur de qualification* » (32 %), « *de se perfectionner* » (10 %), ou « *de s'ouvrir plus largement à la culture et à la vie sociale* » (2 %).

Créé en 1971, par les accords de Grenelle, le congé individuel de formation est ouvert à tout salarié depuis deux ans, dont douze mois dans l'entreprise. Il a pour but d'aider au projet personnel du salarié et ne doit en aucun cas constituer un détournement du plan de formation de l'entreprise. « *Le directeur des ressources humaines m'a conseillé de formuler différemment ma lettre de motivation* », explique Philippe, documentaliste dans une banque, qui voulait s'initier aux nouvelles technologies. Il a donc insisté, dans sa demande, sur son besoin de recherche et d'accomplissement personnel.

Le financement du CIF par les organismes paritaires (fonds pour la gestion du CIF – Fongecif – et organismes paritaires collecteurs agréés OPCA) peut être refusé si le candidat demande une formation qui n'a aucun caractère professionnel : par exemple, une licence de japonais, ou encore l'art de composer des bouquets si on n'a pas l'intention de devenir fleuriste. Comme il y a davantage de demandes que de crédits disponibles (le taux de refus est de 50 %) et que les fonds viennent des entreprises qui cotisent à hauteur de 0,2 % de la masse salariale brute, celles-ci sont peu disposées à financer des formations destinées uniquement à l'épanouissement culturel de leurs salariés.

Chaque organisme paritaire fixe donc des critères et des priorités afin de départager les candidatures. Ainsi, en Ile-de-France, on privilégie les formations débouchant sur un diplôme et on traitera d'abord les dossiers des salariés les moins qualifiés. En Auvergne, on donnera la priorité aux personnes n'ayant jamais bénéficié d'un CIF, aux demandes « *dont la durée et le coût ne sont pas excessifs* » et à celles qui présentent un caractère d'urgence, compte tenu de la situation du candidat.

Puisque la formation a un objectif essentiellement professionnel, pourquoi ne pas demander un stage dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ? Parce que celui-ci n'offre que des actions ponctuelles visant à satisfaire les besoins de l'entreprise et non pas les désirs du salarié. « *Si la formation demandée ne convient pas à l'employeur, elle n'aura aucune chance d'être acceptée, alors que, pour le CIF, le désir du salarié est davantage pris en compte* », explique Sabine. « *On m'aurait proposé deux semaines d'initiation aux nouvelles technologies, alors que je souhaitais une année universitaire à plein temps, sanctionnée par un DESS* », confirme Philippe.

Après un CIF, l'employeur est tenu de réintégrer le salarié dans son poste ou dans un emploi similaire. Mais il n'est pas obligé de lui proposer un travail correspondant à ses nouvelles compétences, et, dans les deux tiers des cas, il ne le fait pas. Certains vivent mal cette situation. Philippe explique sa déception : « *Après un bain de nouveauté, j'ai replongé dans la routine.* » Au contraire, Sabine, attachée commerciale dans une société de cinquante salariés, a tout de suite pu exercer sa nouvelle spécialité, la comptabilité... dans une autre entreprise. « *Je peux satisfaire à la fois mon intérêt pour la fiscalité et mon besoin de contacts humains, en gérant un portefeuille de clients dans un cabinet comptable* », explique-t-elle, satisfaite. Elle savait que ce changement de métier se paie généralement par une baisse d'environ 20 % de la rémunération, mais elle y était fermement décidée et a préparé soigneusement son stage.

ATTENTION AU FINANCEMENT

Après un bilan de compétences, pour être sûre de ne pas se tromper, elle a commencé par chercher un organisme de formation. « *Au Fongecif, on m'a donné une liste d'adresses, mais il est difficile de s'orienter dans ce maquis. Tous les organismes sont intéressés, car le CIF, ça rapporte* », constate-t-elle. Les prix vont de 30 000 F pour une formation universitaire au multimédia, à 70 000 F pour la même formation dans le secteur privé. Une fois l'établissement sélectionné, Sabine a fait sa demande d'autorisation d'absence à l'employeur, en prenant soin de préciser que son départ en formation serait subordonné au financement de celle-ci. En effet, lorsque les demandes sont trop nombreuses et excèdent ses possibilités financières, l'organisme paritaire refuse la prise en charge. Le demandeur d'un CIF peut alors être mis en demeure de partir en formation à ses propres frais et sans rémunération.

Les conditions de la formation varient beaucoup d'un lieu à l'autre. « *A l'université, il y avait un matériel performant, mais aucun confort, et pas de réel encadrement ; heureusement que les étudiants s'entraidaient. J'ai dit au responsable que, si j'avais dû payer de ma poche, j'aurais été encore plus déçu* », raconte Philippe. Au contraire, à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), où Sabine a préparé son cerficat de comptabilité, chacun progresse à son rythme, selon le principe de l'autoformation. Il n'y a pas de cours magistral, mais un programme à la carte en fonction de ses connaissances et une aide individualisée du formateur.

Un organisme sérieux doit faire passer des tests (à l'AFPA, un entretien avec une psychologue du travail est également prévu). Pour bien choisir, il faut détailler le contenu de la formation, vérifier qu'elle soit diplômante, s'enquérir du pourcentage de réussite à l'examen, et des chances d'embauche dans le futur métier. « *Il faut penser à ce qu'on fera après le CIF* », conclut Sabine. Recrutée par l'entreprise où elle avait effectué son stage de fin d'études, elle est partie quinze jours plus tard chez un concurrent : « *Après une capacité en droit et un début de DEUG en cours du soir et du samedi, puis onze mois de formation à la comptabilité à plein temps, j'estime avoir mérité le droit de choisir.* »

Michaëla Bobasch

Vers une remise en cause du CIF

Avec sa durée moyenne de neuf mois, le CIF indispose les employeurs. Il figure actuellement au cœur des négociations sur la formation professionnelle. On estime, au ministère de l'emploi, que l'idéal serait *« un projet concerté avec l'employeur »* pour éviter la coexistence d'actions visant uniquement l'adaptation au poste de travail et de CIF sans garantie de promotion pour le salarié.

Les partenaires sociaux réfléchissent à la mise en place de « comptes de formation individuels » alimentés par les salariés (avec des jours de congé non utilisés) avec un abondement de l'employeur. *« Reste à définir la ligne de partage entre la logique de l'employeur (l'adaptation au poste) et celle du salarié (acquérir une qualification). Sans oublier la prise en compte des personnels peu qualifiés, moins disposés à investir dans la formation que les cadres »*, indique-t-on au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle. Quant au CIF, il servirait aux actions de reconversion. Le Medef souhaiterait qu'il soit utilisé pour financer la formation, le maintien de la rémunération du salarié étant assuré par le « compte de formation individuel ». Les négociations achoppent sur ce point.

THIERRY DALBY

A savoir

● **Ancienneté.** Congé sabbatique : six ans d'activité professionnelle, dont 36 mois dans l'entreprise. Congé pour création d'entreprise : 36 mois d'ancienneté dans l'entreprise.
● **Délais.** Autorisation d'absence demandée à l'employeur à déposer 120 jours avant le début du stage pour un CIF égal ou supérieur à six mois, à temps plein. Pour un CIF de moins de six mois ou pour le passage d'un examen : 60 jours. Pour un congé d'enseignement, de recherche et d'innovation 60 ou 120 jours, selon qu'il est à temps partiel ou complet . Congés sabbatique ou pour création d'entreprise : trois mois. Autres congés : un mois.
● **Réponse de l'employeur.** Dans les 30 jours, sauf pour le congé de formation d'animateurs pour la jeunesse (8 jours), ou de formation syndicale (10 jours).
● **Report du congé.** Lorsque le salarié remplit toutes les conditions, l'employeur peut seulement différer le congé, en invoquant le nombre de salariés simultanément absents. Le report est admis si 2 % des effectifs de l'établissement ont déjà obtenu une autorisation d'absence au titre de la même catégorie de congé, dans les entreprises de plus de 200 salariés ; ce taux est de 1,5 % pour le congé sabbatique. Dans les entreprises de moins de 200 salariés, le nombre d'heures de congé accordées ne doit pas dépasser 2 % du nombre total des heures de travail effectuées dans l'année. L'employeur peut aussi reporter le congé s'il estime que le départ du salarié est préjudiciable à la production. Il doit consulter le comité d'entreprise, ou les délégués du personnel. Le report ne peut excéder neuf mois (pour le CIF, les congés pour examen, d'enseignement et de recherche). Pour le congé sabbatique, il peut être de six mois dans les petites entreprises et de neuf mois dans les grandes. Le report est de six mois pour le congé création d'entreprise et de quatre mois pour le congé de formation d'animateurs.
● **Délai de franchise.** Il y a un délai à respecter entre deux congés de même nature. Pour le CIF, il est compris entre six mois au minimum, et six ans. Pour obtenir sa durée en mois, on divise par douze le total des heures de stage effectuées lors du précédent congé. Le délai entre deux congés sabbatiques (ou un congé pour création d'entreprise et un congé sabbatique) est de six ans. Le délai entre un CIF et un congé sabbatique est d'au moins six mois. Il n'y a aucun délai de franchise entre un congé Jeunes salariés et un congé individuel de formation.
● **Licenciement.** Le salarié n'est pas à l'abri d'un licenciement pour motif économique ou personnel pendant un congé individuel de formation. Mais il ne peut être licencié pour un motif lié à son départ en formation.
● **Contacts.** Le Centre Inffo (Tour Europe, 33, place des Corolles, 92049 Paris La Défense Cedex ; www.centre-inffo.fr) édite des fiches et un CD-ROM concernant les différents congés. Prix : 1 611 F (245,60 €).

D'autres formules permettent de s'éloigner de l'entreprise

IL EXISTE d'autres congés, qui ont pour dénominateur commun le statut (suspension du contrat de travail avec maintien de la protection sociale et des avantages liés à l'ancienneté) et garantissent au salarié le retour dans l'entreprise.

● **Congé sabbatique.** Pour réaliser un projet personnel : écrire un livre, repeindre son appartement, voyager. De six à onze mois, non rémunéré. Il faut donc avoir fait des économies ou stocké des jours de « réduction du temps de travail ».

● **Congé pour création d'entreprise.** Durée : un an (avec possibilité de prolongation), non rémunéré. Il faut garantir à l'employeur que la nature de l'activité envisagée ne lui fera pas de concurrence déloyale. Le salarié qui s'affranchirait de cette obligation pourrait être licencié pour faute grave. A l'Association pour la création d'entreprise (APCE), on préfère « *l'essaimage* », qui apporte à l'employé désirant créer une entreprise, un appui technique et un financement. Mais il faut que l'initiative intéresse l'employeur.

● **Congé d'enseignement ou de recherche et d'innovation.** Il permet au salarié de dispenser sur son temps de travail un enseignement professionnel (donner des cours dans un lycée technique par exemple), ou bien d'exercer une activité de recherche dans un laboratoire, une université, ou une entreprise. Il peut être à temps plein (un an maximum) ou à temps partiel (huit heures par semaine ou quarante heures par mois). La rémunération n'est pas prévue par la loi, mais peut être maintenue par l'employeur.

● **Congé de formation des jeunes salariés.** Pour les moins de 25 ans présents dans l'entreprise depuis trois mois, qui ne sont ni apprentis ni en contrat de qualification ou d'adaptation. Ils disposent de 200 heures, utilisées en une ou plusieurs fois, pour suivre, pendant leur temps de travail, des stages de leur choix, à temps plein ou partiel. La rémunération est maintenue.

● **Congé de formation de cadres et d'animateurs de jeunesse.** Pour les moins de vingt-cinq ans, y compris les apprentis. Limité à six jours par an, il a pour but de se former à l'animation sportive, culturelle ou sociale et n'est pas rémunéré.

● **Congé pour passer un examen.** Les salariés qui satisfont aux conditions requises pour le congé individuel de formation ont droit également à un congé spécifique pour passer un examen. Sa durée correspond à celle de l'examen, plus 24 heures pour la préparation de celui-ci.

● **Bilan de compétences.** Pour tout salarié depuis cinq ans ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise, quel que soit son statut (CDI, CDD, emploi temporaire). Durée : 24 heures.

● **Congé de formation économique, sociale et syndicale.** Douze jours par an (ou dix-huit pour les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales), ouvert à tous les salariés.

M. B.

Supplément gratuit de 16 pages

Avec Le Monde

vendredi 18 daté samedi 19 mai

Soleil en vue

VENDREDI. L'anticyclone des Açores s'installe au large de la Bretagne et va influencer favorablement pour plusieurs jours le temps sur l'Europe occidentale. Les températures vont peu à peu s'élever.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le début de journée est parfois gris, puis les éclaircies vont s'imposer. Le vent orienté au nord-ouest limite la hausse des températures de 13 à 16 degrés en bord de mer, 17 à 19 degrés dans les terres.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. La grisaille présente au lever du jour au nord de la Loire s'attarde jusqu'en mi-journée le long de la frontière belge avec un risque de quelques gouttes. L'après-midi offre partout des éclaircies. Il fait de 14 à 17 degrés du nord au sud, mais à peine 13 degrés en bord de mer.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. A proximité du Jura et en Champagne, la journée commence dans l'humidité. En journée, des éclaircies se développent, elles restent plus limitées près de la frontière allemande. Un petit risque d'averse persiste sur le relief. Il fait de 14 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le soleil brille largement en Aquitaine et Midi-Pyrénées avec quelques plaques nuageuses accrochées au pied de la montagne en début de journée. En Poitou-Charentes, périodes ensoleillées de plus en plus longues. Il fait de 18 à 22 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les averses matinales du massif alpin s'estompent l'après-midi. Sur les autres régions, le soleil s'impose rapidement. Le mistral se lève en vallée du Rhône. Il fait de 17 à 20 degrés en plaine.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le soleil brille du Languedoc-Roussillon à l'ouest de la Provence. Quelques nuages le masquent par moments des Alpes maritimes à la Corse et une ondée n'est pas exclue dans l'arrière-pays niçois. Le vent d'ouest souffle à 70 km/h. Il fait de 22 à 26 degrés, localement 28 degrés.

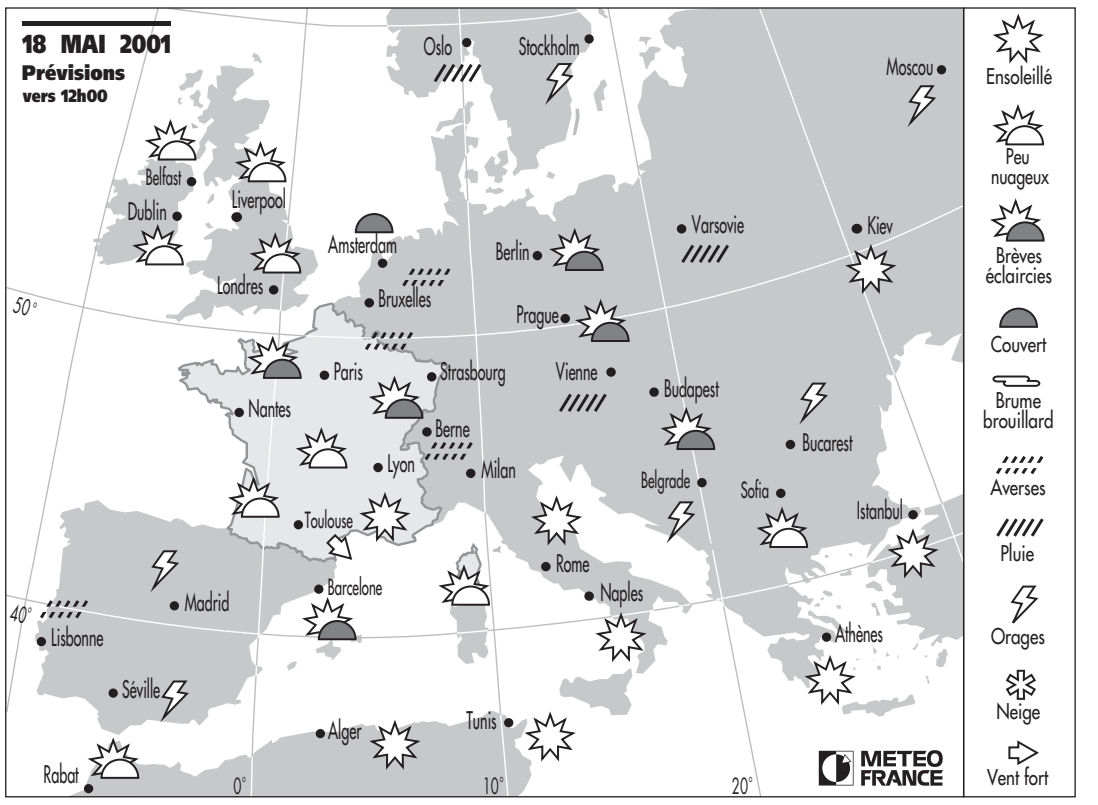

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AÉRIEN.** Profitant des nombreuses liaisons entre Paris et Madrid, la compagnie aérienne ibérique Spanair augmente ses fréquences vers l'Amérique latine, reliant désormais Madrid à La Havane et Buenos Aires par 4 vols hebdomadaires. Le billet A/R Madrid-La Havane coûte 4 150 F (632 €), celui vers Buenos Aires 4 600 F (701 €). Renseignements au 0-825-01-81-03.

■ **GUIDES.** Les éditions du Patrimoine publient, au format poche, une collection « Itinéraires » regroupant une quarantaine de monographies sur les grands sites touristiques français. Biens conçues et confiées à des spécialistes du lieu, elles comportent, en quatrième de couverture, indications pratiques et horaires d'ouverture. Parmi les plus récents, citons le Palais Garnier, la tour Eiffel, le palais Jacques Cœur et, très bientôt, les jardins de Le Nôtre en Ile-de-France (64 p., 39 F, 6 €).

PRÉVISIONS POUR LE 18 MAI 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	7/15 P	PAPEETE	25/29 S	KIEV	13/25 S	VENISE	14/22 P	LE CAIRE	17/28 S
AJACCIO	16/26 N	NANTES	9/17 N	POINTE-A-PIT.	26/31 C	LISBONNE	14/22 S	VIENNE	13/17 P	NAIROBI	17/27 S
BIARRITZ	11/17 S	NICE	18/23 S	ST-DENIS-RÉ.	22/26 S	LIVERPOOL	6/15 S	**AMÉRIQUES**		PRETORIA	6/24 S
BORDEAUX	10/19 S	PARIS	7/16 N	**EUROPE**		LONDRES	10/16 S	BRASILIA	18/26 S	RABAT	14/20 C
BOURGES	7/16 S	PAU	9/17 S	AMSTERDAM	9/13 S	LUXEMBOURG	7/14 C	BUENOS AIR.	9/16 S	TUNIS	20/34 C
BREST	10/15 N	PERPIGNAN	14/22 S	ATHENES	18/29 S	MADRID	12/19 P	CARACAS	24/27 P	**ASIE-OCÉANIE**	
CAEN	11/13 N	RENNES	8/16 N	BARCELONE	14/19 C	MILAN	14/27 S	CHICAGO	12/19 S	BANGKOK	26/35 C
CHERBOURG	10/15 N	ST-ETIENNE	9/17 S	BELFAST	6/13 S	MOSCOU	13/21 C	LIMA	17/20 S	BEYROUTH	19/25 S
CLERMONT-F.	6/17 S	STRASBOURG	9/16 P	BELGRADE	13/28 S	MUNICH	10/14 P	LOS ANGELES	14/18 S	BOMBAY	28/33 S
DIJON	8/16 N	TOULOUSE	9/18 S	BERLIN	8/15 C	NAPLES	18/30 S	MEXICO	10/29 S	DJAKARTA	28/29 P
GRENOBLE	9/19 P	TOURS	7/16 N	BERNE	9/17 S	OSLO	3/10 P	MONTREAL	15/21 S	DUBAI	28/39 S
LILLE	9/14 P	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	8/14 P	PALMA DE M.	17/23 C	NEW YORK	15/22 C	HANOI	26/29 P
LIMOGES	5/15 S	CAYENNE	23/27 P	BUCAREST	9/25 C	PRAGUE	9/13 P	SAN FRANCIS.	12/21 S	HONGKONG	25/28 P
LYON	10/19 S	FORT-DE-FR.	25/30 S	BUDAPEST	9/27 C	ROME	17/25 C	SANTIAGO/CHI	4/12 S	JERUSALEM	16/27 S
MARSEILLE	16/24 S	NOUMEA	21/26 S	COPENHAGUE	8/12 C	SEVILLE	16/23 P	TORONTO	11/16 P	NEW DEHLI	25/32 S
				DUBLIN	5/14 S	SOFIA	7/25 S	WASHINGTON	16/24 C	PEKIN	19/34 S
				FRANCFORT	9/16 S	ST-PETERSB.	13/20 S	**AFRIQUE**		SEOUL	19/25 S
				GENEVE	12/21 S	STOCKHOLM	9/13 C	ALGER	18/26 S	SINGAPOUR	27/31 S
				HELSINKI	8/16 C	TENERIFE	18/24 C	DAKAR	20/24 S	SYDNEY	11/17 P
				ISTANBUL	15/24 S	VARSOVIE	9/19 P	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	17/25 S

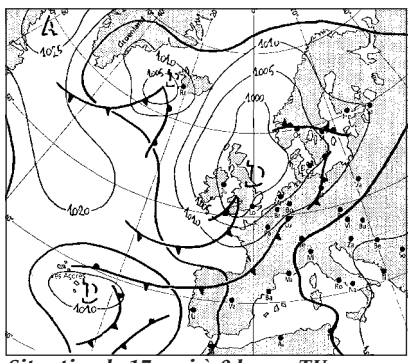

Situation le 17 mai à 0 heure TU

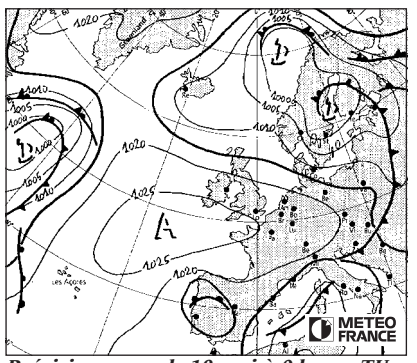

Prévisions pour le 19 mai à 0 heure TU

VENTES

A Paris, la Mutualité accueille le Salon du livre ancien

LA MAISON de la Mutualité de Paris accueille, du jeudi 17 au dimanche 20 mai, une centaine d'antiquaires-libraires, dont certains venus de loin, à l'occasion de la treizième édition de ce rendez-vous de bibliophiles. Ils y présentent quelques pièces rares et de très nombreux ouvrages de collection dont la gamme des prix va de 300 F (45,73 €) à 10 000 F (1 524,49 €).

La valeur des livres anciens dépend de la notoriété de l'auteur, de l'importance du texte, de l'édition (si possible originale ou augmentée), de la rareté et de l'état de conservation. Parmi les ouvrages édités en grand nombre au XIXe siècle figurent de nombreux textes intéressants d'auteurs inconnus, accessibles à partir de 300 F (45,73 €).

Dans cette catégorie, on pourra notamment trouver à la foire *Voyage au pays ashanti*, le récit d'un diplomate français, le baron Gros (1793-1870), sur l'Afrique (350 F, 53 €, librairie Chamonial) ou encore *Mavrogénie ou l'héroïne de la Grèce*, biographie romancée d'une des héroïnes de la révolution grecque de 1821, publiée à Bordeaux en 1830 (700 F, 106 €, librairie J. Paul Veyssière).

Dès 1 400 F (213 €), on pénètre dans la vraie bibliophilie avec l'édition originale d'un ouvrage de l'abbé Nadal, édité à Paris en 1725, intitulé *Histoire des vestales avec un Traité du luxe des dames romaines* (librairie Gangloff-Rebert). A 3 000 F (454 €), les amateurs de beaux livres pourront acheter une *Histoire et description du Petit Trianon* ornée de vingt et une gravures et de vingt-deux figures, publiée à Versailles par Bernard en 1885. Elle donne en annexe des extraits du journal de Louis XVI relatifs au Petit Trianon, les menus des fêtes, le compte des dépenses, la liste des architectes, jardiniers, etc. (librairie des Carrés).

AUTOGRAPHES ET MANUSCRITS

Du côté des pièces très anciennes, la section des autographes propose un document rarissime, une charte et son sceau en cire rouge du comte de Flandres Baudoin XI, futur empereur de Constantinople (1171-1206). Etabli à Bruges en 1199, ce texte sur vélin confirme des dispositions relatives à l'un des gentilshommes du comte (75 000 F, 11 433 €, librairie Les Autographes).

Les manuscrits comptent un des chefs-d'œuvre du XVe siècle, *La Chronique de la Bouquechardière*, réalisée en Poitou vers 1480. Ce texte en français de Jean de Courcy a eu un tel succès à son époque que les spécialistes connaissent aujourd'hui vingt-cinq exemplaires de ce manuscrit et une dizaine de fragments. De format grand in-folio, ayant conservé des couleurs très vives, il est orné de douze scènes d'une remarquable finesse et de superbes enluminures (4,5 millions de francs, 686 020 €, libraire Sourget).

Dans la bibliophilie moderne, le public pourra découvrir divers joyaux : un carnet de notes tenu par André Gide à l'âge de dix-neuf ans, intitulé *Octobre 1888*, a été relié dans un volume miniature (8-3 cm sur 5-7 cm) par Paul Bonnet, un des maîtres relieurs du XXe siècle (165 000 F, 25 154 €, librairie A. Flümann GMBH) ; *Parallèlement*, le premier livre publié en 1900 par le célèbre marchand d'art Ambroise Vollard contient des poèmes de Paul Verlaine illustrés par cent neuf lithographies de Pierre Bonnard (285 000 F, 43 447 €, librairie FL. Tulkens).

Catherine Bedel

★ 13e Foire internationale du livre d'art, du jeudi 17 au dimanche 20 mai. Le 17 de 17 heures à 21 heures, les autres jours de 11 heures à 19 heures. Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor 75005 Paris. Entrée 50 F (7,63 €).

Calendrier

ANTIQUITÉS-BROCANTE

● **Paris, place de la Bastille**, jusqu'au dimanche 20 mai, tél. : 01-56-53-93-93.

● **Dijon (Côte-d'Or)**, du vendredi 18 au dimanche 27 mai, tél. : 03-80-77-39-00.

● **Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)**, du vendredi 18 au dimanche 20 mai, tél. : 01-40-11-28-16.

● **Rumilly-lès-Vaudes (Aube)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 03-25-40-96-78.

● **Castelnaudary (Aude)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 04-68-91-25-16.

● **Guéret (Creuse)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 05-57-43-97-93.

● **Damville (Eure)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 02-37-43-58-26.

● **Eauze (Gers)**, du samedi 19 au dimanche 27 mai, tél. : 05-62-09-83-30.

● **Dax (Landes)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 03-44-82-54-29.

● **Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 06-08-10-71-63.

● **Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 04-73-89-41-77.

● **Strasbourg (Bas-Rhin)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 03-88-37-21-21.

● **Les Arcs-sur-Argens (Var)**, du samedi 19 au jeudi 24 mai, tél. : 06-08-84-20-87.

● **Chablis (Yonne)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 02-38-93-89-79.

● **Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)**, samedi 19 et dimanche 20 mai, tél. : 02-37-24-51-60.

ADJUDICATIONS

■ **RÉSULTAT** de la vente d'art populaire des jeudi 10 mai et vendredi 11 mai à Drouot-Richelieu, étude Ferri.

● **Affiquet en bois fruitier** à décor de motifs peints sculptés d'un personnage féminin, Grèce XIXe. 1 800 F, 276 €.

● **Aune à mesurer les tissus** en bois fruitier sculpté, terminée par une main fermée, Allemagne, XVIIIe. 4 200 F, 641 €.

● **Aune patronymique en érable** ornée d'arêtes de poisson datée 1818-1845, travail alsacien. 1 600 F, 244 €.

● **Battoir de mariage en noyer**, à décor gravé d'un cœur et d'inscriptions, daté 1832, travail westphalien. 2 000 F, 305 €.

● **Deux navettes**, l'une en érable, l'autre en acacia, à décors géométriques et floraux, Hongrie XIXe. 1 200 F, 183 €.

● **Casse-noisettes** en hêtre figurant l'empereur Guillaume II avec son casque à pointe. 3 900 F, 595 €.

● **Casse-pignons** en fer forgé ciselé, mâchoire figurant un animal stylisé, XVIIIe. 1 900 F, 290 €.

● **Couverts en bois sculpté** à décor anthropomorphe, début XXe. 800 F, 122 €.

● **Cuillères en hêtre** sculptées d'une branche de laurier. 300 F, 46 €.

● **Hachoir en acier** avec manche formé d'un renard et détails en cuivre, vers 1910-1920. 5 500 F, 840 €.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 117

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

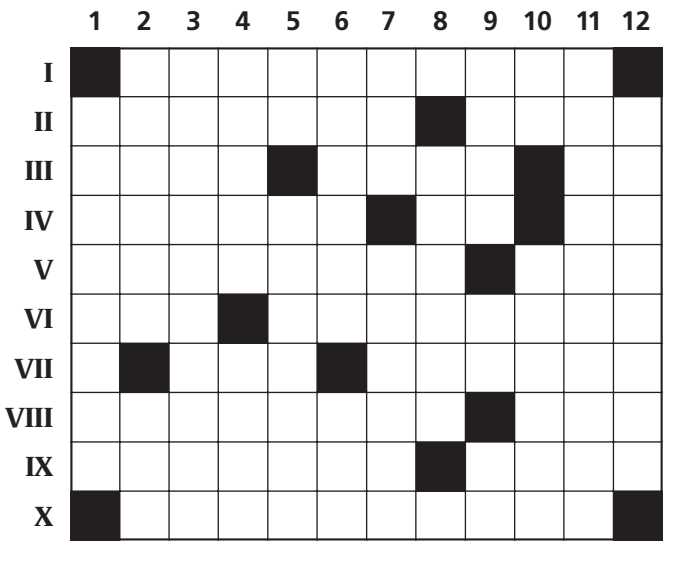

HORIZONTALEMENT

I. Perte de temps. - II. Gros tas de terre et de pierres pour le souvenir. Cours souvent à sec. - III. Devient riche avec Labiche et la biche. Protège le crustacé. Pions stratégiques. - IV. Bras mécanique. Dans l'outrage. Croquant et plutôt craquant en ce moment. - V. On les retrouve sur scène ou entre les pages. Part en éclats. - VI. Un spécialiste dans son domaine. Met à l'arrêt. - VII. Polonais, devenu roi et cocu. Prend la tête. - VIII. Qui n'ont pas de bonnes bases. Mémoire des chaînes. - IX. Prit le pouls de Garibaldi et de Napoléon III. Préparés avant d'être servis. - X. Vus en dessous.

VERTICALEMENT

1. Pour aller plus haut et plus loin. - 2. Préparer pour le bain de soleil. Sur une table asiatique. - 3. Bien à l'abri du froid. - 4. Coulent de partout. Etouffent avant de manger. - 5. Personnel. Disparue. - 6. Pour aller droit en grandissant. Rond, il encaisse bien mieux. - 7. Extrait de la férule. Reste qui se fait sentir. - 8. Ressemblants depuis Amphitryon. - 9. Grecque. Réponse puérile. Dans un moment. - 10. Donne le choix. Sortie de la liste. - 11. Laissent tout traîner. - 12. Resteras dans l'incertitude.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 116

Horizontalement

I. Miroitière. - II. Godiche. Mêla. - III. Lied. Simples. - IV. Année. Noroît. - V. Cet. Metteuse. - VI. Isidore. Se. - VII. Ferrets. Mi. - VIII. Rail. Aérée. - IX. Ereinter. Ars. - X. Tétralogie.

Verticalement

1. Glacière. - 2. Moines. Art. - 3. Identifiée. - 4. Ride. Délit. - 5. Oc. Emor (Rome). Nr. - 6. IHS. Errata. - 7. Teintée. El. - 8. Mot. Taro. - 9. Empressé. - 10. Reloué. Raï. - 11. Eléis. Mère. - 12. Astéries.

L'ART EN QUESTION

N° 222 En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Et les Dupond(t) pompaient ! ! !

L'EXPOSITION présentée au Musée de la marine vise à montrer comment Hergé a réussi à donner une grande authenticité à son œuvre en travaillant à partir d'objets, maquettes et dessins. Ainsi voisinent des dessins originaux d'Hergé, montrés pour la première fois, et les modèles qui ont servi à la documentation de leur auteur.

On suit la relation entre Tintin, jeune reporter, et le capitaine Haddock, depuis leur première rencontre à bord du cargo qui les emmène au Karaboujan, dans *Le Crabe aux pinces d'or*. La vignette ci-contre est extraite de l'album *Le Trésor de Rackham le Rouge*, dans lequel apparaît pour la première fois le professeur Tournesol. Tintin y est revêtu d'un scaphandre dont l'original, créé en 1889 par Denayrouze et Charles Petit et conservé au Musée de la marine, est présenté dans l'exposition. Derrière lui pompent les deux Dupond(t), et la pompe qui a servi de modèle à Hergé, pompe à volant pour scaphandrier, fabriquée par René Piel entre 1930 et 1940, est là pour témoigner de la véracité de l'objet représenté.

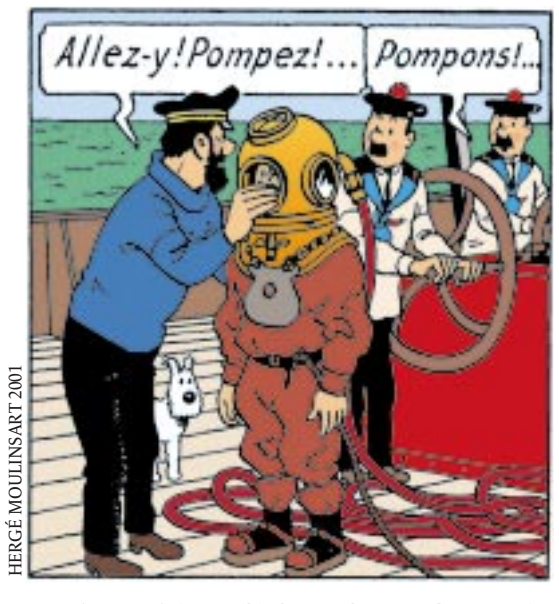

HERGÉ MOULINSART 2001

« Le Trésor de Rackham le Rouge », planche 39. Exposition « Mille sabords ! Tintin, Haddock et les bateaux ». A Paris, au Musée national de la marine, palais de Chaillot, jusqu'au 12 novembre.

Les personnages, partis à la recherche de l'île au trésor dans les Caraïbes, sont embarqués à bord d'un navire appelé :

● *Le Brillant* ?
● *La Licorne* ?
● Le *Sirius* ?

Réponse dans *Le Monde* du 25 mai.

Réponse du jeu n° 221 paru dans *Le Monde* du 11 mai.

Ce sont les peintures de Michel-Ange qui ont influencé Girodet dans la scène du Déluge. Les drapés des vêtements rappellent ceux que l'on peut voir à la voûte de la chapelle Sixtine, à Rome.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA **Récompensé en 1991 par le Grand Prix du jury pour *La Belle Noiseuse*, Jacques Rivette, soixante-treize ans, présente cette année en compétition, dans la Sélection officielle, *Va savoir*, un film énergique et jubilatoire qui témoigne de sa passion pour le théâtre. ● CETTE COMÉDIE vénitienne offre deux heures et demie d'enchantement auquel contribue puissamment l'actrice Jeanne Balibar, qui confirme l'étendue de son talent de comédienne, cascades comprises. ● AVEC *H-Story*, présenté dans la section Un certain regard, le cinéaste japonais Nobuhiro Suwa signe pour sa part une œuvre poétique et originale sur la mémoire de Hiroshima, en partant d'un remake du film de Resnais et Duras.**

CANNES 2001

Passacaille pour cœurs et corps sur une partition de Jacques Rivette

Va savoir. Deux heures et demie de grâce ininterrompue sous la férule d'un cinéaste français fasciné par le théâtre et d'une comédienne en liberté, Jeanne Balibar

SÉLECTION OFFICIELLE (en compétition). Film français de Jacques Rivette. Avec Jeanne Balibar, Sergio Castellitto, Marianne Basler, Jacques Bonnaffé. (2 h 34.)

Ce n'est pas tous les jours que l'on se voit offrir deux heures et demie de bonheur. Grand seigneur, Jacques Rivette propose *Va savoir,* comédie fleuve par la durée, mais qui tient plus de la cascade par sa vivacité et son énergie sans cesse renouvelée. Aux premières images, l'écran est éclairé par le rond d'une poursuite qui cherche un comédien sur la scène d'un théâtre. On entend un ordre – *« pleins feux ! »* – et les projecteurs illuminent une troupe italienne venue jouer *Come tu mi vuoi* (*Comme tu me veux*), de Pirandello, en italien, à Paris.

Une comédienne quitte le plateau pour sa loge. Camille Renard (Jeanne Balibar) est comme une lumière qui clignote : blonde sur scène, brune en coulisses ; elle monologue à voix haute : *« Ça va, ça va pas. »* Ces oscillations, d'abord de faible amplitude, vont allonger leur course jusqu'à ce que les mouvements d'humeur de Camille entraînent, les uns à la suite des autres, tous les personnages de *Va savoir* dans ce doute perpétuel, borné par cette limite énoncée sous une forme ou une autre à plusieurs reprises : *« On ne va pas en faire un drame. »*

Camille est troublée par son retour à Paris, le premier depuis trois ans. Elle ne peut s'empêcher de chercher à revoir Pierre (Jacques Bonnaffé), l'homme qu'elle a quitté en partant pour l'Italie où elle a rencontré et épousé Ugo (Stefano Castellitto), directeur et metteur en scène de la troupe. Mais Pierre vit avec Sonia (Marianne Basler). Les retrouvailles des amants séparés sont vues avec méfiance par leurs conjoints respectifs qui, chacun de leur côté et sans le savoir, sont en passe d'être séduits par un autre couple que composent Do (Hélène de Fougerolles) et Arthur (Bruno Todeschini), demi-frère et demi-sœur unis par une tendre affection.

MULTIPLES INTRIGUES

Pour mettre en mouvement ces personnages, Rivette et ses coscénaristes, Pascal Bonitzer et Christine Laurent, inventent d'autres couples : Ugo profite de son séjour à Paris pour rechercher une pièce perdue de Carlo Goldoni, pendant que Pierre n'en finit pas de terminer une thèse sur Heidegger. Ce n'est pas trahir les fins mots des multiples intrigues développés par *Va savoir* que de révéler que le film se range plutôt dans le camp de la comédie vénitienne que de la philosophie allemande.

MOUNE JAMET / H & K

Jeanne Balibar, qui tient le rôle d'une comédienne, prête à exécuter elle-même ses cascades en talons sur le zinc des toits de Paris.

On a un peu honte d'alourdir par cette explication un gag léger qui n'est que l'un des moments d'une série de surprises, de retournements. On pourrait tous les prendre un à un et les disséquer. On aurait sans doute fait la démonstration irréfutable de l'esprit de Jacques Rivette. Mais elle n'est plus à faire, et l'inconvénient des dissections est qu'elles laissent leurs sujets à l'état de cadavre. Or, il n'y a pas plus vivant que *Va savoir*. Comme en revenant d'un voyage que d'autres vont entreprendre, on signalera aux partants qu'ils croiseront Pirandello et Hergé, Perrault et Jacques Demy (réunis sous l'égide de *Peau d'âne*), Hitchcock et Feydeau. Et l'on vagabondera dans un Paris estival enchanté, qui n'appartient qu'à Rivette.

Cette joie contraste si fort avec le dernier film du cinéaste, *Secret défense*, qu'on pourrait croire à l'existence de la fontaine de jouvence. Pour mémoire, l'avant-dernier film de Rivette était une épure de cinéma, un film de mort et de perte, dont l'ordonnancement magnifique était imposé par une mise en scène souveraine, presque autoritaire. *Va savoir* laisse à peine le temps de se souvenir que l'on a affaire à un cinéaste d'exception. Les personnages et les mécanismes – ici très organiques, très vivants – du comique sont aux commandes et le cinéma à leur service.

Au service donc de la matière vivante du film, les acteurs. Dans le bréviaire cannois du journaliste la formule rituelle s'énonce : *« Il se murmure que Jeanne Balibar est désormais l'une des favorites pour le prix d'interprétation féminine. »* On peut le crier aussi, le chanter et le siffler. On peut s'en moquer parce que, de toute façon, une actrice comme ça, ça n'a pas de prix. L'étendue de son talent est assez bien définie par son registre vocal qui lui permet d'avoir une tessiture grave à la Marlene Dietrich, si seyante lorsqu'elle est en corset (au premier acte de *Comme tu me veux*), pour, l'instant d'après, partir dans les aigus comme une petite fille effrayée.

POLYPHONIE EXQUISE

Va savoir s'amuse beaucoup avec le vrai et le faux. Un collectionneur et vendeur d'autographes (Claude Berri) propose d'ailleurs à Ugo un « isographe » de Goldoni *« qui permet de départager le vrai du faux »*. Jamais Ugo ne s'en servira. C'est normal, il est l'époux d'une femme qui est au moins aussi vraie lorsqu'elle joue sur scène qu'à la ville. Et cette capacité à réinventer à l'infini la vérité, cette passion de jouer, trouve son incarnation dans la partie qu'exécute et gagne Jeanne Balibar, demoiselle en détresse et héroïne intrépide qui, en plus, exécute elle-même ses cascades en talons sur le zinc des toits de Paris.

Autour d'elle s'organise une polyphonie exquise dans laquelle chacun des acteurs entre avec son idée, avec fantaisie aussi, n'hésitant pas à pousser une reconnaissance sur le terrain du burlesque, sans fausse honte, entraîné par un cinéaste plus léger que l'air. Il suffit de s'accrocher aux basques de l'équipage de *Va savoir* et de son capitaine pour s'envoler à son tour.

Thomas Sotinel

► www.lemonde.fr/cannes

Celui qui ne veut pas savoir

***« JACQUES N'EST PAS** quelqu'un qui arrive le matin sur le plateau en disant "on va faire ça, ça et ça", comme le font certains metteurs en scène. Il ne sait pas, il ne veut pas savoir. Il veut que ce soit le travail d'un peu tout le monde. »* Cette assertion éclairante de William Lubtchansky, chef-opérateur de *Va savoir* et de tous les films de Jacques Rivette depuis 1975, fait partie des nombreux et passionnants témoignages inédits recueillis par la critique et scénariste Hélène Frappat dans l'ouvrage qu'elle vient de consacrer au cinéaste. *Jacques Rivette, secret compris* (Ed. Cahiers du cinéma, 255 p., 147 F [22,41€]) est la première monographie consacrée à l'un des auteurs les plus secrets et les plus envoûtants du cinéma français.

La gageure n'était pas mince, d'autant qu'Hélène Frappat a pris le risque de la redoubler, en composant un ouvrage absolument déconcertant, adoptant l'esprit et la méthode de celui qui l'a inspiré. Il faudra donc une certaine bonne volonté au lecteur pour suivre le propos de la biographe à travers les méandres de son ouvrage qui passe sans crier gare de l'analyse théorique à l'information ou du témoignage à l'abécédaire, accumule les citations de sources très diverses (depuis Jacques Rivette jusqu'à Jean Paulhan ou Honoré de Balzac) sans les attribuer dans le corps du texte, propose en un mot une pensée en perpétuel mouvement qui se soucie moins de prouver ses dires ou de respecter la chronologie que de suivre l'impétuosité de son élan.

UN FOU DE CULTURE, UN TIMIDE FRÉNÉTIQUE

Chemin faisant, fût-il escarpé, le lecteur parviendra à faire son miel de cet ouvrage et à tirer de ce proliférant feuilleté quelque chose qui ressemble à une ébauche de portrait. Comme il faut s'y attendre, celui-ci est fuyant à souhait, à l'image de ce jeune homme qui naît à Rouen le 1er mars 1928 dans une famille de la bourgeoisie rouennaise, et qu'on retrouve, dix-huit ans plus tard, à tourner son premier film amateur, *Aux quatre coins*, avec quelques amis stupéfaits de sa détermination. Entré en cinéphilie avec Gregory La Cava, Jean Cocteau et Jean Renoir, fin connaisseur de Corneille, Balzac et Blanchot, le jeune Rivette est un fou de culture, un timide frénétique capable de se déchaîner pour défendre une idée, un affamé de rencontres et de débats qui ne cesse pour autant de se tenir éloigné du monde.

Signataire d'un premier article significativement intitulé *« Nous ne sommes plus innocents »* (dans le *Bulletin du ciné-club du Quartier latin* en 1950), introducteur aux *Cahiers du cinéma* du concept de « mise en scène », auteur d'un coup d'Etat qui évince, en 1963, Eric Rohmer de la rédaction de la revue, Jacques Rivette est, avec Jean-Luc Godard, l'auteur de la nouvelle vague le plus engagé dans la « modernité » du cinéma. Son œuvre – depuis *Le Coup du berger* (1956) jusqu'à *Va savoir* (2001), en est la preuve incarnée, sous le signe de la fascination pour le théâtre, de l'aménagement systématique de l'imprévu et de l'affabulation partagée. Cinéaste du corps et du geste, du complot, de l'imaginaire et de l'enfance, chorégraphe nervalien de la dépossession de soi et de l'enchantement féminin, Jacques Rivette est un des très rares auteurs qui parviennent à faire advenir la toute-puissance poétique du cinéma.

Jacques Mandelbaum

Au carrefour de boulevards qui mènent nulle part

Mulholland Drive. Entre l'hyperréalisme et l'hallucination, David Lynch s'embourbe sur les chemins d'un mauvais rêve

SÉLECTION OFFICIELLE (en compétition). Film américain de David Lynch. Avec Naomi Watts, Laura Elena Harring, Ann Miller. (2 h 26.)

Mulholland Drive était à l'origine le pilote d'une série tournée pour la télévision américaine, qui n'en a pas voulu. Le négatif a alors été racheté par StudioCanal, pour devenir un film, que David Lynch remonta entièrement. Toutefois, *Mulholland Drive* demeure un objet mutant, à cheval entre la télévision et le cinéma, le rêve et la réalité, la chronique sociale et l'enquête policière. Le dossier de presse en propose un résumé elliptique en une phrase : *« Une histoire d'amour dans la cité des rêves »*. Par cité des rêves, il faut entendre Los Angeles et son centre névralgique, Hollywood, dont la nature irréelle, impalpable et artificielle est soulignée dans chaque plan.

Mulholland Drive débute comme un cauchemar. Une limousine roule sur Mulholland Drive avec à son bord une femme, peut-être une actrice, et plusieurs hommes. Le véhicule s'arrête sur le bas côté, un homme sort un pistolet et le pointe sur la femme. La voiture, à ce moment précis, est violemment percutée par un véhicule venant en sens inverse. Seule la jeune femme est indemne, et s'enfuit à pied. Dans la séquence suivante, deux hommes vont dans un restaurant. L'un d'eux reconnaît cet endroit car il en a rêvé la nuit précédente. Il redoute la rencontre d'un monstre qui hante ses rêves, qu'il finit par croiser en sortant du bar. Enfin, une jeune fille blonde arrive à l'aéroport de Los Angeles, pleine d'espoir et résolue, comme tant d'autres ingénues avant elle, à devenir une actrice. A peine arrivée chez sa tante, qui lui prête son appartement, elle découvre, cachée, la jeune femme de la première séquence.

Mulholland Drive évolue entre l'hyperréalisme et l'hallucination. Ses couleurs sont parfois exagérément accentuées, le rythme est continuellement brisé. Le sens du détail de David Lynch – l'immeuble où arrive la jeune blonde, le moment où elle passe brillamment sa première audition, le restaurant fréquenté par une partie des personnages du film – donnent l'impression que le réalisateur a tourné à deux pas de chez lui, dans un univers familier. Mais, comme souvent chez Lynch, le goût du détail ouvre sur un abîme, où tout devient de plus en plus inquiétant. La séquence du casting montre ainsi une jeune fille à laquelle on donnerait le bon Dieu sans confession et qui est en fait un habile stratège.

L'enchevêtrement des faits dans *Mulholland Drive* nous ramène sans cesse sur le chemin du rêve. L'apparition d'un mystérieux cowboy, d'un illusionniste, d'une clé, sont les figures d'un inconscient dont les frontières sont bien difficiles à délimiter. *Blue Velvet* nous décrivait ce qui se passait derrière des portes fermées. *Mulholland Drive* se situe sans doute à l'intérieur d'un cerveau que l'on suppose être celui de la jeune fille blonde d'apparence ingénue. Les nombreuses lignes de fracture du film ressemblent à une écriture automatique dont Lynch ne possède jamais l'exacte maîtrise. Souvent à l'aise *(Elephant Man, Blue Velvet, Une histoire vraie)* dans des films où une structure lui est imposée – même s'il sait toujours la subvertir –, David Lynch devient parfois brouillon lorsque son inconscient est débridé. Et aussi fascinants soient-ils, les nombreux chemins empruntés par *Mulholland Drive* mènent toujours nulle part.

Samuel Blumenfeld

ECHOS CROISETTE

■ **La présentation en compétition du nouveau film de Jacques Rivette** *(lire ci-dessus)* a suscité les réactions les plus chaleureuses à ce jour dans la salle du grand auditorium Lumière. Avant même la fin de l'ultime séquence, les spectateurs ont réservé un triomphe au film et à ses protagonistes, qui en retour les ont longuement applaudis. Ces effusions ont duré plus de dix minutes et sont aussitôt entrées dans les pages les plus émouvantes de l'histoire du Festival.

■ **Sept webfilms sont aussi en compétition sur la Croisette.** Ils ont été présentés le 15 mai pour le Prix monsieurcinéma.com à la Semaine internationale de la critique. Ce sont tous des films très courts – entre une et quinze minutes – créés spécialement pour être diffusés sur le Net. Tim Burton, le réalisateur d'*Edward aux mains d'argent*, *Batman* ou *Sleepy Hollow*, dont on verra cet été *La Planète des singes*, y signe une animation, *The Birth of Stainboy*, qui raconte en quatre minutes animées l'histoire d'un petit monstre abandonné par ses parents et envoyé dans une maison de correction.

■ **Le magnat du porno américain Larry Flynt**, fondateur du magazine *Hustler*, a lancé mercredi 16 mai depuis l'Hôtel Martinez un appel en faveur de la *« la liberté d'expression »* après l'incident qui avait eu lieu la veille dans un autre établissement (*Le Monde* du 17 mai). Celui qui inspira en 1996 un film éponyme à Milos Forman définit en ces termes le sens de sa croisade : une *« lutte contre tous les censeurs des gouvernements et les factions religieuses qui tentent d'imposer leur morale dans l'intimité des maisons »*. Cette déclaration intervenait quelques heures avant la dixième soirée de remise des Hot d'or (trophées du cinéma X) en marge du festival du film.

la photographie de
FRANÇOIS-MARIE BANIER

L'acteur et réalisateur américain Sean Penn, en compétition dans la Sélection officielle avec « The Pledge » (La Promesse), une lointaine adaptation d'un roman de l'écrivain suisse Friedrich Dürrenmatt. « Sean Penn participe à cet état splendide des êtres tenus par un discours intérieur, qui déborde légèrement des rives, et par une morale infranchissable. » F.-M. B.

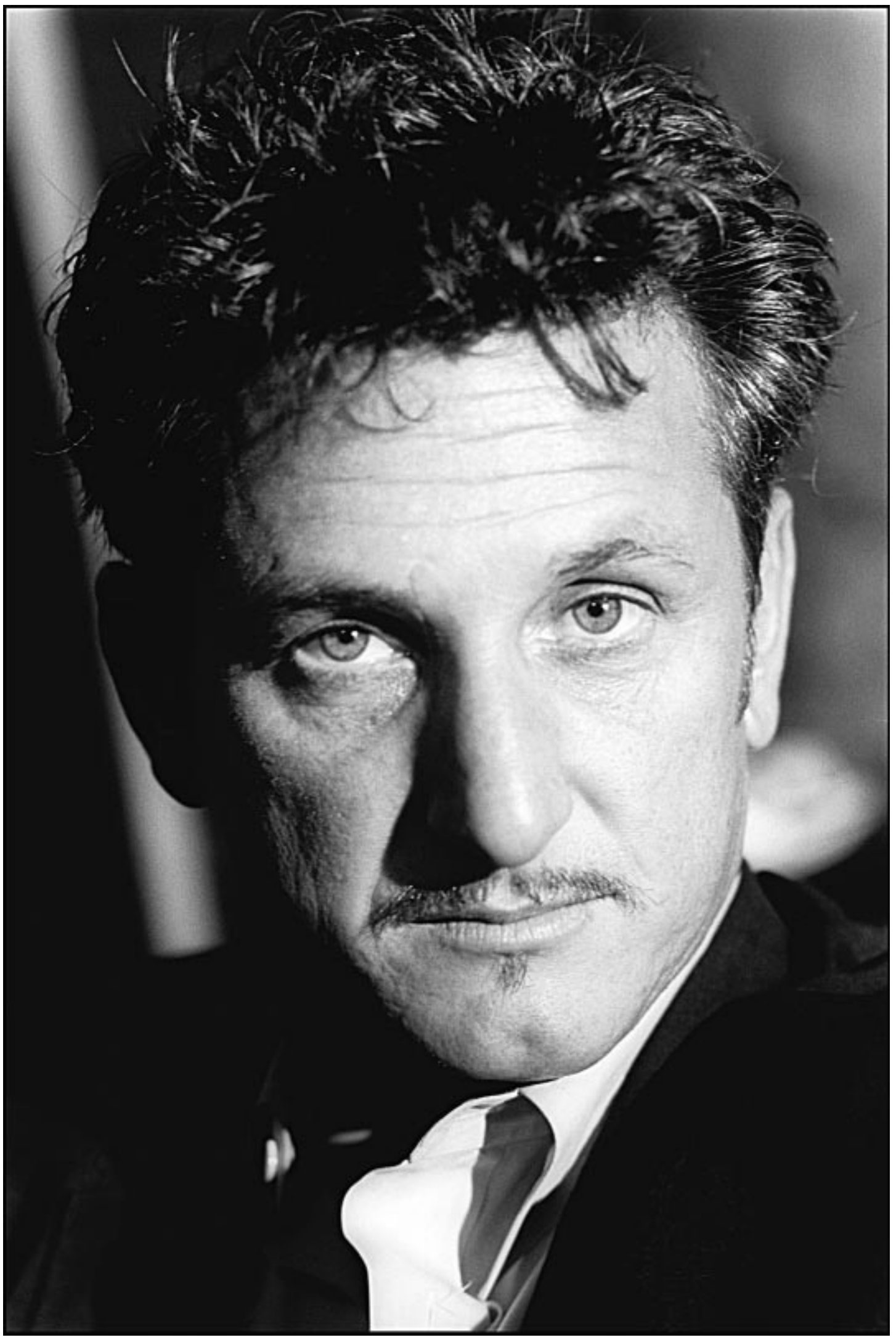

Journal intime de l'histoire du cinéma

Il mio viaggio in Italia. Martin Scorsese associe la recherche de ses origines siciliennes à une analyse de films italiens de l'après-guerre

SÉLECTION OFFICIELLE (séance spéciale). Documentaire américain de Martin Scorsese (4 h 05.)

IL MIO VIAGGIO IN ITALIA – dont la projection clôturait « la journée de la transmission » *(lire ci-dessous)* – complète un travail commencé en 1995 par Martin Scorsese sur le cinéma américain, où le réalisateur mêlait déjà son histoire personnelle à celle du cinéma. Comme dans V*oyage de Martin Scorsese dans le cinéma américain*, Scorsese lui-même se trouve au centre de *Il mio viaggio in Italia*. Ce documentaire est autant une recherche de ses origines (ses parents, ses grands-parents, la Sicile d'où ils sont originaires) qu'un aperçu du cinéma italien de l'après-guerre. La structure du documentaire est limpide et s'appuie sur une analyse lumineuse des réalisateurs italiens marquants de l'époque (Roberto Rossellini, Vittorio De Sica, Federico Fellini, Luchino Visconti...). La minutie du discours de Scorsese, qui ne s'égare jamais dans des généralités et travaille sur des scènes précises, tient à une utilisation brillante des extraits, toujours très longs, qui permettent au spectateur de s'installer dans un film.

La cinéphilie de Scorsese a été souvent comprise comme une passion démesurée et exclusive, s'efforçant, par une connaissance encyclopédique, d'enrichir la vie par les films. Elle se dessine ici sous un jour très différent. Cette cinéphilie n'est plus uniquement un objet de connaissance destiné à l'archivage. Le cinéma italien dont parle Scorsese n'est pas seulement celui auquel il s'est le plus identifié, mais celui où il s'est d'abord reconnu. Un cinéma dont lui, ses parents et ses grands-parents seraient les acteurs virtuels. Le petit garçon de *Paisa* de Roberto Rossellini, celui du *Voleur de bicyclette* de Vittorio De Sica, deviennent ainsi des projections de Martin Scorsese.

Lorsque, enfant, il regardait les films italiens à la télévision, Martin Scorsese avait l'impression de découvrir des images de ses parents. Pour la première fois, il prenait conscience de ses origines. Le réalisateur américain a souvent répété que son univers se limitait à Elizabeth Street, un quartier italien de New York. Grâce au cinéma, ce monde changeait soudain de proportion.

TENTATIVE D'APPROPRIATION

Il mio viaggio in Italia participe d'une meilleure connaissance de cet univers. L'une des premières images de ce documentaire est un petit film amateur, tourné par les grands-parents de Scorsese. Ce document demeure la seule trace filmée des origines italiennes de Scorsese. Les effets de montage confrontent ces images à des films néoréalistes dont la texture apparaît soudain inédite. Scorsese peut ainsi voir en *Rome, ville ouverte*, de Rossellini, une vision exacte, semblable à celle d'un journal télévisé, de ce qui serait advenu si ses grands-parents étaient restés en Europe.

Il mio viaggio in Italia pose aussi avec justesse la question de l'effet au cinéma. Cela signifie que le *Paisa* regardé enfant par Martin Scorsese n'est pas tout à fait celui que nous avons vu à la cinémathèque ou à la télévision. Martin Scorsese a découvert le cinéma italien dans des conditions déplorables, le plus souvent doublé en anglais, sur un petit écran de télévision, dans une copie en très mauvais état. Le réalisateur américain montre, pour mieux restituer cet effet, *Paisa* dans une copie d'époque, volontairement médiocre, avec un son de mauvaise qualité. La famille de Scorsese comprenait, malgré ce son déplorable, que les personnages du film s'exprimaient, comme eux, avec un accent sicilien. *Il mio viaggio in Italia* est une tentative fascinante et aboutie de s'approprier un pan de l'histoire du cinéma pour l'inscrire dans un journal intime.

Samuel Blumenfeld

La leçon de transmission de maître Wong Kar-waï

EN MARGE des projections de la compétition en smoking, du marché du film en attaché-case et de la chasse aux autographes, le Festival de Cannes organise depuis dix ans une « leçon de cinéma ». Au-delà de la création et de la commercialisation, il s'agit ainsi de contribuer à penser le cinéma, et à assurer sa transmission aux jeunes générations. C'est d'ailleurs sur le thème de la « transmission de la connaissance et de l'amour du cinéma » que cette décennie a été célébrée le 16 mai, avec en point d'orgue la leçon de cinéma donnée par Wong Kar-waï.

La journée s'est ouverte par le film de montage que Joële Van Effenterre a élaboré à partir de l'enregistrement, par les étudiants de la Femis, des dix premières leçons. Mieux qu'une compilation anniversaire, cet assemblage suscite un débat virtuel entre réalisateurs défendant des conceptions opposées ou complémentaires de leur travail. Wim Wenders met ainsi en garde contre les scénarios trop écrits, tandis que Bertrand Tavernier insiste sur l'influence de la personnalité de chaque scénariste sur le rapport du même cinéaste à sa réalisation.

Francesco Rosi illustre sa manière de travailler avec des comédiens non professionnels en montrant la séquence de *Salvatore Giuliano* où la mère voit le cadavre de son fils. Il explique comment il avait choisi une paysanne qui avait perdu un fils du même âge, et pour laquelle il avait préparé *« une mise en scène macabre »*, où la pauvre vieille était submergée par la douleur et l'émotion. *« Pour obtenir ce qu'il cherche, un réalisateur trahit tout le monde »*, reconnaît Rosi. Parlant, lui, du montage, André Delvaux compare les grands monteurs à des écrivains, tandis qu'Agnès Varda s'interroge sur la durée engendrée par le montage, créatrice de sens : *« Le montage permet aussi au spectateur d'imaginer ce qu'il ne voit pas. »*

ÉDUCATION DU REGARD

Mais le film fait aussi la part belle à la transmission proprement dite, et en premier lieu à l'éducation du regard. Pour apprendre à des étudiants américains à regarder dans le cadre, la réalisatrice française raconte comment elle les avait emmenés toute une journée dans la rue, avec leur caméra, mais sans pellicule, dans l'espoir de leur faire prendre conscience que *« le déroulement de la vie est parfois spectaculaire »*. Wim Wenders revient sur son parcours, où, de cinéphile, il est devenu cinéaste, après avoir dévoré film sur film à la Cinémathèque française. De façon troublante, il s'interroge sur sa capacité à analyser et à expliquer *« les sensations que les films provoquent dans* [son] *regard »*. Il pose par là même la question de la possibilité de transmettre les sensations provoquées par les films, *« le mystère de l'imagination »*, comme dira ensuite Agnès Varda.

Puis, comme échappés du film, Varda, Konchalovski, Volker Schlöndorff, Franscesco Rosi et André Delvaux prennent place dans la salle aux côtés de James Gray et de Samira Makhmalbaf, dans un débat orchestré par Jean-Claude Carrière. Quelques moments surnagent de la déroute intellectuelle qui s'ensuivit, comme lorsque James Gray tente de décrire avec finesse la naissance de l'émotion esthétique qui l'avait conduit au cinéma, ou quand il questionne le recours au tournage numérique. Varda lui répond que la caméra DV s'adapte aux besoins du réalisateur, comme le prouve son film *Les Glaneurs et la glaneuse* – qui lui a valu une manchette dans la presse anglo-saxonne, « Grand'Ma Goes on DV », dont elle s'honore. Mais, pour Schlöndorff et Konchalovski, ces technologies qui tendent à la prolifération d'images conduisent à une *« carence d'émotion »*. Rosi répond à ce concert de lamentations peu constructives par l'exemple d'*ABC Africa*, d'Abbas Kiarostami.

La mise en scène de la matinée n'a pas aidé à la construction d'un dispositif critique et aux échanges féconds. Il est étonnant qu'après le film sur les leçons de cinéma et le discours de Gilles Jacob, qui rendait hommage aux *« passeurs du cinéma »* en citant Serge Daney, aucun des passeurs invoqués (distributeurs, organisateurs de festival, programmateurs) n'ait pris part à la discussion, pas plus d'ailleurs qu'un élève de cinéma, qu'un technicien, ou qu'un enseignant. Alors que le sujet était la transmission, jamais non plus la parole ne fut donnée au public – même Faye Dunaway, présente dans la salle, n'eut pas voix au chapitre.

LA MUSIQUE POUR LE RYTHME

Une magistrale et généreuse réponse à la question devait pourtant être donnée par Wong Kar-waï, attendu par une foule d'admirateurs. En 2000, il avait offert aux spectateurs de la Croisette l'un des plus beaux instants de cinéma du Festival, il a réitéré en projetant à la surprise générale *In the Mood for Love 2001*, avant de commencer sa leçon de cinéma. Il y a expliqué que sa méthode consiste à créer son long métrage à partir de deux ou trois nouvelles, sans écriture du scénario. Graphiste de formation, il a pourtant débuté comme scénariste à la télévision, mais affirme avoir toujours détesté l'écriture *« par manque de patience »*. Soulignant que, *« pendant le tournage,* [il] *change tout le temps d'idée, alors pourquoi faire de lourds préparatifs ? »*, il affirme : *« On ne peut pas écrire l'image. »* A défaut de scénario, Wong Kar-waï explique qu'il suit des lignes-forces narratives, en s'appuyant sur la musique pour donner au film son rythme. *« Le privilège d'être réalisateur, c'est de maîtriser le temps. On peut raccourcir dix ans en une seconde. C'est l'aspect le plus amusant de la mise en scène. »*

Avant la projection en clôture du film de Martin Scorsese *(lire ci-dessus)*, Catherine Tasca mit fin aux débats en passant en revue les enjeux et les outils de la transmission du cinéma. Elle aura ainsi énuméré le chantier du 51, rue de Bercy (l'ex-Maison du cinéma), l'arrivée de Peter Scarlett à la direction de la Cinémathèque française, les DVD conçus par Serge Toubiana sur Truffaut, les cinquante ans des *Cahiers du cinéma* et... les quarante-neuf de *Positif*. Au sein de cette liste œcuménique, la portion congrue réservée au projet d'enseignement artistique promu par l'éducation nationale semblait étrange.

Agnès Devictor

Prolégomènes à l'humeur de l'amour

Depuis les années 1970, deux révolutions ont bouleversé les relations sociales à Hongkong : le *rice cooker* électrique et les nouilles instantanées. Wong Kar-waï voulait tourner *« trois histoires sur la nourriture ». In the Mood for Love 2001* constitue un volet de cette trilogie. On y retrouve Maggie Cheung, cliente de Tony Leung, traiteur-épicier, mais à l'heure du téléphone portable. Les robes sans plis d'*In the Mood for Love* ont laissé place à des tenues plus décontractées et Tony Leung est presque méconnaissable avec sa moustache. Maggie Cheung dévore des gâteaux avant de s'effondrer dans son assiette, le visage maculé de maquillage et de nourriture, tandis que Tony Leung tente de lui nettoyer la bouche en l'embrassant.

Ce court métrage burlesque de 8 minutes fut l'une des étapes menant au film présenté en 2000 en compétition. Sur ce qui deviendra le thème musical du long métrage, mais dans une version plus actuelle, il possède déjà cette grâce surréelle, née de l'agencement des corps, des plans et des couleurs.

Retour à Hiroshima, sur les traces de Duras et Resnais

H Story. Un poème sur le travail de la mémoire, par le cinéaste japonais Nobuhiro Suwa

SÉLECTION OFFICIELLE (Un certain regard). Film japonais de Nobuhiro Suwa. Avec Béatrice Dalle, Kou Machida, Umano Hiroaki. (1 h 51.)

Après la révélation que fut *M/Other*, présenté dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs lors du Festival de Cannes de 1999, on attendait avec une certaine impatience des nouvelles de son auteur Nobuhiro Suwa. *H Story* est donc son nouveau film. Il est présenté cette année dans la sélection Un certain regard et il confirme la profonde exigence d'un réalisateur visiblement décidé à demander beaucoup au cinéma.

Nobuhiro Suwa avait déclaré, lors de la sortie en salle en France de *M/Other*, être fasciné par l'histoire de sa ville natale, Hiroshima et vouloir y consacrer un film. *H Story* pourrait être cette tentative : s'interroger sur une des grandes catastrophes du siècle mais en ayant pris conscience qu'un travail antérieur de mémoire avait déjà pu être entrepris, celui d'un cinéma moderne encore jeune mais modelé par les traumatismes du XXe siècle.

H Story raconte l'histoire d'un cinéaste japonais, incarné par Nobuhiro Suwa lui-même, qui tente de refaire une adaptation d'*Hiroshima, mon amour*, de refaire jouer le texte de Marguerite Duras, de répéter aujourd'hui le geste, inaugural en 1959, du film d'Alain Resnais. La comédienne est Béatrice Dalle, qui fête ici sa vingtième contribution à un film de long métrage, et sa cinquième incursion dans une cinématographie étrangère. Elle prend la place d'Emmanuelle Riva et doit incarner à nouveau cette femme, hantée par la mort d'un homme qu'elle a aimé, un soldat allemand, tué durant la libération de Nevers et écoutant les récits du bombardement d'Hiroshima de la bouche de son amant, un Japonais rencontré pendant quelques jours.

D. R.

La caméra livre le portrait d'une comédienne extraordinaire, Béatrice Dalle, capable de transformer sa fragilité en énergie.

INTELLIGENCE ET INCARNATION

Le film dans le film, la restitution du travail du cinéma dans l'œuvre elle-même est certes une vieille lune de la modernité. Ici, pourtant tout se fait dans l'intelligence et l'incarnation. Les phrases de Marguerite Duras sont répétées à satiété, savourées, parfois déformées jusqu'à livrer une partie inédite de leur beauté. Jouant habilement d'une hétérogénéité énigmatique des images (est-ce qu'on voit le film, le film en train de se faire, de simples essais sonores, des essais muets, des répétitions ?), *H Story* va plus loin qu'un simple travail de distanciation, c'est une œuvre du questionnement et de l'inachèvement qui recherche dans ces qualités mêmes la force d'une certaine plénitude.

C'est aussi un poème sur le travail de la mémoire, à la fois celle du XXe siècle et celle du cinéma, sur la possibilité de transmettre une vérité en prenant conscience de ses irréductibles transformations par le temps lui-même. Peut-on éprouver les sentiments de gens qui ont vécu il y a quarante ans ? C'est la question récurrente de ce film.

Nobuhiro Suwa démontre à nouveau son goût pour les plans longs, installant dans la durée une forme nouvelle de signification. La répétition *ad nauseam* d'une séquence du film où Béatrice Dalle ne parvient pas dire le texte se révèle une expérience fascinante où se mêlent comme un décorticage à nu des mots (et pas n'importe lesquels) et le portrait troublant, cru, réel, d'un être. On dit que tout film est un documentaire sur ses acteurs. C'est sans doute doublement vrai ici où la caméra livre au spectateur le portrait d'une comédienne extraordinaire, capable de transformer sa fragilité en force pure, en énergie.

L'intérêt de Suwa pour le film d'Alain Resnais pourrait sembler paradoxal si on ne comprenait pas que son projet consiste finalement à tenter de réconcilier un cinéma du montage avec un cinéma de la durée et du plan. La répétition des mêmes séquences n'exclut pas ainsi le lent travail du temps dans le cadre et une indiscutable beauté plastique, épaulée par la photographie de Caroline Champetier. Les dernières séquences du film montrent l'escapade de Béatrice (l'actrice) avec l'écrivain collaborateur du remake, alors que l'on apprend que le tournage est abandonné. Un Japonais et une Française qui ne parlent pas la même langue se côtoient dans une errance muette, un vagabondage incertain et calme.

Jean-François Rauger

Nobuhiro Suwa, calligraphe des émotions

TOKYO
correspondance

En trois films, *2/Duo*, *M/Other*, *H-Story*, Nobuhiro Suwa a révélé un style et un rythme. On n'oublie pas ces titres à la calligraphie étrange,

PORTRAIT

Contrairement à ses confrères de la « nouvelle nouvelle vague » nippone, le cinéaste ne tourne pas à tour de bras

cette écriture cinématogaphique qui détourne la ponctuation : une note de musique bondie de nulle part, un silence absolu, un hors-champ imprévu... Nobuhiro Suwa ne tourne pas à tour de bras comme quelques-uns de ses confrères de la « nouvelle nouvelle vague » nippone. Il ne prise pas les allers et retours incessants d'un genre à l'autre. Depuis cinq ans, il réalise les films qu'il a envie de faire mais, depuis plus de vingt ans, il côtoie ce cinéma de bouts de ficelle né dans les années 1980 en marge d'une industrie incapable de se renouveler.

Il a tout juste vingt ans alors, quand, inscrit en cinéma aux Beaux-Arts de Tokyo, il sèche les cours pour travailler pendant quatre ans comme assistant réalisateur sur une quarantaine de tournages – des films tournés en quelques jours à ceux qu'on termine sur plusieurs années, en passant par le *pink eiga* (pornos très bon marché) ou l'underground. Il travaille aux côtés de réalisateurs comme Sogo Ishii ou Masashi Yamamoto, deux pionniers d'un cinéma qui survit grâce aux festivals amateurs et aux projections semi-privées. Il réalise également quelques courts métrages. *« Mon but était d'accumuler le plus d'expérience possible. On n'était pas payé le plus souvent, juste les repas. Pas une fois je n'ai eu envie de travailler sur des films à gros budget ou des films commerciaux »*, raconte Nobuhiro Suwa.

ÉVOLUTION À L'INSTINCT

Tant et si bien qu'il arrive à saturation. *« J'ai fini par me sentir comme enfermé dans ces expériences très concrètes. J'ai tout arrêté pour regarder des films. »* Il reprend alors des cours à l'université. Pour vivre, il tourne des publicités et des vidéos promotionnelles. Ensuite, il réalise des documentaires télévisés, le plus souvent des portraits de personnalités. En 1996, *2/Duo,* son premier film, fait partie d'une collection lancée par Takenori Sento, jeune producteur de la chaîne cryptée Wowow, intitulée *J Movie Wars.*

Nobuhiro Suwa enchaînera sur *M/Other,* puis *H-Story,* également produits par Takenori Sento. Les budgets restent limités. *H-Story* a été tourné en quatorze jours. *« C'est une question d'expérience. Les gens de ma génération, Aoyama, Kurosawa, on a appris à tourner vite. C'est pour cela qu'on peut désormais être plus libres. »* Les trois films de Nobuhiro Suwa ont en commun cette évolution à l'instinct, quasi documentaire, de l'histoire et de ses acteurs. Le cinéaste dit avoir à chaque fois procédé différemment. *« Pour* 2/Duo, *on est parti d'une histoire simple et on a tourné directement. A chaque scène, on devait discuter. Dans* M/Other, *on a beaucoup répété et parlé avec les acteurs avant de filmer.* H-Story *est, je crois, celui des trois pour lequel le moins de choses étaient décidées*, reconnaît Nobuhiro Suwa. *Au départ, il y avait l'envie de faire un film sur Hiroshima. Je voulais aussi travailler avec la chef opératrice Carline Champetier. Il s'agissait enfin de traiter du cinéma. »*

Suwa pense à l'histoire d'un couple japonais puis à une actrice asiatique. Au dernier moment, le recours à une Française devient évident : *« C'est à ce moment qu'*Hiroshima mon amour *est entré en jeu,* dit-il. *Mais il ne s'agissait pas d'un hommage, ni de nostalgie. J'ai voulu trouver un moyen de placer* Hiroshima mon amour *tel quel dans mon film. On verrait où nous mèneraient ces éléments, moi, la Française Caroline Champetier et l'histoire entre Béatrice et l'écrivain Machida. Le résultat serait mon film. »* Histoire(s) de cinéma, histoire(s) d'Hiroshima. Nobuhiro Suwa est né et a vécu enfant dans la ville de la mémoire.

Brice Pedroletti

La misère urbaine à fleur de peau

L'Orphelin d'Anyang. Wang Chao filme avec puissance et simplicité le quotidien d'une cité chinoise

QUINZAINE DES RÉALISATEURS. Film chinois de Wang Chao. Avec Zhu Jie, Sun Guilin, Yue Sengyi. (1 h 14.)

Rarement l'espace entre un scénario et la manière de le raconter aura été aussi vaste. Le scénario est celui d'un mélodrame classique : une pauvre prostituée, mise enceinte par un méchant gangster, est contrainte d'abandonner son bébé, que recueille un malheureux chômeur. La mère et le père adoptif finiront par former une petite famille que viendra mettre à mal la volonté du truand, sentant sa fin prochaine, de récupérer son unique descendant. La manière de filmer se caractérise par des plans, presque tous fixes, dont la durée est toujours décidée par d'autres critères que la transmission de l'information supposée contenue par la scène.

L'un des aspects les plus étonnants de ce film à tous égards surprenant est son caractère absolument non littéraire, bien qu'il soit l'adaptation du roman éponyme écrit par le réalisateur. Dans les rues grises et glacées d'une cité du centre de la Chine (Anyang, dans le Hénan), dans des appartements confinés, des gargotes minables et des boîtes à prostituées sinistres, Wang Chao installe sa caméra.

Ce qu'il montre est triste, dur, semé de brusques éclats de violence. Son regard est sans complaisance aucune, mais d'une infinie douceur. Chaque instant de ce premier film, superbe de puissance et de modestie, dit qu'il y a autre chose à voir que cette réalité sordide – pas quelque chose à voir « à la place », mais au sein même de la réalité.

Et il le prouve, comme on prouve la marche en marchant. Un repas de nouilles absorbé face à face en silence par le chômeur et la fille mère laisse venir peu à peu vers la surface de l'écran un monde d'émotion, de non-dit humain, d'espoir, à des années-lumière de tout ce qu'annoncent les étiquettes « chômeur » et « fille mère ». Ce monde émouvant, inattendu, sensible, n'est pas hors du monde. La bande-son, imprégnée des bruits du quotidien, se charge de ne jamais le laisser oublier.

La manière de filmer de Wang Chao semble d'une extrême simplicité. Mais comment alors parvient-il à transformer en espace spectaculaire des lieux aussi banals ? Un bout de trottoir où Yu réchappe des chambres à air en surveillant le couffin ; ce lit filmé du dessus, où l'homme, le bébé et la femme vont inscrire des idéogrammes amusés du déroulement du récit. Même les gangsters prennent, sans que rien de particulier n'advienne, une épaisseur humaine, une chaleur physiquement perceptible.

COMPRÉHENSION PROFONDE

La rigueur de la mise en scène, dépourvue de la moindre concession, explique en partie ce phénomène, qui relève des possibilités les plus hautes et les plus spécifiques du cinéma. Mais cette distance entre l'histoire et la manière de la raconter ouvre en grand les possibilités de partager les sentiments, et une forme de compréhension profonde, puisque ce n'est pas seulement l'histoire de trois ou quatre personnes qui est ici contée.

Rejoignant avec un incontestable brio la jeune école des cinéastes réalistes chinois contemporains déjà représentée par Jia Zang-ke, Nin Ying, Zhang Yuan, Yu Lik-wai ou Wang Xiao-shuai, Wang Chao dessine un portrait extrêmement fin et sensuel de la Chine urbaine contemporaine. Il rend perceptible l'état de la cité et traduit rythmiquement les continuités d'une société plurimillénaire et les ruptures d'un monde en état de mutation brutale.

Le recours à des comédiens non professionnels, qui incarnent avec une sidérante puissance ces personnages en leur ôtant de l'intérieur tout ce qu'ils pouvaient avoir de convenu, est une totale réussite grâce à une mise en scène qui peut tout leur demander, parce qu'elle sait tout leur donner.

Jean-Michel Frodon

PANORAMA DES SÉLECTIONS

LE CAS PINOCHET
ASSASSINATS EN FÉVRIER

■ *La Semaine de la critique* a présenté, dans le cadre de séances spéciales, deux documentaires d'intervention, deux affirmations selon lesquelles le cinéma peut avoir une fonction didactique immédiate et s'approcher des problèmes politiques les plus contemporains. Le premier, *Le Cas Pinochet*, est réalisé par un cinéaste chilien, auteur dans les années 1970 d'une œuvre monumentale sur les années du gouvernement Allende, *La Bataille du Chili*. Patricio Guzman a eu l'idée de décrire le mécanisme qui a conduit, à la suite d'une plainte déposée par un juge espagnol, à l'arrestation du général Pinochet alors en voyage d'agrément à Londres. Les différents témoignages s'attachent ainsi à expliquer la procédure suivie, l'arrestation, la reconnaissance d'une absence d'immunité, l'autorisation d'extradition, tout en écoutant en parallèle les paroles de parents de disparus ou de victimes d'exactions commises alors que Pinochet était le maître du Chili. Cet honnête et limpide documentaire parvient ainsi à décrire un combat où se fait jour l'affirmation d'un droit international confronté aux raisons des Etats qui, en empêchant finalement l'extradition de Pinochet, ont démontré les limites de celui-ci.

Assassinats en février accumule les témoignages de membres de la famille de deux hommes, un homme politique et son garde du corps, que l'on devine progressivement avoir été victimes d'un attentat de l'ETA. La volonté un peu insistante de « faire cinéma » (un homme dans l'ombre explique régulièrement, avec une voix menaçante, le *modus operandi* des assassinats politiques) n'empêche pas une certaine banalité du propos : oui, les « victimes » étaient des êtres humains avec une famille et des amis. ***J.-F. R.***

SEMAINE DE LA CRITIQUE. « Le Cas Pinochet », film français de Patricio Guzman. (1 h 50.) « Assassinats en février », Film espagnol d'Eterio Ortega Santillana. (1 h 24.)

CYBER PALESTINE

■ Commandé à l'auteur de *Chronique d'une disparition* par l'Autorité palestinienne, ce court métrage fait partie d'un ensemble intitulé Projet Bethléem 2000, conçu pour célébrer l'entrée dans le XXIe siècle des zones revenues sous administration palestinienne. Elia Suleiman, avec cet humour mordant et distancié qu'on lui connaît, reprend au présent l'histoire du voyage de Joseph et Marie, Youssef et Maryam, jeune couple palestinien recevant sur son téléphone portable un appel d'un certain Gabriel leur conseillant de se rendre à Bethléem pour que Maryam accouche. Il leur faut trouver un véhicule, mais surtout franchir le poste de contrôle israélien. Le blocage systématique et l'attitude hostile des soldats de l'Etat juif coupent court au voyage mythique, et enclenchent le très contemporain cycle de la violence, tabassage de Joseph par les soldats de Tsahal, émeute des pierres contre les fusils. Tressant ensemble images de fiction et d'actualités, Elia Suleiman montre qu'il a le sens du pamphlet, avec ce que le genre appelle d'ironie, de virulence, de colère et de laconisme. Il y ajoute, avec un sens très sûr de la composition cinématographique, une touche de mélancolie moderniste, par le recours au site imaginaire qui donne son titre au film, et laisse redouter que la Palestine demeure pour longtemps un territoire virtuel. La justesse et la force de ce petit film, dont le réalisateur a dit à Cannes qu'il lui avait fourni bon nombre des moyens cinématographiques pour le long métrage qu'il termine actuellement, laisse heureusement augurer de celui-ci. ***J. -M. F.***

QUINZAINE DES RÉALISATEURS. Film palestinien d'Elia Suleiman. Avec Serene Al Hamayel, Khader Abou Sway. (0 h 16.)

MADE IN THE USA

■ *Made in the USA* raconte l'histoire de l'exécution, le 1er mars 2000, d'Odell Barnes, condamné à mort dans l'Etat du Texas pour le meurtre d'une amie de sa mère. Réalisé par Solveig Anspach et Cindy Babski, une ancienne journaliste de l'émission de CBS News « 60 minutes », *Made in the USA* interroge les différents témoins de l'affaire, les membres de la famille d'Odell Barnes, son avocat, le procureur, des enquêteurs, des journalistes. Certains sont convaincus de la culpabilité d'Odell Barnes, d'autres de son innocence. A la différence d'une enquête pour la télévision où la question de l'innocence serait tranchée, Solveig Anspach et Cindy Babski ne cherchent jamais à statuer. Elles préfèrent analyser le fonctionnement d'un système judiciaire où la peine de mort est appliquée sans que la culpabilité d'un condamné soit certaine. Le documentaire s'avance sur un terrain plus passionnant que la simple enquête télévisée. *Made in the USA* décrit une justice pour les riches et une autre pour les pauvres, où l'impossibilité de se pourvoir en appel condamne un accusé à l'exécution capitale. Le film souffre parfois d'un enchaînement mécanique des témoignages, souvent filmés de la même manière, pour ne pas imposer un point de vue. Mais il propose des images étonnantes – celles de quelques manifestants contre la peine de mort défilant le jour de l'exécution de Barnes, le témoignage de son père qui refuse d'assister à la mort de son fils – qui en font un document passionnant. ***S. Bd***

QUINZAINE DES RÉALISATEURS. Documentaire français de Solveig Anspach et Cindy Babski. (1 h 45.)

Les civilisations personnelles de Paolo Conte, brasseur de rythmes

Entouré de vingt musiciens et choristes, le chanteur italien donne deux concerts au Grand Rex, à Paris

PAOLO CONTE, Le Grand Rex, 1, boulevard Poissonnière, Paris-9e. Mo Bonne-Nouvelle. Les 17 et 18. Tél. : 01-42-36-83-93. De 198 F (30,18 €) à 495 F (75,46 €).

Zucchero fait du rock américain en italien, Eros Ramazzoti de la pop péninsulaire, Paolo Conte ne tolère aucune ingérence dans l'univers qu'il s'est construit depuis la fin des années 1960, et à peine des incursions. Le chanteur a publié, à la fin 2000, un album en forme de comédie musicale, *Razmataz* (East-West). Il revient à Paris bardé de ses certitudes-incertitudes qui lui servent d'échafaudage à un art de la mémoire et du collage chaque fois plus élaboré.

Les pierres fondatrices de la civilisation gréco-nègre, pour reprendre les mots d'un autre marieur de genres, le Toulousain Claude Nougaro, à laquelle se réfère Paolo Conte, reposent sur une révolution, le jazz, et des acquis, le Piémont. A celui-ci le tempérament, au premier le bouleversement sans cesse affirmé, étudié, disséqué, transposé du jazz des années 1920 – on ira peut-être jusqu'en 1930...

En 1960, Paolo Conte écrit des chansons qui n'intéressent personne. Huit ans plus tard, il est chanté par les vedettes, Adriano Celentano ou Patty Pravo. En 1974, il publie un premier album qui ne se vend pas. Dix-huit ans plus tard, il dresse le bilan du siècle finissant dans *Novecento,* quand tout le monde fredonne déjà *Comedi* ou, plus difficile, mais imbattable sur le swing, *Via con me* (*« It's wonderful, it's wonderful, it's wonderful, chips, chips, du-du-du-du-du-du... »*). Un titre extrait de *Parole d'amore scritte a Machina,* merveilleuse alliance de latinité et de négritude, servi par des choristes italo-nigérianes et une définition définitive des arcanes de la musique moderne, selon Paolo Conte : le jazz a été créé par les Noirs d'Amérique, qui sont les cousins des Gênois et des Piémontais, il est la seule vraie invention musicale du siècle. Le jazz se joue comme dans les night-clubs, avec des lignes de cuivres, dont un cor français, une guitare pour donner le rythme, beaucoup de blues, énormément de joie.

Voilà l'histoire que l'ancien avocat d'Asti, né en 1937, raconte inlassablement sur scène, entouré de vingt musiciens et choristes, dont neuf femmes, car M. Conte est pour l'équilibre et la parité. Il y a quelques petits nouveaux dans la formation (quatre jeunes filles aux cordes, encore un peu fragiles), et des historiques, telle la chanteuse Ginger Brew, le bandéoniste Massimo Pitzianti, le percussionniste Daniele di Gregorio ou le guitariste Dabielle dall'Omo – un forcené du rythme. Reprochera-t-on à Paolo Conte son habileté à transformer des airs de fatigue immense en charme las ? Lui pardonnera-t-on de ne plus jouer, ou si peu, de kazoo, fringant sifflet si prompt à la farce bluesy ? Un clin d'œil, un pli des lèvres, suffisent-ils désormais ? S'il restait des doutes, le chanteur, auteur et compositeur de

> Selon Paolo Conte, le jazz a été créé par les Noirs d'Amérique, qui sont les cousins des Génois et des Piémontais

quelques-unes des plus belles chansons du répertoire italien moderne les balaie en quelques minutes, inaugurant son récital par deux chansons des temps anciens, *Genova per noi* et *Gelato al limon.* Douceur de vivre, spleen et dégustation au présent.

Des incursions musicales dans l'univers de Paolo Conte, il y en a plein, légères, cultivées, et sans cesse improvisées : King Oliver évidemment, de la tarentelle et du New Orleans, de la comédie musicale américaine et du mambo cubain. Dix grammes de musique klezmer dans *Diavolo Rosso,* et l'Italie bascule vers le Bosphore ; un phrasé à la Maurice Ravel dans *Max,* et le gospel s'envole vers Paris ; un peu d'anglais, jamais impérialiste, toujours emprunté, et rendu. Le nouvel album *Razmataz* arrive en douceur, hommage au Paris des années 1920 et à ses courants avant-gardistes pour lequel Paolo Conte a également réalisé mille huit cents dessins – il vient de présenter le DVD au Festival du film de Cannes.

De cette incursion du nouveau dans un cursus en forme de civilisation personnelle, Paolo Conte ne fait pas un fromage. Il a l'esprit du pique-nique sur nappes à carreaux rouges, gardé du temps où il décrivait par la magie des mots *Una giornatta al mar* – le voyage de paysans descendus vers la mer pour la journée. Mais voilà qu'au soleil d'été, le vin bu, le pain tranché, apparaît une reine noire, une ligne de saxophones, un piano désarticulé exprès, une femme espiègle, un chasseur de primes et tous les personnages de cinéma que Paolo Conte transpose avec un flegme élégant en scène.

Véronique Mortaigne

L'œuvre à explorer de Jean Dieuzaide, photographe de la diversité

JEAN DIEUZAIDE, Museo San Telmo, Zuloaga, 1, 20003 Donostia - San Sebastian. Tél. : 00-34-943-42-49-70. Du mardi au samedi, de 10 h 30 à 13 h 30 et de 16 heures à 20 heures ; dimanche, de 10 h 30 à 14 heures ; fermé le lundi. Jusqu'au 3 juin.

SAINT-SÉBASTIEN (Espagne)
de notre envoyé spécial

Le 20 juin, Jean Dieuzaide aura quatre-vingts ans. A cette occasion, le superbe musée San Telmo de Saint-Sébastien, au Pays basque espagnol, accueille la rétrospective *« la plus complète à ce jour »* du photographe de Toulouse. Cette exposition a ouvert à l'occasion du troisième festival Terre d'images de Biarritz, qui a eu lieu début mai et qui, de son côté, montrait les images du Pays basque prises par Dieuzaide au cours des années 1950.

Ces deux expositions posent des questions qui se répètent chez la plupart des photographes apparus dans les années 1950 : où s'arrête l'œuvre, comment la cerner ? Saint-Sébastien reprend les photos célèbres de Dieuzaide, sorte de *best of* qui entretient la réputation d'un photographe mystique, habité par la lumière, les lieux et gestes intemporels (villages, artisans, pêcheurs), les formes (charnelles ou divines), autant de traits développés dans la monographie de 1994 (texte de Jean-Claude Gautrand, éd. Marval). On retrouve ici les deux grands reportages des années 1950 en Espagne et au Portugal, des portraits (Dali, le général de Gaulle), les études sur la sculpture chrétienne, les recherches formelles (le brai, papiers froissés, natures mortes), jusqu'aux tapisseries aux motifs cosmiques et sculptures organiques (sardines coincées dans du Plexiglas).

UNE SOLIDE TENUE D'IMAGE

Biarritz faisait découvrir une production moins repérée, un photographe professionnel qui se plonge dans le Pays basque pour ramener des images que l'on imagine publiées dans la presse et les livres. Il n'y a pas d'icônes, moins d'envolées lyriques, moins de gestes artistiques, mais des petites merveilles de précision, rendues concrètes par l'unité de lieu et de temps : fabrication de sandales basques ou mise en forme de bérets (1947), portrait du torero Dominguin, yeux hallucinés et costume maculé de sang, sortant des arènes de Pampelune (1949), geste d'amitié entre Jacques Chaban-Delmas et Jean Borotra en sueur, après une partie de tennis (1950), une série coquine sur le Festival du film maudit de Biarritz (1949), le fronton de pelote basque de Sare (1954), un reportage émouvant sur l'« émigration des Basques » (1950).

De ces deux expositions, on déduit (ou confirme) plusieurs choses. Peu de photographes ont autant exploré la palette du « métier » de photographe tout en conservant une solide tenue d'image. La diversité de Dieuzaide est telle qu'il faut le dégager de la bannière « humaniste » sous laquelle on place souvent un photographe exemplaire du dialogue entre des photos « appliquées » (à la presse, l'industrie, etc.) et des explorations personnelles sans autre usage que la contemplation. Exemplaire encore du changement de statut du photographe, jadis méprisé, aujourd'hui prestigieux, Dieuzaide a longtemps signé ses photos Yan pour ne pas « compromettre » son nom et il aura été l'un des premiers à avoir revendiqué une photographie artistique.

Le photographe présentera, en juin, des inédits au Château d'eau de Toulouse, centre photographique qu'il a créé en 1975, aujourd'hui dirigé par son fils, Michel Dieuzaide. Ce dernier confirme que l'œuvre de son père reste à explorer. Sans doute alors dégagée de quelques images sympathiques mais un peu mièvres, une œuvre souvent sous-évaluée prendra son ampleur.

Michel Guerrin

Alain Françon et l'harmonie discordante du « Visage de feu » de Mayenberg

VISAGE DE FEU, de Marius von Mayenburg (traduit de l'allemand par Mark Blezinger, Laurent Muhleisen et Gildas Milin. L'Arche, 122 p., 77,40 F [11,80 €]). Mise en scène : Alain Françon. Avec Stéphanie Béghain, Rodolphe Congé, Evelyne Didi, André Marcon, Stanislas Stanic. THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Tél. : 01-44-62-52-52. Mo Gambetta. De 80 F (12,20 €) à 160 F (24,39 €). Mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 24 juin.

La famille pose au bord du lit conjugal. Derrière : le père et la mère. Très comme il faut. Devant : Olga (quinze ans) et Kurt (treize ans), les enfants. Légèrement tordus. L'image suivante montre les adolescents vacillant dans l'éveil du printemps (Wedekind n'est pas loin). La mère : *« Nous sommes une famille. »* Kurt : *« Toi peut-être. Pas moi. »* Le garçon, tyrannique, porte la puberté à l'incandescence. Il a juré : *« Je ne serai pas comme eux. Jamais. »*

Des parents éteignoirs lui ont donné le goût du feu. Des parents compréhensifs soif d'incompréhensible. Des parents qui veulent communiquer le goût du silence, des aphorismes. Des parents lecteurs du *Bild Zeitung* – le quotidien de caniveau allemand – l'ont jeté dans le fleuve Héraclite. Kurt cite volontiers le philosophe grec : *« Tout sera jugé et dévoré par le feu qui surviendra. »* Mais Héraclite ne s'intéressait pas qu'au feu : *« Le plus bel arrangement est semblable à un tas d'ordures rassemblées au hasard »*, écrivait-il. Ou encore : *« C'est de ce qui est en lutte que naît la plus belle harmonie ; tout se fait par discorde. »*

Le foyer familial est du plus bel arrangement. Kitsch. Le kitsch contemporain n'est plus dans l'accumulation, mais dans la sobriété. Il exhibe le vide. Par le propre, le transparent. Table de verre à roulettes, couette légère, porcelaine blanche (décor Jacques Gabel).

LES ENFANTS TERRIBLES

Trois scènes de lutte. Assis, couché, debout. Pour assurer la discorde, le jeune Marius von Mayenburg – également dramaturge de Thomas Ostermeier à la Schaubühne de Berlin – fait entrer un cinquième personnage : Paul. Le gendre idéal. Beau gosse. Aimant. Sain (il joue au football). Prêt à la reproduction. Un motard. Il met les gaz, comme Kurt met le feu. Même type de sensations. En moins fort.

Les gosses n'en ont pas fini avec la croissance. Olga (Stéphanie Béghain) a le dos voûté, les genoux en dedans, l'œil torve, la bave aux lèvres et la main dans l'entrejambe. Kurt (Rodolphe Congé) se déplace volontiers à quatre pattes, par bonds, avant de se percher sur le lavabo pour observer sa mère au bidet. Olga et Kurt jouent les enfants terribles, amants à la première érection. L'inceste est le plus court chemin pour relier et renier la famille. Il alimente le désir de brûler, plus grisant que le sexe, simple esquisse de la fusion-dévoration totale, qui permet de s'envoyer en l'air et en fumée.

De manière très concertée, Alain Françon a jeté ce qu'il a pu de cendres sur ce feu. Il le maintient ainsi couvé, couvant. Les propos des parents, de boulevard à peine déglacé, ne sont pas sans contraindre les tumultueux André Marcon (le père) et Evelyne Didy (la mère). Cela leur donne un air complet neuf, tailleur habillé, sourire forcé. Les enfants, qui accumulent avec une belle inventivité les signes de débilité, peuvent leur balancer des braises à pleines pelletées sans les faire ciller. Cette harmonieuse discordance suffit-elle à l'édification d'un jeune homme moderne ? Il faudrait une autre étincelle pour l'éclairer : *« Qui ne dévore plus est dévoré, qui ne brûle plus est brûlé. »*

Jean-Louis Perrier

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

BIENNALE DU THEATRE JEUNES PUBLICS
5 au 15 Juin 2001
11 jours de théâtre
71 représentations
18 spectacles
à voir par tous
Rens. : 04.72.10.03.04

Les amis de François HOUANG sont informés que l'Œuvre de Giles TREMBLAY
"Les pierres crieront"
dédiée à François HOUANG sera créée le 19 mai à 18H00
Salle Olivier MESSIAEN
à Radio France
116, av. Pdt Kennedy - Porte A

SORTIR

PARIS

Tango à Chaillot
Les maestros du bandonéon se succèdent au Théâtre national de Chaillot qui poursuit une prodigieuse exploration du tango. Julio Pane est étonnant : il a du coffre, une insensée facilité à casser les rythmes et les règles du tango pour mieux les rétablir. Pane a un tempérament explosif, Rodolfo Mederos a toute la poésie du monde à passer dans le bandonéon. Juanjo Dominguez est guitariste, Attilio Stampone est pianiste, compositeur, tous construisent le futur du tango, après en avoir décortiqué les splendeurs.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, le 17 (Julio Pane) ; 20 h 30, les 18 et 19 (Juanjo Dominguez Trio) ; 15 heures, le 20. Tél. : 01-53-65-30-00. De 70 F à 170 F.

Manuel Rocheman trio
De tous les pianistes que les labels labellisent pour faire plus ou moins un « coup », Manuel Rocheman est le plus discret (d'assez loin) et le plus talentueux (d'aussi loin). C'est très rare un musicien qui ne triche pas, ne court pas après la mode, ne se raconte pas d'histoires. Manuel Rocheman est musicien-musicien. Comme Martial Solal, dont il a suivi la voie.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 21 heures, les 18 et 19. Tél. : 01-42-33-22-88.

Ricky Ford
A la carrière relativement discrète de Ricky Ford (saxophoniste ténor de tempérament), il y a sans doute plusieurs raisons. Par ailleurs, on le voit depuis une trentaine d'années (son premier engagement à vingt ans chez Ellington) en compagnie des plus grands. *Sideman* de luxe, jamais devenu soliste de tout premier plan, il mérite pourtant une attention spéciale : pour la chaleur et l'exactitude de son jeu et peut-être pour ceci de plus naïf, pour voir en chair et en os un musicien de jazz. Un vrai.
Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 21 heures, le 18. Tél. : 01-40-26-21-25.

BIARRITZ

Ballet Biarritz
Après avoir chorégraphié *Pulcinella* (1911) et *L'Après-Midi d'un faune* (1995), le chorégraphe Thierry Malandain, directeur du Centre chorégraphique national-Ballet Biarritz, entreprend de remonter deux autres œuvres-phares des Ballets russes : *Le Spectre de la rose* créé en 1911 par Tamara Karsavina et Vaslav Nijinski dans une chorégraphie de Michel Fokine et *Boléro* qui fut composé à l'intention de la danseuse Ida Rubinstein et mis en scène par Bronislava Nijinska. En rassemblant ces quatre pièces dans une soirée-hommage, Thierry Malandain va jusqu'au bout de sa fascination pour cette épopée artistique hors pair que fut celle de la troupe de Serge Diaghilev.
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques). Gare du Midi, 23, avenue du Maréchal-Foch. 21 heures, le 19 ; 17 heures, le 20. Tél. : 05-59-22-44-66. De 40 F à 120 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Le Théâtre de Jean Dubuffet
Le Havre (Seine-Maritime). Musée Malraux, 2, boulevard Clemenceau. Tél. : 02-35-19-62-62. Du 19 mai au 3 septembre. De 11 heures à 18 heures, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis ; de 11 heures à 19 heures, les samedis et dimanches. Fermé le 14 juillet. 25 F (exposition + musée).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Mère confidente
de Marivaux, mise en scène de Sandrine Anglade.
Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. Mo Saint-Sulpice. 20 heures, les 18 et 19 ; 16 heures, le 20. Tél. : 01-44-39-87-00. De 60 F à 160 F. Jusqu'au 1er juillet.

Orchestre philharmonique de Strasbourg
Œuvres de Wagner, Webern, Strauss. Jan Latham-Koenig (direction).
Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 18. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 295 F.

Pierre Hantaï
Couperin : *Œuvre pour clavecin, 8e et 15e ordres.*
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 18. Tél. : 01-44-84-44-84. 95 F.

Zool Fleischer Quartet
7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4e. Mo Saint-Paul. 21 h 30, les 18 et 19. Tél. : 01-48-87-08-97.

Pierre-Christophe Trio
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 18 et 19. Tél. : 01-42-36-01-36.

Juanjo Dominguez Trio
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, les 18 et 19 ; 15 heures, le 20. Tél. : 01-53-65-30-00. De 70 F à 170 F.

Madredeus
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra. 20 h 30, les 18, 19 et 20. Tél. : 01-47-42-25-49. De 175 F à 285 F.

Karim Ziad Group Ifrikya
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 18 et 19. Tél. : 01-40-26-46-60.

RÉGIONS

Faire bleu
de Jean-Paul Wenzel, mise en scène de l'auteur.
Limoges (Haute-Vienne). Théâtre de l'Union, 20, rue des Coopérateurs. 20 h 30, le 19. Tél. : 05-55-79-90-00. 95 F et 125 F.

Les Visionnaires
de Jean Desmarets de Saint-Sorlin, mise en scène de Christian Schiaretti.
Marseille (Bouches-du-Rhône). Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français. 20 h 30, les 19, 21, 22 ; 19 heures, le 23. Tél. : 04-91-24-35-35. De 80 F à 170 F.

Bakkhantes
d'après Euripide, mise en scène d'Omar Porras.
Ollioules (Var). Châteauvallon TNDI. 21 h 30, les 19 et 20. Tél. : 08-00-08-90-90. 70 F et 120 F.

Les Cantates
de François Tanguy, mise en scène de l'auteur.
Rennes (Ille-et-Vilaine). Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier. 19 h 30, le 19 ; 20 h 30, les 21 et 22. Tél. : 02-99-31-12-31. De 60 F à 130 F.

Tg Stan
de Tg Stan.
Toulouse (Haute-Garonne). Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau. 21 heures, les 19, 22, 29 ; 19 h 30, le 23. Tél. : 05-62-48-56-56. 50 F et 100 F.

DERNIERS JOURS

Tous des Indiens
d'Arne Sierens et Alain Platel, mise en scène de l'auteur.
Toulouse (Haute-Garonne). Théâtre de la Cité, 1, rue Pierre Baudis. 20 h 30, le 19. Tél. : 05-34-45-05-05. 50 F et 110 F.

Compagnie Lorelei
Vaulx-en-Velin (Rhône). Centre culturel Charlie-Chaplin, place de la Nation. 20 h 30, le 19. Tél. : 04-72-04-81-18. 80 F.

Orchestre national de Lyon
Œuvres de Berui. David Robertson (direction).
Lyon (Rhône). Auditorium Maurice-Ravel, 149, rue Garibaldi. 18 heures, le 19. Tél. : 04-78-95-95-95. 150 F.

Lucie Mie Traditrici
de Sciarrino. Oswald Sallaberger (direction), Trisha Brown (mise en scène).
Rouen (Seine-Maritime). Théâtre des Arts, 22, place de la Bourse. 20 h 30, le 19. Tél. : 02-35-71-41-36. De 95 F à 160 F.

THEATRE OUVERT
Jean-Luc LAGARCE
LE PAYS LOINTAIN
TRAVERSÉE
un événement Télérama www.telerama.fr
mise en scène par Joël JOUANNEAU
du 9 au 23 mai 2001 réservations 01 42 62 59 49

DISPARITION

Jean-Philippe Lauer

Célèbre pour ses travaux dans la pyramide de Saqqarah

L'ÉGYPTOLOGUE FRANÇAIS Jean-Philippe Lauer, une légende vivante célébrée pour ses travaux dans l'enceinte de la pyramide à degrés de Saqqarah, s'est éteint mardi 15 mai à Paris à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

C'est l'ambassadeur d'Egypte à Paris, M. Ali Maher, qui a personnellement annoncé le décès en publiant un communiqué où il indiquait que *« l'Egypte et la France viennent de perdre un grand homme et un grand égyptologue »*. En effet, jusqu'à la fin de ses jours, Jean-Philippe Lauer est resté un employé d'exception du gouvernement égyptien. Quatre mois par an, ce directeur honoraire au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), remplissait consciencieusement son contrat avec le gouvernement égyptien pour un salaire qui n'était plus que symbolique. Mais ce Parisien d'origine alsacienne, né le 7 mai 1902, est resté fidèle jusqu'à ses derniers jours à son premier employeur. C'est Pierre Lacau, directeur général du service des antiquités d'Egypte qui a engagé, en juillet 1926, le jeune Lauer qui venait de terminer des études de latin-grec et d'architecture à Paris. Il est pris pour une durée de huit mois en qualité d'architecte assistant Cecil M. Firth, directeur des fouilles à Saqqarah. Un contrat à durée déterminée qui allait durer soixante-quinze ans.

Lauer se marie en Egypte en 1929 à Marguerite Jouguet, fille du directeur de l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) dont il a eu une fille et deux fils. Seule l'affaire de Suez, en 1956, le força à quitter l'Egypte. Mais, renvoyé par la porte, Lauer allait retrouver l'Egypte, dont il ne pouvait plus se passer, par la fenêtre. Entré à partir de la Libye en 1959, il parvint à convaincre Sarouat Okacha, officier et ministre de la culture, de le réintégrer.

En 1927, Lauer s'installe à Saqqarah dans une petite maison bâtie sur des déblais de fouille et dominant la Vallée. Adossée à une falaise, la maison était isolée de tout. L'idéal pour ce solitaire pour qui la méditation faisait partie intégrante de toute activité. Une maison aujourd'hui surnommée par les Egyptiens *« Beit el farançaoui »* (la maison du Français) et qui, agrandie, abrite aujourd'hui deux missions archéologiques françaises. Sur le terrain, Lauer commence par la reconstitution sur papier de l'intégralité d'une façade de deux édifices (Maisons du Nord et du Sud) déblayés deux années auparavant.

« CHER COMPLEXE DE DJOSER »

Le jeune Lauer tirait partie de ses connaissances en architecture et transformait sa quasi-ignorance de l'égyptologie en atout. Il n'avait aucune idée préconçue sur ce que devait être le style d'un monument égyptien. Cela allait lui permettre de reconstituer, à partir de ce qui ressemblait à un champ de bataille, l'enceinte de la pyramide de Djoser (2700 av. J.-C.), le premier ouvrage monumental en pierre de taille. Son *« cher complexe de Djoser »*, comme il se plaisait à l'appeler, était en effet une révolution artistique due au premier architecte de l'Histoire, Imhotep. L'œuvre de ce premier ministre du pharaon Djoser était telle que, durant plus de deux millénaires, il allait être honoré comme un dieu.

Imhotep allait aussi devenir « l'alter ego » de Lauer *« qui dialoguait peut-être avec lui quand il revenait à pied de la pyramide à degrés »*, nous a confié l'égyptologue Alain Zivie, directeur de recherches au CNRS et chef d'une des deux missions archéologiques françaises de Saqqarah, en ajoutant : *« Sa force était qu'il était architecte, car seul un architecte pouvait réaliser cette œuvre à partir de données minimes et d'outils simples. »* Zivie qui a pratiquement vécu avec Lauer durant vingt-cinq ans et a appris la nouvelle de sa mort alors qu'il se trouvait dans sa chambre de la maison de Saqqarah, souligne l'aspect humain de celui qui était devenu un mythe : *« Malgré les rois et les présidents qui ne manquaient pas de venir le voir, Lauer était resté d'une bienveillance extraordinaire, recevant des touristes qui croyaient que le "Beit el farançaoui" était un rest-house. Jusqu'à cette Américaine qui lui a demandé : "Can I touch you ?" (Puis-je vous toucher). »* Pour le découvreur de la tombe de Maïa, la nourrice de Toutankhamon, Jean-Philippe Lauer *« ne vivait pas pour vivre, il vivait pour être actif ! »*

Alexandre Buccianti

NOMINATIONS

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Est élevé à la dignité de *grand-croix* :

Robert Vergnaud, président d'honneur d'Air Inter.

Sont élevés à la dignité de *grand officier :*

Alain Bacquet, président de section honoraire au Conseil d'Etat ; Gisèle Casadesus, sociétaire honoraire de la Comédie Française ; Georges Chavanes, ancien ministre ; Joël Thoraval, préfet honoraire, président du Secours catholique ; Jacques Thuillier, historien, professeur au Collège de France ; Serge Wourgaft, ancien président du Comité de liaison pour le transport des personnes handicapées.

Le *Journal officiel* daté lundi 14 - mardi 15 mai publie en outre une liste de promotions et de nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Parmi les promotions au grade de commandeur, on relève les noms de Sonia Rykiel, créatrice de mode ; Pierre Gadonneix, président de Gaz de France ; Bruno Cotte, président de chambre à la Cour de cassation ; Anne d'Ornano, présidente du conseil général du Calvados ; Blandine Kriegel, professeure des universités ; Françoise Cachin, ancienne directrice des Musées de France ; Roland Petit, danseur et chorégraphe ; Henri Salvador, auteur, chanteur et compositeur ; Willy Ronis, photographe ; Michel Jazy, dirigeant sportif ; Michèle Gendreau-Massaloux, professeure des universités ; Xavier Le Pichon, professeur au Collège de France.

Sont nommés officiers notamment : Noëlle Lenoir, ancien membre du Conseil constitutionnel ; Jean-Martin Folz, PDG de PSA ; Maryvonne de Saint-Pulgent, conseiller d'Etat ; Noël Forgeard, administrateur gérant d'Airbus ; Eve Ruggieri, journaliste ; George Lautner, cinéaste ; Jorge Lavelli, metteur en scène ; Marie-France Pisier, comédienne, réalisatrice et écrivain ; Francis Veber, réalisateur et scénariste. Enfin les danseurs Carole Arbo, Fanny Gaïda et Kader Belarbi, le comédien Michel Robin et le clarinettiste et saxophoniste Louis Sclavis figurent parmi les nommés au grade de chevalier.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 16 mai sont publiés :

● **Calendrier électoral :** la loi modifiant la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale, ainsi que la décision du Conseil constitutionnel la concernant.

● **Bourse :** la loi relative aux nouvelles régulations économiques.

● **Parlementaire en mission :** un décret chargeant Marie-Françoise Pérol-Dumont, députée de la Haute-Vienne, d'une mission temporaire auprès du ministre de l'éducation nationale.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Karla, Tiana, Lou,

est née à Toulouse, le 28 avril 2001,

chez
Jean-Michel et **Agnès**.

Hélène et Gaston,
ses grands-parents,
Ainsi que toute la famille,

sont très heureux de l'accueillir.

Mariages

Sandra PIBERNE,
Alain GERARD,

sont heureux de faire part de leur mariage, qui sera célébré le 19 mai 2001, à Coutevroult (Seine-et-Marne).

Décès

– Odile Bovar et Michel Terrioux,
ses parents,
Simone et André Bovar,
Camille Terrioux,
ses grands-parents,
Sa famille et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Arnaud,
élève de l'Ecole centrale de Nantes,

âgé de vingt-deux ans,

survenu le 15 mai 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 mai, à 11 heures, en l'église de Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique).

L'inhumation aura lieu le samedi 19 mai, à 11 heures, au cimetière rue du Révérend-Père-Cloarec, à Courbevoie.

6, rue Rouget-de-Lisle,
92400 Courbevoie.
12, rue Ravignan,
75018 Paris.

– Gina Labin-Bénichou,
son épouse,
Sylvia et Laurence Roubaud,
ses fille et petite-fille,
Robert Bénichou et Denise Falempin,
Jeanine Bénichou,
André Dayan,
Lydia Labin,
ses frère, beau-frère et belles-sœurs,
Jean-Jacques et François Bénichou,
Pierre et Alix Bénichou,
Jeanne Bénichou et Gérard Jorland,
Madeleine Dayan,
Jean-Louis et Edith Dayan,
Jérôme et Sylvie Labin,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part de la mort de

Paul BÉNICHOU,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
docteur ès Lettres,
professeur honoraire
à Harvard University,
membre de l'American Academy
of Arts and Sciences,
membre de l'Accademia dei Lincei,

survenue le 14 mai 2001.

« Quand revient l'été superbe,
Je m'en vais au bois tout seul :
Je m'étends dans la grande herbe,
Perdu dans ce vert linceul. »
Nerval.

L'inhumation aura lieu le lundi 21 mai, à 14 h 30, au cimetière du Père-Lachaise (entrée principale, boulevard de Ménilmontant).

79, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

Roger BOUSSINOT,
écrivain, cinéaste, homme de lettres,

est décédé le lundi 14 mai 2001,

il venait d'avoir quatre-vingts ans.

Sa crémation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Nicole Boussinot,
7, le Bourg-Sud,
33190 Bassanne.

M. Sulyok FRANÇOIS,
assistant de réalisation
de Radio France,
compositeur de musique,

décédé à Paris, le 29 avril 2001, à l'âge de soixante-quinze ans, et incinéré le 4 mai, au cimetière du Père-Lachaise selon sa volonté.

De la part de
Kurtag et Barredo,
ses amis.

– Mme Christiane Jeantet,
son épouse,
M. et Mme Bertrand Journel,
M. et Mme Christian Lhérault,
M. et Mme Olivier Jeantet,
ses enfants,
Romain, Hugo, Julia, Claire, Paul (†), Benoît, Lucie et Elise,
ses petits-enfants,
Le Père Robert Jeantet,
M. et Mme Jacques Houdry,
M. et Mme Claude Jeantet,
ses frères et beau-frère, sœur et belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. François JEANTET,

survenu le 15 mai 2001, dans sa quatre-vingt-sixième année, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce jour dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

81 *bis*, rue Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Les familles Beyvin, Jerome,
Marc et Pierre Lafon,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Suzanne LAFON,
née CARAYON,
veuve du pasteur Maurice Lafon.

Le service religieux a eu lieu à Marseille, le 11 mai 2001, au temple de Tilsit.

« Maintenant donc,
ces trois choses demeurent :
La Foi, l'Espérance et l'Amour,
mais l'Amour est le plus grand. »

20, rue des Orgues,
13004 Marseille.

– Que le monde sache que notre mensuel a perdu un ami inoubliable en la personne de son fidèle collaborateur,

André PRIME,

décédé le 13 mai 2001.

La Grande Relève
BP 108,
78115 Le Vésinet Cedex.

– Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel RAMBAUD,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien professeur à l'Ensia,

survenu le 14 mai 2001, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 16 mai, dans l'intimité familiale.

7, rue de la Terrasse,
75017 Paris.

– Mme Hélène Rimailho,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André RIMAILHO,
ingénieur civil des Mines,
ingénieur en chef honoraire
de la SNCF,

survenu le 11 mai 2001.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, à Carcassonne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Christian Schmitt,
son époux,
Marlène Schmitt et Jean-Paul Billaud,
Didier Schmitt et Ying Shen,
ses enfants,
Matthias et Mathilde Billaud,
ses petits-enfants,
Les familles Bonnardel, Delestang, Gurlitt, Rittelmayer,
ont la tristesse de faire part du décès de

Monique SCHMITT,
née **DELESTANG,**

survenu à Marseille, le 11 mai 2001.

La cérémonie funéraire s'est déroulée dans la plus stricte intimité, le 14 mai.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Grande-Candelle,
allée des Pins,
13009 Marseille.

– Nathalie, Antoine,
ses enfants,
Jacqueline,
sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Sacha VIERNY,

survenu le 15 mai 2001.

La cérémonie civile aura lieu le samedi 19 mai, à 16 heures, au cimetière de Bangor (Belle-Ile-en-Mer).

Anniversaires de décès

René BLETTERIE,
18 mai 1989.

« L'inaccompli bourdonne d'essentiel. »
René Char.

– 18 mai 1976 - 25 août 1981.

Simon et **Marie NAINCHRIK**

nous quittaient.

Ils demeurent tendrement dans le cœur de leurs enfants, petits-enfants et de tous ceux qui les ont aimés.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone : **01-42-17-39-80**
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

Colloques

– L'Association des amis de ***Passages* - ADAPes** et la revue *Passages*, avec le parrainage du ministère des affaires étrangères, organisent le 23 mai 2001, à la Maison de l'Amérique latine, un colloque intitulé : **« Regards croisés Afrique-Amérique latine ».**

Intervenants : Yves Saint-Geours, Guy Georgy, François Gaulme, M. Da Costa E Silva, Etienne De, Hélène Rivière d'Arc, François Jay, Jean-Claude Sitbon, Raymond Césaire, Hélène D'Almeida Topor, Patrick Bonneville, Ralph Pinto, Henri Lopes, Edward Abiodoune Aina, Marie-France Prevot-Shapira, Paolo Giordano, Claude Cheysson, Jean Jaujay, Philippe Hugon, Nilda Béatriz Anglarill, Philippe Lazar, Doudou Diene, Michel Levallois et Emile Malet.

Informations et inscriptions :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
e.mail : passage@club-internet.fr

L'Or bleu,
l'Institut international du mieux-être,
organise un colloque le 19 mai 2001
au Sénat, salle Médicis,
de 9 heures à 18 heures :
« L'eau dans la vie », « L'eau et la société », « L'eau : guerre et paix », « Eau, solidarité et mieux-être ».
Avec entre autres intervenants :
Corinne Lepage, Jean Cluzel, Jean-Luc Trancart, Pierre-Alain Roche, Christian Huglo...
Prix de la journée, déjeuner compris : 500 francs.
Invitation gratuite offerte par l'Institut aux cent premiers lecteurs appelant le 01-44-93-11-70.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche
de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

Conférences

Société française de philosophie.
Conférence du professeur
Jean-François Marquet :
« **L'individu chez Nietsche** :
décadence et récapitulation »
Samedi 19 mai 2001, à 16 h 30,
Sorbonne, amphithéâtre Michelet
46, rue Saint-Jacques, Paris-5e

Vendredi 18 mai, 20 h 15 à 21 h 30,
« Les rythmes de la vie de l'Âme ».
Loge Unie des Théosophes,
11 *bis*, rue Kepler, Paris-16e,
entrée libre et gratuite.
Tél. : 01-47-20-42-87
www.theosophie.asso.fr

Conférences du CEHD
« Armée et maintien de l'ordre en France au début du XXe siècle »,
par Jules Maurin,
professeur d'histoire contemporaine
à l'université Paul-Valéry
de Montpellier,
le lundi 21 mai 2001, à 18 heures,
palais abbatial
de Saint-Germain-des-Prés,
5, rue de l'Abbaye, Paris-6e.

Collège des études juives
de l'Alliance israélite universelle :
« L'idée de création »,
approches scientifiques, théologiques, philosophiques, traditionnelles
et contemporaines.

Cycle de conférences du 9 au 23 mai
(19 heures-20 h 30, puis
20 h 30-22 heures).

Troisième semaine :
21 mai : T. Alcoloumbre, B. Paperon.
22 mai : S. Trigano, G. Samama.
23 mai : C. Birman, P. Wilgowicz.

Au siège de l'Alliance,
45, rue La Bruyère,
75009 Paris (PAF).
Renseignements : 01-53-32-88-55.
Site Internet : http://www.aiu.org

Université de Paris-Sorbonne :
Institut de langue française,
le professeur Searle (Berkeley)
donnera une conférence en Sorbonne,
salle Louis-Liard, le 23 mai, à 16 heures,
sur le thème **« Langage et pouvoir »**

Conférences-Débats

Autour du livre de Jean-Claude Stoloff :
Interpréter le narcissisme
Dunod, 2000
avec la participation de :
Marie-Thérèse Couchoud,
Yvonne Gutierrez,
Marie-Françoise Laval-Hygonenq.
Participation et coordination
de Guy Roger.
Samedi 19 mai 2001,
de 15 heures à 19 heures,
à l'Association Notre-Dame-des-Champs,
92 *bis*, boulevard du Montparnasse,
Paris-14e.
(Entrée libre.)
Renseignements :
IVe Groupe - organisation psychanalytique de langue française
Tél. : 01-55-04-75-27
e-mail : quatrieme-groupe@wanadoo.fr
Site Internet : http ://quatrieme-groupe.org

paringer
De 4 900 F à 8 500 F
Le corps est votre monture la plus sûre ! Ne le flattez pas, ne le désarticulez pas. Voici un nouvel art de dormir.

Modèle déposé
Lit double gigogne directoire sur lattes, métal noir. 2 matelas "densiflex" ou laine et crin.
Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.
121, rue du Cherche-midi, 6è - Tél. 01 42 22 22 08
12, rue de la Chaise, 7è - Tél. 01 45 44 10 44

Débats

– A propos du Limousin, BPI Centre Pompidou, petite salle, niveau –1.

23 avril, 20 h 30 : *Autour du livre d'artiste*, avec P. Piguet, Cueco, L. Linard, A. Pichereau, S. Thierry.

30 avril, 20 h 30 : *Paysage limousin et aménagement du territoire, l'esprit des lieux*, avec J. Mottet, C. Chabrely, Cueco, R. Lacôte, D. Marcheix, A. Roger.

21 mai, 17 heures : *Arri Lemosin*, spectacle de B. Comby, 18 heures : *Ecritures en Limousin*, avec A. Spire, Jan Dau Melhau, J.-P. Michel, J. Migozzi, R. Millet, R. Peyramaure, et 20 h 30 : *Empreintes limousines*, avec A. Spire, P. Bergounioux, G.-E. Clancier.

Séminaires

– **Université d'été sur l'enseignement de l'histoire de la Shoah** pour les professeurs des lycées et collèges, toutes disciplines confondues, du 8 au 12 juillet 2001, à Paris, avec des historiens et des spécialistes de la pédagogie. Avec le soutien de l'APHG et de la Fondation Jacob-Buchman.

Renseignements et inscriptions
au CDJC : 01-42-77-44-72

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris**. Lundi 21 mai, à 20 h 30 : rencontre-débat : **« Existe-t-il un tragique biblique ? »,** avec Betty Rojtman, université hébraïque de Jérusalem et Claude Vignée, poète, écrivain.

PAF, 119, rue La Fayette,
75010 Paris.
Tél : 01-53-20-52-52.

– A l'issue de son assemblée générale, le dimanche 20 mai 2001, à 14 h 30, à l'église réformée, 58, rue Madame, Paris-6e, l'association Solidarité protestante France-Arménie (SPFA), présidée par le pasteur Samuel Sahagian, organise un concert à 17 heures, avec la chorale Koghtan, dirigée par Haïg Sarkissian.

Le concert est donné au bénéfice des actions menées en Arménie par l'association, notamment l'opération « Enfants des rues » et, en collaboration avec l'Union générale arménienne de bienfaisance (UGAB), l'opération « Repeuplement des villages ».

Solidarité protestante France-Arménie,
1, rue Cabanis,
75014 Paris.

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif étudiants année 2001

souhaitez
la fête des mères
le 27 mai
dans le carnet
Spécial
fête des mères
tarif: 85 FTTC la ligne
tel: 01 42 17 39 80
tel: 01 42 17 29 94
fax: 01 42 17 21 36

EN VUE

■ Parmi les objets insolites de la première guerre mondiale actuellement exposés à l'Historial de Péronne figure un uniforme complet de maréchal pour enfant.

■ *« La marine de guerre ne fonctionnera que de 9 heures à 17 heures à partir de mercredi 16 mai »*, a décidé le gouvernement suédois par mesure d'économie.

■ **Paul Yates,** plaisancier britannique, condamné à 2 000 livres d'amende par le tribunal de Portsmouth, avait manqué d'éperonner, l'été dernier au large de l'île de Wight, un sous-marin américain.

■ Les seringues intraveineuses étaient déjà en place, comme la fois précédente, lorsque la Cour suprême de l'Ohio a de nouveau interrompu, mercredi 16 mai, l'exécution de **Jay Scott**, handicapé mental, quitte pour la peur.

■ La mort d'un Américain, égaré dans le désert égyptien entre les monastères de Saint-Antoine et de Saint-Paul, éloignés de 20 kilomètres à vol d'oiseau, surprend les moines coptes : *« Au IVe siècle,* ***Saint Antoine****, fondateur de l'érémitisme chrétien, faisait régulièrement le trajet. »*

■ La Congrégation pour la doctrine de la foi demande au cardinal espagnol **Marciano Vidal** de revoir la copie de son *Dictionnaire d'éthique théologique* qui trouve *« moralement acceptables »* la contraception, la masturbation, la fécondation artificielle avec donneur, l'homosexualité et l'avortement.

■ La construction d'un supermarché du sexe – parking, moquettes, rideaux anti-feu, cabines et toilettes aménagées pour les handicapés – s'achève sous les yeux des habitants de Pierre-Bénite dans le Rhône, petite commune où tout le monde se connaît.

■ Les talibans, prêts à accorder à l'Intercontinental, fleuron de l'hôtellerie de Kaboul, partiellement reconstruit en 1997 – il était situé sur la ligne de front en 1992 – la permission d'accueillir à nouveau des mariages (à condition que les hommes et les femmes soient séparés) et d'installer deux téléviseurs dans des salons particuliers pour les visiteurs étrangers, autorisent déjà l'usage de la piscine aux Kaboulis évoluant en *« pantalons »* de bain.

■ La compagnie aérienne japonaise Skymark Airlines prévoit à bord de ses avions des rangées de sièges exclusivement réservés aux femmes sur sa ligne Tokyo et Fukuoka.

■ Un Cairote s'est noyé en plongeant dans le Nil pour ne pas payer la note d'un restaurant flottant.

Christian Colombani

Le président du Parlement suisse défraie la chronique locale

Elu démocrate-chrétien du canton de Zoug, l'avocat d'affaires Peter Hess a été rattrapé par ses conseils d'administration. Après avoir révélé qu'il possédait plusieurs mandats « douteux », des journaux helvètes, dont « L'Hebdo » de Lausanne, réclament sa démission

COMME SI les remous qui agitent Swissair, la banque Vontobel, le groupe pharmaceutique Roche ou encore le voyagiste Kuoni ne suffisaient pas, c'est maintenant le président du Parlement helvétique, Peter Hess, qui défraie quotidiennement la chronique locale. En fait, les ennuis de cet avocat d'affaires et député démocrate-chrétien du petit canton de Zoug en Suisse centrale ont commencé un mois à peine après son accession au perchoir du Conseil national (Chambre basse).

La polémique a éclaté début février, quand le nouveau président du Parlement a annoncé sa démission de deux conseils d'administration de l'industrie du tabac, proclamant qu'il entendait ainsi *« apporter*

son soutien à la lutte contre la contrebande de tabac et le blanchiment d'argent ». Or la presse devait rapidement découvrir que ces deux mandats, l'un à la British American Tobacco International et l'autre à Mabritab International, siégeant toutes deux à la même adresse dans ce petit paradis fiscal qu'est Zoug, ne figuraient pas à l'inventaire officiellement requis de tous les parlementaires. L'affaire a pris d'autant plus de relief que, selon l'hebdomadaire *Sonntags Blick* de Zurich, une filiale de ces sociétés est soupçonnée de participer à la contrebande internationale de cigarettes.

Depuis lors, les révélations se suivent, éclaboussant chaque fois un peu plus le notable démocrate-chrétien naguère prétendant à l'un des sept postes du gouvernement fédéral. La presse l'avait déjà épinglé pour ses trente-huit « oublis » sur les quarante-huit mandats de conseils d'administration dont il était détenteur. Ensuite, elle avait relevé qu'il participait aux conseils d'administration de trois sociétés sises dans les paradis fiscaux de Panama et des îles Vierges britanniques.

Dans leurs éditions du 13 mai, les journaux dominicaux ont ajouté à ce palmarès deux sociétés-boîtes aux lettres au Liechtenstein. Selon le *Sonntags Blick* et *dimanche.ch* de Lausanne, Peter Hess est aussi l'un des deux administrateurs, dans la principauté voisine, de la fiduciaire Argliw, spécialisée dans la gestion de fortunes, et qui aurait *« joué un rôle-clé dans l'affaire des pots-de-vin versés au Parti démocrate-chrétien allemand à l'époque du chancelier Kohl »*.

« MICMACS »

L'avocat d'affaires a répondu en clamant son ignorance à propos du scandale des « caisses noires » de la CDU et indiqué qu'il allait se défaire de ses mandats à l'étranger. Rétrospectivement, il a admis avoir *« commis une erreur en ne remettant pas ces mandats avant d'être élu à la présidence du Conseil national »*, mais il n'a aucunement l'intention de renoncer à sa fonction.

La presse n'est pas convaincue par ses explications. *« Panama au palais fédéral »*, ironise l'hebdomadaire *Die Weltwoche* de Zurich. *« Avec ses mandats dans des sociétés panaméennes, le président du Parlement ridiculise la politique et caricature le pays »*, renchérit *L'Hebdo* de Lausanne, pour lequel *« la seule issue est la démission »*. Peter Hess n'étant pas *« un simple avocat d'affaires »*, mais *« l'homme public numéro 1 »*. Et d'enfoncer le clou : *« A l'heure où toute l'Europe dénonce la Suisse comme une plaque tournante de l'argent sale et de la contrebande de cigarettes, l'affaire Hess a bien plus qu'un parfum de scandale. Elle est intolérable. »*

A l'instar de *La Tribune de Genève*, *dimanche.ch* reconnaît qu'il n'y a peut-être *« rien d'illégal à cela »* et que *« des milliers d'avocats et autres fiduciaires font la même chose »*, mais estime que Peter Hess devrait démissionner pour des raisons politiques plus que morales. *« En gardant à la tête du Parlement un professionnel de l'évasion fiscale, la Suisse donne un signe clair à la communauté internationale »*, écrit ce journal en ligne, qui ajoute : *« Le président du Conseil national a tout intérêt à quitter son fauteuil avant que ses micmacs ne fassent déraper avec lui l'image de la Suisse. »* Acculé dans ses derniers retranchements, Peter Hess a annoncé mercredi 16 mai qu'il se démettrait de ses quarante-huit mandats d'administration pour la fin du mois.

Jean-Claude Buhrer

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le président américain, vingt-deux ans après la catastrophe de Three Mile Island, choisit de braver l'opposition des écologistes voire les réticences de l'opinion, et décide de réhabiliter l'électricité nucléaire. Il justifie cette option par la nécessité pour les Etats-Unis de garantir leur sécurité énergétique et de préserver un environnement menacé par les émissions de gaz. *(...)* Le choix du président Bush devrait pourtant interpeller la France, qui dispose dans le domaine nucléaire d'un outil industriel remarquable et d'une belle avance technologique qu'il serait regrettable de compromettre au nom de considérations purement électorales.

RFI
Geneviève Goëtzinger

■ Il y a d'abord cette hypocrisie d'un discours qui rend cet enseignement théoriquement facultatif, qui dans la réalité en fait une obligation masquée. La langue corse enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires : comment peut-on imaginer que les familles hostiles à cette mesure ne verraient pas leurs enfants pointés du doigt ? *(...)* Et puis, il y a les arrière-pensées. Pour les théoriciens du nationalisme, l'enseignement de la langue constitue un pas vers cette indépendance qui demeure leur finalité ; ils ne s'en cachent pas... Comme ils continuent de revendiquer la corsication des emplois, une sorte de préférence insulaire à connotation xénophobe. La langue corse imposée à l'école, pourquoi pas bientôt dans le monde de l'entreprise ?

LES ÉCHOS
Favilla

■ De même que nos traditionnels groupes de pression cherchent toujours à téter la vache à lait de l'Etat, les milieux financiers s'accrochent maintenant aux mamelles des banques centrales. Ils ont ainsi reproché à la BCE de surestimer la croissance européenne, qui justifiait le maintien de ses taux. Et lorsqu'elle se résolut enfin à les alléger modérément au début de mai, dans la crainte d'une faiblesse de la croissance allemande, ils l'ont accusée de l'avoir fait. *(...)* Toujours avides de nouveaux événements, comme les enfants goulus de leurs tétées, les marchés finissent par se créer une sorte de dépendance à l'égard des banques centrales. Et à force de les prendre pour des vaches à lait, ils se préparent à un sevrage difficile.

LE FIGARO
Philippe Reclus

■ Le gouvernement n'a pas profité des années prospères pour engager et mener à bien les réformes de structures qui s'imposaient, de l'environnement fiscal à la réorganisation de l'Etat, de la respiration du capital des grandes entreprises publiques à la refonte du dialogue social. Autant de facteurs de compétitivité et d'attractivité, hier négligés, qui risquent de peser lourdement si l'activité ralentit un peu partout en Europe. Car ce ralentissement va immanquablement aviver la concurrence entre les pays sur les terrains fiscaux et sociaux.

perso.wanadoo.fr/prad

Un fan de Tintin entre en conflit avec Moulinsart, la société de gestion des droits d'Hergé

LES ENNUIS de Patrick Perrotte, créateur du site Tintin est vivant, commencent le 12 avril, lorsqu'il reçoit une lettre de la société gérant les droits du dessinateur Hergé : *« Moulinsart ne peut accepter de voir réaliser, éditer et diffuser certaines recréations de l'œuvre d'Hergé, qui dépassent le cadre de la simple caricature pour devenir de véritables adaptations. »* Or Tintin est vivant est entièrement consacré aux parodies, pastiches et piratages de l'univers d'Hergé. Professeur de cinéma et amateur de BD, M. Perrotte a accumulé près de 500 albums, cartes postales ou planches uniques, dont il publie des extraits commentés. Il peut s'agir d'éditions clandestines d'albums délaissés par l'éditeur, de copies turques ou chinoises réalisées au mépris des droits d'auteur, ou de pastiches inventés de A à Z pour soutenir la cause de la guérilla salvadorienne ou de la réunification irlandaise.

Jusqu'à présent, Moulinsart SA avait laissé Patrick Perrotte en paix, mais cette fois elle exige qu'il

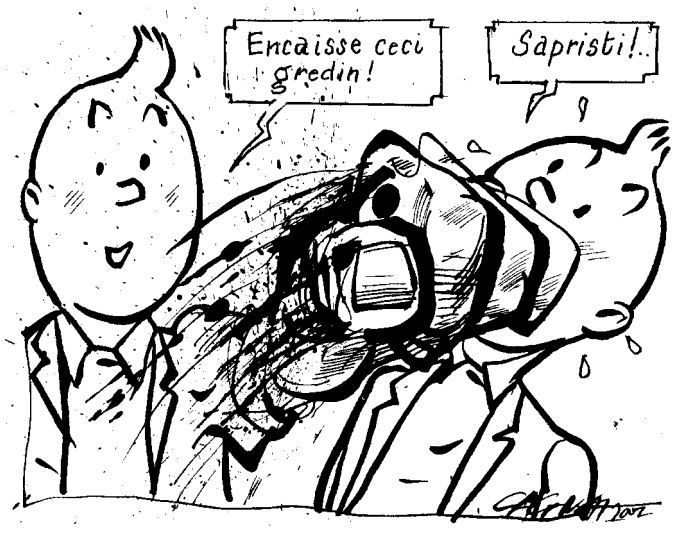

supprime de son site la version intégrale de l'Alph-art d'Yves Rodier : *« C'est un album mythique chez les collectionneurs,* explique Patrick Perrotte, *il a été conçu dans les années 1980 par un jeune Québécois, qui a terminé un livre inachevé d'Hergé où l'on voyait Tintin se rendre à l'échafaud. Ce n'est pas une parodie mais bel et bien un pirate. Il en existe moins de cent exemplaires dans le monde. »* En janvier, Yves Rodier accepte qu'Alph-art puisse être téléchargé dans son intégralité sur Tintin est vivant : *« Les tintinophiles, qui animent plusieurs centaines de sites, parlaient tous de son livre sans l'avoir lu, et cela a fini par l'agacer »*, dit M. Perrotte. A peine mise en ligne, la version téléchargeable de l'Alph-art rencontre un vrai succès. Lorsqu'il reçoit la lettre de Moulinsart, Patrick Perrotte renonce à proposer Alph-art en téléchargement direct, mais ne capitule pas : *« Je renvoie les internautes sur la page de l'ex-téléchargement, et je leur dis que pour lire l'Alph-art ils doivent me contacter. Je leur explique alors la manipulation à faire pour récupérer les fichiers dans mon propre ordinateur. »* Est-ce légal ? M. Perrotte le pense, puisqu'il ne publie plus l'œuvre incriminée, se réservant simplement le droit d'en transmettre une copie privée à la personne de son choix. Plusieurs sites lui ont proposé de diffuser Alph-art à partir de pays où la législation en matière de piratage d'œuvre littéraire est moins restrictive qu'en France.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

ÉPITAPHE

■ La communauté catholique de Saint-Lamberti a refusé à Bernd Bruns le droit de faire inscrire sur la tombe de sa mère, décédée en 1993, l'adresse de son site web qui lui rend hommage, la publicité étant prohibée sur les sépultures.
www.gertrud-bruns.friedort.de/

FRANCE-ÉGYPTE

■ La chaîne de télévision TV5 a ouvert un nouveau site web entièrement consacré à la ville du Caire, proposant notamment de nombreux articles, une galerie de photos et des séquences vidéo.
www.tv5.org/lecaire

COURRIER ÉLECTRONIQUE

■ Hotmail, service de courrier électronique gratuit appartenant à Microsoft, compte désormais plus de cent millions d'abonnés. Plus de la moitié résident hors des Etats-Unis. – *(Reuters.)*

INTERPOL

■ Interpol publie sur son site des conseils pour se protéger contre les virus informatiques, ainsi qu'une liste des virus connus. – *(Reuters)*
www.interpol.int/Public/TechnologyCrime/default.asp

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

La voix du peuple *par Luc Rosenzweig*

CONNAISSEZ-VOUS le nasiphone ? Il s'agit d'un instrument de musique conçu de façon à ce que l'air pulsé par les deux narines produise une mélodie dont les notes sont obtenues par une modification du volume de la cavité buccale. Nous aurions continué à ignorer l'existence du nasiphone si, excédé par les salamalecs de Claude Sérillon papillonnant sur la terrasse du Majestic à Cannes, nous n'avions choisi de zapper sur « Tous égaux » sur la 3.

Et nous estimons notre vie plus enrichie par la découverte de cette invention, et la rencontre avec son créateur, un monsieur très sympathique portant canotier, que par le millième entretien avec celui où celle qui tient la corde, ce jour-là, sur la Croisette.

« Tous égaux » est une émission populaire qui n'est pas populiste, ce qui n'est déjà pas si mal lorsque l'on regarde un peu dans le catalogue de ce qui nous est offert dans le genre. On utilise, ici avec un évident respect des gens, le désir des anonymes de se faire voir à un nombre de leurs semblables infiniment supérieur à celui qu'ils ont pu rencontrer au cours de leur vie entière. On ne montre pas ici l'homme ou la femme pour ce qu'ils sont, mais pour ce qu'ils font, par passion ou pour passer le temps. Même le « bêtisier » qui clôt chaque émission témoigne de la manière dont l'équipe de tournage, dans une ambiance fort détendue, s'applique à recueillir le message que le héros du sujet veut faire passer au reste de l'humanité. En fait, les gens ne demandent pas la Lune : une dame de Normandie, par exemple, serait contente qu'on lui envoie des poils de caniche que l'on coupe au toilettage, pour faire des portraits sur carton de ces sympathiques canidés. Nous ne possédons pas, hélas, de chien de cette sorte, mais nous ne doutons pas qu'elle trouvera bientôt dans son courrier suffisamment de matière première pour réaliser une fresque canichesque de la dimension des œuvres d'une autre Normande, la reine Mathilde, dite la tapissière...

L'ironie, la prise de distance, le second degré, tous ces ingrédients qui demandent à être maniés avec précaution, les animateurs se l'appliquent à eux-mêmes. Gladys, la jeune blonde dynamique, a essayé en vain, ce soir-là, de tirer quelques sons audibles du nasiphone, et les essais de son compère Florian au bilboquet étaient lamentables. Il serait intéressant, dans un demi-siècle ou plus, de regarder en continu tous ces petits sujets présentés à « Tous égaux ». Ils constituent un corpus unique pour étudier l'économie souterraine, celle qui n'entre ni dans le PIB ni dans la mondialisation, celle du travail conçu comme un plaisir pour soi-même et pour les autres.

JEUDI 17 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club LCI. La question Corse. **LCI**
21.00 Le Rêve de la robotique. **Forum**
22.00 Galapagos, le sanctuaire menacé. **Forum**

MAGAZINES

18.30 L'Invité de PLS. Elisabeth Guigou. **LCI**
18.45 Nulle part ailleurs. Invitée : Katherine Pancol. **Canal +**
19.00 Le Grand Journal. Spécial Cannes. **LCI** **Paris Première**
20.05 Temps présent. Fric, Afrique et sida. **TSR**
20.55 Envoyé spécial. La Brigade des mineurs. Des années après. **France 2**
22.45 Faxculture. La musique électronique, monde de tous les possibles. **TSR**
22.50 Comme au cinéma. Spéciale Cannes. Invités : Andie MacDowell ; Lou Doillon ; Alain Chabat ; Francis Huster ; Aurore Clément ; Steve Suissa. **France 2**
23.25 Prise directe. En direct de Lille. La télé aujourd'hui : audace ou dérive ? **France 3**
23.55 Le Club. Avec Jacques Gamblin. **Ciné Classics**
23.55 Courts particuliers. Invité : Bruno Putzulu. **Paris Première**
0.50 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. 24 heures au Mans. **Arte**
20.30 Histoires d'avions. Les bombardiers anglais. **Planète**
20.30 François Chalais, journaliste et cinéaste. Acteurs, mensonges et vérité.. **Festival**
20.45 Thema. A fleur de peau. Lóczy. Une maison pour grandir. La Peau à vif. Tatau Samoa. **Arte**
21.00 L'Art du piano. [1/2]. La conquête du public. **Mezzo**
21.05 François Mitterrand, le roman du pouvoir. [1/4]. **TV 5**
21.25 L'Homme technologique. [3/8]. Les marches du progrès. **Planète**
22.15 Souvenirs de Berlin. Le crépuscule de la culture de Weimar. **Planète**
22.25 Cannes 2001 : Un certain cinéma. Le Cinéma des « Cahiers ». Cinquante ans d'histoires d'amour du cinéma. **Canal +**
22.50 La Terre en question. Caméra témoin. **Odyssée**
22.55 L'Actors Studio. Faye Dunaway. **Paris Première**
23.05 Biographie. John Cassavetes. **La Chaîne Histoire**
23.25 L'Inde fantôme. [3/7]. Réflexions sur un voyage. **Planète**
23.40 Paparazzi. **Monte-Carlo TMC**
23.55 Godard à la télé 1960/2000. **CinéCinémas**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Tennis. Tournoi féminin de Rome (Italie) 4e jour. **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 Monteverdi. *Les Vêpres à la Vierge.* Avec Jennifer Smith, soprano ; Audrey Michael, soprano ; Wynford Evans, ténor ; John Elwes, ténor ; Philippe Huttenlocher, baryton ; Michael Brodard, basse ; Agnès de Crousaz, soprano. **Muzzik**
21.55 Sonate et Fantaisie pour piano, de Mozart. Avec Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**
23.00 McCoy Tyner & the Latin All Stars. Au Théâtre antique, le 8 juillet 1998, lors du festival Jazz à Vienne. **Muzzik**
23.45 Verdi. *Jeanne d'Arc.* Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. R. Chailly. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

23.00 Leçons intimes. Alex Perry ○. **TF 6**
0.00 Les Actes des apôtres. Roberto Rossellini. [4/5]. ○. **Histoire**

SÉRIES

19.50 et 23.45 Homicide. Fibre maternelle ○. **Série Club**
20.00 La Vie à cinq. Les retrouvailles de la Saint-Valentin. ○. **Téva**
20.20 Friends. Celui qui avait de grands projets. **RTL 9**
22.15 Freaks and Geeks. Le journal intime ○. **Série Club**

FILMS

17.25 Le Beau Serge ■ ■ Claude Chabrol (France, 1958, 95 min) ○. **Cinétoile**
20.30 Les Chiens ■ ■ Alain Jessua (France, 1978, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
20.30 Sauve qui peut (la vie) ■ ■ Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1979, 85 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
20.30 Le Dos au mur ■ ■ Edouard Molinaro (France, 1958, 100 min) ○. **Ciné Classics**
20.40 Une histoire vraie ■ ■ David Lynch (France - Etats-Unis, 1999, 105 min) ○. **Canal +**
21.00 Les Nuits de Cabiria ■ ■ ■ Federico Fellini (Italie, 1957, v.o., 110 min) ○. **Cinétoile**
22.15 Le Mystère Picasso ■ ■ Henri-Georges Clouzot (France, 1956, 100 min). **TV 5**
22.15 Incident de frontière ■ ■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1949, v.o., 105 min). **TCM**
22.25 Tilaï ■ ■ Idrissa Ouedraogo (Burkina-Faso, 1990, 80 min) ○. **Cinéstar 2**
22.35 Le Grand Couteau ■ ■ Robert Aldrich (Etats-Unis, 1955, v.o., 110 min). **13ème Rue**
22.50 Juliette des Esprits ■ ■ Federico Fellini (Italie, 1965, v.o., 135 min) ○. **Cinétoile**

22.55 La messe est finie ■ ■ **Nanni Moretti. Avec Nanni Moretti, Ferruccio De Ceresa, Marco Messeri** (Italie, 1985, v.o., 100 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
0.00 Outrage ■ ■ Ida Lupino (Etats-Unis, 1950, 80 min). **TCM**
0.20 La Comtesse noire ■ ■ Jess Franco (France, 1973, 95 min) ✪. **Cinéfaz**
0.45 La Grande Illusion ■ ■ ■ Jean Renoir (France, 1937, 110 min). **Arte**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Sunset Beach.
18.20 et 1.40 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Brigade spéciale. Un jeu dangereux ✪.
22.55 Nico Film. Andrew Davis.
0.50 Histoires naturelles.

FRANCE 2

17.35 Viper.
18.25 Un agent très secret ○.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.55 **Journal, Météo.**
20.55 Envoyé spécial. La Brigade des mineurs. Des années après.
22.50 Comme au cinéma.
1.20 Nikita. Le complot ○.

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.15 Tout le sport.
20.25 Tous égaux.
20.55 The Big Lebowski ■ Film. Joel Coen et Ethan Coen ○.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Prise directe.
0.40 Texto.
1.15 Espace francophone.

CANAL +

► En clair jusqu'à 18.30
18.00 Spy Groove ○.
18.30 Canal + classique ○.
18.35 Flash infos.
► En clair jusqu'à 20.05
18.45 Nulle part ailleurs ○.
20.05 Nulle part ailleurs cinéma.
20.35 Cannes 2001. Un certain cinéma.
20.40 Une histoire vraie ■ ■ Film. David Lynch ○.
22.25 Le Cinéma des Cahiers. Cinquante ans d'histoires d'amour du cinéma ○.
23.55 La Nouvelle Vague en courts. *Rentrée des classes. Paris vu par...* (*La Muette*). *En rachachant. Véronique et son cancre. Un steack trop cuit.*
1.35 M/Other ■ ■ ■ Film. Nobuhiro Suwa (v.o.) ○.

ARTE

19.00 Voyages, voyages. Caucase.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. 24 heures au Mans.
20.45 Thema. A fleur de peau.
20.46 Loczy. Une maison pour grandir.
22.35 La Peau à vif.
23.30 Tatau Samoa.
0.45 La Grande Illusion ■ ■ ■ Film. Jean Renoir.

M 6

17.20 Highlander ○.
18.15 et 20.40, 20.50 **Loft Story.**
18.55 Buffy contre les vampires ○.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ○.
23.10 Mort ou presque Film. Ruben Preuss ✪.
0.40 Drôle de scène.
1.05 E = M 6 Spécial.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. *Eloge d'André Gide au bain,* de Michel Braudeau ; Maurice Garrel ; Théo Légitimus.
21.00 Le Gai Savoir. Victor Scardigli. Une anthropologie du vol d'essai.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. La Disparue.
0.05 Du jour au lendemain. Florence Dupont (*L'Insignifiance tragique*).
0.40 Chansons dans la nuit.
1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Djansug Kakhidze. Œuvres de Ravel, Szymanowski, Stravinsky.
22.00 Jazz, suivez le thème. Lover Man.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Rodin, la musique et le regard. Œuvres de Wagner, Beethoven - Liszt, Mahler, Delius, Liszt, Debussy.
22.50 Les Rendez-vous du soir. Le Quatuor Parisii. Œuvres de Bach, Boulez.

Le Monde TELEVISION

Arte

20.45 Loczy, une maison pour grandir
Les images tournées par Bernard Martino (*Le bébé est une personne*), à l'Institut Loczy de Budapest, révèlent l'esprit de la structure d'accueil fondée par la pédiatre Emmi Piker. Dans le regard attentif des adultes, la tendresse des gestes et des soins naît un sentiment de sécurité, une relation de confiance et de plaisir qui ouvre l'enfant au monde et aux autres.

TF 1

20.55 Brigade spéciale
Thomas Favart est condamné à une peine carcérale de dix ans, pour le meurtre d'une prostituée. Durant son incarcération, il se marie, rédige des écrits sur cet univers. Il semble ainsi avoir changé d'état d'esprit. Mais, le soir de sa libération, une prostituée est assassinée près de chez lui. La brigade criminelle mène l'enquête. Une mise en scène parfaite, qui crée progressivement une atmosphère d'angoisse.

CinéCinémas 3

22.55 La messe est finie ■ ■
Don Giulio, prêtre italien, s'installe dans la banlieue romaine pour exercer sa vocation. Mais l'église de sa nouvelle paroisse est vide et sa présence ne suscite qu'indifférence. Il cherche alors du réconfort dans sa famille, devenue un véritable champ de batailles sentimentales. Ce film, analyse satirique de la société italienne dans les années 1980, abonde en gags cocasses, dont la victime est ce prêtre désillusionné.

VENDREDI 18 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Monnaie, du troc à l'euro. **Forum**
22.00 Quand la justice est clémente. **Forum**
23.00 L'Industrie cinématographique française. **Forum**

MAGAZINES

13.55 C'est mon choix. **France 3**
14.15 et 18.15 Comme au cinéma. Spécial Cannes. **TV 5**
18.45 Nulle part ailleurs. **Canal +**
19.00 Tracks. Mayday ; Les Spooks. **Arte**
19.30 et 0.50 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
20.45 100 % politique. **LCI**
20.50 Thalassa. Escale en Islande. **France 3**
21.00 Recto Verso. Invitée : Ornella Muti. **Paris Première**
21.00 Top bab. Invité : M. **Canal Jimmy**
23.00 Bouillon de culture. Les Voix de la liberté. Des écrivains engagés au XIXe siècle. Invités : Jean-Michel Gaillard ; Jean-François Kahn ; Michel Winock ; Bertrand Poirot-Delpech. **France 2**
23.15 Sans aucun doute. **TF 1**
23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.35 Les Métiers du cinéma. [2/3]. Les faiseurs d'effets spéciaux. **CinéCinémas**
18.05 Le Monde des animaux. Animaux rescapés. [1/16]. **La Cinquième**
18.15 Une invasion venue de la mer. **Odyssée**
18.20 Cinq colonnes à la une. [120e volet]. **Planète**
18.25 L'Actors Studio. Richard Dreyfuss. **Paris Première**
19.00 Biographie. Sydney Pollack ou l'amour sur grand écran. **La Chaîne Histoire**
19.15 Central casting, les figurants d'Hollywood. **Planète**
19.55 Panoramas du monde. La Turquie, entre clameur et silence. **Odyssée**
20.00 Les Mystères de l'Histoire. Alerte aux requins 1916. **La Chaîne Histoire**
20.00 Régions de France. Orléans, Sologne et Berry. **Voyage**
20.05 The Awful Truth. [3e volet]. **Canal Jimmy**
20.15 Reportage. Une araignée au plafond. **Arte**
20.30 L'Inde fantôme. [3/7]. Réflexions sur un voyage. **Planète**
21.00 Sur la route avec Ray Brown. Entre le lignes. **Muzzik**
21.20 Souvenirs de Berlin. Le crépuscule de la culture de Weimar. **Planète**
21.45 Les Merveilles sous-marines de Sulawesi. **Odyssée**
22.00 L'Actors Studio. Christopher Walken. **Paris Première**
22.10 Les Grandes Batailles. L'Invincible Armada. **La Chaîne Histoire**
22.25 Grand format. I Love You Natasha. **Arte**
22.30 Viva la plata. **Planète**
22.30 Les Nouveaux Détectives. Témoins infaillibles. **13ème RUE**
0.00 Les Mystères de l'Histoire. Les espions dans le ciel. **La Chaîne Histoire**
0.30 Chroniques d'Hollywood. Les grands détectives. **Histoire**
0.55 La Guerre des cancers. [1/4]. Inconscients du danger. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Masters Series. Tournoi messieurs de Hambourg (All.) (5e jour). **Pathé Sport**
13.00 Tennis. Tournoi féminin de Rome (Italie). Quarts de finale. **Eurosport**
20.00 Football. D 2 (38e et dernière journée) : Multiplex. **Eurosport**
22.30 Boxe. Championnat de France. Poids super-welters : Mohammed Hissani - Olivier Meunier. **Pathé Sport**

DANSE

21.00 La Belle au bois dormant. Chorégraphie de Karine Saporta. Musique de Tchaïkovski. Par la Compagnie ballet plus. Avec les danseurs du Centre chorégraphique national de Caen-Basse-Normandie. **Mezzo**

MUSIQUE

19.30 Michel Petrucciani Trio. A la Liederhalle de Stuttgart, en 1998. **Muzzik**
19.30 Classic Archive. Avec Maurice Gendron, violoncelle ; Christian Ivaldi, piano ; sir Yehudi Menuhin, violon ; Hepzibah Menuhin, piano. **Mezzo**
22.20 The Joshua Redman Quartet. A Montréal, le 1er juillet 1995, lors du Festival international de jazz. **Muzzik**
22.50 Spécial Thin Lizzy. Rock Masters. Au Regal Theatre, à Hitchin (GB), en janvier 1983. **Canal Jimmy**
23.00 Un petit peu d'exercice. Opéra de Milhaud. Par l'Atelier et la Maîtrise de l'Opéra de Lyon, dir. Claire Gibaut. **Mezzo**
23.20 Jazz Open 1996. Avec Ron Carter, basse ; Bobby Hutcherson, vibraphone ; Joe Chambers, percussions ; Javon Jackson, saxophone ténor ; Kevin Hays, piano. **Muzzik**
23.45 La Petite Renarde rusée. Au théâtre du Châtelet, en juin 1995. Par l'Orchestre de Paris et le Chœur du Châtelet, sous la direction de sir Charles Mackerras. **Mezzo**
0.15 Gilberto Gil. Au Théâtre antique, le 11 juillet 1998. **Muzzik**

VARIÉTÉS

23.40 Souvenir. Top à Gérard Lenorman. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

17.45 L'Île aux trente cercueils. Marcel Cravenne. [3/3]. **Festival**
19.00 Mon clone et moi. Manny Coto. **Disney Channel**
19.00 Les Yeux du cœur. Marcus Cole ○. **CinéCinémas**
20.30 Le Dernier Voyage. Bruno Gantillon. **Festival**
20.45 Le Bisou du papillon. Frank Strecker. **Arte**
20.45 L'Experte. Ian Barry. **RTL 9**
21.00 Les Actes des apôtres. Roberto Rossellini. [5/5] ○. **Histoire**
22.10 Thérèse Humbert. Marcel Bluwal. [1/2]. **Festival**
23.45 Cyberella. Jackie Garth ○. **TF 6**

COURTS MÉTRAGES

0.45 Histoires courtes. *Les Chaussettes sales.* David Lanzmann. **France 2**

SÉRIES

18.20 Sabrina. Le mouton noir. **Canal J**
19.20 Hill Street Blues. Solitude, solitude ○. **Monte-Carlo TMC**
20.00 La Vie à cinq. Un choix difficile ○. **Téva**
20.20 Friends. Celui qui va se marier. **RTL 9**
20.45 Felicity. Charmes et sortilèges. **TF 6**
20.55 P.J. Coupable. **France 2**
21.30 New York District. Les affres du divorce ○. **13ème RUE**
21.55 Les Enquêtes d'Eloïse Rome. A cœur ouvert. **France 2**
22.50 Ally McBeal. Reasons to Believe (v.o.) ○. **Téva**
23.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde selon Stocker ○. Un monde hybride ○. **M 6**
23.45 Homicide. Pour l'amour de Sarah ○. **Série Club**
0.55 Friends. Celui qui avait toujours l'air bizarre (v.o.). ○. Celui qui aimait les petites siestes (v.o.). ○. **Canal Jimmy**

FILMS

13.05 Elizabeth ■ ■ Shekhar Kapur (GB, 1998, v.o., 125 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
14.15 Good Men Good Women ■ ■ Hou Hsiao-Hsien (Taiwan, 1995, v.o., 110 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
14.45 Tilaï ■ ■ Idrissa Ouedraogo (Burkina-Faso, 1990, 80 min) ○. **Cinéstar 1**
16.05 Firefox, l'arme absolue ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1982, 120 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
16.40 A bout de souffle ■ ■ ■ Jean-Luc Godard (France, 1959, 85 min) ○. **Ciné Classics**
17.30 Libre comme le vent ■ ■ Robert Parrish (Etats-Unis, 1957, 90 min). **TCM**
18.25 Un Américain en vacances ■ ■ Luigi Zampa (Italie, 1946, 95 min) ○. **Ciné Classics**
19.00 Quinze jours ailleurs ■ ■ ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1962, 105 min). **TCM**
20.30 Rocco et ses frères ■ ■ ■ Luchino Visconti (Italie, 1960, v.o., 175 min) ○. **Ciné Classics**
21.00 La vie est belle ■ ■ Roberto Benigni (Italie, 1998, 115 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
21.00 Soleil trompeur ■ ■ Nikita Mikhalkov (France - Russie, 1994, 150 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

22.40 Jalousie ■ ■ **Irving Rapper. Avec Bette Davis, Paul Henreid** (Etats-Unis, 1946, N, v.o., 120 min). **TCM**
22.40 Femme aimée est toujours jolie ■ ■ Vincent Sherman (Etats-Unis, 1944, v.o., 125 min). **TCM**

22.45 Le Tambour ■ ■ ■ **Volker Schlöndorff. Avec David Bennent, Mario Adorf, Angela Winkler** (Allemagne, 1979, v.o., 140 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
23.10 Le Cavalier du désert ■ ■ William Wyler et Lewis Milestone (EU, 1940, v.o., 95 min) ○. **Cinétoile**
0.25 Bad Lieutenant ■ ■ Abel Ferrara (Etats-Unis, 1992, v.o., 95 min) ○. **Cinéfaz**
0.45 Cadet d'eau douce ■ ■ ■ Charles F. Reisner (Etats-Unis, 1928, 70 min). **Arte**
0.45 Le Beau Serge ■ ■ Claude Chabrol (France, 1958, 95 min) ○. **Cinétoile**
1.35 La Courtisane ■ ■ Robert Z. Leonard (Etats-Unis, 1931, 75 min) ○. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Coup de foudre postal. Téléfilm. Ron Lagomarsino ○.
16.35 Les Dessous de Palm Beach.
17.30 Sunset Beach.
18.20 et 1.40 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 C.I.A. le Club de l'info amateur.
23.15 Sans aucun doute.
1.00 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

13.50 Derrick ○.
15.55 Planque et caméra.
16.10 Rex ○.
16.55 Un livre.
17.00 Des chiffres et des lettres.
17.35 Viper.
18.25 Un agent très secret ○.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.20 **Journal, Météo.**
20.55 Une soirée, deux polars. P.J. *Coupable.* **21.55** Les Enquêtes d'Eloïse Rome. *A cœur ouvert.*
23.00 Bouillon de culture. Des esprits rebelles.
0.45 Histoires courtes. *Les Chaussettes sales* David Lanzmann.
1.05 Mezzo l'info.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Les Feux de la passion. Téléfilm. Billy Hale. [2/2] ○.
16.35 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.50 Thalassa. Escale en Islande.
22.10 Faut pas rêver.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde.
1.20 Toute la musique qu'ils aiment.

CANAL +

13.45 Le « Cygne » du destin Film. Charlie Peters ○.
15.25 La Cape et l'Epée.
15.40 et 18.30 **Canal + classique ○.**
15.50 Passé virtuel Film. Josef Rusnak ○.
17.30 Mickro ciné.
► En clair jusqu'à 18.30
18.00 Spy Groove ○.
18.35 Flash infos.
► En clair jusqu'à 20.05
18.45 Nulle part ailleurs ○.
20.05 Nulle part ailleurs cinéma.
21.00 Une affaire de goût ■ Film. Bernard Rapp ○.
22.30 Instinct Film. Jon Turteltaub ○.
0.35 Un dérangement considérable Film. Bernard Stora ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 et 18.35 **Le Journal de la santé.**
14.05 Les Pages rouges de l'Histoire.
14.35 Les Premiers Emois.
15.30 Jangal. Anatomie d'un fleuve.
16.00 Nissan-Renault, le beau mariage.
16.35 Le Parlement des enfants.
17.35 100 % question 2e génération.
18.05 Le Monde des animaux.
18.55 Météo.
19.00 Tracks. Mayday. Les Spooks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Une araignée au plafond.
20.45 Le Bisou du papillon. Téléfilm. Frank Strecker.
22.25 Grand format. I Love You Natasha.
23.20 Extasis ■ Film. Mariano Barroso (v.o.).
0.45 Cadet d'eau douce ■ ■ ■ Film. Charles F. Reisner.

M 6

13.34 et 18.14 **Bi6clette.**
13.35 Célibataire cherche héritier. Téléfilm. Uwe Janson ○.
15.10 Les Routes du paradis ○.
16.05 M comme musique.
17.20 Highlander ○.
18.15 et 20.40, 0.40 **Loft Story.**
18.55 Buffy contre les vampires ○.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ○.
20.39 Météo du week-end.
20.50 Graines de star.
23.05 Sliders, les mondes parallèles. *Un monde selon Stocker* ○. **23.55** *Un monde hybride.* ○.
1.15 The Practice. Des relations humaines ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Appel d'air. Baie d'Hudson.
20.30 Black & Blue. Invité : Gilles Anquetil.
21.30 Cultures d'islam. Salah Stétié.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. La Disparue.
0.05 Du jour au lendemain. Richard Marienstras (*Shakespeare au XXIe siècle*).
0.40 Chansons dans la nuit.
1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Lorin Maazel. Œuvres de Chedrine, Dukas, Bartok.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz-club. Byard by Us, le trio de Pierre Christophe, piano, avec Nicolas Rageau, contrebasse et Vincent Frade, batterie.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Les Grands Moments du Festival de Verbier. Par le UBS Verbier Festival Orchestra, dir. James Levine. Œuvres de Dvorak, De Sarasate, Mendelssohn, Mahler, Gershwin, Kodaly.
22.20 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Soler, De Literes, De Arriaga, Carlatti, De Iribarren.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde TELEVISION

Arte

20.45 Le Bisou du papillon
Ce téléfilm raconte l'histoire d'amour, a priori improbable, entre Paulina, atteinte d'une leucémie, et Pablo, suicidaire, deux êtres qui vont mutuellement se redonner confiance, dans une atmosphère de concert et d'hôpitaux. Couronné par deux grands prix, ce téléfilm, où sons et musique tiennent une grande place, est teinté d'une légèreté grave, rompant ainsi avec la ponctualité, parfois lourde, des téléfilms germaniques.

Arte

22.25 I love you Natasha
Ce documentaire, portant sur une maternité russe, dévoile le manque chronique de soins, d'hygiène... La caméra saisit des images de misère, des conversations entre futures mères sur la situation socio-économique de la Russie. On y manque aussi d'affection, car les familles sont interdites, seuls les gestes derrière les fenêtres sont autorisés. Un film dur, mais un beau pied-de-nez à la misère.

TCM

22.40 Jalousie ■ ■
Professeur de musique, Christine (Bette Davis) retrouve le violoncelliste Karel Novak qu'elle a aimé en Europe avant la guerre, et qu'elle croyait mort. Elle se marie avec lui, malgré la relation qu'elle entretenait avec un chef d'orchestre, Hollenius. Celui-ci, jaloux, tentera de briser le concert de rentrée du violoncelliste. Ce film, peu connu du grand public nous livre une Bette Davis énergique, pathétique et extraordinaire.

Le Monde

VENDREDI 18 MAI 2001

Chiroquoises, Chiroquois

par Pierre Georges

TREMBLONS ! Nous avons reçu du premier des Chiroquois, honorable tribu vivant dans les plaines fertiles de l'Essonne, une brève, claire et assez facétieuse demande de rectificatif. Comme chacun l'aura noté, *Le Monde* a publié récemment le fac-similé de son numéro « historique » du 12 mai concernant l'élection présidentielle du 10 mai 1981. C'était là, hormis la suppression de quelques pages de publicité, la réplique exacte du journal d'antan. Sans corrections, ni amendements, ni accommodements, ni repentirs. Tel qu'il fut, il restait. Erreurs comprises.

Or les résultats électifs, par département comme par commune, ont ce caractère particulièrement farceur et établi que l'erreur aime à s'y nicher dans les coins comme Diable dans les détails. C'est l'inévitable rançon des nuits d'élections. Dans les ruches journalistiques, les malheureuses ouvrières préposées à faire miel de tous chiffres finissent toujours, à un moment ou à un autre, par se mélanger les pinceaux. D'où généralement dans la semaine qui suit, une rafale, limitée mais coutumière, de rectificatifs.

Donc le premier des Chiroquois, M. Gérard Funes, maire de Chilly-Mazarin, vigilant gardien de la mémoire et des choix locaux, nous a balancé le fax pince-sans-rire suivant : « *...Une erreur malencontreuse s'est produite concernant les résultats sur la commune de Chilly-Mazarin. En effet , contrairement à ce que vous publiez, c'est François Mitterrand qui est arrivé en première position avec 4544 voix (54,71 %) et Valéry Giscard d'Estaing avec 3761 voix (45,28 %). Je vous remercie vivement de publier un erratum dans votre prochaine édition.* »

Deux errata valant mieux qu'un erratum, voilà qui est fait. Car, chers Chiroquois et Chiroquoises, ce que votre édile, tout à son devoir de vigilance, n'a pas vu, c'est qu'autrefois déjà, dans *Le Monde* daté du 13 mai 1981, page 12, justice vous fut rendue. Tout à sa confusion concernant un certain nombre de villes, Brive, Montpellier, Saint-Maur-des-Fossés, Tarbes, le journal rendit aux Chiroquois ce qui leur appartenait pour l'Histoire et l'éternité. A savoir qu'ils avaient voté majoritairement Mitterrand et non, par une déplorable inversion des chiffres et de nos sens abusés, Giscard d'Estaing.

Certes, diront les Chiroquois de bon sens, mais alors en répondant ainsi à une question vous en soulevez une autre : pourquoi *Le Monde* en 2001 s'obstine-t-il à publier des chiffres qu'il sait faux depuis 1981 ? Nous touchons là à la nature même et à la substantifique et nécessaire intégrité du fac-similé. Il est semblable. Il est similé. Ou il n'est pas ! Car où commence la correction, où le bidouillage ? On commence par tripoter les chiffres, pour la bonne cause. Puis les titres, pour les rafraîchir. Puis les textes, puis les adjectifs, puis les commentaires, pour toutes sortes de révisions sémantiques et de tripatouillages politiques.

Pas de cela, lecteur ! L'erreur est humaine, la non-persévérance diabolique. Il fallait faire un choix. Même au risque de heurter les Chiroquois et leurs enfants. Car on imagine bien le regard porté par l'ingrate génération Mitterrand sur ses géniteurs, en cette paisible bourgade : et en plus, vous aviez voté Giscard !

La diffusion du film « Roberto Succo » suspendue en Savoie

LES HABITANTS de la Savoie ne verront pas *Roberto Succo*, le film de Cédric Kahn, présenté en compétition au Festival de Cannes, mercredi 16 mai, et sorti sur les écrans le même jour dans toute la France. La diffusion du long-métrage revenant sur la folle cavale de ce jeune Italien, auteur de plusieurs meurtres en France en 1986 et 1987, dont ceux de deux policiers, a été suspendue dans tout le département sous la pression des élus de droite comme de gauche. L'une des victimes policières de Roberto Succo, le brigadier André Castillo, avait été tué d'une balle de 22 long rifle, le 3 avril 1987 à Chambéry (Savoie). Arrêté en Italie, Succo s'était suicidé en prison le 23 mai 1988.

Le syndicat de gardiens de la paix Alliance a organisé, mercredi 16 mai, avenue des Champs-Elysées à Paris, une manifestation devant un cinéma qui projetait le film pour dénoncer *« l'apologie de criminels tueurs de flics ». « Il ne s'agit pas de jouer les censeurs,* a précisé Jean-Luc Garnier, le secrétaire général d'Alliance. *Mais nos collègues ont mal vécu la sortie de ce film, alors que sept d'entre nous ont été abattus depuis le début de l'année. »*

A l'inverse, l'UNSA-Police, syndicat majoritaire, s'est posé en défenseur de la *« liberté d'expression ». « L'UNSA-Police ne rentrera pas dans une discussion stérile sur une œuvre de fiction,* ajoute le syndicat, *mais revendique concrètement une réflexion sur la législation de vente et détention d'armes et sur la gestion d'un fichier national sur les armes, seules solutions efficaces pour enrayer la mort de fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. »*

Pour les mêmes motifs, la représentation de la pièce de Bernard-Marie Koltès, intitulée *Roberto Zucco*, avait elle-même été annulée, les 8 et 9 janvier 1992, à Chambéry. Le maire (PS), Louis Besson, s'était alors refusé à assurer la protection du théâtre contre d'éventuelles manifestations.

Pascal Ceaux

Alfred Sirven a refusé d'être interrogé sur l'affaire des frégates de Taïwan

CONVOQUÉ par la juge d'instruction Laurence Vichnievsky pour être interrogé sur son implication dans l'affaire dite « des frégates de Taïwan », Alfred Sirven a refusé, mercredi 16 mai, d'être extrait de la maison d'arrêt de la Santé, où il est détenu depuis le 6 février. L'ancien directeur des affaires générales d'Elf Aquitaine, considéré comme le personnage central de l'affaire Elf, *« souhaite attendre la décision des juges sur la suite de cette instruction ainsi que le jugement à venir »*, a indiqué au *Monde* l'un de ses avocats, Me Pierre Haïk. M. Sirven a soulevé la question de la prescription des poursuites sur le volet des frégates (*Le Monde* du 25 avril). Le parquet de Paris a pris sur ce point des réquisitions en sens inverse, a indiqué mercredi l'AFP. M. Sirven est par ailleurs dans l'attente de la décision que doit rendre, le 30 mai, la 13e chambre du tribunal de Paris dans l'affaire qui visait aussi Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour et Loïk Le Floch-Prigent. Cinq ans de prison ont été requis contre lui.

DÉPÊCHE

■ **TUBERCULOSE BOVINE : le Conseil d'Etat a suspendu, le 16 mai,** une décision, prise par la préfecture de Haute-Garonne, le 20 novembre 2000, ordonnant l'abattage d'un cheptel dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

Tirage du *Monde* daté jeudi 17 mai 2001 : 502 713 exemplaires.

Avant les élections du 7 juin, Tony Blair propose aux Britanniques une société « plus ambitieuse »

Dans son discours-programme, le premier ministre veut ouvrir le secteur public aux entreprises privées

LONDRES
de notre correspondant

« Pas de dogme », pas *« d'idéologie »*, rien que de la *« modernité »*, rien que *« ce qui marche »*. S'il restait à la « vieille » gauche du « nouveau » Parti travailliste la moindre illusion quant à la stratégie de son chef pour *« libérer»* les talents britanniques, développer *« dès l'école, un esprit d'entreprise »* et, accessoirement, remporter un second mandat électoral le 7 juin, le discours-programme prononcé mercredi à Birmingham par Tony Blair y a probablement mis fin. Sûr de lui-même, sûr d'avoir raison et sûr d'être entendu, ce que confirment tous les sondages, le premier ministre de la « troisième voie méritocrate » largue les dernières amarres qui l'attachaient encore au travaillisme historique.

Centrés autour de la très nécessaire refonte de services publics qui s'effondrent chaque jour un peu plus, les projets *« à dix ans »* présentés par M. Blair en vue de consolider la Grande-Bretagne en *« une société moderne et forte avec une économie moderne et forte »* font une large place au secteur privé. Dans la santé comme dans l'éducation nationale, dans les transports comme dans les prisons, les capitaux et les entreprises privées qui y jouent déjà un rôle non négligeable vont être encouragés à s'investir beaucoup plus. Inventé par le dernier gouvernement conservateur, le système dit des « initiatives de financement privé » qui coûte plus cher à la collectivité mais qui a déjà permis ces dernières années à de nombreuses firmes spécialisées, anglaises ou américaines, de reprendre la gestion d'écoles publiques « déficientes », de prisons « modèles », voire du standard général de la police, va se développer. Les privatisations programmées pour le contrôle aérien et le métro londonien se feront sur ce modèle, l'Etat restant propriétaire des infrastructures et fixant les performances à réaliser par l'entreprise qui emporte le marché.

Dans la santé, pour « alléger » le système général et réduire *« d'ici quatre ans »*, de 18 mois actuellement à 6 mois maximum le délai moyen d'attente imposé aux malades avant de voir un spécialiste, une vingtaine d'hôpitaux très spéciaux – *« des usines à opérer »*, ironise la presse unanime – en tout cas réservés à trois ou quatre types d'interventions spécialisées, vont être édifiés et gérés par des capitaux privés. Même ouverture sans complexe pour *« la priorité des priorités »*, à savoir l'éducation nationale, où, incidemment, l'opinion a été surprise d'apprendre que, ces quatre dernières années, le gouvernement a dépensé légèrement moins de la richesse nationale que les conservateurs avant lui.

UNE SEULE RECETTE : LE TRAVAIL

Parce qu'il *« ne doit y avoir ni dogme, ni barrière idéologique, ni intérêts corporatistes »*, Tony Blair renforce la sélection dans le secondaire – 40 % des collèges d'enseignement général seront « spécialisés » d'ici cinq ans – et ouvre grand les portes au capital privé. Idem dans les transports où le gouvernement promet d'investir 180 milliards de livres dans les dix ans en faisant appel, pour 40 %, au « big business ». Douchés par les privatisations des tories, les deux tiers des usagers du train réclament la renationalisation de leur chemin de fer . *« Pas question* , a dit le premier ministre, *le problème n'est pas de savoir à qui appartient l'infrastructure. »* De toute façon, sachant que le « New Labour » promet une nouvelle fois de ne pas augmenter l'impôt sur le revenu, ni pour les pauvres, ni pour les riches qui restent taxés à 40 % maximum – contre 60 % il y a vingt ans avant que Mme Thatcher ne le ramène à son présent niveau –, nul ne voit très bien où le gouvernement prendrait les fonds.

Bien que le fossé des revenus entre les plus pauvres et les plus riches d'entre les Britanniques se soit encore accru depuis 1997 – les impôts indirects, eux, ont et vont augmenter – *« mon désir n'est pas de rendre les riches plus pauvres, mais les pauvres plus riches »*, a affirmé M. Blair. Pour ce faire, une seule recette : le travail. Ce qui reste de l'Etat-providence va encore reculer un peu, les femmes seules avec enfants devenant la nouvelle cible des « chasseurs d'abus ». *« Toute personne qui peut travailler doit travailler »*, a prévenu le premier ministre. *« Je veux une société plus ambitieuse. »*

Patrice Claude

Le Monde
DES LIVRES
LITTERATURE ● ESSAIS
VENDREDI 18 MAI 2001

LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
« Des lézards dans le ravin » de Juan Marsé
page II

LES INFORTUNES DES « MISÉRABLES »
page III

ELIAS SANBAR
page IV

RELIGION OUVERTE, RELIGION FERMÉE
La chronique de Roger-Pol Droit
page V

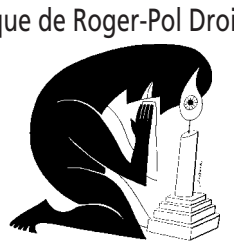

ARCHÉOLOGIE DU REGARD ORDINAIRE
L'essai d'Alain Roger page VI

LES FOUS DU LOGIS
Les génies domestiques du Moyen Age racontés par Claude Lecouteux
page VII

Frontispice des Psaumes (manuscrit dit Sidour Rotschild, XVe siècle, Musée d'Israël, Jérusalem), représentant le roi David, auteur symbolique du « Livre des psaumes », avec une harpe. Dans le cartouche central, le premier mot du premier psaume, « achreï », « Bonheur à... »

D.R.

Gloire de la Bible

En français, on ne l'a jamais lue que dans des traductions de traductions. Henri Meschonnic rend enfin Dieu audible : paroles sortant de la brume cléricale pour exposer l'épouvante, l'appel au nom divin et à sa promesse de joie

Philippe Sollers

Dieu se plaint depuis longtemps : il trouve qu'on l'a toujours mal écouté, mal entendu, mal lu ; qu'on a méconnu sa parole, son rythme, son enseignement, son souffle ; que son évidence, en somme, a été et reste sans cesse déniée, caricaturée et détournée vers d'autres fins que les siennes. Dieu n'est pas le terrible ou le bon Dieu qu'on croit, il n'aime pas les sacrifices, les cultes, les attitudes religieuses ou morales, il déteste qu'on le prenne au premier degré et qu'on emploie son nom en vain, il s'irrite d'être compris trop vite ou à demi, il s'afflige surtout des traductions de lui qui pullulent sur le marché biblique. La Bible ? Oui, d'accord, on connaît. Mais dans quelle version la lisez-vous ? On racontera ici, une fois de plus, l'histoire de cette brave dame catholique qui voit un vieux monsieur ne payant pas de mine en train de lire un livre. « Vous lisez quoi, cher monsieur ? – La Bible, madame. – Mais en quelle langue ? – En hébreu. – Ah bon, la Bible a aussi été traduite en hébreu ? »

Quel étrange roman débordant, qui envahit aussi bien les bibliothèques que les tables de nuit d'hôtels. Dieu, le seul vrai Dieu, a parlé, on l'a transcrit, on l'a adapté, commenté, révéré, cité, découpé, discuté, réfuté ; on continue à se disputer sur son incarnation éventuelle et sa résurrection supposée ; on a prétendu qu'il était mort, mais sans retrouver son corps ; on lui attribue des tonnes de convulsions et de fanatismes ; on l'entend encore psalmodié, hurlé, proféré, dilué, mais de quoi s'agit-il *en fait* ? De littérature ? De poésie ? De cinéma ? De bande dessinée ? De pathologie récurrente ? Seule certitude : il y a un texte, et son fonctionnement peut donner le vertige car il semble bien être infini. En réalité, le scandale est là : cette infinité dérange. On ferait tout et n'importe quoi pour la limiter, la canaliser, l'affadir, l'oublier, la rejeter, voire l'exterminer. Peine perdue : le livre est là, on l'ouvre, les surprises surgissent, et on peut longuement s'étonner de voir passer à travers lui des foules entières, saints, sages, justes, criminels, clercs, érudits. C'est une question de langage, une épreuve physique par rapport à lui.

L'œuvre d'Henri Meschonnic est déjà importante, et il serait temps qu'elle soit reconnue comme révolutionnaire dans notre misérable époque spectaculaire. Oh, sans grands mots : une indignation à peine contenue, un humour froid, une précision percutante, une science, une passion. Meschonnic traduit la Bible, et la démonstration est faite que nous n'avons eu entre les mains, jusqu'à présent, que des approximations ou des recouvrements, tradition hellénique ou chrétienne, compromis du rabbinat, dévotion, timidités, voiles. *« L'Occident ne s'est fondé que sur des traductions et, pour le Nouveau Testament, fondement du christianisme, des traductions de traductions de traductions... Si l'anglais et l'allemand ont eu un original second, avec la* King James Version *et avec Luther, le français n'en a jamais eu. »* Voilà le point essentiel. Dieu, en français, est quasiment inaudible, à moins de le prendre pour Victor Hugo. Il faut donc qu'une énergie particulière, simultanément poétique et de traduction, nous fasse franchir cette surdité acquise, sirop, emphase ou répulsion. Le poème, pour Meschonnic, est une *« force-sujet dans le langage »*, et les versets de la Bible sont cette force qui n'a pas encore été dégagée comme telle.

Rien ne le montre mieux, aujourd'hui, que la parution éclatante des Psaumes sous le nouveau titre de *Gloires*. De la belle complainte on passe à l'interpellation directe, de la « bondieuserie » à une sorte de guerre permanente et abrupte, où les accents, les *te'amim*, jouent un rôle fondamental. Ce terme hébreu est le pluriel de *ta'am*, qui veut dire *goût*. La Bible est une guerre du goût. Son parler-chanter (du moins dans *Gloires*) doit s'entendre comme un *« goût dans la bouche »* – à la fois goût et raison –, comme *« une physique du langage »*.

Parler, chanter, raisonner sont une même substance qui peut être écoutée par Dieu, à qui on demande de prêter l'oreille. *Gloires* est plus fort que *psaumes*, à la tonalité idyllique, et sans aucun doute préférable à *louanges*, dont Meschonnic dit drôlement que cela aurait *« un côté Saint-John Perse »*, comme s'il s'agissait d'une *« adoration vague et d'une acceptation du monde et de son histoire »*. Mais non, voyons : rien de plus tendu, de plus tremblant, de plus dramatique que ces paroles sortant enfin de la brume cléricale pour exposer l'épouvante et la peur du gouffre, l'appel au nom divin et à sa promesse de joie. La Tora n'est pas la Loi, mais l'Enseignement. Les *Gloires* sont des situations d'abîme : c'est l'homme qui risque d'être avalé, raflé, détruit par ses persécuteurs réels, jeté au trou, mais qui garde confiance dans son *« Dieu de la multitude d'étoiles »*. On presse Dieu d'écouter, d'intervenir, de parler, de trancher. Il l'a fait, il peut donc le refaire.

Des décalages justifiés de mots, et chaque fois des pans entiers de représentations fausses s'effondrent. Ne dites plus *« péché »* ou *« pécheurs »*, mais plutôt *« égarement »*, *« égarés »*. Les pécheurs sont des égarés et les méchants sont des *« malfaisants »*. Beaucoup d'égarés, beaucoup de malfaisants, ça se prouve. Voulez-vous retrouver le sens d'Amen ? Dites : *« C'est ma foi. »* Vous avez l'habitude d'Alleluia ? Entendez : *« Gloire à Yah »*. Ne récitez pas *« Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? »* mais *« à quoi m'as-tu abandonné »* (ce n'est pas du tout la même chose). Traduction Dhorme (Pléiade) : *« Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament annonce l'œuvre de ses mains. »* Traduction Meschonnic : *« Le ciel proclame la splendeur du dieu, et l'œuvre de ses mains est ce que raconte le déploiement du ciel. »*

Autre forme, autre scansion, autre disposition des mots sur la page, avec des blancs significatifs de respiration. Début des *Gloires* : *« Bonheur à l'homme qui n'a pas marché dans le plan des malfaisants et dans le chemin des égarés. »* Ce *« Bonheur à »* est en effet bien préférable à *« Heureux celui qui »* (*« Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage »*). Au passage, on signalera à ceux qui se plaignent des textes comportant trop de citations le très bel essai de Meschonnic sur Walter Benjamin dans *Utopie du juif*, rappelant qu'il s'agit là d'un art très ancien (le Talmud, par exemple). Principe de montage permettant un autre rapport à l'Histoire. *« Les citations dans mon travail,* écrit Benjamin, *sont comme des voleurs de grands chemins qui surgissent en armes et dépouillent le promeneur de ses convictions. »*

Les touristes de l'existence détestent ces rappels bibliques. On les comprend. Dans *Gloires*, la partie est rude. Il y a là un certain David, un des plus grands poètes de tous les temps, dressé dans une position limite : vous sentez passer sur lui la peur, le frisson, le spasme, la panique, la souffrance jusque dans les os ; vous le voyez inlassablement aux prises avec le mensonge, la corruption et la fraude. Il a sa musique, sa conviction, ses *« prières secrètes »*, son murmure, jour et nuit, même s'il est courbé, épuisé, pourri, les tripes brûlantes. Il n'a plus de force, son cœur va trop vite, il est abandonné, il va devenir sourd, muet, aveugle, pendant que ses ennemis sur lui *« se grandissent »*. Le tumulte l'entoure, il patauge dans la détresse et des marais de boue, mais il persiste à chanter ce Dieu *« qui maintient les montagnes dans sa force »*. D'un côté la fosse, la mort et les amis de la mort ; de l'autre le roc, un grand oiseau aux ailes protectrices, la vie. Autant dire que *Gloires* est un livre d'une actualité brûlante.

GLOIRES
Traduction des psaumes
d'Henri Meschonnic.
Desclée de Brouwer, 556 p., 145 F (22,11 €).

UTOPIE DU JUIF
d'Henri Meschonnic.
Desclée de Brouwer, 422 p., 170 F (25,92 €).

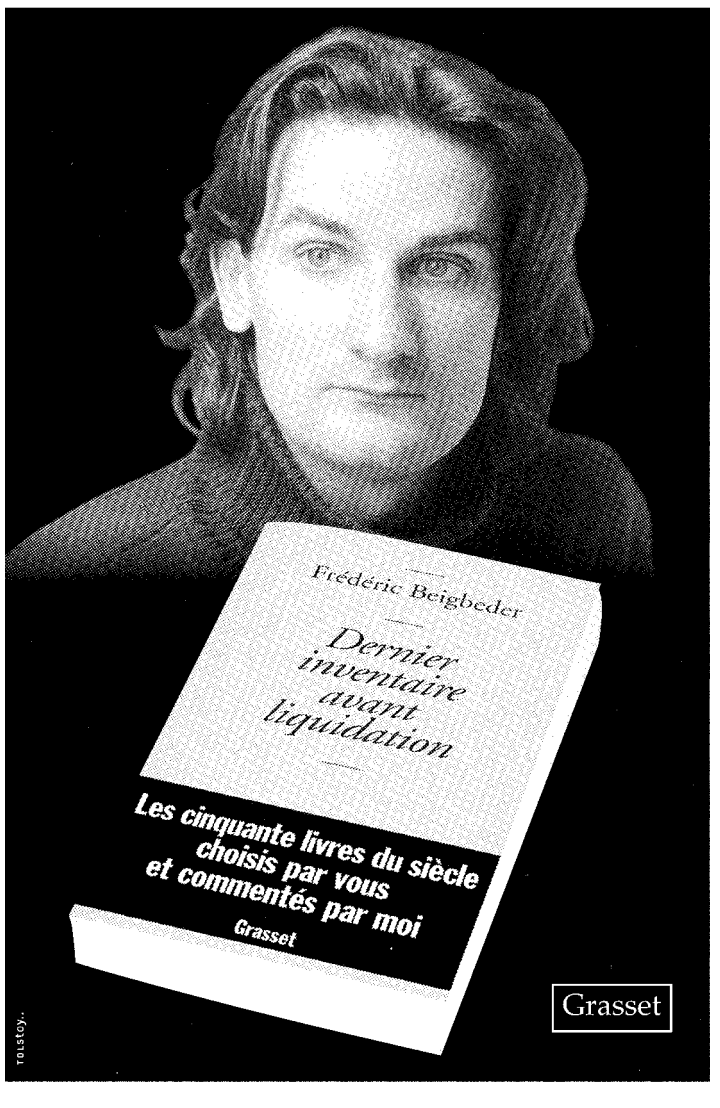

Le feuilleton

de Pierre Lepape

Le ver invisible

DES LÉZARDS DANS LE RAVIN
(Rabos de Lagartija)
de Juan Marsé.
Traduit de l'espagnol par Jean-Marie Saint-Lu,
Christian Bourgois, 406 p., 150 F (22,87 €).

Les romans ne nous tiennent au corps que si leurs auteurs nous font partager un savoir, sur nous-mêmes, sur le monde. En ce sens, ils sont toujours « réalistes » ou ils ne sont rien. La force de la fiction, c'est de nous permettre de capter cette expérience à travers des histoires qui nous sont totalement étrangères, sans contact social ou historique ou psychologique avec notre propre vie. En ce sens, aucun roman n'est « réaliste » au moment où nous le lisons. Ni les aventures et mésaventures d'un jeune poète de province monté à la conquête de Paris au milieu du XIXe siècle, ni les passions fatales de l'épouse d'un officier de santé dans une bourgade de Normandie. Encore moins, pourrait-on dire, le récit des années de jeunesse d'un garçon des quartiers pauvres de Barcelone, à l'heure de la victoire du franquisme, des derniers spasmes de la révolte, de la chape de plomb et de rage qui s'abat sur le peuple des vaincus.

Pourtant, c'est sur le secret de ces années-là, sur cet infime morceau de temps et de territoire que Juan Marsé a construit son œuvre, d'une richesse universelle, d'une permanente actualité. Retour donc, une fois encore, dans le Barcelone de l'après-guerre civile, dans ce quartier de Guinardo, à la lisière de la ville, dans une ruelle de ce faubourg laissé pour compte et néanmoins étroitement surveillé. Ici vivent, dans l'ancienne salle d'attente d'un médecin disparu, une jeune femme rousse et belle et son fils David. La Rouquine est enceinte, son mari, Victor Bartra, recherché par la police comme « rouge », lui a échappé, un soir, en s'enfuyant par le ravin qui longe la maison. Depuis, un policier, Galvan, ne cesse de rôder, de poser des questions. Il tend une manière de filet autour de la mère de David, un filet dans lequel, peu à peu, il se prend lui-même, passant de l'interrogatoire à la confidence, de la curiosité policière à une sorte de complicité attentive, presque tendre, probablement amoureuse. Sans cesser pour autant d'être ce qu'il est aux yeux de tous : un flic obstiné, brutal, retors et dépourvu d'émotion, un Javert qui voudrait embobiner l'épouse pour parvenir à attraper le mari.

Galvan est un personnage inoubliable. L'art de Marsé, dans la grande tradition romanesque, repose d'abord sur la création de personnages qui semblent à la fois réels et enveloppés d'un voile d'incertitude et de légende que leur confère le regard des autres, la distance des souvenirs, le climat moral d'une société minée par la peur, le mensonge, la dissimulation. Portraits magnifiques parce qu'ils cachent plus encore que parce qu'ils montrent. Il y a David, malicieux, intelligent, révolté par une situation dont il a à peine conscience, ne rejoignant jamais mieux la réalité que lorsqu'il s'abandonne aux fantaisies de ses rêves et de son effervescente imagination ; David l'artiste, qui sait comprendre ce qu'il ne voit pas, converser avec les absents, inventer des mensonges qui rendent à la vérité sa dignité perdue.

Il y a Rosa, la mère, la Rouquine, ancienne institutrice chassée par le nouveau régime, réduite à d'épuisants et misérables travaux de couture, mère admirable, épouse fidèle envers et contre tout, à son mari, à ses convictions républicaines ; Rosa, ardente comme sa chevelure mais usée par la vie et caressant dans le secret de son être des espérances de tendresse, de chaleur et de paisible sensualité. Il y a encore Victor, le fugitif, un personnage que l'on ne voit jamais et qui est entièrement construit par le récit des autres. Victor, le héros anarchiste, le passeur d'aviateurs britanniques abattus en France par les Allemands, le fomenteur de syndicats clandestins, le révolutionnaire traqué et insaisissable. Mais aussi Victor le vaincu, qui ne s'est jamais remis de sa défaite, le coureur de jupons, le contrebandier cupide, l'alcoolique chronique qui fuit la vérité plus encore que la police au fond des bouteilles de gnôle. Et puis encore Paulino, le gros garçon tuberculeux que viole hebdomadairement son oncle, le gendarme, et qu'on enverra bientôt se faire violer ailleurs, dans la sinistre prison pour enfants de l'asile Duran. Paulino rendu stupide et muet à force de terreur et d'humiliation, comme l'est autour de lui cette population vaincue, méprisée, roulant dans un abîme de résignation et de dénigrement de soi.

Autour de ces personnages, Juan Marsé tisse un subtil et dense réseau d'objets dont le statut est d'être à la fois ce qu'ils sont et en même temps des signes qui polarisent et orientent le drame du récit. Comme la fiction, ils ont deux faces inséparables, l'une qui raconte et l'autre qui signifie. Il peut s'agir d'un simple nom, Amanda, que l'on retrouve à plusieurs endroits du roman employé à des usages anecdotiques différents, d'une image de pilote de chasse punaisée sur un mur, d'une autre image – un tableau médical des différentes parties de

Juan Marsé ne prend pas le parti du réalisme, mais celui de la vérité. Celui qui joue avec les approximations de la mémoire, avec la subjectivité des sentiments et des émotions, avec le nimbe des légendes, la présence des rêves et la chaleur des désirs

l'oreille qu'a laissé le médecin en abandonnant son cabinet ; de morceaux de films entrevus par David et Paulino (on sait l'importance du cinéma dans la construction de l'imaginaire de Marsé), mais aussi d'un rasoir, d'un faux briquet Dupont, de queues de lézard que les gamins chassent dans le ravin et qui s'agitent longtemps après qu'on les a coupées, d'une tasse de vrai café avec deux sucres, d'une fesse ensanglantée, et même d'un chien.

Le chien est presque un personnage, un cabot plus que vieux et plutôt dégoûtant, aveugle, pelé, vomissant ses derniers restes de vie. C'est l'ami de David, son confident, la preuve dont il a besoin qu'on peut être digne de compassion et d'amour même lorsqu'on est parvenu au dernier stade de la décrépitude et de l'accablement. La mort du chien – assassinat ou euthanasie, manifestation de cruauté ou de charité, les deux ensemble sans doute – va être le déclencheur du drame, l'acte de trop qui va rompre le fragile équilibre des mensonges, des arrière-pensées, des rêves étouffés, des sentiments ambigus et des apparences trompeuses sur lequel reposait l'existence de la maison au bord du ravin.

Le narrateur de *Des lézards dans le ravin* n'a rien vu de l'histoire qu'il raconte ; il en a entendu des échos lointains et assourdis, il en a vécu des émotions par procuration, mais de toute sa minuscule existence. Lorsque le roman commence, il ne respire que depuis quelques semaines, dans le ventre de sa mère : *« Mes parents m'ont engendré il y a bien longtemps, mais à ce moment-là je ne dois pas avoir plus de trois ou quatre mois. Tout se passe comme dans un rêve congelé dans le placenta de la mémoire, dans un temps suspendu qui vit le summum des mascarades publiques et des infortunes privées, des mauvais traitements et des malheurs, des cachots et des fers. »* Celui qui raconte n'était alors qu'un fœtus, qu'une semence à peine sortie de la nuit biologique. Il était aussi, comme tout ce qui n'a pas encore eu lieu, une forme possible d'espérance et de vérité. L'image même de la fiction.

Il ne s'agit donc pas pour le narrateur – ni pour le romancier – d'essayer de reconstituer à l'aide de la mémoire ce que fut la « réalité » de cette ville, de ce quartier, de ces années noires du franquisme. Supposerait-on même une mémoire infaillible, une documentation immense et exacte, un sens absolu de l'ensemble et du détail et un souffle divin qui animerait tout cela qu'on n'aurait encore qu'une représentation entièrement fausse, un jeu d'apparences, une sarabande travestie. Il n'y a pas de pire mensonge que l'illusion réaliste, surtout lorsqu'elle est pratiquée par des copistes fidèles et scrupuleux.

Juan Marsé prend le parti inverse, celui de la vérité. Celui qui joue avec les approximations de la mémoire, avec la subjectivité des sentiments et des émotions, avec le nimbe des légendes, la force de l'imagination, la présence des rêves, la chaleur des désirs. Celui qui se cache dans le nœud des histoires, celles qu'on raconte, celles qu'on entend, celles qu'on invente. Celles qui n'ont pas eu lieu et qui, pourtant, ont formé des caractères et bouleversé des existences bien plus profondément que les événements qu'on dit réels.

Pour rendre compte de cette proximité précaire et de cette distance, Juan Marsé a inventé ici un style narratif que ses précédents romans annonçaient. Sans qu'à aucun moment la lecture perde en limpidité ni en émotion, il joue sur les temps, sur la multiplication des points de vue, sur l'ironie, sur le lyrisme, sur la fantaisie aussi, pour faire comprendre et sentir – inséparablement, l'un et l'autre, l'un par l'autre – ce que fut le franquisme des années 1940 pour ses victimes, en deçà même de la conscience qu'ils pouvaient en avoir. Il apprend comment la peur, la méfiance, le mensonge, l'incertitude sur ce que l'on sait, que l'on sent, que l'on croit, peuvent s'installer dans les âmes les plus pures et les plus fortes et les gangrener, les épuiser, les dissoudre jusqu'à leur faire accepter la fiction des vainqueurs.

Parmi les images récurrentes autour desquelles s'organise ce grand et beau poème romanesque, il y a celle du ver invisible, empruntée à un poème de William Blake, *La Rose malade*. On peut résister à la répression, cultiver la révolte contre la brutalité et l'injustice d'un régime politique honni, se battre clandestinement contre ses sbires, mais on ne voit pas le ver qu'il a instillé en vous et qui dévore et consume tout ce qui est vivant, vos rêves, vos images, vos souvenirs et donc votre avenir, et jusqu'à la plus petite miette de vérité.

BANDE DESSINÉE

par Yves-Marie Labbé

Parfum années 1950

AGENCE HARDY : LE PARFUM DISPARU
d'Annie Goetzinger et Pierre Christin.
Dargaud éditeur, 48 p., 62 F (9,45 €).

Le tandem Annie Goetzinger-Pierre Christin s'est reformé, et c'est une bonne nouvelle pour la BD. Nos deux auteurs – la première au dessin, le second au scénario – se connaissent depuis les années 1980, époque où ils réalisèrent de concert *La Demoiselle de la Légion d'honneur* puis, plus tard, *Diva*, *La Sultane blanche* et *Paquebot*. Des tropismes communs (pour le film *Casque d'or*, pour le tango et l'opéra ou pour le fait-divers illustré à la Di Marco) ont donné corps et âme à une longévité littéraire qui est aussi gage de qualité. Cette fois-ci, le duo se frotte au polar en ouvrant le premier « dossier » de l'Agence Hardy, baptisé *Le Parfum disparu*. Deux autres épisodes devraient suivre.

Tout en respectant les canons du genre, nos duettistes y glissent quelques trouvailles bien à eux, fruits de leur quête documentaire – une estampille qui leur est propre, qu'il s'agisse du titre d'un journal d'époque, d'une interjection ou d'une expression à la mode, de la ligne d'une robe ou de la forme d'un couvre-chef – et de leurs réflexions, y compris critiques, sur ce type de littérature. Loin d'un Léo Malet ou d'un André Héléna, pour qui le personnage du privé se déclinait obligatoirement au masculin, même s'il était inévitablement flanqué d'une assistante un peu gourde, l'agence de détectives Hardy (*« personnes disparues, enquêtes, généalogie »*) est dirigée par Edith Hardy, jeune et jolie veuve d'un agent de change. Elle travaille avec un secrétaire mâle, Victor Mazero, joli cœur dont les élucubrations de matamore finissent souvent en eau de boudin.

En revanche, comme Léo Malet, Christin et Goetzinger ont choisi Paris et les années 1950 pour cadre de cette intrigue en trois volets, et précisément le 12e arrondissement, que tous les deux connaissent par cœur, la première pour y être née, le second pour y avoir traîné ses guêtres, entre Nation et Foire du Trône. Mais le Paris de nos deux auteurs n'est pas tourné vers la seconde guerre mondiale et ses séquelles ; au contraire, il s'inscrit en pleine guerre froide, avec services d'espionnage américain, russe et français aux aguets de nouveaux brevets scientifiques ou industriels – en l'occurrence, en ce mitan du XXe siècle, la découverte des antibiotiques. Et ce Paris-là ne fait pas l'impasse sur la lutte de classes, contexte géopolitique mondial oblige...

On se balade donc dans le décor humain et urbain d'une capitale parfaitement recréée, qu'il s'agisse des apparences vestimentaires – concierge en cheveux, accrochée à son balai ; hommes en chapeau ou en bourgeron ; jeunes femmes en déshabillé vaporeux ou en tailleur très en dessous du genou... –, des automobiles (les premières DS commencent à rivaliser avec les Vedette), des monuments – dont les fameux lions de la place Félix-Eboué, la cour Saint-Emilion, aujourd'hui disparue, ou encore les cours du faubourg Saint-Antoine. Mais les personnages, à la fois symboliques et réalistes, qui charpentent ce *Parfum disparu* lui évitent toutefois de se diluer dans la nostalgie, et donnent toute sa fragrance à ce véritable roman dessiné.

● **LES OLIVES NOIRES**, d'Emmanuel Guibert et Joann Sfar

Le premier volume de cette nouvelle BD réalisée par le duo Emmanuel Guibert-Joann Sfar (constitué pour le réjouissant album *La Fille du professeur*) risque de déconcerter ses lecteurs, du fait de l'époque choisie et du sujet. Ce serait dommage, tant il pétille d'intelligence, d'humour et de justesse. Nous sommes en Judée, quelques années avant qu'un homme n'annonce au peuple juif qu'il est le fils de Dieu. Le héros de cet album est un petit garçon, Gamaliel, qui n'a pas sa langue dans sa poche. Son père ayant été arrêté par les Romains à la suite d'une rixe entre des marchands du Temple, l'enfant fuit avec une jeune boulangère et deux déserteurs gaulois, paillards et paresseux, pour rejoindre un camp de zélotes. A mille lieues de la fameuse et si ratée *Bible en bande dessinée* parue il y a une vingtaine d'années, ce premier épisode des *Olives noires*, titré par l'une des phrases prononcées pour Pessah par Gamaliel (*« Pourquoi cette nuit est-elle différente des autres nuits ? »*), offre une vision très quotidienne de la vie dans les provinces sous domination romaine, *via* les yeux et l'esprit d'un garçonnet. Il évite le double piège de la pédagogie et du religieusement correct, comme l'indique le passage comique de la circoncision des deux légionnaires gallo-romains. Le dessin tout en finesse d'Emmanuel Guibert est rehaussé par la beauté de la mise en couleur de cet album, due à Walter (éd. Dupuis, « Repérages », 48 p., 57 F [8,69 €], en librairie le 6 juin).

● **IDÉES NOIRES, L'INTÉGRALE,** d'André Franquin

La déprime d' Hergé se traduisit par *Tintin au Tibet*, celle d'André Franquin (auteur de *Spirou*, *Gaston Lagaffe*, etc., dont Hergé disait qu'à côté de lui il n'était qu'un *« piètre dessinateur »*) se concrétisa par une série de dessins, *Idées noires*, parus entre 1981 et 1984 dans *Le Trombone* puis dans *Fluide Glacial*. C'est l'intégrale de ces dessins, préfacée par Marcel Gotlib, que publient les éditions Fluide glacial. Sous l'expression générique *« Il ne faut pas confondre... »*, André Franquin décrit dans ces cases de BD l'état de la planète et de ses habitants – généraux, pros du nucléaire, ingénieurs, curés, chômeurs et même amoureux dévorants, etc. –, et de leurs croyances (religion, peine de mort, travail...) en une galerie de saynètes plus noires et plus drôles les unes que les autres. Le style et le sens tragi-comique de celui qui reste vénéré par la plupart des grands auteurs de BD (il est mort en 1997) explosent dans ces dessins en noir et blanc, animés d'une force dynamique, d'un rythme et d'une inventivité qui s'exercent y compris dans la signature de l'auteur. Une manière de démontrer que tous les sujets peuvent s'accommoder à l'humour noir, fût-il l'élégant cousin du désespoir (éd. Fluide glacial - Audie, 72 p., 69 F [10,52 €]).

● **LE TOMBEAU DE RASKHENOTEP,** de Frédéric Marniquet

A la fin du XIXe siècle, en Egypte, l'archéologue écossais Scott met au jour un tombeau vieux de dix mille ans. Revenu en Grande-Bretagne, aidé par un ex-colonel de l'armée des Indes, Hasting, il doit faire face au kidnapping de son fils. Visiblement, Marniquet louche du côté de Blake et Mortimer, mélangeant les univers des îles Britanniques et du Proche-Orient. Les lecteurs remarqueront clins d'œil et emprunts à Edgar P. Jacobs, tout en se laissant bercer par ce récit inspiré du *Secret de la Grande Pyramide*, un cran en dessous (éd. Albin Michel, 56 p., 79 F [12,04 €]).

● **ÇA CHANGE TOUT !,** de Pessin

Internet, le portable, la vache folle, la télé, etc., rien n'échappe au trait de notre collaborateur Denis Pessin, dont l'acuité d'analyse se double toujours d'une humaine tendresse pour ces bipèdes qui se font avoir par les sirènes de la technologie. Drôle et décapant, l'album de Pessin inaugure une nouvelle collection de beaux livres d'humour, « Glénat Humour » (éd. Glénat, 80 p., 91,50 F [13,95 €]).

Une chanson douce

Une mère, et sa petite fille, qui est morte. Et un beau roman, au bout de la douleur

PALOMA
d'Aline Schulman.
Seuil, 176 p., 75 F (11, 43 €).

Aline Schulman, traductrice, professeur de littérature espagnole, est aussi la mère de deux filles. L'une d'elles est morte. Elle avait huit ans. Petite fille blonde et blanche, aux yeux bleus, avec une maman si brune qu'on la prenait pour la nounou espagnole. Une petite fille douce et raisonnable qui dévorait les livres, aimait la musique et collectionnait les poupées. Une petite fille si blonde et si blanche que sa maman l'avait surnommée Paloma, Colombe. L'autre petite fille est venue plus tard. Parce que la mère s'est battue, une fois encore. On ne voulait pas la lui donner. Trop tôt. Et s'il n'y a au cœur de ce livre qu'une seule petite fille, on sent que l'autre est là aussi, dans le présent de la mère qui écrit.

Nombreux sont les écrivains qui ont, eux aussi, raconté cette histoire, pas exactement la même mais presque, enfant malade, enfant noyé, enfant accidenté. Enfant mort. Alors, à quoi bon ? Simplement parce qu'au bout de la douleur, il y a un livre et un écrivain. Si Aline Schulman a été si impatiente de rencontrer une autre petite fille, elle a, en revanche, pris le temps de la longue patience pour *« imaginer cette histoire vécue »*. Pour que naisse un livre, qui ne soit ni récit, ni cri de désespoir, ni thérapie, mais un roman...

Un roman qui se déplace dans le temps, au fur et à mesure que la mémoire de la narratrice choisit tel ou tel moment, à partir d'une photo, d'un lieu, d'un mot, pour que l'écriture s'en empare. Une écriture souple, agile, mesurée, pleine de tendresse, de douceur, de nostalgie, avec des accrocs de tristesse, d'impuissance, de violence, bien sûr. Ce livre adressé à une petite fille qui ne le lira jamais et à une autre fille qui l'a lu, flotte dans la mémoire du lecteur à son tour, comme cette chanson douce que chantent les mamans, comme une histoire de Schéhérazade dont on ne peut espérer de miracle, d'ailleurs *: « elle cherchait à sauver sa tête, tandis que moi c'est toi, c'est nous, que je veux sauver »*. Il était une fois une petite fille qui voulait grandir pour porter les robes de sa maman, il était une fois une petite fille étrangement docile, il était une fois une petite fille qui ne voulait plus de piqûres et qui se roulait par terre en disant *« tu ne vois pas que je me révolutionne ? »*, il était une fois un chirurgien qui disait *« il ne vous reste plus qu'à lui apprendre à mourir »*, il était une fois la mère et la fille...

De père, point. Comme si dans ce temps immobile, ce temps suspendu entre la vie et la mort, il n'avait pas sa place. Comme si les petites colombes n'avaient pas de père Colombe. Jusqu'aux dernières pages du livre, hommage douloureux, hymne à l'amour sans joie mais d'une tendresse et d'une reconnaissance extrêmes. Parce que lui, le père, a encaissé sans broncher, frémissant à peine, quand elle, la mère, n'en pouvant plus, l'accablait de sa fureur. Et c'est alors lui qu'elle fait intervenir, à lui qu'elle donne la parole et l'écrit : *« à l'hôpital, c'est comme à la sortie de l'école : il y a une majorité écrasante de mères ; les pères, on en voit dans les couloirs ou au pied des lits, rarement en bas, aux admissions, où les formalités exigent des connaissances précises* (...). *Incompatibilité dans la souffrance ; voilà pourquoi, selon moi, les pères sont peu nombreux à l'hôpital ; ils se sentent repoussés, chassés par la douleur des mères ; parce qu'eux, moi, nous, ne souffrons pas au même moment qu'elles, au bon, ni de la même manière... »*

M.Si.

Les infortunes des « Misérables »

Les héritiers de Victor Hugo demandent l'interdiction de la suite écrite par François Cérésa. Le coup éditorial devient une polémique judiciaire. Cosette rejoint au tribunal Lara, Scarlett et Tintin

C'est la recette d'un cocktail éditorial concocté par Plon : un mythe littéraire (*« le roman français le plus lu en France et à l'étranger »*), une histoire toujours populaire (*« dix millions et demi de téléspectateurs ont vu la série sur TF1 »*), des bons sentiments (Javert veut réparer le mal qu'il a fait), beaucoup de publicité (1,5 million de francs [228 673 €]), des bonnes feuilles dans *Paris-Match*, des projets d'adaptation. En secouant bien, Plon espérait obtenir *« l'événement éditorial de l'année »*, ainsi qu'il l'annonce dans le communiqué de présentation de *Cosette ou le Temps des illusions*. En secouant un peu plus fort, vous ajoutez des héritiers, des avocats, des juges, des partisans, des opposants, et vous obtenez une bonne polémique de printemps.

Les héritiers de Victor Hugo ont assigné Plon en justice pour atteinte au droit moral. Ils estiment que *« Victor Hugo avait considéré* Les Misérables *comme une œuvre achevée, n'appelant ni suite, ni réécriture »*. A propos du suicide de Javert, Victor Hugo commentait : *« si cette fin n'émeut pas, je renonce à écrire jamais »*. C'est cette remise en cause de la mort de Javert qui choque Pierre Hugo, aîné des ayants droit de l'écrivain. Il demande l'interdiction du livre et des dommages et intérêts de 4,5 millions de francs (686 000 €), *« pour que Plon ne fasse pas de bénéfices avec* Les Misérables *et que l'argent revienne à une association »*. La Société des gens de lettres s'associe à la procédure, sans demander d'interdiction du livre et pour 1 franc de dommages et intérêts. Pour son président, Georges-Olivier Chateaureynaud, *« il faut que le principe du droit moral soit réaffirmé »*. Une autre descendante, Lauretta Hugo, refuse de *« récupérer aucune partie de cet argent sale »* et veut un procès *« moral et symbolique »* (*Libération* du 15 mai).

Illustrations Rita Mercedes

Pour l'avocat de François Cérésa, Jean-Claude Zylberstein, ces procédures *« vont à l'encontre de ce qu'est l'histoire littéraire, qui a vu de nombreuses suites et adaptations d'œuvres préexistantes. François Cérésa a voulu rendre hommage à un élément du patrimoine littéraire. Des adaptations musicales et cinématographiques ont davantage dénaturé l'œuvre d'Hugo, sans que cela choque les héritiers »*. Emmanuel Pierrat, avocat de Pierre Hugo, rétorque que ce n'est pas le principe des suites qui est contesté. *« Le* Nouveau Testament, *c'est la suite d'un livre qui a bien marché, mais en revenant sur la mort de Javert, Cérésa intervient sur l'œuvre même de Hugo »*. Le tribunal de grande instance de Paris examinera la question le 27 juin, si une conciliation n'intervient pas d'ici là. Olivier Orban avait proposé de donner un exemplaire des *Misérables* de Hugo, en même temps que *Cosette*. Ce qui a été refusé par les héritiers, qui voyaient là une façon de légitimer le livre de Cérésa.

Les suites romanesques sont inséparables de l'histoire littéraire. Les héritiers d'Homère n'ont pas songé à demander des comptes à James Joyce pour son *Ulysse*, ni ceux de Sophocle à Robbe-Grillet pour *Les Gommes* ! La reprise ou la continuation d'un texte est pratique courante au Moyen Age (*Le Roman de la Rose)* comme au XVIIe siècle (de Corneille à La Fontaine). Le fils de Paul Féval a écrit *Le Fils de Lagardère* – avec l'autorisation de l'ayant droit qu'il était – tandis que Roger Nimier a ajouté un *D'Artagnan amoureux* à la trilogie de Dumas – c'est l'une des références de François Cérésa. Au début de l'année, Charles-Henri Buffard a imaginé *La Fille d'Emma* sans tapage chez Grasset, tandis que l'écrivain argentin Edoardo Berti a mis ses pas dans ceux de Nathaniel Hawthorne *(lire ci-dessous)*.

Dans le cas présent il y a une volonté, parfaitement assumée, d'exploitation commerciale. Le livre se vend davantage sur le nom d'Hugo et la renommée de l'œuvre que sur celui de Cérésa, dont les livres précédents n'ont jamais bénéficié d'une mise en place de 65 000 exemplaires. Dans l'histoire récente, deux cas ont eu autant de retentissement : un auteur anglais, Alexander Mollin, a publié *La Fille de Lara*, qui serait passée inaperçue s'il n'avait pas été présenté comme la suite du *Docteur Jivago*. Publié par Transworld en Angleterre, traduit chez Bertelsmann en Allemagne, le livre a dépassé 150 000 exemplaires. Après des bagarres judiciaires dans plusieurs pays, Feltrinelli, titulaire des droits mondiaux de l'œuvre de Pasternak, a obtenu l'interdiction du livre.

Les suites d'*Autant en emporte le vent* constituent un vrai feuilleton. La première, commandée par les héritiers de Margaret Mitchell et due à une romancière spécialisée en best-sellers romanesques, Alexandra Ripley, est une jolie histoire de gros sous qui a rapporté énormément d'argent à ses promoteurs. Une autre, « autorisée », a vu l'abandon de l'écrivain Pat Conroy devant les exigences de la famille, une autre encore, tout aussi « autorisée », serait en cours de rédaction... En revanche, une suite non autorisée, intitulée *Done Gone with the Wind*, d'Alice Randall, donnant la parole aux Noirs de la plantation, a été interdite par un juge fédéral avant même sa publication (« Le Monde des livres » du 4 mai).

Les animateurs de sites Internet consacrés à *Tintin* ont, eux, été contraints, sous menace judiciaire, soit de se saborder (comme les sites consacrés au *Petit Prince),* soit de retirer les pages mettant à disposition des internautes des parodies de *Tintin* et en particulier la suite de *L'AlphArt*, qu'Hergé n'avait pas eu le temps de terminer. La veuve d'Hergé s'est opposée à tous les projets d'achèvement de l'histoire.

A-t-on le droit de voler le héros d'un roman et de lui prêter des aventures que son auteur n'avait pas prévues ? Michel Tournier, qui a publié en 1967 *Vendredi ou les limbes du Pacifique,* qu'il a réécrit pour les enfants en 1971 en le titrant *Vendredi ou la Vie sauvage*, se sent bien sûr concerné : *« Je dois tant à Daniel Defoe auquel j'ai emprunté son Robinson Crusoe et son Vendredi ! Je vais fréquemment dans les écoles dialoguer avec des jeunes ayant lu mon* Vendredi *et j'ai encore sur le cœur la question d'un élève auquel n'avait pas échappé cette parenté : "Ça vous arrive souvent de recopier vos livres dans ceux des autres ?" Mais je ne manque pas d'arguments pour ma défense. Je pense que certains héros de romans, aussi célèbres soient-il, demeurent prisonniers et inséparables de l'œuvre qu'ils habitent,* poursuit-il. *Valmont ne sort pas des* Liaisons dangereuses, *ni Julien Sorel du* Rouge et le Noir. *Ceux-là doivent y demeurer en paix. Il en va autrement de certains autres qui s'en échappent et deviennent de véritables mythes. Que faut-il pour cela ? Il faut qu'ils incarnent un certain aspect de la condition humaine. Tristan, c'est l'amour absolu, Dom Juan, la séduction, Faust, le savoir dévoyé, Robinson Crusoe, la solitude de l'île déserte. Moyennant quoi, ils s'évadent de leur œuvre natale et se mettent à animer des romans, des comédies et des opéras auxquels leur auteur n'aurait jamais songé. Oui, je le crois sincèrement, on a plus que jamais le droit d'écrire des "robinsonnades". Les mânes de Daniel Defoe peuvent reposer en paix »*. La justice dira si les « cosetteries » de Plon et de François Cérésa empêchent celles de Victor Hugo de reposer en paix.

Alain Salles et Martine Silber

Un mélo un peu falot

COSETTE OU LE TEMPS DES ILLUSIONS
de François Cérésa.
Plon, 500 p., 139 F (21,19 €).

Depuis Marie Ventura, première Cosette sur l'écran en 1911, bien des actrices ont incarné la fillette de cette « *épopée sociale de la misère* », comme disait Hugo. Le cinéma aime *Les Misérables*, et qu'il ait été incarné par Vanel, Blier ou Bouquet, Javert le méchant échappe au couteau de Valjean. Mais les suites – le roman nécessitant plus d'imagination que le scénario – ne peuvent se vanter d'une telle fidélité. Triturés, les personnages nourrissent la polémique. Mais l'important est moins de savoir si l'on peut s'approprier des héros qui sont du patrimoine comme le château de Versailles ou la Tour Eiffel que de savoir si la suite est une œuvre de quelque intérêt – autre que financier.

Avril 1862. La première Cosette. D'Aurevilly est déçu – *« amphigourique et sans gaieté »* –, Lamartine hésite entre admiration et rejet, le public s'enthousiasme. Comme il s'attache à l'ancien galérien, il suit la vie de Cosette du jour où on l'aperçoit chez les Thénardier à celui où, apprenant qu'il n'est pas son père, elle pleure au chevet de Valjean mourant.

Septembre 1996. La deuxième Cosette (1). D'une universitaire américaine, Laura Kalpakian, cette suite met en scène une jeune femme qui, selon l'auteur, annonce – comparaison hardie – la jeunesse de 1968. Mais cette Cosette dans un Paris du Second Empire bien dépeint est un beau personnage de roman historique. En prise avec les événements politiques, pasionaria qui fonde un journal, *La Lumière*, elle participe à l'avènement de la IIe République et connaît la misère après le coup d'Etat de 1851.

Avril 2001. Troisième Cosette. Violentes attaques, à croire qu'il n'y a pas d'autres exemples d'un tel ravaudage. Et voici François Cérésa accusé d'être un faussaire, l'auteur d'un « produit ». Pour le livre, on est tenté de reprendre les propos de d'Aurevilly. L'ennui, avec cette Cosette qui ne lit sûrement pas *La Lumière*, c'est qu'elle est bien sage, docile, soumise et résignée. *« Avec un mari tel que Marius, une autre femme aurait pris un amant. »* C'est le choix de l'auteur, et pourquoi pas. Mais même un personnage falot doit avoir une densité, ce que n'a guère cette petite chose qui trouve *« refuge dans la religion et les bonnes œuvres »*. Bien moins présente que lui, elle ne semble là qu'en faire-valoir d'un Marius odieux que Valjean n'aurait pas sauvé s'il avait su ce que Cérésa allait en faire.

Quant à Javert, ressuscité et devenu Verjat, il *« s'est converti comme saint Paul à Damas »*. Pourquoi pas. Mais ce Verjat est trop humain, il a trop de bénignité pour ne pas sonner faux comme une caricature de Valjean. Pour que revivent des personnages aussi fortement présents dans les esprits, il faut qu'ils aient assez d'ampleur pour qu'on y croie. Sans doute pas de quoi crier au scandale, mais ce roman souffre d'un manque de consistance et de trop mêler le rocambolesque au mélo quand, par exemple, Cosette rencontre Verjat, administrateur d'une paroisse, dans un confessionnal, ou quand Marius réapparaît après qu'on l'a cru mort. Cérésa, qui maîtrise pourtant le roman historique (2) et sait créer des personnages qui se tiennent, n'a pas su retrouver un peu du souffle hugolien. En revanche, il démontre qu'il est dangereux de mettre sa plume dans les grandes.

Pierre-Robert Leclercq

(1) *Cosette*, de Laura Kalpakian, Lattès.
(2) *Les Trois Hussards*, Plon.

Hawthorne-Berti, allers-retours

Né un 4 juillet, jour anniversaire de l'indépendance, Nathaniel Hawthorne était considéré par son admirateur et compatriote Henry James comme profondément américain, *« en dépit de son absence de réalisme »*. Mais le terme lui-même, qui devait, précise James dans l'essai qu'il lui consacra (récemment traduit chez Corti), tant préoccuper le roman du XIXe siècle, particulièrement en France, ne s'imposa qu'après la mort de l'écrivain de Nouvelle-Angleterre (en 1864) qui, peut-être, n'en entendit jamais parler. Evoquant les *Contes écrits deux fois*, dont fait partie *Wakefield*, James les compare à des *« fleurs délicates et ombrageuses dans le stérile jardin du journalisme »*. Or, précisément, le romancier argentin Eduardo Berti, en décidant d'écrire pour la troisième fois, si l'on peut dire, l'histoire de Wakefield, restitue à Hawthorne ce réalisme manquant.

Le principe de ces contes consiste à les présenter comme de courtes nouvelles journalistiques qui sont approfondies par l'écrivain, en révélant le mystère. La brève histoire est, ici, celle d'un homme qui fuit le foyer conjugal, profitant d'un prétendu voyage d'affaires, et disparaît pendant vingt ans. De fait, il s'est installé non pas à l'autre bout du monde, mais dans la rue voisine. Un jour, sa femme le croise, sans s'en apercevoir. Il réintègre ses pénates vingt ans plus tard, comme si de rien n'était.

LIBRE VARIATION

La dizaine de pages que Hawthorne dédie à ce fait divers imaginaire le rapprochent du Melville de *Bartleby* ou du Pirandello d'*Un, personne et cent mille*. Réflexion sur l'identité et l'*« insignifiance »* d'un être ordinaire. La rue voisine suffit à dessiner un autre monde. Alors que Hawthorne utilise la trame anecdotique pour écrire un conte philosophique sur la disparition et la vie fantomatique, Eduardo Berti construit la psychologie de la femme abandonnée, dans le cadre réaliste du début du XIXe siècle. Pour combler les vides délibérés de la narration, Berti entoure les protagonistes de personnages secondaires : serviteurs, famille, environnement professionnel. Un valet, animé d'intentions anarchistes, envahit rapidement le roman et permet un développement sur la montée de la civilisation industrielle. Une sœur adultère offre au récit une alternative romanesque.

Mais si Hawthorne avait une grande liberté de ton et de rythme narratif, la finesse de Berti ne lui fait jamais abandonner l'esprit du modèle. Mrs Wakefield tient un journal original où elle organise une sorte de partition des êtres humains. Elle mène une enquête fructueuse qui la conduit rapidement sur les traces de son mari et de son nouveau logement. Mais elle-même choisit la discrétion. Elle refuse une nouvelle vie que lui propose un pasteur séduisant. Elle attend le retour qui, comme dans l'original, se produit vingt ans plus tard. Hawthorne, présentant ses nouvelles comme une libre variation sur un fait réel, invitait le lecteur à de pareilles rêveries. Si bien que Berti se sent autorisé à conclure son propre roman sur l'idée que c'est là une première version d'une histoire qui sera un jour racontée par un autre. Entendez Hawthorne.

René de Ceccatty

MADAME WAKEFIELD (La Mujer de Wakefield)
d'Eduardo Berti.
Traduit de l'espagnol (Argentine)
par Jean-Marie Saint-Lu,
Grasset, 246 p., 119 F (18,14 €).

« Le droit moral impose, sans limite de temps, le respect de l'œuvre »

« Hélène Maurel-Indart, vous êtes l'auteur de *Du plagiat* (1), vos recherches sont à la fois littéraires et juridiques. Quelles sont les limites à l'utilisation d'une œuvre connue à des fins littéraires ou commerciales ?

– Selon la loi, la reprise ou la réécriture d'une œuvre ne sont légales qu'à des fins parodiques. On peut utiliser une œuvre pour en faire une parodie, un pastiche ou une caricature. L'autre possibilité d'une réutilisation concerne le résumé et l'analyse. Dans le cas de la *Cosette* de François Cérésa, il s'agit d'une suite qui tente de relancer le destin de ses personnages. C'est une adaptation, qui exige une demande d'autorisation à l'auteur, puisque les éléments essentiels d'une œuvre antérieure, comme les personnages, sont repris dans une œuvre nouvelle.

» Les Editions Plon ont cru pouvoir se dispenser de l'autorisation des ayants droit de Victor Hugo car *Les Misérables* sont dans le domaine public. C'était trop vite oublier une autre limite prévue par la loi, celle du droit moral, qui est perpétuel. Le droit patrimonial protège une œuvre contre les reproductions illicites pendant soixante-dix ans après la mort de l'auteur, tandis que le droit moral impose, sans limite dans le temps, le respect de l'œuvre. Ainsi, la veuve d'Hergé a obtenu l'interdiction de la pièce intitulée *Coup de crayon,* au motif qu'elle portait *" atteinte à l'intégrité de la création d'Hergé et au droit moral "*. Les ayants droit ont bel et bien le monopole des suites accordées aux œuvres de leur ancêtre. D'où la nécessité de demander leur autorisation...

– Le respect trop strict du droit moral ne peut-il conduire à des abus ?

– Aux Etats-Unis, le cas d'*Autant en emporte le vent* en donne un exemple flagrant. Les héritiers de Margaret Mitchell ont mis en place une stratégie purement commerciale, destinée à organiser suite sur suite : celle d'Alexandra Ripley, en 1991, avait été sévèrement contrôlée ; puis celle de Pat Conroy qui, malgré une lourde contribution financière, s'était heurté au refus des ayants droit, ceux-là ne supportant pas l'idée que Scarlett puisse se faire tuer par Rhett Butler. Avec la mort de Scarlett, la possibilité d'une troisième suite, tout aussi lucrative, s'envolait...

– Le droit moral est-il souvent retenu par les tribunaux ?

– Le problème de l'emprunt et de la reproduction illicites se pose plus fréquemment que celui du respect de l'œuvre, qui apparaît secondaire. Cependant, si la mode des suites de grands classiques venait à se confirmer, jusqu'à devenir une stratégie éditoriale rentable, le recours à l'argument du droit moral pourrait bien se banaliser. Dans l'affaire Cérésa-Hugo, la conciliation serait la meilleure solution. D'un côté, le droit moral de Pierre Hugo sera difficile à contester, et à juste titre. D'un autre côté, la suite comme genre littéraire constitue un procédé d'écriture ni nouveau ni scandaleux. On ne peut s'enferrer dans une vision figée et par trop sacralisante de la littérature, qui irait à l'encontre des processus de créativité. »

Propos recueillis par Alain Salles

(1) PUF, 1999. Hélène Maurel-Indart a créé un site sur le plagiat : www.ifrance.com/plagiat.

Les oliviers et les palmiers de Palestine

Elias Sanbar évoque ses jeunes années et des événements plus récents dans un livre où l'on croise Jean Genet et Jean-Luc Godard. Et décrit, sans haine, le conflit du Moyen-Orient

LE BIEN DES ABSENTS
d'Elias Sanbar.
Actes Sud, 142 p., 99 F (15,09 €).

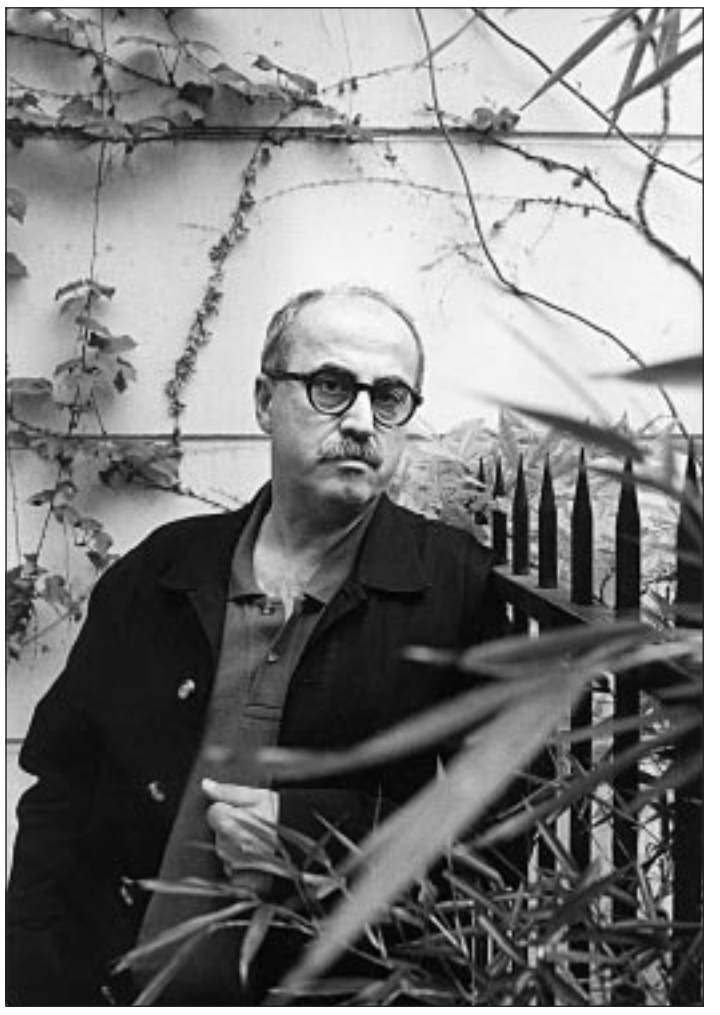
FRANCESCO GATTONI

Dans un beau récit autobiographique, Elias Sanbar décrit sans haine la lutte du peuple dépossédé de sa terre natale. On aimerait lire son livre hors de toute actualité politique. Ce serait difficile, et ce serait artificiel, surtout en cette période désespérée de perte de dialogue. Elias Sanbar, pourtant, d'une certaine manière, nous y invite, parce que, tout en se référant précisément au destin terrible de sa patrie sans terre, tout en nommant les hommes et les femmes qui accompagnent son combat et ceux qu'au fond il ne parvient jamais à qualifier d'ennemis, il s'installe dans un autre temps que le temps politique.

Né à Haïfa en 1947 dans une famille nantie, il est exilé avec les siens – dépossédés – à Beyrouth, où il vivra sa jeunesse sans jamais tout à fait se départir d'un accent qui trahit son origine. C'est cette jeunesse qui habite tout le livre et qui lui donne une tonalité poétique particulièrement envoûtante, inattendue de la part d'un militant politique, moins inattendue quand on connaît la spécificité du combat palestinien et quand on sait l'importance de la poésie pour le directeur de la *Revue d'études palestiniennes*, traducteur de Mahmoud Darwich et ami de Jean Genet.

Commençons par Jean Genet, dont est tracé un portrait saisissant. Sanbar avait un peu plus d'une vingtaine d'années quand il croisa celui que les Palestiniens appelaient *« Ikhtyar »*, « le Vieux ». Une sympathie naît entre eux, assez paternaliste de la part de Genet. Un jour, Genet, affolé par l'imprudence du jeune homme, lui reproche de ne pas savoir apprécier le danger (en traversant une rue...), et donc d'être incapable de faire la révolution. *« On devrait vous interdire de vous déplacer ailleurs qu'au désert. »* Plus tard, Elias Sanbar donne à lire son essai sur l'expulsion des Palestiniens en 1948. Genet répond par une belle leçon de style.

L'autre portrait qui frappera les lecteurs est celui de Jean-Luc Godard, qui apparaît... en marchant sur les mains. Venu tourner en 1969 *Jusqu'à la victoire*, documentaire sur la Palestine, le cinéaste rencontre divers combattants à Beyrouth et, dans un village de montagne, la mère de Sanbar, qui lui dit : *« Vous savez, monsieur Jean-Luc, la Palestine, c'est un rééève »*, en allongeant interminablement la syllabe pour rendre le mot à la fois plus fort, plus lointain et plus irréel. Ce sentiment d'irréalité, Elias Sanbar l'éprouve et le communique, non pas seulement dans le désespoir de ne voir se profiler aucune issue au conflit sanglant, mais aussi dans ce rapport si particulier qu'en d'autres termes Genet a su traduire dans son dernier livre. Evoquant la guerre de son enfance à Beyrouth où, pour le couvre-feu, les fenêtres et les phares des autos sont masqués au bleu de méthylène, Sanbar décrit la *« délicieuse sensation d'être dans un théâtre où, sous de faibles projecteurs, se joue un beau drame nocturne »*.

Plus tard, l'écrivain rencontre un journaliste israélien qu'il a fait traduire et qui se plaint de n'avoir pas reçu de droits d'auteur. Sa réponse est simple : *« J'ai calculé vos droits, ils se montent à l'équivalent de la production annuelle d'un olivier. Quand vous rentrerez, je vous autorise à vous approprier la récolte d'un des oliviers de mon père. »* Aux Etats-Unis, où il est *visiting professor*, l'auteur sera sensible à l'analogie de l'histoire des Indiens avec celle de son peuple. *« Nous avions l'habitude de dire : "Les Palestiniens sont les juifs des Israéliens". Et s'ils étaient en réalité leurs Peaux-Rouges ? »* Arafat aussi avait utilisé cette comparaison en recevant une délégation de sénateurs américains. Il réclama une photo d'Indiens pour la placer derrière lui. Sanbar, chargé de la trouver, ne dénicha qu'un plan de western de John Ford dans une vieille remise d'un cinéma de Beyrouth.

Avant de conclure son livre sur l'émouvante visite de sa maison natale, dont il n'avait qu'un souvenir indirect, transmis par les descriptions de ses parents et d'amis envoyés sur les lieux, Sanbar raconte la belle légende de son nom. Le mot signifie « palmier ». C'était le prénom d'une femme vivant, il y a des siècles, dans Haïfa, alors mise en quarantaine à cause d'une épidémie de peste. Un voyageur, hors de l'enceinte, l'aperçut sur les remparts et s'éprit de sa haute silhouette orgueilleuse, invincible. Il la rejoignit malgré l'interdit. Il lui donna sa vie et un enfant. Belle métaphore d'un peuple rejeté qui ne veut pas plier.

R. de C.

La chambre des songes

Gérard Macé poursuit son œuvre inclassable de poète qui pratique « la photographie sans appareil »

COLPORTAGES III, Images
de Gérard Macé.
Le Promeneur, 146 p., 120 F (18,29 €).

UN DÉTOUR PAR L'ORIENT
de Gérard Macé.
Le Promeneur, 144 p., 105 F (16,01 €).

Fragments, souvenirs, essais, narration, poème : tout est songerie, interrogation sur les lieux et les signes dans l'œuvre de Gérard Macé. Sa curiosité, son érudition, qui l'attachent aussi bien à Champollion qu'à Fortuny, à l'architecture baroque qu'à la voie du thé, masquent, comme ce fut le cas pour Caillois, l'unité profonde de cette œuvre inclassable, subtile et intense. *« Je cherche un accord imprévu dans le bruit du monde*, écrit Macé dans La Nef des fous, *une coïncidence à défaut d'une rime. »* Après deux premiers volumes de *Colportages*, un troisième recueil, *Images*, réunit réflexions sur des peintres, photographes et cinéastes, tandis qu'*Un détour par l'Orient* rassemble des plaquettes d'abord éditées par Fata Morgana.

Paraissent également deux livres (1) où se répondent textes et photographies d'un poète qui, depuis toujours, pratique *« la photographie sans appareil »*, en saisissant des images latentes, surgies de la mémoire ou d'un musée imaginaire. L'analogie entre la chambre noire et la *« chambre des songes »* est telle que Macé rêve souvent qu'il photographie les images de son rêve, et qu'à une unique visite à Michaux, il superpose des visites rêvées. La photographie, cet art bref, permet d'assouvir la passion des visages, de saisir l'instant décisif, mais aussi *« de nous taire quand parler deviendrait vide de sens »* ; de nous souvenir et de rêver, mais en nous étonnant d'avoir été là : *« photographier, c'est s'entraîner à l'absence, mais en laissant des traces »*. De belles pages présentent l'œuvre d'Isabel Muñoz, qui avec des noirs aussi profonds, aussi sensuels que le velours et la soie, donne aux figures de la danse autant de violence que de grâce. Deux textes sont consacrés à Cartier-Bresson, qui a fait entrer *« le nombre d'or dans la chambre noire »*, et mis son *« sens de l'analogie »* au service de l'histoire, dans le monde en noir et blanc qu'il a restitué avec Kertész, Brassaï et d'autres.

Parmi les peintres, Macé privilégie Sam Szafran, *« sensible à la musique »* des sphères (mais arrangée par un joueur de jazz) autant qu'aux traits de diamants sur la vitre qui nous sépare du réel : *« Un peintre qui a fait poser un funambule, et pourrait avoir comme ange gardien le génie ailé de la Bastille. »* Chez Alechinsky, il apprécie la fluidité du trait, les mouvements de sismographe d'un artiste qui peint de la main gauche et écrit de la main droite : *« ambidextre : ce mot qui désigne un être moins rare (en tout cas dans nos contrées) mais aussi étrange que l'axolotl, fait d'Alechinsky l'habitant d'un monde double, l'envers et l'endroit »*. Simulacres parfois redoutables, reflétant depuis Piranèse et Goya les *« noirceurs »* du siècle, les images sont souvent des miroirs irisés, des *« lanternes magiques »* comme celle que le narrateur renonce à acheter dans une vente aux enchères, préférant à Golo et Geneviève de Brabant sa propre *« forêt des contes »*. C'est là aussi, dans le village de l'enfance, entre Nerville et L'Isle-Adam, que se boucle le détour par l'Orient : la tentative pour apprendre le chinois, les trois séjours au Japon renvoient le poète aux mots de patois qu'il recense, comme des âmes mortes, dans les tercets des *« petites coutumes »*.

Monique Petillon

(1) *Le Temps qu'il fait*, 66 p., 120 F (18,29 €), et *Un monde qui ressemble au monde : Les jardins de Kyoto*, Marval, 64 p., 128 F (19,51€).

l i v r a i s o n s

● **MORT D'UN PARFAIT BILINGUE,** de Thomas Guntzig
Quelque part entre *Mash* (le film de Robert Altman), les BD de Bilal et les récits rocambolesques de Vincent Ravalec, ce jeune Bruxellois à la veine romanesque ravageuse et épique plonge un jeune mercenaire dans les abominables soubresauts d'une guerre sans nom. Les virées d'une chanteuse de tubes débiles dans les casernes et les exactions d'un commando de miliciens sont retransmises chaque jour à la télévision. Dans la peinture impitoyable de ce petit monde de mafieux interlopes, sous-off' déglingués par les tortures turques ou parrains rongés par la jalousie, Thomas Guntzig se revèle un démiurge surdoué (Au Diable Vauvert, 252 p., 75 F [11,43 €]). **J.-L. D.**

● **LOST,** de Sylvie Doizelet
Que cherche donc Angus par ses errances dans le Londres nocturne ? Qu'est-ce qui hante ses pensées ? La vision d'un frère disparu, un peintre gagné par la folie ? Celle d'une femme sans nom, *« fantôme d'amour »* qui lui accorda un intime instant d'apaisement ? Il explore sa part de ténèbres, où se meuvent les mauvaises ombres... Sylvie Doizelet, écrivain d'exigence et de qualité, ouvre le récit par une mise en miroirs où le lecteur, un peu dérouté, ne saisit que des reflets mystérieux, des fragments de pensée, des impressions évanescentes que tente de décrypter l'homme singulier qui les accueille ou les suscite... Tout s'éclaire dans la seconde partie, où les hantises du personnage renvoient à la quête obsessionnelle du poète John Clare, du peintre Rossetti, du romancier Dickens, poursuivant, parfois au-delà de la mort, l'image de la femme aimée et perdue. La palme dans cette fiévreuse obstination revenant à Thomas De Quincey, explorateur-confesseur des *« lieux hantés de la conscience »* (Gallimard, « L'un et l'autre », 158 p., 115 F [17,53 €]). **P. Ky.**

Les Éditions de l'Orme sont de nouveau distribuées
par ALTERNA - Tél. : 02.37.30.57.00 - Fax : 02.37.30.57.12 inchangés

2ème ÉDITION

85 F
La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à décoder le sens caché de vieux contes Bretons et Celtiques. Le parcours initiatique d'un enfant magicien.

VIENT DE PARAÎTRE

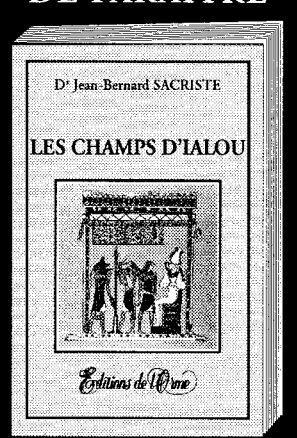

100 F
Cosmogonie et rites funéraires de l'Egypte ancienne.
(15 illustrations explicatives)

L'ivresse du vide

JOURS SANS FAIM
de Lou Delvig.
Grasset, 216 p., 95 F (14,48 €).

Trente-six kilos pour un mètre soixante-quinze. Des yeux agrandis et cerclés de noir. Le corps d'une fille de douze ans, gelé jusqu'à l'os. *« Trente-cinq degrés de température, huit de tension, aménorrhée, dérèglement du système pileux, escarres, ralentissement du pouls et de la pression sanguine. »* En termes médicaux, Laure, dix-neuf ans, est anorexique. Une maladie qu'elle n'arrive pas à nommer, alors elle l'écrit. Elle écrit cette destruction qui est d'abord une ivresse. Tout commence par la suppression, par simple dégoût, de la viande rouge. Mais bientôt le dégoût fait place au plaisir de se sentir plus légère (*« En manque, le corps vole au-dessus des trottoirs »*) et celui, plus dangereux, de s'effacer et de se dissoudre. Viennent alors *« les chutes dans la rue, dans le métro, et l'insomnie qui accompagne la faim qu'on ne sait plus reconnaître »*.

Repoussant toujours plus loin les limites du possible, Laure semble avoir oublié le temps où, sans le savoir, elle *« mangeait des chips imbibées d'huile et du fromage à soixante pour cent de matière grasse »*. Un jour pourtant, le docteur Brunel – dont elle tombe vaguement amoureuse – la convainc de se rendre à l'hôpital. Dans un cahier, Laure raconte son enfance et l'incompréhension de ses parents. Elle consigne sa souffrance, ses progrès – qui se comptent en kilos repris –, et ses rechutes. Elle parle aussi de son envie d'être de nouveau désirable, honteuse d'être devenue cette *« épingle noyée dans ses vêtements »*, cet *« ectoplasme, la tête pleine* (...) *d'angoisse »*. A trente-quatre ans, Lou Delvig signe ici son premier roman. Malgré un sujet particulièrement difficile, *Jours sans faim*, remarquable de sobriété, sonne juste.

Emilie Grangeray

Identités vo(i)lées

Didier Blonde part en quête d'un homme aux cent visages, tandis que le héros d'Ivan Alechine, « détective de lui-même », se dédouble en voyageur engagé

FAIRE LE MORT
de Didier Blonde.
Gallimard, 128 p., 78 F (11,89 €).

LES VOLEURS DE PAUVRES
d'Ivan Alechine.
La Différence, 188 p., 98 F (14,94 €).

Auteur d'un essai *« sur quelques cas troublants de changements d'identité : Rocambole, Arsène Lupin, Fantômas & Cie »* (1), Didier Blonde signe un joli roman d'investigation à la Patrick Modiano, dont le héros est l'un de ces hommes aux cent visages que sont les nègres de maisons d'édition. Cet auteur clandestin de fausses autobiographies, caméléon à l'écriture blanche, est hanté depuis l'enfance par l'image floue d'un père qui lui laissa un patronyme à inscrire sur sa tombe mais s'évanouit comme un mirage, et par les aventures de Fantômas, cet insaisissable Génie du crime accomplissant ses forfaits en cagoule et collant noirs. En revoyant à la Cinémathèque le premier épisode du *serial* inspiré de Souvestre et Allain, il est troublé par une révélation : ce ne sont pas les yeux de René Navarre, l'acteur incarnant le Maître de l'effroi dans le film de Louis Feuillade, qui brillent à travers les fentes de la cagoule. Fasciné par les artistes aux noms perdus, les figurants à vocation d'incognito, le narrateur de *Faire le mort* s'emploie dès lors à retrouver la trace de la doublure de l'homme masqué.

C'est dans le courrier des lecteurs d'une vieille revue, *Mon ciné*, qu'il repère un certain Sudor, inconnu des histoires du cinéma, ignoré des index, mais que le préposé à la rubrique des potins identifie comme un adepte des pseudonymes, un *« acteur de complément »* ayant prêté sa silhouette à un manchot, un borgne, un bossu, une momie... Il aura tourné dans *L'Ange du bizarre, L'Ombre déchirée, La Glace sans tain*... Mais Sudor n'a pas été qu'un corps obscur. En 1929, une photo le représente, sous le nom de Louis Manékine, au côté de Musidora. Il avait su jouer sur tous les tableaux, être tour à tour gentleman en frac et acrobate un peu voyou, grimper sur les toits et s'accouder au piano de Reynaldo Hahn, devenir l'amant d'Irma Vep et le complice intime d'Olga Day, la femme fatale des années 1920 au fume-cigarette ravageur. Avant de « tirer son mistigri » et de devenir metteur en scène.

L'évocation de ces stars en robe de Poiret posant devant une Hotchkiss, de ces films muets aux cadavres exquis, de ces studios aujourd'hui rasés et cinémagazines archivés en brocantes, constitue un magnifique hommage à la magie du cinéma d'antan. Pour Didier Blonde, elle sert d'écrin à la pudique quête d'un homme condamné à l'illusion et au mensonge, qui se trouve un père de rechange en la personne d'un squelette jouant aux dominos dans un bric-à-brac abandonné, et dont il s'adjugera la cagoule de hors-la-loi pour se fondre dans la nuit...

MYSTIFICATIONS

Initié lui aussi par une étoile du cinéma et un cinéaste-anthropologue, le héros du premier roman d'Ivan Alechine fait le trajet inverse : en découvrant qu'il a été victime d'une mystification, il transforme sa quête d'un chaos sensoriel en prise de conscience militante. S'étant promis un trip sauvage dans les sierras mexicaines, il découvre que les écrits du mage Carlos Castaneda (qui n'aurait jamais mis les pieds dans les montagnes des Indiens Huichols) relèvent de la blague, du coup littéraire, de l'affabulation digne de Ponson du Terrail ; qu'il n'y a au pays des Aztèques ni pouvoirs paranormaux, ni Indien solitaire, ni peuple poète, mais de pauvres gens dont on pille les terres, des enfants non vaccinés, des langues indigènes en voie d'extinction, des barrages qui inondent leur pays, des forêts décimées, des catastrophes écologiques.

C'est en poète qu'Alechine entend rendre justice au réel. Mais en poète digne du Buñuel de *Terre sans pain* (*Las Hurdes*, 1932), et acharné à faire entrer les images du cynisme du monde moderne dans l'œil de la lanterne magique. Poète, il a baptisé Harpo-Marx une place de Zacatecas où trône une statue érigée en l'honneur d'un harpiste local ; lucide, il n'est pas dupe des raisons pour lesquelles une Américaine implantée à Santiago projette *Les Dix Commandements* de Cecil B. De Mille aux Indiens qu'elle héberge et *« réduit au rang de vache à lait »* : montrer Moïse au sommet du Sinaï est une astuce pour leur prouver que les Blancs ont aussi des ancêtres maîtres des montagnes.

Démarrant sous les auspices d'un voyage à la Kerouac, *Les Voleurs de pauvres* dépeint la mutation d'un *desdichado* halluciné par les ravages du progrès. En quête d'illuminations, sous l'empire du peyotl, le narrateur, *« détective de lui-même »* et adepte des paradis artificiels, se dédouble en voyageur engagé, témoin de l'enfer des autres : *« un espion dans le corps de quelqu'un »*, aurait dit l'auteur des *Anges vagabonds*. Là où, jadis, au temps du Far West, des femmes emplumées dansaient sur la scène du théâtre municipal de Real, il ne trouve que ruines et maisons inhabitées. Plus trace des images vives et colorées de ces Indiens aux masques grimaçants qui avaient séduit les surréalistes et qui rappelaient les peintures d'Ensor. En pèlerinage chez les Huichols, il revisite l'histoire d'un peuple que l'on a coupé de ses racines, dès que Cortés posa le pied à Veracruz. Alechine pousse un cri contre les « civilisateurs », ces barbares maqués qui coulent la planète dans le béton.

Jean-Luc Douin

(1) *Les Voleurs de visages*, éd. Métailié.

Religion ouverte, religion fermée

Quel rapport entre les communautés juives en Inde et la pensée philosophique du père du Pakistan ? Autre chose peut-être qu'un hasard. Un équilibre particulier entre identité et mouvement

SHALOM INDIA
Histoire des communautés juives en Inde
de Monique Zetlaoui.
Imago, 380 p., 145 F (22,11 €).

ISLAM ET SOCIÉTÉ OUVERTE
La fidélité et le mouvement dans la pensée de Muhammad Iqbal
de Souleymane Bachir Diagne.
Préface de Charles Taylor,
Maisonneuve et Larose, 110 p.,
98 F (14,94 €).

Les portes, il n'y a pas le choix, il faut qu'elles soient ouvertes ou fermées. Avec les religions, c'est plus subtil. Sans une certaine forme de clôture sur soi-même, aucun ensemble de croyances, de textes et de rituels ne saurait se transmettre et préserver son identité à travers les siècles. Toutefois, la sclérose guette, et bientôt le dessèchement, si toutes rencontres et confrontations sont esquivées. Nécessairement fermée, afin de demeurer de manière persistante, une religion doit, pour la même raison, être nécessairement ouverte. Son existence même est suspendue à ce double mouvement, cette exigence d'équilibre entre des contraires. Trop attirée vers le dehors, elle se perd dans les syncrétismes. Trop insensible au monde, elle se racornit dans une répétition figée, stérile, parfois mortelle. Ainsi est-elle toujours en posture instable. Considérer les religions de ce point de vue permettrait peut-être d'apercevoir sous un angle inhabituel leurs évolutions respectives. Où trouver les éléments d'une telle approche ? Sans doute pas dans des ouvrages traitant globalement d'une religion. On préférera des travaux particuliers, centrés sur des thèmes restreints, presque étroits au premier abord.

Ainsi le minutieux travail de Monique Zetlaoui ne contient-il pas de réflexion d'ensemble sur le judaïsme et son rapport aux autres religions. Cette étude, la première du genre en langue française, porte sur les communautés juives en Inde. Celles-ci existent depuis des siècles et sont toujours vivantes, en particulier sur la côte du Kerala, au sud-ouest de la péninsule. Là se trouve la communauté la plus ancienne. S'est-elle établie en Inde, comme le veulent certains, dès le temps du roi Salomon ? Ce n'est pas impossible, mais aucune preuve n'existe. On a souligné cependant qu'il existe une parenté entre les mots désignant en vieux tamoul la cannelle, le saphir, la topaze, l'émeraude et ceux dont se sert l'hébreu biblique, dans *Le Livre de l'Exode*, pour nommer ces réalités. Il en va de même pour les termes désignant, dans *Le Livre des rois*, le paon, le singe et l'ivoire. Certains, du coup, supposent des relations commerciales très antiques. En tout cas, la présence des juifs dans la région du Kerala est nettement attestée au Moyen Age : les voyageurs arabes mentionnent leur existence dès le Xe siècle. Utilisant toutes les données disponibles, Monique Zetlaoui retrace notamment l'histoire de ces juifs de Cochin qui traversent les siècles en vivant à l'indienne sans perdre pour autant leurs lois. En 1686, les juifs d'Amsterdam leur envoient un émissaire qui dresse un précieux tableau des différences, minimes, de rituels et d'habitudes entre cette communauté et la leur. L'histoire se poursuit évidemment jusqu'à nos jours, avec la description des relations entre juifs blancs et juifs noirs, les deux groupes qui se sont constitués dans cette région, avec l'évocation de quelques hautes figures de grands marchands et le récit des relations avec les rajas, les Portugais, les Britanniques.

L'enquête n'oublie pas les autres juifs de l'Inde et leur destin spécifique, qu'il s'agisse des Bene Israël de Bombay et de Calcutta, des Baghdadi, présents dans les mêmes villes mais venus du Moyen Orient seulement au XVIIIe siècle, ou encore des Mizos, aux frontières de la Birmanie, qui revendiquent depuis peu leur appartenance au judaïsme. A partir de cette riche moisson de données, il faudrait mettre en lumière les curieuses combinaisons d'immobilisme et d'adaptation de ces communautés. Ignorant l'antisémitisme, ne subissant aucune persécution, vivant en bonne intelligence avec les brahmanes, elles se sont révélées capables de ne rien perdre de leurs textes ni de leurs rites tout en parvenant à s'insérer dans le système des castes, qu'elles finissent même par reproduire en partie.

Sur un registre très différent, c'est bien la même question qui se trouve au cœur du livre de Souleymane Bachir Diagne : celle de la fidélité et du mouvement. Mais il s'agit, cette fois, de l'islam et de la philosophie, sans oublier la politique et la poésie. Professeur à l'université de Dakar et à la NorthWestern University de Chicago, Souleymane Bachir Diagne est l'un des plus fins parmi les penseurs africains d'aujourd'hui. En consacrant un livre à la pensée de Muhammad Iqbal, il revient sur une œuvre dont l'élan pourrait se révéler central pour l'évolution des pays musulmans, dans la mesure où elle tente de trouver, au cœur même de la tradition, l'inspiration de la modernité. Une vue hâtive de l'histoire du XXe siècle retient le nom d'Iqbal seulement comme père de l'idée du Pakistan. Mort en 1938, il ne vit pas s'édifier l'Etat des musulmans indiens, dont il avait conçu et défendu la nécessité. Né en 1877 au Penjab, Muhammad Iqbal est avant tout philosophe et poète. Il soutint à Cambridge, en 1907, sa thèse sur *Le Développement de la métaphysique en Perse*, livre traduit en français, ainsi que six autres titres, principalement des poèmes, par Eva de Vitray-Meyerovitch (1).

La singularité de Muhammad Iqbal tient d'abord à l'ampleur et à la diversité de ses connaissances. Voilà en effet un penseur qui connaît Soravhardi et Nietzsche, Ibn Rushd et Spinoza, Halladj et Berkeley, qui s'entretient avec Bergson et discute Freud mais n'oublie pas le soufisme, dont il reconstruit en partie la pensée. Cette large vue n'est encore rien à côté de l'originalité de sa pensée. Il élabore en effet, comme le montre Souleymane Bachir Diagne de manière convaincante, une cosmologie de l'émergence et de la liberté qui est aussi une philosophie de la puissance d'individuation. Sans pouvoir entrer dans le détail de l'analyse, on retiendra ce résultat : c'est à peu près la même chose de dire qu'un être humain est devenu plus lumineux, ou plus lui-même, ou plus intense, ou qu'il est parvenu à une consumation plus vive de soi. C'est pourquoi Iqbal, dans les derniers vers du *Message de l'Orient*, fait confiance à la liberté plutôt qu'à la répétition : *« Qu'il serait bon que l'homme à la démarche libre/ Aille, affranchi des chaînes du passé !/ Si l'imitation était une chose bonne,/ Le prophète aurait suivi, lui aussi,/ la voie des aïeux. »*

Souleymane Bachir Diagne clôt ce travail sur un vœu : voir se développer, dans le monde musulman du XXIe siècle, un mouvement analogue à ce que fut la Réforme dans l'Europe de la Renaissance. Afin que soit défaite la gangue des commentaires et des scolastiques figées. Afin que soit retrouvé, reconstruit l'esprit de l'islam. Il est vrai que, quand les religions étouffent sous leur propre poids, sans doute est-ce en se défaisant d'une part morte de leur histoire qu'elles peuvent se retrouver. Iqbal le dit autrement, en poète, dans *L'Ange Gabriel* : *« La seule prosternation vénérable/ Est celle qui t'interdit toutes les autres ! »*

(1) *La Métaphysique en Perse* est paru chez Sindbad en 1980. Signalons également *Reconstruire la pensée religieuse de l'islam*, traduit chez Maisonneuve en 1955.

Les bricolages de la croyance

Loin des analyses à courte vue sur le phénomène des sectes, Danièle Hervieu-Léger étudie les formes de l'émiettement actuel du religieux

LA RELIGION EN MIETTES OU LA QUESTION DES SECTES
de Danièle Hervieu-Léger.
Calmann-Lévy, 222 p.,
110 F (16,77 €).

Un livre attendu depuis longtemps, tant le débat sur les sectes, qui confond vigilance légitime et hystérie collective, mérite d'être clarifié. Le procès de l'Ordre du Temple solaire (OTS) a rappelé la terrible alchimie qui a préfacé les massacres-suicides et montré à quel niveau de délire peuvent sombrer des groupes pseudo-religieux. Mais il n'a pas assez souligné la confusion que cet événement avait entraînée dans les esprits. La publication en 1996 d'un rapport parlementaire proposant une liste noire de 172 sectes, la création d'une mission gouvernementale de « lutte » contre les sectes et l'adoption en juin 2000, par l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi créant un délit de *« manipulation mentale »* (retiré depuis) manifestaient sans doute une émotion compréhensible après des épisodes aussi tragiques. Mais la controverse est devenue si violente que les parties prenantes – hommes politiques, associations antisectes, intellectuels, Eglises – n'échangent plus que par publications interposées.

Danièle Hervieu-Léger, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, est l'observatrice redoutée de cette modernité religieuse et de ses dérives. Par son parti pris scientifique, son dernier livre tente de ramener la problématique des sectes à quelques notions, hors desquelles on tomberait dans ce climat de panique qui a déjà égaré tant de médias et d'hommes politiques. Pendant longtemps, le champ du « religieux » a été régulé par une sorte d'alliance objective entre des « laïques », soucieux de marginaliser la place du religieux, et une Eglise catholique aux prétentions monopolistiques. La crise de la laïcité et l'affaissement de la culture catholique ont ouvert les vannes. La « scène » du religieux a explosé, au profit d'une dissémination de groupes impossibles à contrôler.

Danièle Hervieu-Léger décrit, avec la précision de son scalpel, l'éclatement des structures traditionnelles et la réorientation de la problématique du *« salut »* éternel vers des objectifs accessibles dès ici-bas. Et aussi des phénomènes qui font moins de bruit que les sectes – ces *« objets non identifiés »* –, mais peuvent inquiéter également par des formes suspectes de dévotion à un gourou ou par des méthodes autoritaires ou marchandes de commandement ou de persuasion. A cet égard, la sociologue convient que les communautés dites du Renouveau charismatique se sont assagies en trouvant une accréditation officielle au sein de l'Eglise catholique. Mais la poussière de groupes évangéliques et pentecôtistes menace toujours l'équilibre instable d'un protestantisme français historiquement dominé par le couple luthéro-réformé.

REJET DE L'AUTORITÉ

Ainsi l'auteur passe-t-elle en revue la carte de ces nouvelles croyances, d'où émergent des *fast-religion* – qui permettent à l'individu de s'éprouver instantanément – ou de surprenants *« bricolages »*, dans lesquels l'expérience intime l'emporte sur les dogmes et vérités révélées. Il s'arrête sur le succès des mouvements de conversion, des *« religions de guérison »* et des *« Evangiles de la prospérité »*, qui combinent la mobilisation des énergies spirituelles avec des objectifs de réussite matérielle. Le bouddhisme aussi est en phase, grâce à sa valorisation du pragmatisme, de la tolérance, de l'expérience. Tous ces modèles ont en commun de rejeter la figure de l'autorité cléricale, normative et prescriptive, de préférer le maître spirituel aux doctrines toutes faites et le travail sur soi à la sacralisation de l'histoire et autres utopies croyantes.

On est loin des analyses à courte vue sur le phénomène des sectes, les moyens de le prévenir et de le réprimer. Loin des amalgames contestables entre des groupes religieux respectables et les entreprises de profit et d'endoctrinement qui surfent sur cette nouvelle vague. Loin des abus de pouvoir constatés avec la publication, selon une procédure non contradictoire, d'une liste de « sectes » (rapport parlementaire Gest-Guyard de 1996). Conçu à l'époque de la régulation catholiques-laïques, l'arsenal juridique qui organise en France l'exercice des cultes n'est plus adapté à la situation nouvelle. Or, il est temps, explique Danièle Hervieu-Léger, de sortir d'une histoire hexagonale faite d'affrontements religieux qui, même apaisés, laissent derrière eux une traînée de suspicion et de ressentiments. Au risque de violer sa propre neutralité, l'Etat a tort de définir par lui-même la dangerosité d'un groupe en fonction de son contenu religieux.

Faut-il alors « toiletter », à l'occasion de leur centenaire, les lois de 1901 sur les associations et de 1905 sur la séparation entre l'Eglise et l'Etat ? Malgré la *« révérence sacrée »* qui entoure de tels monuments, la sociologue répond par l'affirmative. Elle n'est pas dupe des risques soulevés par l'émiettement du religieux. Elle est consciente du rôle de garde-fou que jouent encore de telles lois. Mais si la société a le devoir de se protéger contre ses propres excès, Danièle Hervieu-Léger conclut que le droit à la *« radicalité »* religieuse, le préservation des libertés de croyance et du principe d'égalité entre groupes religieux, sont compatibles avec la dynamique du projet qui animait autrefois les fondateurs de la laïcité.

Henri Tincq

Immortel venin

A la fois poison et remède, potion de mort et philtre d'amour, il hante l'Occident depuis la nuit des temps : balade socioculturelle avec Corinne Boujot

LE VENIN
de Corinne Boujot.
Stock, « Un ordre d'idées »,
240 p., 120 F (18,29 €).

A l'instar du *pharmakon* grec jadis analysé par Jacques Derrida dans *La Pharmacie de Platon*, le venin (*venenum*) est de ces motifs dont la fortune singulière s'enracine dans une inquiétante polysémie : à la fois poison et remède, toxine maléfique et substance bienfaisante, potion de mort et philtre d'amour, son ambivalence fondamentale n'en finit pas de hanter l'Occident.

De fait, la bête à venin nourrit tout ensemble une angoisse radicale et une séduction secrète dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Cette fascination jamais démentie est aujourd'hui explorée par l'ethnologue Corinne Boujot, qui livre une belle enquête en forme de balade socioculturelle à travers les âges et les savoirs, depuis les récits bibliques jusqu'à la mode toute contemporaine des nouveaux animaux de compagnie et de la terrariophilie (élevage d'amphibiens, reptiles, scorpions...).

De ce parcours de lecture se dégagent quelques grandes constantes : fantasmes d'invasion et d'intrusion physique, angoisse de la souillure et de la contamination, ou encore libération des pulsions, le venin est *« lié de très près à l'irruption du sexuel et de sa puissance animale dans les relations humaines et sociales »*.

Surtout, en vertu du *« partage sexuel des affinités au venin »*, le corps féminin apparaît inexorablement comme porteur de trouble et de débauche (la femme-serpent et son poison menstruel), ainsi qu'en témoignent la relecture du *Roman de Tristan* (Yseut en femme-vipère) ou encore des textes d'Ambroise Paré, chirurgien du roi et auteur, en 1561, d'un article intitulé « D'une grosse garce de Normandie qui feignait d'avoir un serpent dans le ventre »... *« Expertes en coctions et décoctions, en potions et poisons »*, les femmes, *« guivres »* et sorcières, toujours soupçonnées de porter atteinte au corps de la chrétienté, encourent à tout moment la purification du feu et du bûcher...

Autant d'images et de fantasmes qu'on retrouve aujourd'hui au cinéma, conclut Corinne Boujot, qui souligne *« l'infatigable ressassement »* à l'œuvre dans les films d'horreur : tiques géantes ou mygales pullulantes, l'abominable grouillement des scénarios-catastrophes continue d'exploiter le fonds immémorial du bestiaire venimeux où se tapit notre angoisse de mort.

Jean Birnbaum

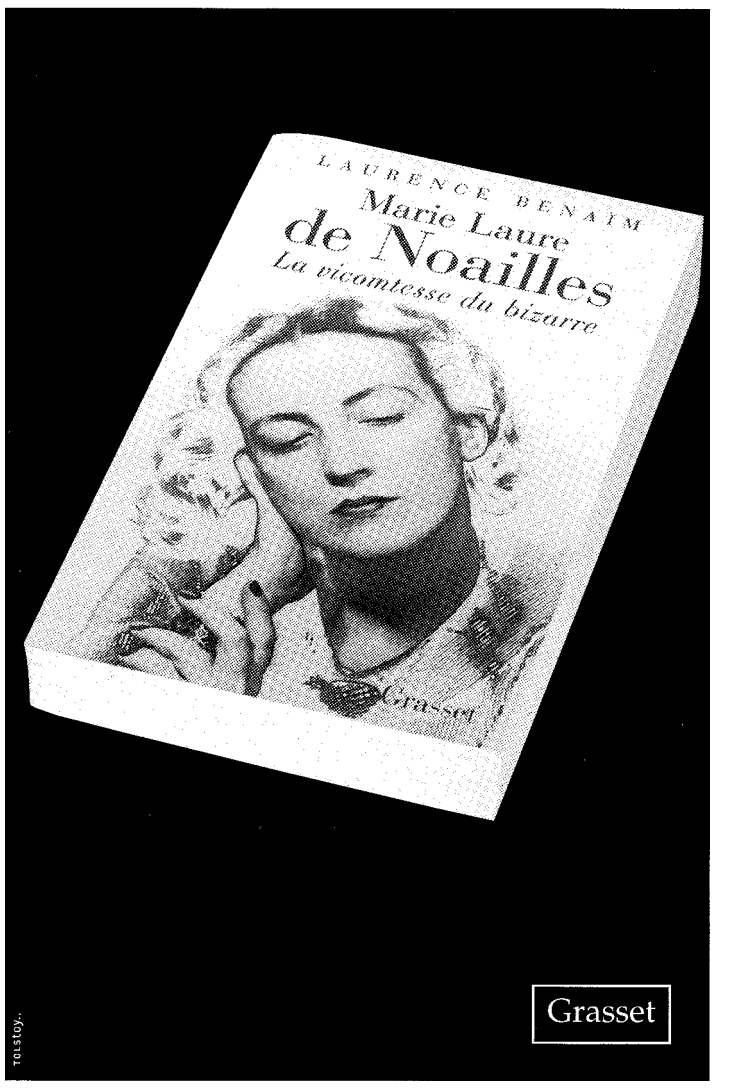

Archéologie du regard ordinaire

Comment percevons-nous la nature ? Y a-t-il une beauté naturelle ? En s'attaquant à ces questions, Alain Roger a écrit un essai d'une acuité exceptionnelle, aujourd'hui réédité

NUS ET PAYSAGES
Essai sur la fonction de l'art
d'Alain Roger.
Aubier, 322 p., 139 F (21,19€).

Hegel était sévère à l'égard de l'ornithorynque, qu'il ne pouvait trouver beau parce que hybride, *« mélange d'oiseau et de quadrupède »*. Il refusait la même qualité aux crocodiles et aux tortues. Ces assertions peu argumentées lui ont valu d'être corrigé par Benedetto Croce, qui affirma qu'*« il est scientifiquement faux de se demander : si le chien est beau, ou si l'ornithorynque est laid ; si le lys est beau, et l'artichaut laid »*. Il ne saurait y avoir de démonstration en pareille matière, mais seulement des décrets. Croce refusait la notion de beauté naturelle, qui relève, écrivait-il, de *« l'astrologie de l'esthétique »*. Alain Roger commente : l'art *« dote le regard d'organes invisibles ; ou, plus exactement, chacun de nos regards est prothétique, artialisant sans relâche le monde »*.

Nus et paysages est l'analyse de cette *« artialisation »*, c'est-à-dire des processus qui font que l'art affecte la perception humaine. Par art, il faut entendre des productions variées et nombreuses, littéraires et musicales autant que picturales et sculpturales. Par perception humaine, il faut entendre le regard jeté sur tous êtres et toutes choses, le nu et le paysage comme l'indique le titre, mais encore les visages ou les animaux. Le point de départ est assez simple : au lieu de supposer qu'il y aurait deux types de beauté, la naturelle et la libre, suggérer qu'il n'existe de sentiment de la beauté face à un phénomène naturel, quel qu'il soit, qu'en raison d'une expérience artistique antérieure, même vague, même inconsciente. Le néologisme *« artialisation »* désigne cette opération. *« Aucune nature n'est jamais vierge, puisque notre regard n'est jamais vide. »*

BILL BRANDT/BILL BRANDT ARCHIVE

« Untitled Nude 1953 », par Bill Brandt

A partir de là, en 1978, Alain Roger a composé ce livre, réédité tel quel, livre d'une rare richesse. Richesse des références : les démonstrations passent par Wilde autant que par Kant, par Proust non moins que par Nietzsche. On y rencontre l'anthropologue Luquet, jadis analysé par Bataille, Gautier, Poe, Gombrowicz, Barthes, Deleuze. Richesse des connaissances inattendues : sur le statut des stars et des mannequins, les films pornos, le tatouage et le maquillage, il contient des observations très incisives. L'auteur s'explique : *« Cet élargissement de l'esthétique explique qu'il ait fallu, parfois, nous soucier d'objets vils ou réputés mineurs, pourquoi les couturiers côtoient les romanciers, et quelques noms de stars ceux des grands philosophes. »*

Elargissement en effet : il entreprend une analyse sociohistorique des modes de perception et de leurs métamorphoses, rien de moins. Première nécessité : se débarrasser de notions telles qu'innocence, spontanéité ou révélation. La perception pure n'est qu'un mythe, qui a besoin de l'amnésie pour s'entretenir. Nul ne peut se vanter d'accéder à une sensation qui ne soit, au moins partiellement, informée et construite par des schèmes, agissant dans l'ordre qu'Alain Roger qualifie de *« sociotranscendantal »*. *« Socio »* est nécessaire : ces schèmes se diffusent, circulent, se renforcent et dépérissent à l'intérieur d'une ou de plusieurs sociétés. Ils relèvent d'une sociologie et d'une histoire, cette dernière étant celle des transformations des modes de perception selon les époques.

Un exemple en est donné avec l'invention de la montagne au XVIIIe siècle. Cette nature, jusque-là hostile ou indifférente, devient objet de délectation, moins grâce aux peintres paysagistes qu'à Rousseau. *« Le voyage de la Suisse devient à la mode »*, note Mme Roland en 1777. L'alpinisme,

> *Se débarrasser de notions telles qu'innocence, spontanéité ou révélation. La perception pure n'est qu'un mythe*

la botanique, la lithographie, les récits de voyages, la photographie, le cinéma ont depuis, ensemble, contribué à la formation d'un sentiment de paysage montagnard qu'à moins d'une infinie candeur on ne peut croire naturel. De nos jours, la nature tropicale ou le désert sont, autant que les glaciers, de ces constructions culturelles interminablement recyclées et exploitées par la publicité et le tourisme. On ne les voit plus, on ne fait que les revoir, serait-ce pour la première fois.

Audacieusement, Alain Roger fait la même démonstration sur une matière plus sensible, le corps humain. On n'en dira pas plus sur cette partie, essentielle, de *Nus et paysages*, afin de rendre plus contraignante l'obligation de le lire ou de le relire.

Philippe Dagen

Fichte en réflexion

Interprétation novatrice de la pensée du philosophe allemand, par Isabelle Thomas-Fogiel

CRITIQUE DE LA REPRÉSENTATION
Etude sur Fichte
d'Isabelle Thomas-Fogiel.
Vrin, 334 p., 198 F (30,18 €).

Nulle œuvre ne résiste au travail des commentateurs. Les monolithes les plus impénétrables se fissurent, puis se fragmentent sous l'effet de leur patient travail. Détruits, puis reconstruits, les édifices conceptuels livrent leurs secrets, deviennent intelligibles. Commence alors la longue assimilation universitaire et scolaire, dont l'ordinaire robinet d'eau tiède des résumés en quelques pages constitue l'aboutissement. Fichte échappe encore aux auteurs de manuels, mais son tour viendra, car les commentateurs de talent se succèdent.

En France, la *Doctrine de la science*, texte fondateur de 1794, est disponible depuis 1972 dans la traduction d'Alexis Philonenko, dont l'interprétation de Fichte est à l'origine de la quasi-totalité des études fichtéennes actuelles de langue française. A l'inverse de Martial Guéroult, qui illustre la première des trois interprétations fondatrices de Fichte, Philonenko rompt avec les thèses hégéliennes et cesse d'envisager la philosophie de Fichte à titre de moment transitoire au sein d'un processus qui culmine chez Hegel. Avec lui le fichtéanisme n'est plus un hégélianisme non accompli, il devient un kantisme réussi. Selon cette interprétation l'étude de Fichte dispose à la réactualisation d'une vision du monde criticiste.

Ce n'est pas à ce courant que se rattache Isabelle Thomas-Fogiel, mais à un troisième, selon lequel Fichte a explicité une problématique demeurée implicite chez Kant. Ainsi, Fichte ne proposerait pas, comme le croyait Guéroult, un idéalisme plus radical que celui de Kant, il ne résoudrait pas en termes d'intersubjectivité, comme le soutient Philonenko, le problème de la relation du sujet et de l'objet, il s'engagerait dans une critique radicale de la représentation qui le porterait à rompre avec le criticisme.

Pourquoi une critique de la représentation ? Le terme de représentation est équivoque. Représenter, c'est reproduire, renvoyer à un original en le reflétant, mais c'est aussi « valoir pour », « tenir lieu de quelque chose ». En ce sens, la représentation prend valeur de signe. Elle n'est plus tableau, mais outil, voire outillage conceptuel, pour autant que penser, c'est représenter par concepts. Les philosophies contemporaines s'organisent autour de la critique de la représentation sans accorder la même signification à la notion. Les unes dénoncent la prétention de la connaissance objective à représenter pleinement la réalité, d'autres font valoir, après Austin et d'autres linguistes, qu'une énonciation est un acte, et qu'un énoncé ne représente pas nécessairement des faits. Ce n'est plus l'excès de la chose par rapport à la représentation qui est en question, mais *« l'excès de l'énoncé par rapport à la seule représentation du fait »*.

Fichte, selon Isabelle Thomas-Fogiel, est l'auteur d'une critique de la représentation qui anticipe sur ces modernes débats. Il rompt avec la philosophie de la représentation et s'engage dans une philosophie de la réflexion, c'est-à-dire de la pensée comme acte. Pour accréditer cette approche, qui doit beaucoup aux travaux pionniers de D. Henrich, Isabelle Thomas-Fogiel propose une impressionnante analyse de la *Doctrine de la science*. Glisser ses pas dans ceux de cette spécialiste reconnue apporte simultanément une connaissance non négligeable d'un texte fondateur et une ouverture sur la troisième des interprétations fondatrices de Fichte, qui fait écho aux récentes critiques de la représentation issues de la philosophie du langage.

Jean-Paul Thomas

Mieux que le singe du juge

Depuis la nuit des temps, des personnes en litige ont cherché à résoudre leurs conflits en recourant à un tiers : dans cette thèse monumentale, Thomas Clay analyse ce rôle d'arbitre et son évolution

L'ARBITRE
de Thomas Clay.
Préface de Philippe Fouchard,
Dalloz, « Nouvelle Bibliothèque de Thèses », 930 p.,
320 F (48,78 €).

A première vue, on dirait que l'arbitre est fait pour l'économie contemporaine, qui ne connaît ni Etat ni frontières. Les sentences qu'il rend sont « anationales », la procédure qu'il utilise est localisable à la fois nulle part et partout. La justice qu'il délivre est rendue en privé dans le plus grand secret ; elle fait la démonstration que l'Etat n'a pas le monopole du pouvoir de juger. L'arbitre ne doit allégeance à aucun ordre juridique étatique particulier, puisqu'il n'a pas de « for » – entendez pas de tribunal. Ou plutôt son for s'est dématérialisé, puisqu'il s'est déplacé de l'espace réel constitué par un territoire, vers un espace symbolique, celui du consentement des parties. Aucune autre institution juridique ne paraît mieux en phase avec ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation. L'arbitre apparaît ainsi comme le juge naturel du commerce international.

Cette réalité, déjà envisagée par Jean Domat, le grand jurisconsulte français du XVIIe siècle, n'est plus contestée par personne. Robert Badinter, quand il était garde des sceaux, l'a reconnue. L'arbitre pourrait même devenir le juge naturel du commerce interne, puisqu'un premier président de la Cour de cassation en fonction est allé jusqu'à se demander *« si le juge est véritablement apte à dire utilement le droit en matière économique et financière »*. Et pourtant, nous dit Thomas Clay dès la première page de sa thèse monumentale, promise à devenir un ouvrage de référence, *« l'arbitrage n'est pas en plein développement depuis quelques années ; il est en évolution constante depuis près de quatre mille ans »*. Depuis la nuit des temps, en effet, comme l'attestent de nombreux documents et textes, des personnes en litige ont cherché à résoudre leur conflit en recourant à un tiers. Le tiers, par définition, ne peut être qu'impartial, comme l'avait si bien noté Alexandre Kojève dans son *Esquisse d'une phénoménologie du droit*. L'impartialité n'est pas une condition de l'intervention du tiers, mais une condition de son existence même.

Toutefois, cette intervention ne peut être efficace qu'à certaines conditions, apparues très tôt dans l'Histoire. Par exemple, l'Athénien Solon a défini ainsi les règles de l'arbitrage : *« Si les citoyens veulent choisir un arbitre pour terminer les différends qui se seront élevés entre eux pour leurs intérêts particuliers, qu'ils prennent celui qu'ils voudront d'un commun accord ; qu'après l'avoir pris, ils s'en tiennent à ce qu'il aura décidé ; qu'ils n'aillent point à un autre tribunal ; que la sentence de l'arbitre soit un arrêt irrévocable .»* Tout est dit dans ces quelques lignes et c'était il y a vingt-six siècles. C'est qu'il y a dans le processus de l'arbitrage une logique impeccable qui ne peut conduire qu'à des espèces d'invariants qui traversent les civilisations. Comme le dit Clay, *« force est de constater l'incroyable identité des solutions données à l'arbitrage à travers les siècles. »* Et d'abord ce trait permanent : l'arbitre a la *juris dictio*, le pouvoir de dire le droit.

DÉRIVES

Peut-on alors comparer l'arbitre au juge étatique, alors que le premier ne dispose pas du pouvoir de coercition du second ? L'auteur consacre à ce sujet des développements fort subtils, d'un grand intérêt historique et méthodologique. Pour lui, la coercition est un moyen d'exécution, non un élément définissant la justice. La différence essentielle est que l'arbitre est choisi par les parties alors que le juge leur est imposé. La sentence arbitrale n'en a pas moins toute l'autorité de la chose jugée si elle est rendue conformément aux garanties fondamentales de la bonne justice et si elle tranche un litige. *« Non judices, sed simiae judicum »* : ce ne sont pas des juges, mais des singes des juges, a pu dire un auteur du XVIIe siècle, Antoine Mornac. Pas du tout, réplique Clay, l'arbitre est bien un *« juge à part entière »*. Notre auteur ne va pas jusqu'à dire que le juge est un singe de l'arbitre, mais c'est une théorie que l'on aurait envie de reprendre à partir de sa thèse.

Pourtant Thomas Clay s'inquiète. Prolifèrent depuis quelques années de *« faux arbitres »* (conciliateur, médiateur, expert, mandataire, arbitragiste, ombudsman, etc..), ayant comme unique point commun d'être dépourvus du pouvoir de dire le droit ; ils brouillent l'image de l'arbitre authentique. On assiste d'autre part au développement de techniques de déstabilisation de l'arbitre, à la multiplication des demandes de récusation pour des motifs plus ou moins futiles. Une étape supplémentaire a été franchie récemment par des actions en responsabilité civile dirigées contre l'arbitre. La détérioration des mœurs de l'arbitrage serait telle qu'il faudrait envisager la protection physique des arbitres. Une bonne manière de mesurer ces dérives pourrait être d'observer le nombre de praticiens qui énoncent qu'une des obligations principales des parties est de respecter l'arbitre, ce qui ne devrait pas avoir besoin d'être rappelé. Certains y ajoutent même l'obligation de courtoisie ! Aussi Thomas Clay plaide-t-il pour renforcer toutes les précautions qui peuvent rendre l'arbitre irréprochable.

Exhaustive, selon lui, doit être l'obligation de révéler tous les liens qu'il a pu avoir dans le passé avec les parties – une obligation empreinte d'une double subjectivité : l'arbitre doit révéler tout ce qu'il croit que les parties croiront être une cause de récusation. On a vu une partie mettre en cause un arbitre uniquement parce qu'elle s'était aperçue qu'il tutoyait l'autre partie en dehors des audiences – contact qui aurait dû de toute façon être évité. On objectera, on objecte déjà à l'auteur que ce *« puritanisme excessif »* risque de priver le monde de l'arbitrage, qui est assez étroit, de ses arbitres les plus compétents, car les plus expérimentés. Dans la préface, Philippe Fouchard, qui a été le président du jury de cette thèse, se demande même si cette exigence d'exhaustivité est bien nécessaire. Thomas Clay a la logique pour lui. Est-ce que cela ne suffit pas ?

Philippe Simonnot

LES MESAVENTURES DE L'IDEE DE PROGRES. DU PROGRESSISME CLASSIQUE AU BOUGISME
(Du progrès-*éd.Librio*
Résister au bougisme-
éd. Mille et une nuits)
par
Pierre-André TAGUIEFF
avec la participation de Valentine ZUBER et Philippe PETIT
LA LIBRAIRIE DES
puf
49,Bld St Michel
PARIS 5è-tel 01 44 41 81 20

Le concept et la métaphore

Cynthia Fleury confronte les mystères de la création poétique à ceux de la spiritualité chiite

MÉTAPHYSIQUE DE L'IMAGINATION
de Cynthia Fleury.
Editions d'écarts, (5, rue de l'Arbalète 75005 Paris), 748 p.,
270 F (41,16 €).

Le projet est ambitieux : reconstruire la métaphysique à partir d'une notion dont les métaphysiciens eux-mêmes se sont longtemps méfiés – l'imagination. Pour y parvenir, Cynthia Fleury a choisi un excellent terrain d'expérimentation (la poésie contemporaine), ainsi qu'une grande variété d'instruments théoriques, qui vont de l'idéalisme allemand (Kant, Schelling) à la phénoménologie (Heidegger, Levinas) en passant par les théologiens chiites du Moyen Age. Ceux-ci ont été révélés au public français par les travaux de Henry Corbin, qui avait été, dans sa jeunesse, l'un des premiers traducteurs de Heidegger.

Elle-même disciple de Corbin, Cynthia Fleury a donc lu avec attention quelques grands classiques de l'islam iranien, comme *L'Archange empourpré*, de Sohravardî (1), auteur mystique du XIIe siècle auquel elle emprunte une problématique de l'illumination qui n'est pas sans résonance, en effet, avec celle d'un Rimbaud ou d'un Rilke.

La « gloire » de l'œuvre d'art, la puissance spirituelle du « monde imaginal », l'« Orient » de l'âme et le « buisson ardent » de l'herméneutique deviennent ainsi, sous sa plume, quelques éléments (parmi d'autres) d'un discours qui, sans renoncer à l'ambition de compréhension rationnelle caractéristique de la philosophie, semble toutefois faire davantage confiance, pour décrire les labyrinthes de l'imagination, aux pouvoirs de la métaphore qu'à ceux du « pur » concept.

Ce n'est certes pas ce qu'on reprochera à Cynthia Fleury, tant il est vrai que tout concept a d'abord commencé par être une métaphore. On ne lui reprochera pas non plus d'avoir donné à sa méditation néoplatonicienne un horizon explicitement religieux. On ne peut, en revanche, la suivre dans son refus de séparer méthodiquement le savoir de la foi ni dans son goût immodéré pour l'ésotérisme. Un goût qui tend parfois à l'égarer, loin des grandes formes classiques de spiritualité, dans un occultisme de pacotille, tant les frontières en ce domaine sont difficiles à tracer. Et faciles à franchir, même pour celui (ou celle) qui ne l'aurait pas voulu.

Ch.D.

(1) Fayard, 1976 ; rééd. 1993.

BRIGITTE LOZEREC'H
La Permission
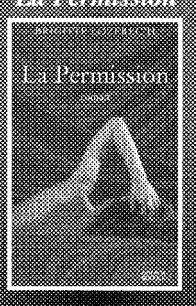
Brigitte Lozerec'h est un authentique écrivain. Son récit riche, profond, et nuancé sait décrire, comprendre et analyser avec précision des sentiments contradictoires.
VALERIE COLIN-SIMARD, *Lire*
EDITIONS DU ROCHER

Les fous du logis

Après les fées, les loups-garous ou les vampires, Claude Lecouteux raconte ces génies domestiques qui, au Moyen Age, habitaient chaque recoin de la maison

LA MAISON ET SES GÉNIES
Croyances d'hier et d'aujourd'hui
de Claude Lecouteux.
Imago, 208 p., 130 F (19,82 €).

Claude Lecouteux est un auteur prolixe. Année après année, ce spécialiste de littérature allemande médiévale publie des volumes consacrés à l'exploration de l'imaginaire des gens du Moyen Age et plus généralement des *« croyances d'hier et d'aujourd'hui »*, pour reprendre le sous-titre du dernier en date, *La Maison et ses génies*. Ses ouvrages sont d'une lecture aisée et l'on se sent convié à une plaisante promenade dans le monde des génies et des fantômes, à la traîne de la *« chasse fantastique »* qui parcourt les cieux d'autrefois ou sur le balai des sorcières. Lecouteux aime les textes et les fait largement partager sans limites géographiques ni chronologiques : sagas scandinaves, littérature ecclésiastique, chroniques locales...

Cette abondance de sources est mise au service d'un projet qui se poursuit d'un livre à l'autre. La christianisation de l'Occident a recouvert un ensemble de croyances païennes et populaires bien vivantes derrière le vernis posé par les clercs qui ont cherché à les apprivoiser, à les récupérer ou à les réduire ; surtout par le biais de la diabolisation. Il reste alors à gratter l'enduit pour faire surgir tout un monde merveilleux de créatures extraordinaires et de génies païens, qui auraient une sorte d'existence propre, une essence, derrière le masque démonisant de la littérature chrétienne. Le traitement du loup-garou est symptomatique de ce souci de *« révélation »*. Lorsqu'au XIIIe siècle Guillaume d'Auvergne présente un homme qui s'imaginait loup massacreur, un « loup-garou » comme possédé par le diable, Lecouteux note : *« La déformation de la croyance païenne est bien grossière. »*

L'œuvre s'ordonne autour de quelques thèmes centraux. Les diverses apparitions qui troublent l'homme médiéval suscitent la curiosité renouvelée de Claude Lecouteux. *Mélusine et le Chevalier au cygne* (Payot, 1982 ; rééd. Imago, 1997) démonte ainsi la structure composite de la légende de Mélusine. L'être surnaturel (la fée Mélusine au premier chef) qui s'éprend d'un humain et garantit son amour à condition que ce dernier respecte un interdit, transgressé par la suite, est un thème récurrent au Moyen Age. L'exploration se poursuit avec *Fantômes et revenants au Moyen Age* (1986) puis avec *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit* (1999), qui rend compte des différentes formes de « troupes célestes » interprétées par la littérature chrétienne comme purgatoire itinérant ou armée de croisade et proches, en certaines circonstances encore, du charivari : *« Ce qui frappe le plus dans l'histoire de la Chasse infernale, c'est sa variabilité, sa faculté de se fondre avec d'autres croyances, d'en tirer des éléments et de les amalgamer »* (1).

TRADITION PAÏENNE

Claude Lecouteux revient régulièrement sur les êtres de la « basse mythologie ». Dans *Les Nains et les Elfes au Moyen Age* (1988), il recense les fonctions et les attributs des nains, les distingue des elfes bienfaisants et proches des dieux. *Démons et génies du terroir* (1995) cherche la trace de ces personnages dans la littérature médiévale notamment sous l'apparence de géants, nains ou dragons. La forêt, particulièrement, *« est un véritable conservatoire du paganisme »*. *La Maison et ses génies*, dans la même veine, représente, pour une part, une tentative de retrouver, dans un monde chrétien, derrière des formes diaboliques, l'action de « génies domestiques ». Les lieux et les objets de la maison (dont la « sacralité » est une donnée essentielle pour Lecouteux) sont ainsi passés au crible de l'analyse, des ouvertures aux crémaillères. Dans *Fées, sorcières et loups-garous* (1992), Lecouteux entreprend d'*« écrire l'histoire du Double* [de l'homme] *au Moyen Age »* et met en parallèle ce « double » des récits païens – qui ne meurt pas avec le corps – avec ses incarnations – si l'on peut dire – de la tradition chrétienne du Moyen Age : revenant ou loup-garou. Signalons enfin l'*Histoire des Vampires* (1999), qui retrace, depuis les défunts-*« sangsues »* du Moyen Age, la destinée du mythe jusqu'à l'époque contemporaine, en insistant sur le rôle de la littérature du XIXe siècle dans sa mise en forme.

La richesse des analyses, des confrontations textuelles aboutit au fil des volumes à la constitution d'une sorte d'encyclopédie du merveilleux médiéval qui fait cependant peu de cas de l'histoire des représentations.

Les croyances, que l'auteur semble étonnamment, par moments, prendre à son compte, planent ici au-dessus des sociétés. Elles apparaissent insuffisamment articulées avec les structures sociales, les modes de domination ou même les enjeux des situations quotidiennes. Il est vrai que la nostalgie de celui qui vit dans un temps où l'on ne perçoit plus *« les reflets du monde véritable »* (*sic*), et qui pleure la disparition des génies domestiques, n'est pas forcément, en matière de méthode, bonne conseillère.

Nicolas Offenstadt

(1) Pour l'ensemble de ces thèmes, on lira Jean-Claude Schmitt, *Les Revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale* (Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1994).

Epopée islandaise

L'ISLANDE MÉDIÉVALE
de Régis Boyer.
Les Belles Lettres,
« Guide des civilisations »,
272 p., 95 F (14,48 €).

D'abord félicitons l'éditeur qui programme dans sa toute jeune collection, après *Rome*, *La Chine classique* et *La Grèce classique*, cette *Islande médiévale*. Voici enfin une initiation accessible – malgré la délicate familiarisation avec un vocabulaire d'un exotisme tenace pour le profane – à la culture, trop négligée, de l'Islande ancienne. L'étude court de 870, date à laquelle les Vikings abordent l'île, encore peu connue, à 1380, lorsque le territoire, passé un siècle plus tôt sous le contrôle du roi de Norvège, suit son nouveau maître dans l'allégeance danoise, plus brutale, s'isolant dans l'entretien du souvenir d'une grandeur et d'une gloire littéraire extraordinaires. « Miracle » que le lecteur français put mesurer grâce au choix de *Sagas islandaises* traduit, présenté et annoté par l'incontournable Régis Boyer pour la Pléiade (Gallimard, 1987).

Mû par une formidable envie de partager son admiration pour un monde qui a su atteindre son apogée en « inventant » une règle commune qu'on ne peut rendre de façon satisfaisante au prix d'équivalences douteuses ou confortables, Boyer dissèque les phases chronologiques de ce bref moment. Il analyse les structures sociales et administratives, martelant à l'envi la réelle singularité de l'absence d'un pouvoir exécutif agissant au nom des *bœndr* – paysans-pêcheurs-propriétaires libres qui définissent une élite originale. L'étude des rythmes, des croyances et, finalement, du monument littéraire admirable légué par l'homme islandais ne craint pas les redondances. Pourquoi le déplorer au vu du déficit d'érudition à combler ?

Philippe-Jean Catinchi

Mémoire séfarade

LA MAISON DE JACOB
La langue pour seule patrie
de Sylvie Courtine-Denamy.
Préface de Julia Kristeva,
Phébus, 204 p., 119 F (18,14 €).

Philosophe, spécialiste d'Hannah Arendt, à qui elle a consacré plusieurs ouvrages, Sylvie Courtine-Denamy se penche cette fois sur le destin des siens. Un livre de mémoire, d'amour et de deuil, après la disparition de ses parents, Jacob et Esther, dont les figures habitent ce récit. *Zakhor* ! Souviens-toi ! lui avait dit Jacob, reprenant la traditionnelle injonction juive. Soit ! mais de quoi ? Il lui restait si peu de choses en partage, des saveurs, des sons, des bribes de rituel et d'histoire. Elle est donc partie à la rencontre du passé, entre quête et enquête, recherche historique, voyages et recueil de témoignages. Reconstituant l'itinéraire des membres de sa famille depuis Cuenca, cette ville de Castille d'où l'Inquisition les chassa en 1492, elle les a retrouvés à Constantinople, Salonique, Sofia, Vienne ou Paris, comme en Israël et aux Etats-Unis.

Une vaste diaspora séfarade qui conserve des liens et surtout le lieu de la langue, ce judéo-espagnol que l'on continue de parler entre soi, des rives méditerranéennes aux quais de Seine ou ailleurs. Ce livre, à son tour, les relie. Par-delà l'espace et le temps, ce sont tous des proches que Sylvie Courtine-Denamy tutoie avec tendresse, évoquant leurs tribulations douloureuses mais aussi leurs moments de vive réjouissance. Ils sont là, incarnés, présents, attachants. *« Ton tutoiement transforme tes ancêtres en mes contemporains »*, écrit Julia Kristeva dans une belle préface qui, comme en écho, s'adresse de façon intime à son amie. La grâce de ce récit tient à cette familiarité affectueuse qui resserre les générations et suscite une émotion plus douce que triste.

Nicole Lapierre

Revenir à Aristote ?

En matière de philosophie politique, les Anciens valent-ils mieux que les Modernes ? C'est ce que croyait Leo Strauss

NIHILISME ET POLITIQUE
de Leo Strauss.
Traduit de l'anglais
par Olivier Sedeyn.
Payot-Rivages, 152 p.,
85 F (12,96 €).

LEO STRAUSS : ART D'ÉCRIRE, POLITIQUE, PHILOSOPHIE
Texte et études réunis par
Laurent Jaffro, Benoît Frydman,
Emmanuel Cattin et Alain Petit.
Vrin, 322 p., 175 F (26,68 €).

La question de la tyrannie, ainsi que l'observe justement Olivier Sedeyn, traverse toute l'œuvre de Leo Strauss. Contraint par l'ascension de Hitler à émigrer (d'abord en France, puis en Angleterre, et finalement aux Etats-Unis), aussi hostile au communisme qu'au national-socialisme, le philosophe allemand n'a jamais cessé de s'interroger sur les raisons pour lesquelles notre modernité avait accouché de ces deux monstres totalitaires. Son analyse du nazisme s'oriente pourtant, dès avant la seconde guerre mondiale, dans une direction très différente de celle que devait choisir, un peu plus tard, sa compatriote Hannah Arendt. Et pour cause : méfiant envers les sciences sociales, très critique à l'égard de l'histoire et surtout de la science politique, Strauss voit dans un processus abstrait – la perte du sens des valeurs morales chères à Platon et à Aristote – la cause de la dégradation du « caractère » de l'homme moderne, dégradation qui, à son tour, serait à l'origine de ce qu'il appelle le *« nihilisme »* allemand.

Le texte d'une conférence de 1941 qui forme la première partie de *Nihilisme et politique* représente donc une excellente introduction à la pensée straussienne. Après avoir rappelé que le national-socialisme ne constituait qu'une nouvelle variante, particulièrement nocive, d'un nihilisme allemand qui remonterait au moins à la Renaissance, Strauss entreprend de montrer en quoi cette forme de pensée s'enracine dans le rejet des valeurs européennes de « raison » et de « civilisation », c'est-à-dire dans l'oubli des grands principes qui, pour la philosophie politique grecque, devaient gouverner la vie collective des hommes. Il affirme également voir en Nietzsche le principal représentant, sur l'ensemble du siècle écoulé, de cette tendance antiplatonicienne : comme quoi, ajoute-t-il, si les nazis ont eu tort de s'approprier aussi massivement l'œuvre de Nietzsche, force est de reconnaître, toutefois, qu'ils n'ont pas eu *« absolument »* tort. On imagine ce qu'un tel aveu a dû coûter à Strauss, qui a lui-même été, pendant de nombreuses années, un fervent nietzschéen.

« CRISE DE NOTRE TEMPS »

La seconde partie du même livre reprend une autre conférence inédite en français, datant celle-ci de 1962. Il y est question de la *« crise de notre temps »* et notamment de la *« crise de la philosophie politique »*. Les deux sont à nouveau mises en relation puisque, si notre époque doute d'elle-même, c'est parce qu'elle a perdu toute aptitude à réfléchir sur les finalités de la vie en commun ; autrement dit, parce que la philosophie politique, au sens où la pratiquaient les Grecs, semble devenue exsangue. Dans le louable désir de lui redonner vie, Strauss s'emploie donc à montrer en quoi la pensée politique d'Aristote, en particulier, possède à la fois une richesse et une actualité dont nous pourrions tirer le plus grand profit si nous la comprenions mieux.

On ne contestera pas le premier point : la pensée politique d'Aristote est à la fois riche et complexe. Est-elle, pour autant, d'une véritable actualité ? C'est plus douteux. Les lecteurs d'Aristote se sépareront, sur ce point, en deux groupes. Ceux qui ne voient, dans la philosophie politique, qu'une extension de la philosophie morale aux questions touchant la vie en société (et c'est le cas de nombreux spécialistes actuels de philosophie politique, surtout dans l'univers anglo-américain, où l'influence de Strauss demeure sensible) diront qu'en effet, sur l'analyse de la notion de « meilleur régime », Aristote demeure une référence incontournable. Les autres feront remarquer que sa *Politique* ignore presque tout de l'économie, du droit et de l'histoire. Surtout, ils rappelleront que, depuis Machiavel, on ne saurait plus réduire la politique à un simple appendice de l'éthique. Mais il est vrai que Machiavel, initiateur de la philosophie politique « moderne » (par opposition à celle des Grecs), était, précisément, l'une des bêtes noires de Strauss.

Une autre de ses bêtes noires était l'historicisme – représenté, en son temps, par Heidegger. Explicites ou voilées, les critiques qu'adresse Strauss à l'auteur d'*Etre et Temps* sont souvent pertinentes. Comme sa critique de Nietzsche, elles sont également ambiguës, car Strauss ne pouvait s'empêcher d'admirer, en Heidegger, un authentique philosophe – et, surtout, un remarquable lecteur des Grecs. Pour prendre la mesure de ces ambivalences, ou de ces paradoxes, qui font de la pensée straussienne une pensée beaucoup plus difficile à cerner qu'on ne le croit généralement, on aura tout intérêt à se reporter au volume collectif que viennent de publier les éditions Vrin. On y trouvera, en plus d'une traduction de la première version du célèbre texte de 1941 sur *La Persécution et l'art d'écrire*, d'excellentes études portant sur les différents courants de pensée au croisement desquels se situe Strauss. Et, en prime, une fort utile bibliographie de ses travaux, dont une importante partie attend toujours d'être traduite en français.

Christian Delacampagne

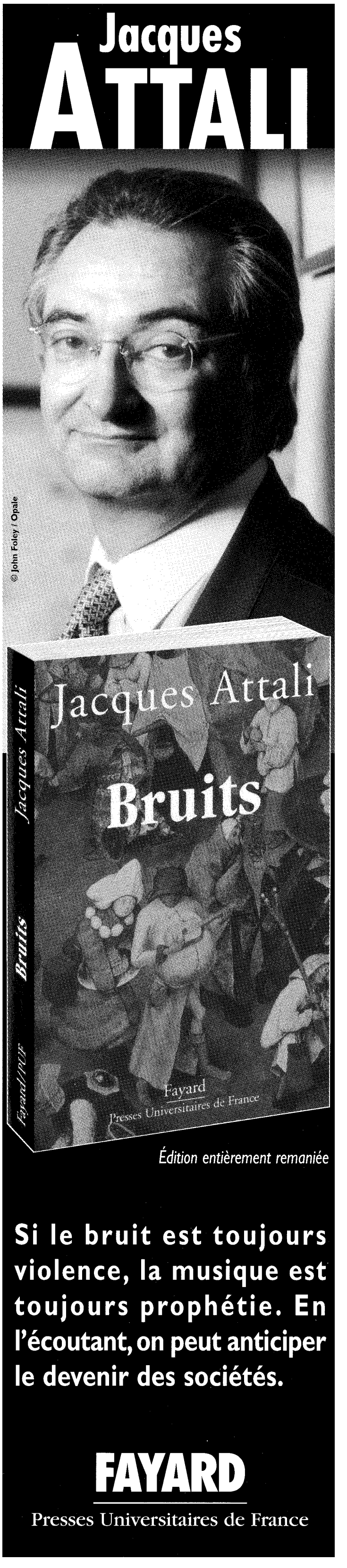

L'EDITION FRANÇAISE

● ***Le Dictionnaire du rock* retrouve tous ses auteurs.** Initialement publié sous le seul nom de Michka Assayas, *Le Dictionnaire du rock* sera désormais signé de tous ses auteurs. Les éditions Robert Laffont, éditeur dans la collection « Bouquins » de ce succès de librairie (plus de vingt mille exemplaires vendus), étaient poursuivies en justice depuis mai 2000 par la trentaine de coauteurs non reconnus, mais responsables de 70 % de l'ouvrage. A l'issue d'une longue négociation, seize d'entre eux, dont Philippe Auclair, Yves Bigot, Bruno Blum, Jean-William Thourry, François Caron, se partageront, au *prorata numeris,* des royalties de 9 % des ventes des deux volumes et de l'index concernés. Les autres, signataires de moins de 1 % du *Dictionnaire*, ont obtenu une rémunération forfaitaire. Tous les noms figurent sur la nouvelle édition, juste après la mention *« sous la direction de Michka Assayas »*.

● **Une semaine de grève à la librairie Flammarion du Centre Pompidou.** Les salariés de la librairie du Centre Georges-Pompidou, propriété de Flammarion, ont observé une semaine de grève, depuis le mercredi 9 mai, pour des raisons salariales. Après de nouvelles négociations avec la direction, ils ont repris le travail mercredi 16 mai au soir.

● **chapitre.com chez les kiosquiers.** Le libraire électronique chapitre.com a passé un accord avec Easycolis, filiale des Messageries lyonnaises de presse (MLP), qui permet à ses clients d'aller retirer leurs colis chez des marchands de journaux. L'expérience a été lancée début mai dans 200 points de vente parisiens. Les frais de port pour le client qui choisit cette formule sont de 10 francs. Le kiosquier reçoit 3 francs par colis, tandis que chapitre.com paie 2 € (13,12 F) par commande aux MLP, qui met son infrastructure à la disposition du libraire. *« C'est moins cher pour le client que le colis postal, c'est plus pratique et c'est rassurant. Il faut qu'Internet descende dans la rue »*, explique Juan Pirlot de Corbion, PDG de chapitre.com. L'expérience devrait être étendue aux principales villes françaises à la rentrée. Daniel Valent, directeur général des MLP, entend proposer les services d'Easycolis *« à d'autres vendeurs de produits culturels, avec lesquels des négociations sont en cours »*.

● **Lorette Nobécourt chez Pauvert.** Le prochain livre de Lorette Nobécourt, *Substance*, paraîtra à la rentrée chez Pauvert. Les précédents romans de l'auteur de *La Démangeaison* ont paru chez Grasset.

● **PRIX :** le **prix Méditerranée**, doté de 50 000 francs, a été attribué à Edmonde Charles-Roux pour *L'Homme de Marseille* (Grasset) et pour l'ensemble de son œuvre. Arturo Perez-Reverte a reçu le **prix Méditerranée étranger** pour *Le Cimetière des bateaux sans nom* (Seuil). Le **prix Pelléas** (10 000 francs) a été remis à Brina Svit pour *Mort d'une prima donna slovène* (Gallimard).

● **Précision**
A propos de l'article consacré au livre de Lucienne Sinzelle, *Mon Malagar* (« Le Monde des livres » du 11 mai), précisons que la propriété de Malagar a fait l'objet d'un acte de donation (et non de vente) par les héritiers de François Mauriac à la Région Aquitaine en 1985.

Le livre d'art fait son mai à Nantes

Après des années de crise, le secteur se redresse. Le chiffre d'affaires est en hausse, la production mieux maîtrisée, mais le poids des institutions est grandissant et les droits de reproduction exorbitants

Il ne pleuvait pas sur Nantes et le printemps arrivait enfin pour le livre d'art. Depuis plusieurs années, la crise de l'édition semblait condamner pour toujours le livre d'art, objet trop luxueux, souvent cher, encombrant et pas toujours indispensable. Pour le sortir du statut unique de cadeau d'étrennes, les éditeurs ont lancé le Mai du livre d'art, une opération commerciale destinée à mettre l'accent sur quelques ouvrages seulement. La morosité est vite réapparue et s'apprêtait à engloutir une initiative masquant une simple deuxième vague de sorties de livres, qui ne s'imposaient pas toujours. Le Mai du livre d'art avait besoin d'air.

Chantal Desmazières, présidente du groupe Art du Syndicat national de l'édition (SNE), a cherché un moyen de développer la manifestation. *« Il fallait créer un événement »*, explique-t-elle. L'idée de créer un Salon du livre d'art émerge, sans susciter un grand enthousiasme au sein du SNE. Plusieurs municipalités sont sollicitées. Nantes répond rapidement. L'idée coïncide avec l'ouverture du Lieu unique, dans les locaux des anciennes biscuiteries LU. C'est ainsi qu'est né en 2000 un Salon du livre d'art au Lieu unique à Nantes. La deuxième édition vient de se dérouler du 11 au 13 mai.

Jean Blaise, directeur du Centre de recherche pour le développement culturel (CRDC) et père du Festival des allumés, prend en main le projet et décide d'en faire un Salon pas comme les autres. Les livres doivent s'intégrer dans un espace scénographique conçu par l'agence Yes. Une forêt de bouleaux découvre des tables de gazon qui forment comme des prairies de livres, tandis que les quelque 6 000 ouvrages d'art proposés dans une très grande librairie sont présentés dans des sortes de silos.

« Notre côté moderne a intéressé les éditeurs, explique Jean Blaise. *Il faut aller jusqu'au bout et avoir un style fort. Le livre est là. C'est un lieu de repos. C'est un Salon pour le public et pas pour les professionnels. »* Dans cet environnement qui met en avant les livres, les éditeurs ont du mal à trouver leur place. Certains sont déçus. Mais le public jeune du Lieu unique a apprécié. Les organisateurs annoncent une fréquentation de 11 000 personnes – le double de l'an dernier – et une recette de ventes de 250 000 francs (38 112 €).

Les interventions de François Morellet, Denis Roche, Jacques Henric ou Denise René ont rythmé ce week-end, avec l'exposition des portraits des grands artistes du XXe siècle par Eddy Novaro, proposée par Le Cercle d'art. Après Michel Laclotte en 2000, Denise René a présenté sa bibliothèque idéale : du *Dictionnaire de l'art moderne* en CD-ROM (RMN/Hazan) au catalogue de l'exposition « L'Art en mouvement » à la Fondation Maeght. Cette initiative est destinée à faire revivre le fonds des livres d'art.

Le bol d'air de Nantes intervient dans une conjoncture moins maussade que les dernières années. La production de livres d'art a baissé en 2000, tandis que le chiffre d'affaires du secteur a progressé de 5 % selon les statistiques de *Livres Hebdo*. Plus inquiétant, le tirage moyen d'un livre d'art est en baisse. Il est de 4 521 exemplaires, ce qui est très faible pour des ouvrages qui ont des coûts de fabrication importants.

Secteur prestigieux, le livre d'art, avec ses quelque 300 millions de francs de chiffre d'affaires (plus de 45 millions d'euros), n'est pas vital pour l'économie du livre. Le premier éditeur français, Vivendi Universal Publishing, n'en publie pas. Hachette s'en éloignait avant de reprendre Hazan. Flammarion, longtemps en pointe, a quelque peu délaissé le secteur, mais indique qu'il veut réinvestir dans les beaux livres. Gallimard publie une vingtaine de nouveautés par an (dont seulement six à sept créations, à côté des traductions et des coéditions). Le travail est surtout fait chez les petits éditeurs, d'Adam Biro à Scala en passant par Le Cercle d'art, Macula, Le Regard, etc.

POLÉMIQUE SUR LA RMN

Mais le principal éditeur s'appelle la Réunion des Musées nationaux, avec 50 millions de francs (plus de 7 millions d'euros) de chiffre d'affaires. Depuis de nombreuses années, c'est le sujet de polémique préféré des éditeurs. La tension reste importante, mais la RMN fait des coéditions avec la plupart des éditeurs. Peut-être trop d'ailleurs. Catherine Millet – pas fâchée de laisser quelque temps dans l'ombre Catherine M. – commente une enquête de son magazine *Art Press* sur le livre d'art : *« Il y a quinze ans, nous recommandions davantage de collaboration entre les éditeurs et les musées. Aujourd'hui, on peut se demander s'il n'y en a pas trop. Le poids de l'institution est devenu trop fort. »* Adam Biro renchérit : *« Partout, les institutions prennent le pouvoir. En France, c'est l'Etat et la RMN, aux Etats-Unis ce sont des musées et des fondations privées, mais c'est la même chose. L'histoire de l'art est faite de plus en plus par les conservateurs. Les historiens d'art en dehors des institutions ont du mal à se faire entendre. »*

Le succès de Taschen, regardé de haut d'abord, est à présent observé de près. Mais la plupart des éditeurs ont du mal à se lancer dans des productions à grande échelle. Seule La Martinière a repris des éditeurs internationaux prestigieux, à l'image d'Abrams. En même temps, il y a plus d'essais sur l'art et de livres sur des artistes contemporains, qui sont généralement subventionnés, non sans mal parfois, avec les difficultés du Fonds d'incitation à la création (« Le Monde des livres » du 16 février).

Le problème le plus épineux qui se pose aujourd'hui à l'édition d'art est celui de l'inflation des droits de reproduction. *« Quand j'ai commencé,* explique Adam Biro, *les droits de reproduction n'étaient pas mentionnés dans les comptes d'exploitation. Aujourd'hui, ils représentent 8 % du prix de vente. »* Certains livres ne se font pas car les droits sont trop chers. Certains tableaux ne sont pas utilisés pour les mêmes raisons. Ces questions seront au cœur de l'édition d'art de demain.

A. S.

Cent millions de Harry Potter

Les quatre tomes des aventures de Harry Potter ont dépassé les 100 millions d'exemplaires vendus dans le monde, constituant un phénomène à faire pâlir tous les avatars de « Loft story ». *« Les livres de Harry Potter sont entrés dans l'histoire »*, estime Christopher Little, l'agent littéraire de J. K. Rowling, qui indique que les ventes de Harry Potter auraient dépassé celles du *Petit Livre rouge* de Mao en Chine. En novembre 1999, le chiffre des ventes était de 66 millions d'exemplaires, et l'hebdomadaire professionnel américain *Publishers Weekly* le qualifiait de *« fastest-selling book in history »* (*« le livre vendu le plus rapidement dans l'histoire »*).

Le premier tome des aventures de l'orphelin-apprenti sorcier, *Harry Potter et l'Ecole des sorciers*, a été traduit en 42 langues, de l'albanais au zoulou, dans plus de deux cents pays. Le phénomène devrait encore s'amplifier après la sortie, prévue en novembre, du film produit par la Warner Bros. En France, Gallimard a dépassé les 5 millions d'exemplaires vendus à la fin du mois d'avril. Le tome IV, *La Coupe de feu*, publié en grand format, a dépassé les 800 000 exemplaires. Avant la sortie de ce volume en novembre, Gallimard n'avait vendu que 1,5 million d'exemplaires. Et J. K. Rowling doit écrire trois autres volumes de *Harry Potter*... Une réunion de psychiatres à La Nouvelle-Orléans s'est penchée sur le phénomène, pour conclure que les livres de Harry Potter étaient utiles à la fois aux enfants et aux psychiatres.

Goytisolo, l'oiseau rare à Arles

L'écrivain espagnol Juan Goytisolo a eu l'excellente idée de rassembler à Arles, lors des Rencontres des 11 et 12 mai, ses traducteurs : *« La traduction est une aventure, parce que l'écriture et la lecture sont des aventures. »* Après s'être présenté comme un écrivain que l'on qualifiait d'*« afrancesado »* quand il vivait en France et que l'on traite de *« mauro »* (arabe) depuis qu'il s'est installé à Marrakech, il s'est défini comme un *« oiseau solitaire »*. *« Un oiseau qui salit son propre nid »*, qui ne se lasse pas de dénoncer, depuis *Don Julian*, la non-contribution de l'Espagne à la culture européenne ou le refus des influences juives : *« Si on dit que Cervantès est un nouveau chrétien, on n'aura jamais une place à l'université ; on continue à parler du Siècle d'or en oubliant le dogmatisme et le national-catholicisme. »* Goytisolo ne craint pas même *« de salir tous les autres nids »* – allusion à ses prises de position sur Sarajevo, la Colombie ou la Tchétchénie, ou contre le traité de Maastricht. Mais s'il considère faire partie d'une *« espèce menacée, non protégée et en voie d'extinction »*, il n'aspire surtout pas à être un « rara avis, *un nouvel échantillon classé par l'Unesco »*. Insistant longuement sur la transmission orale des contes et des légendes telle qu'elle se perpétue encore aujourd'hui sur les places de Marrakech, il fait remarquer que les grands livres devraient toujours être lus à voix haute. Ses traducteurs veillent donc à ce que *« cela sonne bien »*, mais il en faut plus encore pour faire percevoir au lecteur une œuvre prenant appui sur la Bibliothèque de Babel, chère à Borges, et qui se balade au gré des cultures, des espaces et des temps.

Ainsi Thomas Brovot (Allemagne) a dû pour traduire le vocabulaire mystique islamique recourir à des traductions de poètes mystiques du XIXe siècle. Peter Bush (Angleterre) considère que traduire Goytisolo est *« une lutte mano a mano »* parce que chaque roman est si riche en références linguistiques et culturelles qu'il faut procéder à des dizaines d'ébauches, de lectures, d'écritures et de réécritures : *« Pour recréer ce langage qui veut dynamiter la langue espagnole traditionnelle, il ne faut pas traduire de façon mécanique, mais s'approprier toutes les possibilités des discours oraux, toutes les variétés de l'anglais, anglais américain, des Caraïbes, du Yorkshire, de Londres... Si la subjectivité du traducteur ne rentre pas dans la traduction, la traduction manquera de vie. »* Il a eu recours au vocabulaire de Margaret Thatcher et d'Oswald Mosley pour traduire le langage – parodique – de la phalange de *Trois semaines en ce jardin* (Fayard). De même, pour traduire l'hymne phalangiste caricatural de *Don Julian* (Gallimard), Aline Schulman (France) avait opéré un mélange de *Mon légionnaire* et de *La Marseillaise* : *« Je possède un exemplaire de* Don Quichotte *de 1781 qui porte en exergue "traduit de l'espagnol de Miguel de Cervantès", aujourd'hui, on met traduit du chilien et, en mettant le pays en avant, on oublie l'homme. Moi, je traduis l'espagnol de Goytisolo, Espagnol malgré lui qui emploie une langue archaïsante, pleine de rudesse, difficile à restituer. »*

Gül Isik Alkaç (Turquie) pose le problème des références *« qui dans notre culture n'existent pas. Quand il parle d'un voyage du XVIe siècle, les connotations sont totalement différentes »*. Asaf Dzanic rappelle qu'il a rencontré Juan Goytisolo à Sarajevo pendant la guerre : *« J'étais officier dans l'armée bosniaque, c'était comme dans* Haute-Surveillance *de Jean Genet, il a compris que je devais lui mentir et que, cette situation, c'était piège après piège, sans fin. Il y a eu quelque 1 500 livres sur le siège de Sarajevo mais j'ai voulu traduire* Etat de siège (Fayard). *Ce livre crée un espace physique et métaphysique. Ainsi, le temps pendant le siège de Sarajevo devient un problème philosophique, on doit se demander ce qu'est l'état "basique" dans une situation qui est une métaphore de l'explosion de l'univers. Et cela pose aussi un problème de physique contemporaine... »*

Martine Silber

Cerisy, le programme

Comme chaque année, le Centre culturel international de Cerisy-la-Salle organise ce printemps et cet été une série de colloques.

Les 20 rencontres qui auront lieu sont les suivantes :

« Prospective (III) : la connaissance » (du 27 mai au 2 juin, dirigé par T. Gaudin et A. Hatchuel) ; « Sens de la justice, sens critique » (du 5 au 12 juin ; L. Thévenot et le Groupe de sociologie politique et morale) ; « Cinéma, art(s) plastique(s) » (du 14 au 21 juin ; C. Murcia et P. Taminiaux) ; « Michel Foucault, la littérature et les arts » (du 23 au 30 juin ; Ph. Artières et le Centre Michel Foucault) ; « Auguste Comte aujourd'hui » (du 3 au 10 juillet ; M. Bourdeau, J.-F. Braunstein et A. Petit) ; « Le pur et l'impur : à la redécouverte de Virginia Woolf » (du 3 au 10 juillet, dirigé par C. Bernard et C. Reynier) ; « Le symbolique et le social (la réception du travail de Pierre Bourdieu) » (du 12 au 19 juillet ; J. Dubois, P. Durand et Y. Winkin) ; « Mythe et rêve dans l'œuvre d'Henri Bauchau » (du 21 au 31 juillet ; A. Neuschäfer et M. Quaghebeur) ; « Témoignage et écriture de l'histoire » (du 21 au 31 juillet ; J.-F. Chiantaretto et R. Robin) ; « Le livre imaginaire » (du 2 au 12 août ; Ph. Bonnefis, G. Farasse et J.-L. Steinmetz) ; « Récrire suivant la textique » (du 2 au 12 août ; J. Ricardou) ; « Ecritures et lectures à contraintes » (du 14 au 21 août ; J. Baetens et B. Schiavetta) ; « Claude Seignolle et le fantastique » (du 14 au 21 août ; R. Bozzetto et J. Marigny) ; « D'un siècle l'autre, André Malraux » (du 24 au 31 août ; J.-C. Larrat et J. Lecarme) ; « Georges-Emmanuel Clancier, passager du siècle » (du 24 au 31 août ; A. Albert-Birot et M. Décaudin) ; « Argumentation et discours politique » (du 3 au 9 septembre ; S. Bonnafous, P. Chiron, D. Ducard et C. Lévy) ; « 2001, Lacan dans le siècle » (du 11 au 15 septembre ; M. Strauss et Forums du champ lacanien) ; « Modernité : la nouvelle carte du temps » (du 18 au 25 septembre ; F. Ascher et F. Godard) ; « Le récit d'enfance et ses modèles » (du 27 septembre au 1er octobre ; A. Chevalier et C. Dornier) ; « La Normandie et l'Angleterre au Moyen Age » (du 3 au 7 octobre ; P. Bouet et V. Gazeau).

Renseignements : CCIC, 27, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris, tél. : 01-45-20-42-03 ou CCIC, 50210 Cerisy-la-Salle, tél. : 02-33-46-91-66. Site Internet de Cerisy : www.ccic-cerisy.asso.fr.

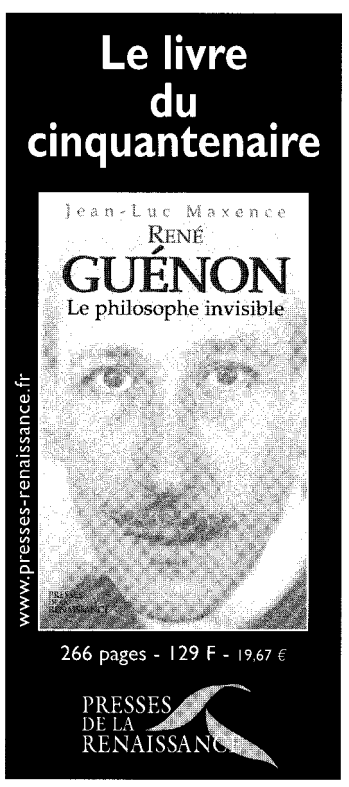

AGENDA

● **DU 18 AU 20 MAI. COMÉDIE. A Montpellier,** a lieu la 16e édition de la Comédie du livre, en collaboration avec la Maison du livre et des écrivains. France-Culture diffusera cinq émissions sur le thème « Le français et l'usage d'un monde » (rens. : 04-67-22-81-41).

● **LE 20 MAI. RÉVOLUTION. A Blérancourt** (02), dans le cadre de sa manifestation annuelle, l'Association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just propose une conférence de Michel Vovelle sur le thème « Dix ans après le bicentenaire, que reste-t-il de la Révolution ? » (à 11 heures, salle des fêtes de Blérancourt ; rens. : 03-23-39-72-17).

● **LE 21 MAI. MÉCÈNES. A Paris,** la Cinémathèque de la danse rend hommage à Charles et Marie Laure de Noailles, avec projection de films et lectures (à 20 h 30, salle de la Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, 75116 Paris ; entrée 29 F [4,42 €] ; rens. : 01-53-65-74-70).

● **LE 21 MAI. KOLMAR. A Paris,** le Musée d'art et d'histoire du judaïsme propose une lecture des lettres et poèmes de Gertrud Kolmar donnée par Anne Alvaro (à 20 h 30, hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, 75003 Paris ; entrée 50 F [7,62 €] ; rens. et réservation : 01-53-01-86-48).

art *et* littérature & Gallimard
vous invitent à rencontrer
Olivier Todd
autour de l'ouvrage
André Malraux, *une vie*
le vendredi 18 mai 2001
à partir de 18h00
Art* et *Littérature
120, Bvd du Montparnasse, 75014 Paris
Tél. 01.43.20.63.70 - artetlitt@wanadoo.fr
Parking face à la librairie

● **LE 22 MAI. BAUCHAU. A Paris,** le Théâtre Molière-Maison de la poésie propose une lecture-rencontre avec Henry Bauchau (à 21 heures, Théâtre Molière, 157, rue Saint-Martin, 75003 Paris ; entrée 30 F [4,58 €] ; rens. et réservations : 01-44-54-53-00).

● **LE 22 MAI. TERREUR. A Paris,** le professeur Charles Taylor, de la McGill University (Montréal), prononcera une conférence sur le thème « La Terreur et l'imaginaire moderne » lors de la deuxième conférence François-Furet organisée par la Société des amis de l'historien (à 18 heures, amphithéâtre de l'EHESS, 105, boulevard Raspail, 75006 Paris ; rens. : 01-45-49-76-50).

● **LE 22 MAI. CHARNET. A Paris,** les éditions de La Table ronde et La Terrasse de Gutenberg organisent une rencontre autour d'Yves Charnet, avec Pierre Bergounioux et Denis Podalydès (à 20 heures, La Terrasse de Gutenberg, 9, rue Emilio-Castelar, 75012 Paris ; rens. : 01-43-07-42-15).

● **LE 23 MAI. GUERRE. A Paris,** dans le cycle de conférences de l'Institut Roland-Barthes, Philippe Sollers parlera de « La guerre du goût » (à partir de 18 heures, université Paris-VII-Denis-Diderot, amphithéâtre 24, 2, place Jussieu, 75005 Paris ; rens. : 01-44-27-63-71).

● **LES 24, 25 ET 26 MAI. BIOGRAPHIE. A Angers**, le Laboratoire de recherche en éducation et formation (Laref) et le Laboratoire de théologie et sciences religieuses de l'Université catholique de l'Ouest organisent un colloque autour du thème « Le récit biographique : enjeux anthropologiques » (rens. : 02-41-81-67-63).

● **DU 25 AU 27 MAI. NOIR. A Bordeaux,** 2e édition du Festival Noir-Ouest organisée par le Passant ordinaire, autour de trois axes : cinéma, littérature et bande dessinée (rens. : 05-57-35-19-24 ou 05-56-52-00-03).

● **LES 26 ET 27 MAI. LARBAUD. A Vichy** (03), journées consacrées à l'écrivain avec exposition, table ronde et, en fin de manifestation, la remise du 35e prix littéraire Valery Larbaud (rens. : 04-70-30-17-17 ou 04-70-58-42-50).